

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
RESUME	7
I. PRESENTATION DU TOGO	8
1.1- Aspects physiques	8
1.2- Aspects démographiques	8
1.3- Organisation administrative et institutionnelle	9
1.4 Situation socio-politique	9
1.4.1 Situation sociale	9
1.4.2 Démocratisation politique	11
1.4.3 Approches de solution : politiques et programmes	12
1.5. Articulation entre EPT, OMD, NEPAD ET UNDAF.....	15
1.6 Développement de l'économie togolaise : obstacles et potentialités.....	17
1.6.1 Les obstacles au développement	17
1.6.2. Les potentialités de développement	17
1.7. Les principales tendances économiques	17
1.7.1. Les recettes de l'Etat	18
1.7.2 Les dépenses de l'Etat	19
II. DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS	20
2-1 Cadre juridique	20
2-2 Organisation	20
2-3 Structure	22
2.3.1 L'Enseignement primaire :	22
2.3.2 Les Enseignements secondaires général, technique et professionnel	22
2.3.3 L'Enseignement Supérieur	23
2-4 Gestion du système éducatif.....	25
2-5 Financement	25
III. DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS	27
3-1 Diagnostic du pilotage du système éducatif.....	27
3.1.1 L'organisation	27
3.1.2 Les procédures, réglementations et règles.	28
3.1.3 Les Moyens	28
3.2. Education formelle	31
3.2.1 Protection et Education de la Petite Enfance	32
3.2.2 Enseignement primaire	34
3.2.3 Enseignement secondaire général	44
3.2.4 Enseignement Secondaire technique et formation professionnelle	46
3.2.5 Enseignement supérieur	51
3.3. Education non formelle.....	52
3.3.1 La situation de l'éducation non formelle	53
3.3.2 Les réalisations essentielles de l'Etat	53
3.3.3 Les autres partenaires des programmes d'éducation non formelle	53
3.4. La scolarisation et la scolarité des jeunes filles.....	53
3.4.1 L'accès	54
3.4.2 Le maintien dans le système et la réussite scolaire	59
3.4.3 Les problèmes qui freinent la scolarisation de la jeune fille	60
3.5. Sida et éducation.....	61
3.5 1 La situation en milieu scolaire	61
3.5.2 Les actions de prévention	63

3.6. Education pour une vie meilleure.....	65
3.6.1 Education par les médias	65
3.6.2 Education pour une vie meilleure par les autres canaux de communication et d'éducation formelle et non formelle	66
3.6.3 Education pour la culture de la paix, la démocratie et des droits de l'homme	67
IV. PRIORITES ET OBJECTIFS DU SECTEUR.....	68
4.1. L'enseignement préscolaire	69
4.2. L'enseignement primaire	69
4.3. L'enseignement secondaire général.....	70
4.4. L'enseignement technique et la formation professionnelle	71
4.5. L'alphabétisation et l'éducation intégratrice.....	71
4.6. L'éducation pour une vie meilleure.....	71
4.7. Sida et éducation.....	72
V- STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE.....	74
5.1. Amélioration de l'accès et de l'équité	74
5.1.1 Rationalisation de l'offre d'éducation	74
5.1.2 Réduction des disparités	75
5.1.3 Développement des écoles communautaires	75
5.1.4 Promotion des langues nationales dans les premiers niveaux d'enseignement	75
5.1.5 Création de filières courtes	75
5.2. Amélioration de la qualité des enseignements et la pertinence des apprentissages	75
5.2.1 Renforcement des compétences des enseignants.	75
5.2.2 Rénovation des programmes d'enseignement et de formation	76
5.2.3 Elaboration d'une nouvelle politique éditoriale	76
5.2.4 Evaluation des apprentissages	76
5.3. Décentralisation ou déconcentration renforcée	76
5.4. Gestion transparente et efficace.....	77
5.5. Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles	77
5.5.1 Renforcement des capacités institutionnelles	77
5.5.2 Renforcement des capacités opérationnelles	77
5.6 Diversification de l'offre d'éducation et la mobilisation des ressources.....	77
5.7 Renforcement des partenariats	78
VI. PLAN STRATEGIQUE 2005 - 2015	79
Objectifs spécifiques	79
Résultats attendus	79
Résultats attendus	81
Objectifs spécifiques	83
Résultats attendus	83
VII- LE DISPOSITIF D'EXECUTION	85
VIII PLAN D'ACTION OPERATIONNEL 2005 – 2006 (détaillé).....	86
BIBLIOGRAPHIE	189
ANNEXES	192
Annexe 1: LISTE DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS TRAVAUX	195
Annexe 2 : MODELE DE SIMULATION	201
Annexe 3 : RESULTATS AUX EXAMENS	211
Annexe 4: Indicateurs de suivi et évaluation.....	219

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGFUND :	Institution Financière Norvégienne
AHUEFA :	Association Humanitaire pour l'Union et l'Education des Femmes Africaines
APC :	Approche Par Compétence
BAC I :	Baccalauréat Première Partie
BAC II :	Baccalauréat Deuxième Partie
BM :	Banque Mondiale
BEP :	Brevet d'Etudes Professionnelles
BEPC :	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BICE :	Bureau International Catholique de l'Enfance
B.T. :	Brevet de Technicien
B.T.S. :	Brevet de Technicien Supérieur
CLAC :	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CRETFP :	Centre Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
CAP :	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEDEF :	Convention relative à toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEPD :	Certificat de fin d'Etudes du Premier Degré
CEA :	Collège d'Enseignement Agricole
CEAA :	Collège d'Enseignement Artistique et Artisanal
CEG :	Collège d'Enseignement Général
CET :	Collège d'Enseignement Technique
CONFEMEN :	Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le Français en Partage
CONGAT/ICB :	Conférence des ONG en Action au Togo – Initiative des Communautés à la Base
COGERES :	Comité de Gestion des Ressources des Etablissements Scolaires
C.V.D. :	Comité Villageois de Développement
CP.1 :	Cours Préparatoire Première Année
CP.2 :	Cours Préparatoire Deuxième Année
CM.2 :	Cours Moyen Deuxième Année
DAAS/UL :	Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité – Université de Lomé
DAEA :	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DEA :	Diplôme d'Etudes Approfondies
DERP :	Direction des Etudes, de la Recherche et de la Planification
DPPE :	Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'évaluation
DRE :	Direction Régionale de l'Education
EDIL :	Ecole d'Initiative Locale
ENI :	Ecole Normale des Instituteurs
ENI-JE :	Ecole Normale des Educatrices et Educateurs des Jardins d'Enfants
ENS :	Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé
EMP/VE :	Education en Matière de Population et à la Vie Familiale
EPT :	Education Pour Tous
EDUSCIVIP :	Education Scientifique et Initiation à la Vie Pratique
ETFP :	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EDST :	Enquêtes Démographiques et de Santé
F.D.D. :	Faculté de Droits
FLESH :	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
FASEG :	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FNAFPP :	Fonds National de l'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel

FSE :	Fonds de Soutien à l'Education
FAMME :	Force en Action pour le Mieux Etre de la Mère et de l'Enfance
I.S.T. :	Infection Sexuellement Transmissible
I.E.C. :	Information Education et Communication
LETP :	Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel
M.S.T. :	Maladie Sexuellement Transmissible
MPASPF :	Ministère de la Population Affaires Sociales et de la Promotion Féminine
MEPS :	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
METFP :	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MESR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MICS :	Multi Indicator Cluster Survey
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
NORAD :	Organisation d'Aide Norvégienne
OIT :	Organisation Internationale du Travail.
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PAN/EPT :	Plan d'Action National / Education Pour Tous
PIB :	Produit Intérieur Brut
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PECSE :	Programme d'Education contre le VIH/SIDA à l'Ecole
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNLS :	Programme National de Lutte contre le SIDA
Projet FAC :	Fonds d'Aide et de Coopération
RESEN :	Rapport d'Etat du Système Educatif National
S.V.T :	Science de la Vie et de la Terre.
SOTOCO :	Société Togolaise de Coton
SAVP :	Stage d'Adaptation à la Vie Professionnelle
T.B.A. :	Taux Brut d'Admission
T.B.S.	Taux Brut de Scolarisation
T.B.S.f :	Taux Brut de Scolarisation des fille
T.B.S.g. :	Taux Brut de Scolarisation des garçon
TVT :	Télévision Togolaise
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UE :	Union Européenne
U.K :	Université de Kara
U.L :	Université de Lomé
UNDAF :	Plan cadre d'Assistance des Nations Unies au Développement
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
VIH/SIDA :	Virus Immuno – Humain / Syndrome Immuno Déficitaire Acquis.

INTRODUCTION

Les Gouvernements nationaux et la Communauté internationale consentent d'énormes efforts pour le développement de l'Education dans le monde. Cependant, les résultats obtenus ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. Bien au contraire, on assiste parfois à une recrudescence des problèmes éducatifs tels que l'analphabétisme des adultes surtout des femmes, la non scolarisation d'innombrables enfants en particulier les filles, la qualité peu satisfaisante de l'éducation caractérisée par d'importants redoublements et abandons. Dans la perspective d'inverser cette situation, une conférence mondiale sur l'éducation a été organisée en mars 1990 à Jomtien. Cette conférence a adopté un cadre d'action qui devait servir de moyen d'action en matière d'éducation au cours de la décennie à suivre.

Cette décennie, écoulée en 2000, s'annonçait déterminante eu égard aux nombreux défis que les pays devaient lever pour satisfaire aux besoins éducatifs fondamentaux identifiés aux assises de Jomtien.

Durant cette période, le Togo a vécu une phase très difficile de son histoire marquée par des troubles socio-politiques (1990-1994) qui ont engendré une instabilité politique et une grève de neuf mois laquelle a laminé le tissu social et économique togolais. Ils ont également entraîné une diminution drastique de l'aide publique au développement, un gel de la coopération technique et financière avec l'UE. C'est dans ce contexte particulièrement difficile que le Togo a mis en œuvre son plan d'action national d'éducation pour tous (EPT) 1991-2000.

Le bilan national de l'Education Pour Tous 1991-2000, réalisé dans le cadre du Forum mondial sur l'Education (Dakar 26-28 avril 2000) indique que, malgré des percées significatives dans le domaine de la scolarisation, beaucoup de chemin reste à parcourir dans les domaines ci-après : protection et éducation de la petite enfance, équité, accès et qualité de l'éducation, éducation non formelle, disparités sexuelles, disparités régionales et intra régionales etc.

Pour répondre aux besoins éducatifs de base qui mettent plus d'accent cette fois-ci sur la notion de « compétences nécessaires pour la vie courante », le Forum mondial sur l'Education a adopté un nouveau Cadre d'Action pour la période 2002-2015. Subséquemment, les états ont été instamment invités à formuler un plan d'action national d'éducation de qualité pour tous qui prendrait en compte les six objectifs suivants contenus dans le cadre d'action de Dakar :

I- Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorables ;

II- Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;

III- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;

IV- Améliorer de 50% les niveaux d'alphabetisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;

V- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;

VI- Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul, et les compétences indispensables dans la vie courante.

Ces objectifs ainsi conçus visent à conduire les pays vers une éducation de base de qualité qui prend en compte non seulement les apprentissages fondamentaux que sont la lecture, l'écriture et le calcul mais aussi la culture de la paix, la démocratie, les droits de l'homme, la sécurité, la protection de l'environnement et le VIH/SIDA qui constitue une menace réelle et sérieuse sur le système éducatif togolais. Le résultat attendu est que l'éducation contribue indubitablement au développement durable de l'homme.

Le plan d'action national d'éducation pour tous (PAN/EPT) que le Togo conçoit pour la décennie 2005-2015 conformément aux recommandations de L'UNESCO est structuré en huit chapitres :

- présentation du Togo ;
- description du système éducatif togolais ;
- diagnostic du système éducatif togolais ;
- priorités et objectifs du secteur ;
- stratégies de mise en œuvre ; et
- plans stratégique 2005-2015.
- dispositif d'exécution
- plan d'action opérationnel 2005 - 2006

Le Plan d'Action est axé aussi bien sur les six objectifs de l'EPT ci-dessus mentionnés que sur les options, orientations et objectifs définis au plan national dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement du secteur de l'éducation et de la formation. Il s'insère dans le « document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DISRP) » et l'un de ses axes majeurs est constitué par les « quatre piliers de l'éducation du XXIème siècle » notamment : « apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble ou à vivre avec les autres ».

RESUME

Le Plan d'Action National d'Education Pour Tous qui expose la nouvelle stratégie du secteur de l'Education et de la Formation du Togo est structuré en six chapitres à savoir : (I) Présentation du Togo ; (II) Description du système éducatif togolais ; (III) Diagnostic du système éducatif togolais ; (IV) Priorités et objectifs du secteur (V) Stratégie de mise en œuvre ; (VI) Plans Stratégique et Opérationnel.

Le premier chapitre décrit les aspects physiques et démographiques, l'organisation administrative et institutionnelle, la situation socio-politique qui passe en revue la situation des femmes, des enfants, de l'emploi, de la santé, de la pauvreté et la démocratisation politique. Les approches de solution aux différentes situations évoquées y sont aussi abordées. Une part belle y est enfin faite à l'économie togolaise.

Le second chapitre présente le cadre juridique régissant le système éducatif togolais, l'organisation de l'enseignement, la structure du système éducatif, la gestion et le financement du système.

Le troisième expose, dans un premier temps, l'audit du pilotage du système éducatif et, dans un second temps, le diagnostic dudit système en présentant la situation des neuf sous-secteurs suivants : protection et éducation de la petite enfance, enseignement primaire, enseignement secondaire général, enseignement secondaire technique, enseignement supérieur, éducation non formelle, scolarisation et scolarité des jeunes filles, sida et éducation et enfin éducation pour une vie meilleure.

Le quatrième énonce les objectifs, définit les priorités et fixe les indicateurs à atteindre à l'horizon 2015 au niveau des enseignements préscolaire, primaire, secondaire général, secondaire technique et de la formation professionnelle et de l'éducation non formelle. S'agissant des sous-secteurs éducation pour une vie meilleure et sida et éducation, des recommandations sont faites.

Le cinquième fixe sept stratégies de mise en œuvre qui sont :

- amélioration de l'accès et de l'équité ;
- amélioration de la qualité des enseignements et de la pertinence des apprentissages ;
- décentralisation ou déconcentration renforcée ;
- gestion transparente et efficace ;
- renforcement de capacités institutionnelles et opérationnelles ;
- diversification de l'offre d'éducation et mobilisation des ressources ;
- renforcement des partenariats.

Le sixième chapitre présente le plan stratégique 2005-2015 ;

le septième chapitre expose le dispositif d'exécution, et le huitième est le plan opérationnel 2005 – 2006.

I. PRESENTATION DU TOGO

1.1- Aspects physiques

Le Togo est situé en bordure du Golfe de Guinée, sur la côte Sud de l'Afrique occidentale, entre le Ghana à l'Ouest et le Bénin à l'Est. Recouvrant une superficie de 56 600 km², il relie l'océan atlantique à l'Afrique sahélienne et s'étire en une étroite bande de 600 km de long du Sud au Nord sur une largeur Est-Ouest de 50 à 150 km. La façade maritime a une longueur de plus de 50 km.

Une chaîne de montagnes anciennes dont le point culminant est le mont Agou (986m) traverse le pays en écharpe du Sud-ouest au Nord-est. Au Sud se trouvent une région littorale sablonneuse où est située Lomé la capitale, une zone argileuse dont l'altitude varie de 60 à 200 mètres et une région constituée par le plateau cristallin du bassin du fleuve Mono. Au Nord des Monts Togo sont situés le bassin de la rivière Oti, affluent du fleuve Volta, et la plaine du Nord-Ouest, savane sèche qui s'étend jusqu'à la frontière burkinabé.

Le réseau hydrographique comprend deux bassins : celui de l'Oti au Nord des Monts Togo et celui du Mono au Sud. Par ailleurs, la région littorale comporte un important réseau lagunaire.

Le Togo est partagé en deux zones climatiques. Au Sud, le pays connaît un climat de type sub-équatorial avec une grande saison sèche de la mi-novembre à mars, une grande saison des pluies d'avril à juillet, une petite saison sèche d'août à septembre et une petite saison de pluies d'octobre à mi-novembre. Au Nord prévaut un climat de type soudanien avec une saison sèche de novembre à mars. La saison sèche est accentuée dans tout le pays par l'harmattan, un vent sec en provenance du désert saharien. La pluviométrie, influencée par le relief, augmente avec l'altitude et varie entre 850 et 1650 mm d'eau par an.

1.2- Aspects démographiques

Le dernier recensement général de la population effectué par le Togo remonte à 1981. Deux enquêtes démographiques et de santé (EDST) ont été réalisées en 1988 et 1998 ; d'autres opérations de collecte d'envergure nationale, telles que l'enquête budget-consommation de 1987-1990, ont également été effectuées. Par ailleurs, deux enquêtes de ménages MICS (*Multiple Indicator Cluster Survey*) concernant des échantillons plus petits et portant sur des aspects plus spécifiques, ont été réalisées respectivement en 1997 et 2000.

Selon les estimations démographiques faites par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, à partir des données du recensement de 1981 et du recensement agricole de 1996, l'effectif de la population togolaise serait passé de 2 719 569 habitants en 1981 à environ 4 406 000 habitants en 1998 soit un rythme d'accroissement annuel moyen de 2,9%. Si ce rythme d'accroissement annuel moyen était maintenu, la population atteindrait un peu plus de 7 millions d'habitants en 2015.

Sur la base de l'EDST de 1998, on estime que près de la moitié de la population (48%) est âgée de moins de 15 ans c'est-à-dire qu'en moyenne chaque adulte de 15 à 65 ans a à charge un enfant de moins de 15 ans. Compte tenu du niveau de fécondité et du potentiel d'accroissement démographique au Togo, la proportion d'enfants scolarisables au sein de la population serait elle-même en augmentation ; ceci implique que le nombre des enfants à scolariser serait en augmentation sensible. Selon le document de la Politique Nationale de Population du Togo adopté le 14 octobre 1998, le nombre total d'enfants en âge d'aller à l'école primaire (6-11 ans) passerait de 942 000 en 2000 à 1 431 000 en 2015, soit une augmentation de 52% sur 15 années.

1.3- Organisation administrative et institutionnelle

La République togolaise a adopté un régime semi-présidentiel multipartite basé sur la Constitution du 14 Octobre 1992. La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce à travers les députés élus à l'Assemblée nationale ou directement par voie référendaire. Les partis politiques et regroupements de partis politiques concourent à la formation et à l'expression de la volonté politique du peuple. Ils se forment librement et exercent leurs activités dans le respect des lois et règlements.

Le Président de la République est le Chef de l'Etat et le Chef des Armées. Il est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (5) ans. Il est rééligible.

Depuis la restructuration territoriale d'avril 1991, le Togo comprend 30 préfectures et 4 sous-préfectures regroupées en 5 régions. Du Sud au Nord, les régions sont : la région Maritime, la région des Plateaux, la région Centrale, la région de la Kara et la région des Savanes. Pour une meilleure gestion du système éducatif, le découpage administratif respecte ce schéma à l'exception de la Maritime qui a été amputée de la Préfecture du Golfe incluant la commune de Lomé pour en faire une sixième région d'Education.

Les préfets et les sous-préfets sont nommés par le Président de la République après délibération en Conseil des Ministres.

La Constitution prévoit une forte décentralisation en vue de permettre le rapprochement de l'administration des administrés et une meilleure gestion à la base. Cette option vise l'autonomie des populations dans leurs actions de développement.

1.4 Situation socio-politique

1.4.1 Situation sociale

Elle porte sur la situation des femmes, des enfants, de la santé, de l'emploi et sur celle de la lutte contre la pauvreté.

1.4.1.1 La situation des femmes

Outre leur supériorité numérique (52% de la population), les femmes togolaises occupent une place importante dans l'économie du pays. Ainsi, elles participent pour 46% au PIB. Elles maîtrisent le secteur du commerce intérieur et assument 70% des activités du secteur informel. Dans les activités artisanales, elles représentent environ 54% de la population active de ce secteur.

En dépit de leur poids sur le plan démographique et dans l'économie, les femmes togolaises rencontrent d'énormes contraintes et sont les plus frappées par la pauvreté humaine : i) elles sont analphabètes à 62% contre 31% chez les hommes ; ii) l'accès des femmes à l'éducation et à la formation technique et professionnelle est faible, de même que leur accès aux facteurs de production. Elles sont souvent victimes de violences physiques et morales. Enfin, les femmes sont sous-représentées dans les instances politiques et de décision.

Sur le plan politique, les femmes font 13,4 % du gouvernement en place depuis Juin 2005. A l'Assemblée nationale, elles sont 6 sur 81 soit 7,4 %. L'on peut également compter 4 femmes chefs de canton sur 328 soit 1,21%. Il n'y a aucune femme Préfet ou Sous Préfet. Les délégations spéciales nommées dans les différentes communes ne sont présidées par aucune femme.

1.4.1.2. La situation des enfants

Au delà des droits généraux de l'enfant, appréhendés en terme de droit à l'éducation et aux loisirs, à l'alimentation, à la santé, et au logement, à la vie, au développement et au bien-être, à l'égalité et à la non discrimination, à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation etc, il existe au Togo comme dans nombre de pays en développement, des problèmes spécifiques d'enfants en situation particulièrement difficile : enfants privés du milieu familial, enfants en conflit avec la loi, enfants travailleurs, enfants objets de trafic, enfants victimes de sévices et d'exploitation sexuelle, enfants handicapés, enfants victimes du trafic et de l'usage de la drogue, enfants orphelins et vulnérables.

1.4.1.3. La situation de l'emploi

La dernière décennie (1990-2000) a été marquée au Togo par une situation économique et sociale difficile. Les diverses politiques pouvant contribuer à promouvoir l'emploi n'ont pas donné les résultats escomptés.

Le taux de chômage se situe entre 25 et 33 %. La situation actuelle de l'emploi au Togo révèle une désarticulation du secteur et une aggravation constante de situation consécutive, entre autres, aux effets négatifs des programmes d'ajustement structurel (gel des recrutements, départ à la retraite à 30 ans de service, compression de personnel par suite de privatisation) et à la crise socio-politique du début des années 1990 rendant les investisseurs potentiels très prudents à s'engager.

1.4.1.4. Santé

Au Togo, l'environnement sanitaire est caractérisé par des taux de mortalité infantile et juvénile élevés : mortalité infantile 80‰, mortalité juvénile 69‰, mortalité infanto-juvénile 146‰ (EDST – 1998). Ces taux sont dûs aux maladies infectieuses et parasitaires comme le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la rougeole, la coqueluche, la diphtérie et les carences nutritionnelles. Le sida continue de progresser ; la tranche d'âge la plus touchée est celle des 20-39 ans.

D'autres maladies, nettement moins fréquentes, sont également liées à l'environnement naturel mais de manière plus complexe : il s'agit notamment de l'anémie et des troubles dûs à la carence en iode (TDCI). L'objectif mondial ou régional d'éradiquer ou d'éliminer le tétanos néonatal, la dracunculose, la poliomyélite, la rougeole, le goitre, la lèpre avant l'an 2000 n'a pas pu être réalisé.

La couverture globale du pays en infrastructure sanitaire est d'une unité de soins pour 8.500 hbts (contre un pour 5.000 recommandée par l'OMS), avec toutefois de grandes disparités d'une région à une autre.

Les indicateurs de couverture sanitaire du personnel médical au plan national se présentent comme suit :

1 médecin pour 21.865 hbts

1 assistant médical pour 19.893 hbts

1 infirmier diplômé d'Etat pour 6.714 hbts

1 sage femme pour 14.490 hbts

1 laborantin d'Etat pour 24.392 hbts

Les autres soignants (infirmiers auxiliaires, assistants d'hygiène, aides infirmiers, accoucheuses auxiliaires) pour 1.839 hbts

1.4.1.5. La pauvreté

S'agissant de l'aspect monétaire de la pauvreté basé sur le revenu, l'analyse du PIB par tête (Tableau I.1) montre une évolution qui traduit une tendance à la paupérisation croissante de la population depuis 1998

Tableau I.1- Evolution du PIB par habitant de 1995-2003(en millier de f Cfa)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PIB/hbt	62,7	65,6	65,7	62,2	61,1	60,2	58,9	59,9	59,7

Source : secrétariat du comité PIB (direction de l'économie), avril, 2004

Quant à l'indice de pauvreté humaine (IPH), les indicateurs pris en compte ressortent comme suit en 2004 :

Tableau I.2- Indicateurs d'indice de pauvreté humaine

Indicateurs	Valeur
Probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à 40 ans (en % de la cohorte 2000 – 2005)	37,9
Taux d'analphabétisme des adultes (en % des 15 ans et plus) 2002	40,4
Population privée d'accès à un point d'eau aménagé (en %) ; 2000	46
Insuffisance pondérale des enfants (en% des moins de 5ans) période 1999-2002	25
Indice de la pauvreté humaine (en %)	38

Source : Rapport mondial sur le développement humain 2004

Il découle de l'indice de pauvreté que 38 % de la population togolaise, soit plus du tiers, vit dans une extrême précarité avec un minimum de savoir, est exposé à toutes sortes de maladies, a d'énormes difficultés pour accéder aux soins de santé et a par conséquent une durée de vie brève.

Le Togo, avec un IPH de 38% est classé au 65ème rang sur 95 pays en développement.

La demande nationale solvable a réduit les opportunités d'entreprendre et donc d'auto-emploi générateur de revenus.

Toutes les catégories socioprofessionnelles sont durement frappées par la pauvreté même si l'incidence est variable : 61,3% des vendeurs et assimilés sont concernés tandis que le phénomène touche 72,2% des travailleurs agricoles. De même, l'incidence est variable selon la taille des ménages : les ménages de 2 à 3 personnes sont touchés à 56% tandis que ceux de 6 à 7 personnes et de 8 à 10 personnes le sont davantage avec des taux respectifs de 84,6% et 86,9%. Les femmes sont considérées comme les plus pauvres.

1.4.2 Démocratisation politique

Après plusieurs années de régime à parti unique, le processus de démocratisation a commencé au Togo en 1985 avec les élections législatives pluralistes bien que le pays fût sous un régime à parti unique. Ce processus s'est consolidé par l'institution de la Commission nationale des Droits de l'Homme en 1987. La démocratisation a été consacrée par la Constitution adoptée le 14 octobre 1992 ; celle-ci a entraîné la mise en place de plusieurs institutions démocratiques notamment : l'Assemblée nationale pluraliste, la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, le Conseil supérieur de la

Magistrature. La liberté d'expression et la liberté d'association ont été renforcées. Le multipartisme est effectif et la presse privée indépendante se développe (plus de 45 journaux privés aujourd'hui). Le code de la presse est dépenalisé. Cette libéralisation de la vie politique se manifeste également par l'expansion de la vie syndicale. La société civile connaît un prodigieux développement à travers l'émergence d'ONG et d'associations de promotion des droits de l'homme. Cette tendance s'est prolongée sur le terrain économique par le foisonnement de groupements et d'associations visant le développement participatif et décentralisé. Malgré ces avancées, les enjeux électoraux ont toujours divisé la classe politique togolaise et prétextant un déficit démocratique, les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux en particulier l'UE ont maintenu la rupture de leur coopération avec le Togo depuis 1993.

1.4.3 Approches de solution : politiques et programmes

Les différentes situations évoquées ci-dessus sont communes à tous les pays en développement mais vécues à des degrés divers. Aussi est-il constaté au niveau international et national, une mobilisation qui se traduit par la mise en œuvre des politiques et programmes pour apporter des solutions spécifiques.

1.4.3.1. Au niveau international

L'on peut retenir au niveau mondial la déclaration du millénaire qui met l'accent sur huit objectifs communément dénommés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Au niveau du continent, l'on peut citer le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Les objectifs du Millénaire pour le Développement :

objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim.

objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous

objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

objectif 4 : réduire la mortalité infantile

objectif 5 : améliorer la santé maternelle

objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

objectif 7 : assurer un environnement durable.

objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les objectifs du NEPAD en matière d'éducation

Dans le cadre du NEPAD, les dirigeants africains se proposent de combler l'écart dans le domaine de l'éducation. Pour ce faire, les objectifs suivants sont à atteindre :

- Collaborer avec les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales pour assurer que l'objectif international du développement, visant à parvenir à une éducation primaire universelle d'ici l'an 2015, soit réalisé ;
- S'efforcer d'améliorer l'élaboration et la réforme des programmes, la qualité de l'enseignement et l'accès à l'informatique et à la télématique ;
- Elargir l'accès à l'enseignement secondaire et améliorer la pertinence de celui-ci par rapport au monde du travail ;

- Favoriser la mise en place de réseaux d'établissements spécialisés de recherche et d'enseignement supérieur.

1.4.3.2. Au niveau national

Au plan national, il existe des politiques et programmes généraux et sectoriels élaborés et mis en œuvre dans le domaine du genre, de la santé, de l'emploi, de la réduction de la pauvreté ainsi que des efforts sur le plan de la démocratisation du pays :

- Au plan général, on peut citer le « plan cadre d'assistance des nations unies au développement (UNDAF) » qui vise à promouvoir et à contribuer à un développement humain durable avec comme objectif stratégique: « réduire la pauvreté de 50% d'ici l'an 2015 ».

En matière d'éducation, l'UNDAF se fixe les objectifs suivants :

objectif 1 : Contribuer à augmenter les taux de scolarisation, de rétention, de promotion et de réussite, surtout des filles.

objectif 2 : Contribuer à accroître le taux d'accès et d'encadrement de la petite enfance.

objectif 3 : Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme, surtout des femmes.

objectif 4 : Contribuer à assurer une préparation aux métiers.

Au plan sectoriel, les actions suivantes ont été entreprises dans les domaines ci-après :

Pour les femmes et les enfants

Le Togo a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1998 et a adopté la loi n°98-016 portant interdiction des mutilations génitales féminines.

Dans l'esprit du sommet de Beijing, un Programme National d'Action a été élaboré par le gouvernement pour lever toutes les contraintes qui pèsent sur l'émancipation de la femme.

Le Code des Personnes et de la Famille et les politiques concernant la femme ne sont pas accompagnés de dispositifs d'application pratiques et ne sont pas concrètement traduits dans les faits. Heureusement ce code est à présent révisé et ne tardera pas à être voté par l'Assemblée Nationale

Concernant les enfants, le Togo a ratifié la « Convention relative aux Droits de l'enfant et à l'élimination des pires formes de travail des enfants. »

En 1993, le Togo a créé le Comité national de protection et de promotion de l'enfance.

Le projet du code togolais de droit de l'enfant est élaboré et attend d'être adopté.

Un plan d'action national de lutte contre le travail des enfants au Togo a été adopté en mars 2000.

Le code du travail et le code de sécurité sociale protègent les enfants travailleurs tout comme la convention N° 138 de l'OIT.

La lutte contre le trafic des enfants et la marginalisation des enfants handicapés est une préoccupation du gouvernement togolais depuis quelques années. Une loi relative à la lutte contre le trafic des enfants a été adoptée par l'Assemblée Nationale en Août 2005.

Des services étatiques existent qui s'occupent des enfants en conflit avec la loi : le tribunal pour Enfants de Lomé, la Brigade pour mineurs de Lomé, la Direction de la protection et de la promotion de la femme et de l'enfant et des centres de réinsertion. Divers ONG travaillent dans le secteur. Par le passé, les enfants en difficulté avec la loi bénéficiaient d'un avocat commis d'office. Vu la situation économique du pays, cette pratique connaît des difficultés.

Malgré les efforts du Comité national anti-drogue en vue de lutter contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants, on remarque que ces fléaux sont loin d'être éradiqués.

Dans le domaine de la santé

Pour l'amélioration de la santé maternelle, la politique nationale de la santé et la politique nationale de la population intègrent une politique spécifique de la santé de reproduction soutenue par les programmes suivants :

- programme de la planification familiale (PPF)
- programme de la maternité à moindre risque (MMR)
- programme de lutte contre les pratiques néfastes et les violences faites aux femmes

En vue de réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, le gouvernement a élaboré et exécute actuellement dans le cadre du plan national de développement sanitaire :

- le programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (P.C.I.M.E.)
- le programme élargi de vaccination (PEV)
- le programme de nutrition et de promotion de la croissance.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, et pour le plan national de développement sanitaire (2002-2006), les plans suivants ont été élaborés :

- plan stratégique national du Togo. « Faire reculer le paludisme » (2001-2005),
- cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA/IST (2001-2005)
- plan stratégique d'extension de la DOTS (Direct Observed Treatment Short course) au Togo (2002-2006)

Plusieurs autres politiques ont été élaborées par le gouvernement avec l'appui de l'OMS. L'on peut citer : la politique pharmaceutique nationale, la politique nationale de médecine traditionnelle, la politique nationale de lutte contre les maladies cardio-vasculaires et la politique de réadaptation médicale et sociale.

La loi 2001-002 du 23 janvier 2001 sur le médicament a été élaborée et adoptée par le gouvernement. La centrale d'achat des médicaments essentiels génériques (CAMEG-TOGO) a été mise en place depuis 1996.

La décentralisation des structures sanitaires est amorcée avec la création de cinq Directions régionales de la Santé et d'une Direction Urbaine (Lomé-Commune) pour la capitale Lomé.

Malgré toutes ces bonnes volontés, il apparaît en général une insuffisance et une vétusté des infrastructures, une insuffisance des équipements et de la logistique à tous les niveaux du système de santé. Certains hôpitaux ne disposent pas de bloc opératoire. Il n'existe aucune législation ni disposition réglementaire permettant de contrôler la qualité des prestations des laboratoires¹.

Dans le domaine de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté

En 1996, le gouvernement a adopté et mis en œuvre une stratégie et un Programme National de Lutte contre la Pauvreté, avec l'appui des partenaires au développement, notamment le

¹ Source : SNU au Togo, Bilan Commun de Pays, septembre 2000

SNU au Togo. Le programme est accompagné de nombreuses autres initiatives développées au niveau des communautés à la base sous forme d'activités génératrices de revenus, de micro crédits et de réalisations d'infrastructures socio-économiques. Depuis 2002 le Projet « Promotion de l'Emploi et Lutte contre la Pauvreté » est exécuté par le Gouvernement avec l'appui du BIT et du PNUD. En décembre 2003, le document cadre de Politique de l'Emploi et de lutte contre la pauvreté au Togo a été élaboré et validé.

Ces stratégies et programmes sont actualisés et développés dans le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DISRP) validé en juin 2004 sur une base participative, impliquant tous les acteurs et partenaires du développement.

Le secteur de l'emploi rencontre beaucoup de difficultés entre autres :

- l'inexistence d'une politique cohérente et d'un cadre institutionnel et administratif dynamique favorisant la promotion constante de l'emploi ;
- une forte contraction du marché de l'emploi se traduisant par une baisse des emplois modernes,
- une précarité croissante des emplois due aux difficultés économiques qui ont conduit plusieurs PME à opérer dans le secteur informel au cours des dernières années.

Au plan socio-politique.

L'accord cadre signé en juillet 1999 par la classe politique, destiné à régler la crise que vivait le pays, n'a pas suffi à assainir le jeu politique.

Le 14 avril 2004, le Gouvernement a pris vingt-deux engagements devant l'UE pour améliorer la vie socio-politique du pays et permettre à l'UE de reprendre sa coopération avec le Togo. Face au progrès réalisé par le Togo dans la mise en œuvre de ces engagements l'UE a adopté, en Novembre 2004, le principe de levée de sanctions avec une reprise progressive de la coopération totale.

1.5. Articulation entre EPT, OMD, NEPAD ET UNDAF

La pauvreté et le retard de l'Afrique dans tous les domaines contrastent vivement avec la prospérité du monde développé. La mortalité infantile dans les pays africains est très élevée. Beaucoup d'enfants et surtout les filles n'ont pas accès à l'école et le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans est en dessous de la moyenne. Plus de 40 % des populations n'ont pas accès à l'eau potable. Le retard en technologie est criard. L'ampleur des problèmes entraîne dans beaucoup de cas, une convergence entre la plupart des objectifs et stratégies mis en œuvre dans les différents programmes et politiques que sont les OMD, le NEPAD, l'UNDAF et l'EPT. Il s'agit en fait pour ces programmes et politiques, de trouver les voies et moyens pour résoudre les problèmes. Un rapprochement entre les objectifs de l'EPT et ceux des OMD, du NEPAD et de l'UNDAF montre que les uns et les autres s'intègrent. Tous ces objectifs sont en corrélation avec les objectifs majeurs retenus dans le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DISRP) au Togo.

Tableau I.3 : Relation entre les objectifs de l'EPT et ceux des OMD, NEPAD et UNDAF.

EPT	OMD	NEPAD	UNDAF
Objectif 1 : Favoriser la protection et l'éducation de la Petite Enfance.			Objectif 2 : Contribuer à accroître le taux d'accès et d'encadrement de la Petite Enfance.
Objectif 2 : Rendre l'éducation primaire obligatoire et gratuite.	Objectif 2 Assurer l'éducation primaire pour tous.	Collaborer avec les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales pour assurer que l'objectif international développement visant à parvenir à une éducation primaire universelle d'ici l'an 2015 soit atteint.	Objectif 1 : Contribuer à augmenter le taux de scolarisation, de rétention, de promotion et de réussite, surtout des filles.
Objectif 3 : Développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes et des adultes.			objectif 4 : Contribuer à assurer une préparation aux métiers.
Objectif 4 : Réduire de 50% le taux d'analphabétisme des adultes.			Objectif 3 : Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme, surtout des femmes.
Objectif 5 : Atteindre la parité entre les sexes d'ici 2005 et l'égalité d'ici 2015.	Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.		Objectif 1 : Contribuer à augmenter le taux de scolarisation, de rétention, de promotion et de réussite, surtout des filles. Objectif 3 : Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme, surtout des femmes.
objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation.			S'efforcer d'améliorer l'élaboration et la réforme des programmes, la qualité de l'enseignement et l'accès à l'informatique et à la télématique.

Il ressort de ce tableau que les OMD, le NEPAD et l'UNDAF prennent en compte les objectifs de l'EPT ou concourent à l'atteinte de ces objectifs.

1.6 Développement de l'économie togolaise : obstacles et potentialités

1.6.1 Les obstacles au développement

L'économie togolaise est caractérisée par :

- une agriculture soumise aux aléas climatiques et marquée par une forte auto consommation des produits vivriers et par une faible et étroite production des cultures d'exportation ;
- la forte croissance démographique réduisant les capacités de l'Etat à pourvoir aux besoins essentiels des populations en matière d'emploi, d'éducation, de santé, d'habitat, d'assainissement et d'accès à l'eau potable.
- la très forte dépendance de l'extérieur pour la satisfaction de ses besoins énergétiques notamment en produits pétroliers et en électricité ;
- l'exploitation abusive des sources d'énergie utilisant le bois qui risque d'aboutir à la désertification du pays ;
- l'exiguïté du marché intérieur ;
- la faible base industrielle du fait de l'étroitesse du marché national ;
- l'exportation de quelques produits de base en l'occurrence le café, le cacao, le coton et les phosphates sans transformation préalable ;
- le manque de compétitivité et de capacité de transformation des produits locaux pour dégager une valeur ajoutée plus importante ;
- la faiblesse de l'épargne nationale et l'insuffisance des moyens de mobilisation de l'épargne existante.

1.6.2. Les potentialités de développement

Les principales potentialités de développement dont dispose le Togo portent sur :

- l'agriculture qui offre des perspectives de développement de la production par les réserves constituées de terres non cultivées et par les marges encore considérables d'accroissement de la productivité ;
- les ressources minières exploitées que sont les phosphates et les marbres, et celles non exploitées à savoir : le fer, le manganèse, le calcaire, les phosphates indurés, l'attapulgite et le bentonite ;
- les infrastructures constituées notamment d'un port franc en eau profonde et d'un réseau routier relativement bien développé ;
- les ressources humaines disponibles ouvertes au progrès économique et à l'innovation ;
- les atouts touristiques à exploiter ;
- la position géographique privilégiée du pays qui est en fait une plaque tournante et un corridor de transit pour les pays sahéliens.

1.7. Les principales tendances économiques

L'analyse du rythme de croissance de l'économie togolaise, entre 1991 et 2002, ne peut être comprise qu'en référence à la crise socio-politique aiguë qu'a connue le pays au cours de la période 1991-1993. En effet, l'assainissement macroéconomique enregistré au cours de la seconde moitié des années 1980, grâce à la mise en œuvre, à partir de 1983, du premier programme d'ajustement structurel (PAS) (marqué par un vaste programme de réformes économiques et un début de désengagement de l'Etat des secteurs productifs) a été

interrompu par la crise socio-politique qui a profondément affecté l'activité économique du pays.

Ainsi le PIB réel a évolué de manière erratique, d'abord au début de la décennie (baisse du PIB de 3,1% entre 1991 et 1992, puis de 15 % entre 1992 et 1993), notamment en raison de la grève générale qui a duré neuf mois.

En fait sur l'ensemble de la période le pays n'a pas retrouvé un contexte de stabilité favorable à la croissance.

En dépit des impulsions données par la dévaluation du franc CFA en 1994 qui ont permis d'atteindre un taux de croissance moyen de 6,9% sur la période 1994-1997, l'économie togolaise est demeurée fragile et vulnérable avec une stagnation du PIB en termes réels entre 1997 et 2002.

Cette faible croissance du PIB par ailleurs correspondait à une forte stagnation de l'emploi dans le secteur moderne (public et privé) de l'économie.

En conséquence de cette croissance erratique de l'activité économique, entre 1991 et 2002, en termes réels, la progression annuelle moyenne du PIB sur la période n'a été que de 0,9%. Si l'on rapporte le PIB à la population, on constate qu'en termes réels, le PIB par habitant est passé de 257 929 francs CFA de 1991 à 210 019 francs CFA en l'an 2002. Cette décroissance du PIB par tête (diminution globale moyenne de 1,9% par an entre 1991 et 2002) tient, bien sûr, au fait que la population s'est accrue à un rythme plus rapide que celui du Produit Intérieur Brut.

Au total, même si des réserves peuvent être formulées sur la fiabilité des données démographiques (il est en fait possible que la réalité soit celle d'un accroissement démographique un peu plus intense), on peut estimer que cette diminution du PIB par habitant sur la période étudiée est le signe d'un environnement à priori peu favorable à la mobilisation d'un volume croissant de ressources publiques pour le fonctionnement de l'Etat.

1.7.1. Les recettes de l'Etat

L'analyse de l'évolution des finances publiques confirme cette observation. Ainsi le ratio « recettes budgétaires rapportées au PIB courant » a suivi une tendance négative sur la période. Ce ratio, dont la valeur était estimée à 29 % en 1985, est passé de 15,8 % en 1991 à 9,6 % en 1993, pour se situer à 12,2% en 2002. Selon des évolutions comparables, le taux de prélèvement fiscal (ou le taux de pression fiscale, défini comme la ponction des recettes fiscales en proportion du PIB) qui a atteint 22,2 % en 1985, est passé de 13,7 % en 1991 à 8,1 % en 1993, (au moment des désordres socio-politiques) pour ne remonter qu'à 11,3% en 2002.

Avec une croissance globale très faible du PIB (0,9 % par an) et une diminution très sensible de la part des recettes budgétaires internes dans le PIB (de 15,8 % à 12,2 %), la situation des recettes budgétaires internes de l'Etat s'est significativement dégradée entre 1991 et 2002. Il s'ensuit qu'en termes réels, les recettes budgétaires internes ont sensiblement diminué sur la période. Ainsi, en termes réels, les recettes budgétaires internes représentaient, en 1991, environ 146 milliards de F.CFA de 2002, alors que le chiffre observé pour cette dernière année n'est que de 124,8 milliards de F.CFA, soit une diminution de 14,5%.

Dans le même temps, les ressources extérieures ont fortement baissé en termes courants en passant de 18,7 milliards de FCFA en 1991 à 11,4 milliards de F.CFA en 2002.

En termes réels et en prenant 2002 pour année de base, elles sont passées de 34,7 milliards de francs CFA en 1991 à 11,4 milliards de francs CFA en 2002, soit une baisse de 67%.

Avec cette forte baisse des ressources tant internes qu'externes, il est clair que les contraintes budgétaires globales relatives au fonctionnement des services publics togolais se sont accentuées au cours de la période allant de 1991 à 2002.

1.7.2 Les dépenses de l'Etat

La part du service de la dette dans les dépenses de l'Etat est passée de 23,7 % en 1991 à 30,6 % en 2002 (respectivement 6,1 % du PIB en 1991 et 5,1 % du PIB en 2002). L'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE), dans la mesure où les conditions de mise en œuvre seraient remplies, permettrait d'alléger substantiellement ce service. Les contraintes en matière de ressources ont influé sur le volume des dépenses de fonctionnement dont le niveau observé au cours de l'année 2002 ne représente, en termes réels, que 86 % de ce qu'il était en 1991.

Essentiellement financées sur ressources extérieures, les dépenses en capital ont connu une baisse drastique en passant de 4,1% du PIB en 1991 à 1,4 % en 2002. La faible mobilisation des ressources extérieures, due à la suspension de la coopération avec l'Union européenne, explique en grande partie cette situation.

Tableau I.4 : Evolution des principaux agrégats macroéconomiques et budgétaires

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Produit intérieur brut (PIB en milliards de Fcfa)										
aux prix courants	452,9	443,4	352,3	545,6	653,6	748,7	874,8	835,4	874,9	885,8
aux prix constants (Fcfa année 2000)	793,3	743,1	619,7	724,0	774,3	849,1	885,4	866,4	890,0	885,8
Population en millions	3,6	3,7	3,8	3,9	4,1	4,2	4,3	4,4	4,5	4,6
PIB par habitant (milliers de Fcfa)										
aux prix courants	125,8	119,8	92,7	139,9	159,4	178,3	203,4	189,9	194,4	192,6
aux prix constants (Fcfa année 2000)	214,4	200,9	163,2	185,7	188,8	202,3	205,8	196,7	197,8	192,6
Ressources de l'Etat en milliards de Fcfa	97,5	80,4	40,4	94,3	121,1	155,6	169,9	168,5	160,5	147,8
<i>Ressources internes</i>	78,8	71,0	38,2	64,2	97,1	110,4	128,5	127,6	130,5	115,3
Recettes fiscales	68,8	53,2	30,8	59,6	88,8	98,1	115,7	115,4	115,5	103,9
Recettes non fiscales	10,0	17,8	7,4	4,6	8,3	12,3	12,8	12,2	15,0	11,4
Taux de prélèvement fiscal (%)	15,2	12,0	8,7	10,9	13,6	13,1	13,2	13,8	13,2	11,7
Ressources internes en % du PIB	17,4	16,0	10,8	11,8	14,9	14,7	14,7	15,3	14,9	13,0
<i>Ressources extérieures</i>	18,7	9,4	2,2	30,1	24,0	45,2	41,4	40,9	30,0	32,5
Dons	6,7	7,9	1,0	9,5	11,6	3,9	11,9	11,2	14,8	11,5
Dons liés aux projets et aux programmes	6,7	6,8	1,0	4,0	4,1	3,7	11,9	11,2	14,7	11,5
Autres dons	0,0	1,1	0,0	5,5	7,5	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0
Emprunts	12,0	1,6	1,2	20,6	12,4	41,3	29,5	29,7	15,2	21,0
Prêts liés aux projets et aux programmes	12,0	1,6	1,2	20,6	12,4	41,3	29,5	29,7	15,2	21,0
Autres prêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de l'Etat (en milliards de Fcfa)	129,1	111,8	111,3	157,4	162,9	181,7	176,7	206,8	196,6	209,1
Service de la dette publique	30,6	28,0	34,0	55,7	38,3	44,4	39,3	39,9	49,3	51,3
Intérêts sur découverts Trésor/BCEAO	1,5	1,3	1,5	2,1	2,2	3,1	4,0	1,0	2,2	2,1
Intérêts exigibles sur la dette extérieure	12,8	11,1	13,3	20,6	17,4	17,4	17,8	18,3	18,9	17,4
Principal dû	16,3	15,6	19,3	32,9	18,7	23,9	17,5	20,6	28,2	31,8
Dépenses de fonctionnement hors dette	78,1	68,3	69,1	89,6	101,7	116,5	119,8	131,0	118,3	129,5
Dépenses en capital	20,4	15,5	8,2	12,1	22,9	20,8	17,6	35,9	29,0	28,3
Financement sur ressources internes	2,3	6,9	5,7	2,9	6,3	4,3	3,3	7,3	2,0	3,2
Financement sur ressources externes	18,1	8,6	2,5	9,2	16,6	16,5	14,3	28,6	27,0	25,1

Source : Direction de l'Economie et des Finances, Direction générale du Plan et de l'Aménagement du Territoire

II. DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS

2-1 Cadre juridique

Le système éducatif togolais est régi et structuré par l'Ordonnance n°16 du 06 mai 1975 portant Réforme de l'Enseignement. Cette Ordonnance dispose en ses cinq premiers articles que : « Les jardins d'enfants, les écoles primaires, les établissements secondaires ou techniques, les écoles spécialisées, les grandes écoles et instituts d'enseignement supérieur, ..., ont pour fonction, la formation intégrale de l'homme togolais ». « L'Enseignement est obligatoire et gratuit pour tous les enfants de deux ans révolus à quinze ans ». « L'école, depuis les jardins d'enfants jusqu'à l'université, est mixte ».

La politique structurale de « l'Ecole Nouvelle » est conçue de manière à :

- favoriser une orientation judicieuse des élèves à tous les degrés.
- détruire la dichotomie entre l'enseignement général et l'enseignement technique.
- rendre plus rationnelle et efficace l'administration scolaire en regroupant sous une seule direction les établissements de formation d'un même niveau».

« L'Ecole nouvelle est divisée en quatre degrés ;

- l'Enseignement du premier degré ;
- l'Enseignement du deuxième degré ;
- l'Enseignement du troisième degré ;
- l'Enseignement du quatrième degré.

Chaque degré d'enseignement peut comprendre plusieurs cycles et plusieurs sections suivant les nécessités et les besoins de la société ».

Par ailleurs la constitution du 14 octobre 1992 dispose dans ses articles 30 et 35 que : «...l'Etat reconnaît l'enseignement privé confessionnel et laïc ».

« ...l'Etat reconnaît le droit à l'éducation des enfants et crée les conditions favorables à cette fin. L'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 15 ans. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public ».

La création des écoles privées laïques et confessionnelles est soumise à l'approbation de l'Etat.

L'arrêté n° 042/MEPS du 20 août 2004 fixe justement les conditions de création et de fonctionnement

des établissements scolaires privés laïcs et confessionnels de l'enseignement général.

L'alphabetisation est assurée par l'Etat, les associations, les ONG, les sociétés para publiques, les institutions et les confessions religieuses et certains partenaires au développement.

L'arrêté n°095/008/METFP-CAB du 1^{er} juin 1995 portant modalités d'ouverture d'institutions privées laïques ou confessionnelles d'enseignement technique et de formation professionnelle et l'arrêté n°011/METFP/CAB/SG/CPO du 17 juillet 2002 modifiant et complétant les dispositions de l'article 6 de l'arrêté n°95//METFP-CAB du 15 juillet 1995 portant procédures d'ouverture et conditions de fonctionnement d'institutions privées d'enseignement technique et de formation professionnelle fixent les conditions de création et de fonctionnement des établissements scolaires privés, laïcs et confessionnels d'enseignement technique et de formation professionnelle au niveau du Département de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

2-2 Organisation

L'organisation de l'enseignement au Togo, depuis la création de la « première école togolaise » par un togolais, a subi plusieurs mutations à travers le temps. Ces changements ont été opérés en fonction des idéologies prônées par les gouvernements successifs.

L'organisation de l'enseignement est, depuis 1842 à nos jours, passée par la période pré-coloniale (1842-1884), les périodes coloniales allemande (1884-1914) et française (1914-1956), la période de l'autonomie (1956-1959) et la période de l'indépendance (1960 à nos jours).

Après l'accession du Togo à la souveraineté internationale en 1960, les changements significatifs intervenus dans l'organisation de l'enseignement, remontent à la période de la 3^{ème} République, avec la Réforme du système d'éducation et de formation connue sous le nom d'"Ecole Nouvelle" promulguée par ordonnance n° 16 du 06 mai 1975.

Cette "Ecole Nouvelle" s'était assignée trois objectifs essentiels : i) offrir des chances égales à tous les citoyens indépendamment de l'origine sociale ou du sexe, orienter les élèves selon leurs aptitudes compte tenu des besoins du pays ; ii) rendre l'école plus rentable : réduction des taux de redoublement, adaptation des produits de l'école aux besoins du développement ; iii) adaptation de l'école au milieu en développement : réhabilitation de nos langues nationales et des valeurs culturelles du pays. Elle impliqua de ce fait, l'introduction d'une nouvelle organisation : i) la division du système d'enseignement en 4 degrés : l'enseignement du 1^{er} degré (préscolaire et primaire), l'enseignement du 2^{ème} degré (classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} et enseignement technique), l'enseignement du 3^{ème} degré (de la seconde à la terminale de l'enseignement général, technique et professionnel) et l'enseignement du 4^{ème} degré (écoles et facultés de l'université et instituts supérieurs) ; ii) la réorganisation du ministère de tutelle et des services centraux ; iii) l'élaboration et l'utilisation de nouveaux programmes ; iv) la prévision des dispositions relatives à la réussite de la réforme.

La volonté de mieux cerner les problèmes inhérents à chaque degré d'enseignement et de leur trouver des solutions adéquates a entraîné, par décrets depuis 1975 jusqu'en 2003, plusieurs transformations du ministère de tutelle tantôt en deux, tantôt en trois départements ministériels.

Ainsi, par décret n°2003-229/PR du 29 juillet 2003 portant composition du Gouvernement, modifié par le décret n° 2003-233/PR du 04 août 2003, le ministère de l'éducation nationale et de la recherche (MENR) est scindé en deux départements ministériels : le ministère des enseignements primaire et secondaire (MEPS) et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Cette scission du MENR traduit la volonté du Gouvernement d'assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants d'âge scolaire à travers le MEPS auquel il revient de faire aboutir les objectifs de l'éducation pour tous à l'horizon 2015 et du millénaire. L'actuel ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP) est créé par le décret n° 84-165/PR du 13 septembre 1984 portant restructuration du gouvernement.

La création du MEPS a entraîné, de facto, une organisation du département. Ainsi le décret n° 2004-068/PR du 17 mars 2004 portant attributions et organisation, structure le MEPS comme suit : le cabinet du ministre, le secrétariat général, les directions centrales, les directions régionales de l'éducation, les inspections d'enseignement et les organismes et institutions rattachés.

Au titre des directions centrales il en est créé 7 : la direction des enseignements préscolaire et primaire (DEPP) ; la direction de l'enseignement secondaire, de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles (DESIO) ; la direction des examens et concours (DEX-C) ; la direction des ressources humaines (DRH) ; la direction des affaires financières (DAF) ; la direction de la prospective, de la planification de l'éducation et de l'évaluation (DPPE) et la direction de la formation permanente, de l'action et de la recherche pédagogiques (DIFOP).

Au titre des directions régionales de l'éducation on en compte 6 : i) Lomé commune et Golfe ; ii) Maritime ; iii) Plateaux ; iv) Centrale ; v) Kara et vi) Savanes.

Au nombre des organismes et institutions rattachés on a : le conseil national des enseignements préscolaire, primaire et secondaire (CNEPPS) ; l'inspection générale de l'éducation (IGE) et la librairie des mutuelles scolaires (LIMUSCO).

Le système d'enseignement général est, dans cette nouvelle organisation, divisé en deux au lieu de trois comme auparavant à savoir : l'enseignement primaire (préscolaire et primaire) et l'enseignement secondaire général (1^{er} cycle et 2^{ème} cycle secondaire). Le département ministériel compte 07 directions centrales au lieu de 12 précédemment, l'accent étant mis sur les directions déconcentrées de l'éducation. Mais il comporte une innovation très importante : l'inspection générale de l'éducation. Les directions régionales de l'éducation (DRE) au niveau du MEPS et les inspections régionales d'enseignement au niveau du METFP coordonnent et contrôlent l'action administrative et pédagogique dans les régions.

2-3 Structure

Le Togo, bien que indépendant depuis plus de 45 ans, a son système éducatif qui n'a pas encore réussi à trouver son originalité : des modèles étrangers notamment français y sont en vigueur. Le système éducatif comprend deux composantes : le formel et le non formel. Il est structuré en trois degrés :

2.3.1 L'Enseignement primaire :

Il comprend deux niveaux :

a)-l'éducation préscolaire : les enfants y entrent à deux ans révolus pour une période de trois ans.

b)- l'école primaire : les enfants y entrent à l'âge de 5-6 ans révolus pour une période de six ans. L'enseignement primaire est sanctionné par le certificat de fin d'études du premier degré (CEPD). Ce diplôme permet l'accès au 1^{er} cycle du secondaire.

2.3.2 Les Enseignements secondaires général, technique et professionnel

-Le premier cycle du secondaire général dure quatre ans. Il comprend un cycle d'observation qui est le tronc commun de toutes les sections de cet ordre d'enseignement et un cycle d'orientation. Les établissements du premier cycle du secondaire général sont des collèges d'enseignement général (CEG) tandis que ceux du secondaire technique et professionnel sont soit des collèges d'enseignement technique (CET) soit des collèges d'enseignement agricole (CEA), soit des collèges d'enseignement artistique et artisanal (CEAA), soit des centres régionaux d'enseignement technique et de la formation professionnelle (CRETFP).

Les diplômes préparés sont : le brevet d'études du premier cycle (BEPC) pour le premier cycle de l'enseignement secondaire général et le certificat d'aptitude professionnel (CAP) pour le premier cycle de l'enseignement secondaire technique.

-Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général comprend des collèges et des lycées d'enseignement général tandis que celui du secondaire technique et professionnel comporte des lycées d'enseignement technique et professionnel (LETP). Le second cycle de l'enseignement secondaire général dure trois ans (seconde, première et terminale). A la fin de la classe de première, les élèves passent la première partie du baccalauréat (BAC I) dont la réussite conditionne l'accès à la classe de terminale. La fin du cycle est sanctionnée par le baccalauréat deuxième partie de l'enseignement général (BAC II).

L'enseignement secondaire technique comporte deux cycles : un cycle court de deux ans sanctionné par le brevet d'études professionnelles (BEP) ou le brevet de technicien (BT), et un cycle long de trois ans suivant le même schéma que le deuxième cycle de

l'enseignement secondaire général. La fin de la classe de première technique est sanctionnée par la première partie du baccalauréat technique (BAC I) qui donne accès à la classe de terminale technique. La fin du cycle est sanctionnée par le baccalauréat technique (BAC II).

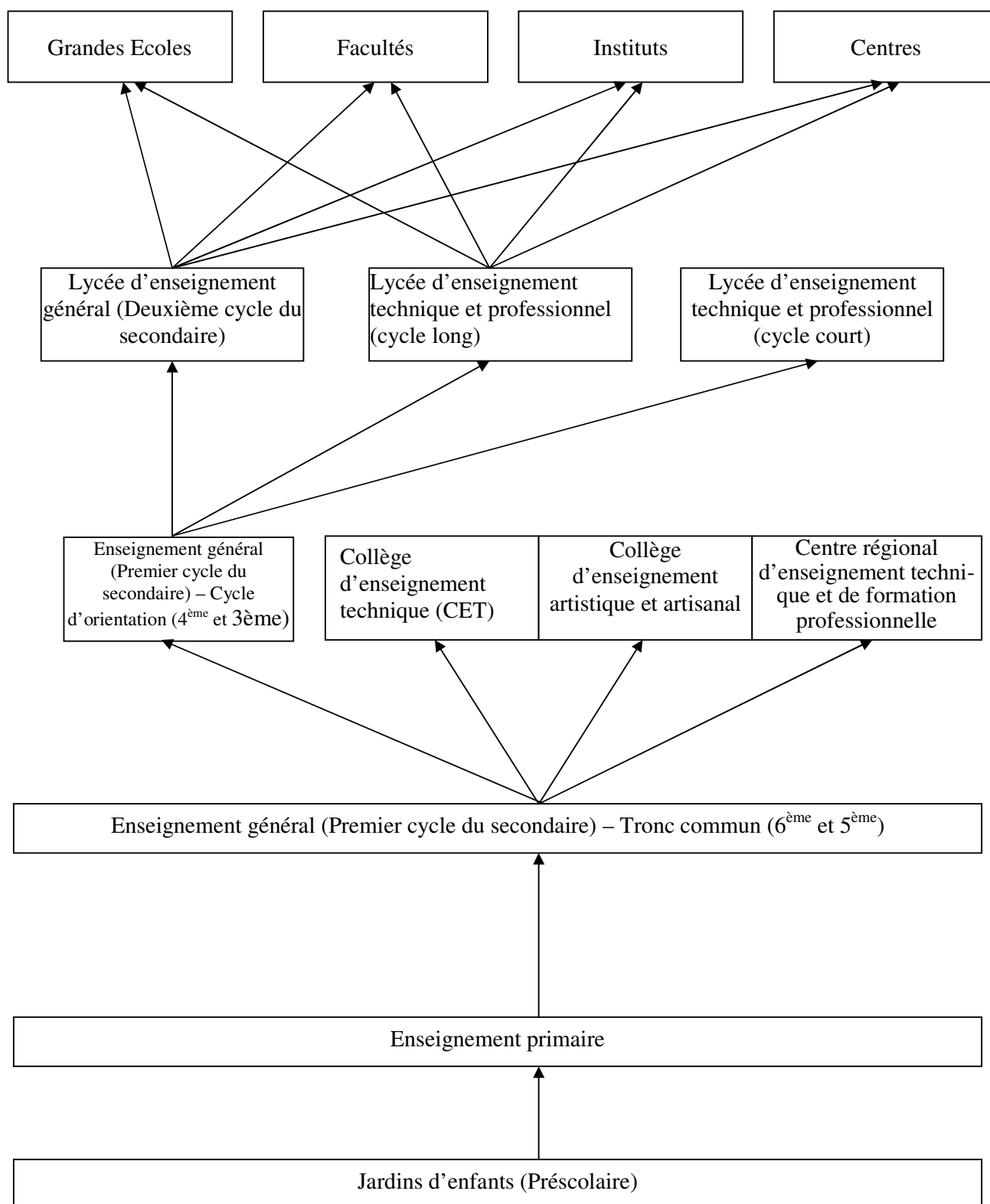
2.3.3 *L'Enseignement Supérieur*

Il comporte deux universités publiques, l'école normale supérieure d'Atakpamé (ENS), de grandes écoles, des centres de formation et des instituts privés confessionnels et laïcs. L'université de Lomé (UL) comporte : 5 facultés, 5 écoles, 2 instituts et 3 centres de formation. Elle comptait 14.196 étudiants en 2002-2003. En 2004-2005 elle compte 14 425 étudiants (2 859 filles et 11 566 garçons). Sur les 14 425 étudiants on note 450 étudiants de nationalités étrangères. (153 filles et 297 garçons). Les étudiants nationaux se chiffrent à 13.975 (2706 filles et 11 269 garçons).

L'université de Kara (UK) ouverte à la rentrée scolaire 2003-2004, opérationnelle en janvier 2004, compte trois facultés : la faculté des lettres et sciences humaines (FLESH), la faculté de droit (FDD) et la faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG). Elle compte en 2004-2005 2800 étudiants.

Les diplômes préparés dans les deux universités nationales sont les brevets de technicien supérieur (BTS), la licence, la maîtrise, le diplôme d'études approfondies (DEA), le doctorat. Les réformes sont en cours pour adopter le système LMD (Licence-Master-Doctorat). L'organigramme suivant présente le système éducatif du Togo.

Figure II.1 : Organigramme du système éducatif togolais



2-4 Gestion du système éducatif

Par décret n° 2003-229/PR du 29 juillet 2003 portant composition du gouvernement, modifié par le décret n° 2003-233/PR du 04 août 2003, le MENR a été scindé en deux départements ministériels comme indiqués plus haut en MESR et MEPS. A compter de ce moment là, le système d'éducation et de formation est géré par trois entités : les deux départements ministériels ci-dessus cités et celui de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP).

Le système d'enseignement au niveau du MEPS et du METFP est géré par une organisation administrative, financière et pédagogique centrale et déconcentrée. Les directions régionales de l'éducation, au niveau du MEPS, assument une gestion de proximité en s'appuyant sur les inspections d'enseignement et les directions des établissements.

Au niveau du METFP, les inspections régionales d'enseignement assurent aussi une gestion de proximité avec le concours des conseillers régionaux et les directions des établissements.

2-5 Financement

Le financement du secteur de l'éducation provient de différentes sources : l'Etat, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les associations et ONG ; les parents d'élèves et le privé.

Les dépenses de l'Etat : l'évolution, du niveau des dépenses budgétaires allouées au secteur de l'éducation et exécutées entre 1991 et 2000, est retracée dans le tableau ci-après.

Si on considère en premier lieu la part des dépenses publiques courantes de l'éducation (dépenses de fonctionnement) dans l'ensemble des dépenses budgétaires courantes de l'Etat (hors service de la dette), celle-ci a été en moyenne de 26,5 % de 1991 à 2000. En excluant l'année 1993, qui peut être considérée comme exceptionnelle (grève générale de neuf mois), cette moyenne est portée à 28,2 %.

Tableau II:1 Evolution des dépenses publiques d'éducation

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Fonctionnement (milliards Fcfa)	23,4	21,7	7,7	27,0	24,9	30,0	34,3	37,0	33,5	34,9
En % des dépenses de fonct. (hors dette)	30,0	31,8	11,1	30,1	24,5	25,8	28,6	28,3	28,3	26,9
En % du PIB	5,2	4,9	2,2	4,9	3,8	4,0	3,9	4,4	3,8	3,9
Capital (milliards Fcfa)	2,5	4,5	1,0	1,0	1,4	2,8	4,4	3,7	2,8	4,2
Financement sur ressources internes	1,1	0,2	1,0	0,3	0,5	0,6	1,0	1,1	0,3	0,5
Financement sur ressources externes	1,4	4,2	0,0	0,7	0,9	2,2	3,4	2,6	2,5	3,7
En % des dépenses en capital de l'Etat	12,3	28,9	12,3	8,4	6,1	13,5	25,0	10,3	9,7	14,8
Dépenses totales (milliards Fcfa)	25,9	26,2	8,7	28,0	26,3	32,8	38,7	40,7	36,3	39,1
En % des dépenses de l'Etat (hors dette)	26,3	31,3	11,3	27,5	21,1	23,9	28,2	24,4	24,6	24,7
En % du PIB	5,7	5,9	2,5	5,1	4,0	4,4	4,4	4,9	4,1	4,4

Source : Direction des Finances, Direction générale du Plan et de l'Aménagement du Territoire

En second lieu, la part des dépenses publiques de l'éducation dans l'ensemble des dépenses de l'Etat (hors dette) a été en moyenne de 24,3 % sur les dix années. Ceci correspond à la moyenne réalisée dans les pays francophones de la région. Si on excepte l'année 1993, la moyenne passe à 25,7 % sur les dix années.

Eu égard aux moyennes de ces deux ratios qui témoignent de la volonté de l'Etat de protéger les dépenses sociales malgré la crise financière à laquelle il fait face, les dépenses publiques de ce secteur ont atteint en moyenne 4,5 % du PIB sur la période. On notera qu'il y a une tendance à la réduction de la part des dépenses publiques dans le PIB ; les chiffres sont en effet de 5,7 et de 5,9 % en 1991 et 1992 respectivement, alors qu'ils ne valent que 4,1 et 4,4 % pour les deux dernières années 1999 et 2000.

Pour pallier les difficultés liées à la rareté des ressources budgétaires publiques et permettre aux établissements de pouvoir fonctionner, le Gouvernement a décidé la création du fonds de soutien à l'éducation (FSE). Ce fonds est alimenté exclusivement par les contributions que versent les parents d'élèves sous forme de droit de scolarisation à l'Etat. Les 60% de ce fonds sont restitués aux établissements et gérés par un comité dénommé « Comité de gestion des ressources des établissements scolaires (COGERES) », une autre partie sert à assurer les besoins courants des inspections pédagogiques et des directions régionales

Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux : le Togo bénéficie, au titre de l'aide publique, des aides directes ou indirectes de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et de la Coopération française, entre autres. Mais depuis quelques années, ces financements se font rares suite à la suspension de la coopération avec l'Union Européenne à l'exception de la France qui a sensiblement augmenté son aide devenant ainsi le plus grand bailleur de l'éducation au Togo.

Il existe également au niveau du terrain un réseau très actif d'Associations et d'ONG oeuvrant essentiellement dans le domaine de la construction des bâtiments scolaires, de la formation des enseignants et de la prise en charge des enfants déscolarisés. Aide et Action, Plan Togo, Bornefonden, entre autres, demeurent les plus grands bailleurs

La participation des parents et du privé : les parents d'élèves participent de plus en plus au financement du secteur. Leurs interventions se font sous forme du paiement d'un droit de scolarité pour leurs enfants, de la prise en charge des enseignants volontaires, de construction et réhabilitation des infrastructures, de leurs équipements ainsi que d'autres dépenses.

III. DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS

Depuis sa promulgation en 1975, la Réforme de l'Enseignement n'a jamais fait l'objet d'une évaluation systématique et exhaustive. Cependant, pour des besoins de politiques éducatives, des études sectorielles ou thématiques ont été menées entre 1988 et 1991. On peut citer, entre autres, Politiques Coûts et financement de l'éducation au Togo, 1988 IREDU ; Adaptation du système éducatif à l'environnement socio-économique – septembre 1991, INSE ; Amélioration de l'efficacité interne du système éducatif, septembre 1991 SOTED/IREDU ; Amélioration de la capacité de gestion du système éducatif, septembre 1991 – APTE – AFRIQUE.

Ces études dont les résultats seront confirmés plus tard par ceux du rapport d'état du système éducatif (RESEN) du Togo ont permis de diagnostiquer un certain nombre de contraintes et dysfonctionnements que le décret N° 92-195/PM du 12 Août 1992 portant restructuration du MENRS a tenté de résoudre en créant les directions régionales mais sans véritable succès. En effet six directions régionales déconcentrées furent créées en 1997, mais les conditions d'un véritable pilotage du système ne furent pas entièrement réunies. L'analyse du pilotage et des différents sous secteurs du système éducatif est donc nécessaire pour permettre à l'Etat de prendre des mesures en vue de maîtriser à nouveau le pilotage du système éducatif d'une part, et d'améliorer la qualité de l'éducation d'autre part.

3-1 Diagnostic du pilotage du système éducatif

L'audit du pilotage du système réalisé de novembre 2002 à juin 2003 dans le cadre de la modernisation du MEPS grâce au projet *Appui au pilotage du système éducatif togolais* (APSET) financé par la Coopération française, a consisté à faire l'analyse des directions centrales et déconcentrées en vue, d'une part, de réorganiser le pilotage en restructurant, déconcentrant, améliorant et renforçant les outils, et, d'autre part de former les acteurs (cadres administratifs et pédagogiques).

Les points ci-après ont fait l'objet de l'audit :

- l'organisation des structures ;
- les procédures, réglementations et règles régissant le fonctionnement des différentes structures ;
- les moyens mis en œuvre par les structures pour atteindre leurs objectifs.

3.1.1 L'organisation

L'étude sur l'organisation a porté sur : les missions des directions centrales et des directions régionales ; l'organisation des structures aux niveaux central et régional ; les attributions, activités et tâches des directeurs centraux, des chefs de division et de section des directions centrales ; des directeurs régionaux, des chefs de division et de section des directions régionales de l'éducation ; les relations hiérarchiques descendantes et ascendantes ; les relations fonctionnelles entre les structures du ministère ; l'état des relations entre les directions centrales et régionales ; les relations avec les structures d'autres ministères ; les relations avec les partenaires de l'éducation.

En conclusion, il est apparu nécessaire de mieux définir les missions des structures centrales et déconcentrées. Il est apparu également nécessaire de recenser l'ensemble des missions du ministère et de repenser leur distribution et interdépendance entre les échelons central et déconcentré en veillant au regroupement des fonctions. Il est souhaitable, pour que directions centrales et régionales travaillent en harmonie au pilotage et à la gestion du système éducatif, que les opérations de réorganisation soient menées en parallèle et pas de manière dissociée.

La notion de “relation hiérarchiques”, qu’elles soient descendantes ou ascendantes, doit être davantage clarifiée pour une modification de la pratique de tous.

La notion de chaîne hiérarchique imprécise, mal appréciée ou incomprise ayant entraîné des dysfonctionnements de la chaîne fonctionnelle, invite à la réécriture des textes réglementaires. La clarification des relations avec les partenaires nationaux et internationaux devrait y être précisée pour une coordination harmonieuse des activités pédagogiques.

3.1.2 *Les procédures, réglementations et règles.*

a)- L'examen des procédures a porté sur : les manuels de procédure, les formulaires et imprimés.

b)- L'analyse des réglementations a porté sur : l'élaboration des textes réglementaires ; le contrôle de légalité et la diffusion des textes réglementaires ; le classement et l'utilisation des textes réglementaires.

c)- L'étude sur les règles a porté sur : la délégation de signature ; la communication et ses outils écrits ; l'organisation et le traitement du courrier ; les méthodes de travail : le planning de travail ; les moyens de transmission et de suivi des instructions ; les relations internes aux structures ; le classement et l'archivage.

L'analyse de ces points a conduit, entre autres, aux constats suivants : un bon nombre d'échelons de l'administration centrale semblent aujourd'hui démunis de procédures. Mais il y a certains échelons qui les ont mises en place pour certaines activités ou suivent celles qui leur ont été proposées par d'autres entités. Les directions, dans leur ensemble, devraient être incitées à se doter d'outils communs de gestion en vue d'une administration modernisée et d'un meilleur service public.

Les textes réglementaires importants en nombre et en qualité dans la décennie ayant suivi la Réforme de l'Enseignement en 1975, ne paraissent plus être un élément fondamental structurant l'administration de l'éducation. En attendant de se doter de nouveaux textes réglementaires dans le cadre de la réorganisation des structures et de la modernisation de l'administration du ministère, les directions devraient s'appuyer sur les anciens textes qui constituent un corpus juridique pour conduire leurs activités.

Une réflexion sur les différentes règles qui fondent la vie administrative à tous les échelons de l'administration du ministère, permettrait aux services d'assurer un travail plus efficace.

3.1.3 *Les Moyens*

L'étude sur les moyens a porté sur : les moyens matériels : les installations ; les mobiliers et matériels de bureau ; les moyens de déplacement ; les ressources humaines : la répartition des personnels, la stabilité au poste, la qualification professionnelle et la retraite, les agents d'exécution et personnels d'appui ; les moyens financiers : les sources de financement, l'évolution des budgets.

L'examen de ces trois points a fait ressortir, entre autres, ce qui suit : les directions, qu'elles soient centrales ou régionales, ne sont pas placées en situation égalitaire à considérer l'importance géographique et les besoins à couvrir. Dans le cadre d'une réorganisation de l'échelon central, il conviendrait de repenser la distribution des bâtiments et des locaux dans une logique d'ensemble visant à réduire les sites d'occupation, les mobiliers et matériels et de penser à une gestion d'ensemble ; d'apporter une amélioration dans les modes de gestion des véhicules pour optimiser leur utilisation et durée de vie.

Il est noté une variabilité dans la répartition des ressources humaines entre les directions ; mais cette variabilité est fonction de la superficie et des besoins à couvrir.

Cette remarque vaut surtout pour le personnel d'encadrement qui, en nombre insuffisant particulièrement dans les premier et second cycle du secondaire, ne couvre qu'une infime partie des besoins.

La généralisation du système de gestion emploi-poste-personnel initiée en 2000-2001 dans la région maritime pourrait constituer un levier efficace en matière de gestion des ressources humaines.

Il est relevé une variabilité dans la répartition des sommes allouées à l'éducation entre les directions à tous les échelons, toutefois, cette variabilité tient compte une fois encore de la superficie et des besoins à couvrir.

En définitive, les résultats de l'analyse des "directions centrales et régionales" a conduit à la formulation de 85 recommandations. L'audit a confirmé l'impérieuse nécessité d'une réorganisation des structures et d'une modernisation de l'administration de l'éducation nationale. La modernisation administrative et la restructuration des organes de gestion de l'éducation nationale tiennent aux décisions à prendre en fonction des propositions à soumettre aux autorités sur la base des 85 recommandations. Celles-ci sont ordonnées suivant quatre étapes : la première consacrée aux travaux préparatoires, de quelque nature soient-ils, pour la prise de décision, la deuxième préconisant une réflexion des directeurs pour formaliser des propositions relatives aux missions, attributions et au partage des rôles ; la troisième concernant l'écriture de la réglementation nouvelle et d'adoption des textes refondant l'organisation et les modes de gestion ; la dernière mettant en œuvre la modernisation et les transformations.

Les résultats atteints dans le cadre de la réorganisation du ministère en juillet 2005 :

- Définition des missions

Lors d'un séminaire auquel ont participé les directeurs centraux et régionaux, les missions dévolues aux ministères à charge de l'éducation (les ministères des enseignements primaire et secondaire et l'enseignement supérieur et de la recherche) ont été définies. La définition de ces missions a permis l'écriture des textes réglementaires.

- Elaboration des textes réglementaires

Dans l'optique de la réorganisation des structures du ministère des enseignements primaire et secondaire, les textes réglementaires suivants ont été élaborés et diffusés :

- Le décret n° 2004-068/PR du 17 mars 2004 portant attributions et organisation du ministère des enseignements primaire et secondaire. Ce décret organise et fixe, respectivement en ses sections III, IV et VI les attributions des directions centrales, régionales de l'éducation et des institutions et organismes rattachés.

- L'arrêté n° 75/MEPS du 15 octobre 2004 portant attributions et organisation du cabinet, du secrétariat général, des directions centrales, des directions régionales de l'éducation et des inspections d'enseignement du ministère des enseignements primaire et secondaire.

- L'arrêté n°042/MEPS du 20 août 2004 portant conditions de création et de fonctionnement des établissements scolaires privés laïcs et confessionnels de l'enseignement général.

- L'arrêté n°037/MEPS/CAB du 23 mai 2005 portant création d'une inspection générale de l'éducation.

- Renforcement du pilotage

Pour mieux appréhender la demande en éducation, un groupe de travail pilote a été mis en place dans la région de la Kara, afin de travailler sur les rapports rédigés par les directeurs d'écoles et les inspecteurs et rendre plus efficace le pilotage de proximité. En vue

de permettre aux directeurs, aux inspecteurs et aux DRE d'avoir des informations précises et en temps réel de la situation des établissements scolaires, ce groupe a élaboré de nouveaux cadres de rapports incluant le calcul d'indicateurs (pourcentage d'élèves en plus ou en moins par rapport à l'année précédente...) Après une phase pilote ces rapports seront validés par une commission nationale puis utilisés dans chaque DRE.

Un autre outil de pilotage au plan national a été élaboré. Il s'agit d'un tableau de bord d'indicateurs de petit format papier présentant les taux de scolarisation, de redoublements, de réussite aux examens, la répartition des enseignants selon les ordres, les statuts... Cet outil paraissant chaque année donne une idée précise de la situation de l'éducation au Togo. Les premiers destinataires sont les décideurs et les administrateurs de l'éducation ; mais il est également utile à l'ensemble de la communauté éducative ainsi qu'aux nombreux partenaires au développement.

- Renforcement des capacités

La restructuration s'est accompagnée d'une première vague de formation des personnels notamment en secrétariat et en informatique. Les formations en secrétariat visent à appuyer les personnels dans leur travail quotidien. Les formations en informatique visent à renforcer les compétences en bureautique et notamment rendre plus autonomes les DRE en matière de gestion des matériels et de la base de données statistiques.

- Renforcement des équipements informatiques

Afin de faciliter la production et la circulation de l'information, des ordinateurs ont été déployés notamment dans les DRE, dans la division de la carte scolaire et des statistiques au niveau de la direction de la prospective, de la planification de l'éducation et de l'évaluation ainsi que dans la division informatique au niveau de la direction des affaires financières. Il a ainsi été donné à chaque DRE deux postes de travail et un serveur, ceci afin de renforcer l'utilisation de la base de données statistiques. La division de la carte scolaire et des statistiques a bénéficié de deux ordinateurs dans le même but d'optimiser la base de données. La division informatique a bénéficié d'un serveur qui devra gérer l'ensemble des applications informatiques du ministère.

- Renforcement de la communication

Afin de faciliter la diffusion des informations, un Intranet est en cours d'élaboration mettant en relation directe l'ensemble des directions centrales. Les directions régionales, quant à elles, bénéficieront d'un Intranet local facilitant la mise en commun des données. A moyen terme et suivant l'état des connexions au niveau national les directions centrales et régionales seront reliées via l'Internet ce qui facilitera la communication et l'échange d'informations entre les niveaux central et déconcentré.

- Renforcement des infrastructures

Pour une meilleure gestion des ressources et notamment dans un souci de faire des économies d'échelle, un pôle régional est à l'étude. Ce pôle pilote regrouperait la DRE et les inspections d'enseignement dans une même structure. Certaines tâches communes seront effectuées par un seul service. Cette étude est faite par une commission dont les membres sont les DRE.

Afin de rendre plus efficace le système d'informations, une division informatique a été créée au sein de la direction des affaires financières par le décret n°2004-068/PR du 17 mars précité portant attributions et organisation du ministère des enseignements primaire et secondaire. Cette division aura notamment pour mission de développer des logiciels de gestion et de communication, de gérer la base de données statistiques, l'ensemble du parc informatique...

Bien que le projet ne puisse pas intervenir dans toutes les inspections celle de Cinkassé a pu être réhabilitée afin de ne pas freiner le travail quotidien de ses agents. La formation des cadres administratifs et pédagogiques prévue se fera dans un futur proche.

Toutes ces activités sont faites en étroite partenariat avec les assistants techniques du projet et leurs homologues togolais. Elles sont le reflet d'une réelle volonté politique de renforcer l'existant afin de mettre toutes les ressources actuelles et à venir au profit du développement de l'éducation et en particulier à l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous.

3.2. Education formelle

Il y a trente ans, le Gouvernement togolais affichait clairement sa volonté d'augmenter le taux de scolarisation des enfants des deux sexes et d'améliorer la qualité de l'éducation afin d'atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous. Cette volonté transparaît à travers les trois objectifs prioritaires de la Réforme de l'Enseignement de 1975, repris par les déclarations de politique sectorielle de l'éducation et de la formation de 1993 et de 1998. Il s'agit de :

- rendre l'école démocratique en donnant des chances égales d'accès à l'école à tous les enfants sans distinction de sexe, de religion et de région ;
- améliorer la qualité de l'éducation et de la formation
- adapter le système éducatif à l'environnement socio-économique.

Cette partie a pour objet l'analyse de la situation des différents sous secteurs du système éducatif par rapport à ces objectifs sous quatre angles principaux : l'accès, la qualité, la gestion et le financement. Mais avant cette analyse, le tableau III.1 ci-après donne un aperçu général de cette situation par région au cours de l'année scolaire 2003-2004.

Tableau III.1 : Données générales par sous-secteur et par région, 2003-2004

		Lomé-Golfe	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Ensemble TOGO
Préscolaire (jardins d'enfants)	Etablissement	168	34	108	29	59	24	422
	Salles	228	39	129	43	81	37	557
	Élèves	5 382	1 016	2 641	836	1 897	1 001	12 773
	Enseignants	323	48	110	60	105	46	692
Primaire	Etablissement	1 114	1 095	1 584	639	747	533	5 712
	Salles	6 290	5 399	7 208	3 230	3 381	2 261	27 769
	Élèves	213 355	205 474	239 829	113 954	115 849	96 385	984 846
	Enseignants	5 147	5 054	6 879	2 634	3 252	2 232	25 198
1 ^{er} cycle secondaire	Etablissement	391	169	206	59	101	42	968
	Salles	1 730	987	1 171	415	597	230	5 130
	Élèves	96 440	51 223	68 572	29 200	38 586	19 839	303 860
	Enseignants	3 577	1 340	876	615	702	338	7 448
2 ^{ème} cycle secondaire	Etablissement	55	28	36	12	19	7	157
	Salles	333	181	275	105	174	56	1 124
	Élèves	18 661	5 542	12 041	5 414	7 683	2 346	51 687
	Enseignants	819	320	410	181	252	107	2 089
Enseignement technique (Public)	Etablissement	53		11	09	08	02	89
	Salles	86		29	30	32	35	212
	Élèves	3 928		638	1 081	1 205	520	7 372
	Enseignants	366		137	119	151	89	862

3.2.1 Protection et Education de la Petite Enfance

Au lendemain des indépendances, l'attention des gouvernants était centrée sur le développement de l'enseignement primaire. L'éducation préscolaire n'était pas prise en compte, bien que celle-ci existât depuis quelques décennies déjà.

La réforme de l'enseignement promulguée en 1975 constitue le point de départ de l'intérêt politique porté au sous-secteur de la petite enfance dans la mesure où elle affirme, pour la première fois, la volonté politique de prendre en charge la protection de la petite enfance et l'éducation préscolaire.

Si l'action de protection de la petite enfance s'applique à tous les enfants, elle concerne essentiellement ceux qui sont en situations particulièrement difficiles (les mineurs ou enfants travailleurs, les enfants victimes de trafic, les enfants de la rue ou mineurs urbains ou encore exclus sociaux, les enfants maltraités, les enfants négligés, les enfants déplacés, les enfants en zones de catastrophes, les enfants dans des situations de conflits, les enfants en danger moral, les enfants infectés ou affectés par le VIH/SIDA, les enfants victimes de pédophilie, les enfants abandonnés, les enfants perdus et les enfants orphelins vulnérables). Le terme : situations particulièrement difficiles étant employé pour désigner chez l'enfant toute inadaptation sociale.

Ces enfants sont pris en charge par le Secrétariat d'Etat auprès du ministre de la population, des affaires sociales, et de la promotion féminine chargé de la protection de l'enfant et des personnes âgées (SEMPASPFPEPA) au travers des structures faisant office de Centres d'accueil, d'observation,

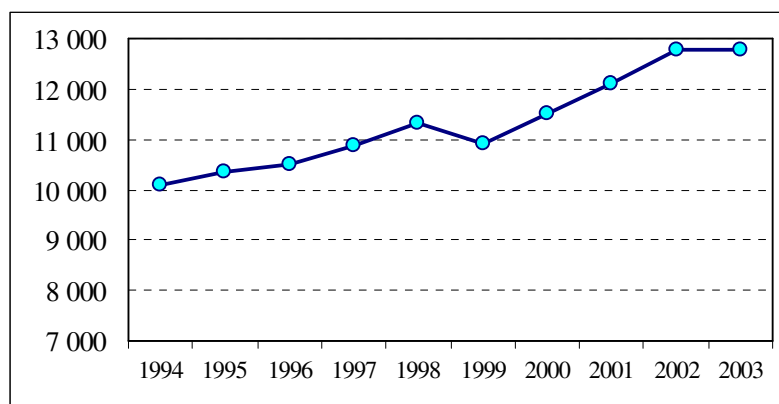
d'éducation, de formation et de réinsertion sociale. Le SEMPASPFPEPA est appuyé dans sa mission par d'autres ministères (Intérieur, Santé, Justice, etc.) et de certaines ONG et Associations.

L'éducation préscolaire se présente sous deux aspects : le non formel et le formel. Dans le non formel elle est essentiellement assurée dans des crèches, des garderies, des pouponnières, des centres d'éveil de la petite enfance et des villages SOS. Dans le formel, elle est dispensée dans les jardins d'enfants. Il poursuit deux objectifs : (i) satisfaire les besoins fondamentaux du petit enfant de 2 à 5 ans et (ii) démocratiser l'accès aux structures d'éducation de la petite enfance.

L'accès

Malgré son existence depuis la période coloniale, l'éducation préscolaire est très peu développée au Togo. En 2003 - 2004, environ 426 jardins d'enfants ont préscolarisé 12 773 enfants (cf. tableau III.1 ci-dessus), avec un taux brut de préscolarisation de 3% environ. Ces effectifs ont peu évolué au cours des dix dernières années (cf. graphique I.1 ci-après).

Graphique III.1 : Evolution des effectifs des jardins d'enfants, 1994-2003



Source : MEPS/DPPE

Cet enseignement est concentré essentiellement dans les grandes agglomérations telles que Lomé et dans les régions Maritime et des Plateaux. Ainsi, la région Lomé-Golfe (environ 18 % de la population), à elle seule, concentre 42 % des enfants préscolarisés (cf. tableau III.1), alors que la région des Savanes (environ 12 % de la population) ne compte que 8 % des effectifs. Si on compare les chances de préscolarisation de ces deux zones, on constate qu'un enfant de la région Lomé-Golfe a 3,6 fois plus de chances d'être préscolarisé que son homologue de la région des Savanes. Les causes de ces disparités géographiques sont à rechercher dans l'insuffisance de l'offre publique d'enseignement préscolaire, ce qui favorise le développement du privé (60% des élèves) qui ne s'implante que dans les grandes agglomérations pour des raisons de rentabilité.

Pour pallier cela, certaines agences du système des nations-unies telles que l'UNICEF et des ONG appuient dans quelques zones, des initiatives communautaires d'encadrement de la Petite Enfance

La qualité

L'éducation préscolaire au Togo souffre d'une déficience importante de qualité. Du fait de la suspension de la formation initiale à l'école normale des éducatrices et éducateurs de jardins d'enfants (ENEJE)* de Kpalimé, le personnel enseignant est professionnellement peu qualifié

* ENEJE : auparavant ENIJE = Ecoles Normales des Institutrices de Jardins d'Enfants.

(seulement 33%) et le recrutement ne tient compte que du niveau académique des candidats (62% ont le niveau requis). Les infrastructures sont généralement peu adaptées et/ou insuffisantes : 56% des établissements n'ont aucun matériel de jeux pour leurs enfants et les trois quarts n'ont pas accès à l'eau potable ou aux infrastructures sanitaires adéquates.

De plus, le Togo n'a pas de programme clairement défini pour le préscolaire, ce qui ne contribue pas à une harmonisation du contenu des enseignements, surtout dans les établissements privés et communautaires en pleine expansion.

La gestion

La gestion du sous secteur du préscolaire est très déficitaire. Le personnel d'encadrement pédagogique constitué seulement de 4 inspectrices et de 17 conseillers pédagogiques (un ratio d'un conseiller pédagogique pour 43 éducateurs) est très insuffisant pour couvrir les besoins. Les structures de gestion sont peu nombreuses (4 inspections) et sous équipées. L'arrêté d'application du décret N°2004-068/PR du 17 mars 2004 portant attributions et organisation du ministère des enseignements primaire et secondaire, qui fusionne l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire renforce les structures tout en constituant une solution au déficit d'encadrement.

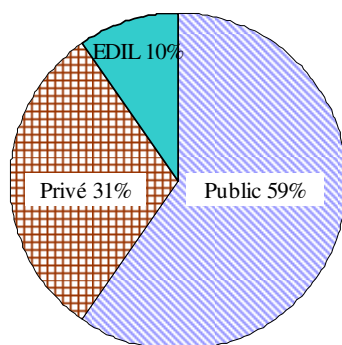
3.2.2 Enseignement primaire

C'est l'enseignement le plus répandu au Togo. Depuis 1975 déjà, les autorités avaient affiché une volonté clairement définie pour sa démocratisation et son universalisation. Ces objectifs généraux ont été maintenus dans la déclaration de politique sectorielle de l'éducation et de la formation de 1993, et dans la politique nationale du secteur de l'éducation et de la formation de 1998 lesquelles politiques ont réaffirmé la volonté d'atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous issus de la conférence de Jomtien en 1990.

L'accès

En référence aux données statistiques disponibles, on comptait en 2003-2004, 984 846 élèves répartis comme suit : 59 % dans les établissements publics, 31 % dans les établissements privés et 10 % dans les écoles d'initiative locale (EDIL) (cf. graphique III.2).

Graphique III.2 : Répartition des élèves du primaire par ordre d'enseignement en 2003-2004



Source : MEPS/DPPE

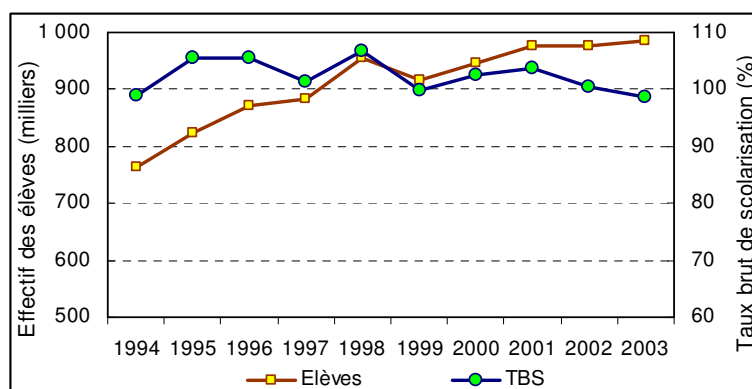
Durant les douze dernières années, l'effectif des élèves a augmenté au taux moyen annuel de 1,7%, passant de 762 137 en 1994 à 984 846 en 2003. Cet accroissement a été plus limité dans l'enseignement public dont la part dans l'effectif total des élèves est en nette diminution : entre 1990 et 2003, la part de l'enseignement public dans l'effectif global des élèves est passé de 76% à 59%. Ceci dénote l'essoufflement de l'Etat dû à la suspension de

l'aide publique au développement depuis 1993. Cet essoufflement de l'Etat favorise des initiatives privées (en milieu urbain) et communautaires (en milieu rural).

Le taux brut d'admission de manière globale est de 84% en 2003-2004, ce qui indique que l'admission à l'école n'est pas encore généralisée, surtout pour les populations rurales. Le taux net d'admission est à un niveau très faible (38%), du fait des entrées précoces et surtout tardives. Cette admission se fait sans distinction de sexe, indiquant ainsi l'absence de disparité de genre au niveau de l'admission au CP1.

Le taux brut de scolarisation quant à lui oscille depuis 1995 autour de 100% (graphique III.3) et le taux net de scolarisation en 2003 a atteint un niveau de 76%.

Graphique III.3 : Evolution de l'effectif d'élèves et du taux brut de scolarisation au primaire



Source : MEPS/DPPE

A ce niveau, on observe des écarts entre les filles (TBS de 96% en 2003) et les garçons (TBS de 110% pour la même année). Mais l'analyse sur les dernières années montre que cet écart se réduit de plus en plus, l'indice de parité ayant passé de 0,66 en 1990 à 0,90 en 2003.

Des disparités plus ou moins importantes sont également observées entre les zones (rurales et urbaines), entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. L'analyse des différents indicateurs disponibles montre que la région des Savanes est nettement défavorisée : elle ne compte que 9% de l'effectif global des élèves contre 12% de la population totale du pays. Son taux brut de scolarisation en 2001 est de 78% (le plus faible) contre 130% dans la région Maritime. Ces disparités s'expliquent par un déficit constaté dans l'offre publique d'éducation : la région des Savanes a le pourcentage d'EDIL (écoles d'initiative locale) le plus élevé (43% de l'ensemble des écoles de la région contre 0,2% à Lomé-Golfe), étant entendu que les EDIL sont la manifestation de l'insuffisance de l'offre éducative de l'Etat en zone rurale.

Les centres urbains se distinguent par des taux de scolarisation plus élevés que la moyenne nationale. En effet, d'après les résultats de l'enquête à indicateurs multiples (MICS) réalisée en 2000, alors que trois enfants sur quatre habitant un centre urbain, fréquentent un établissement scolaire, ce rapport n'est que de un sur deux en milieu rural. La situation de Lomé, où huit enfants sur dix en âge d'aller à l'école fréquentent effectivement un établissement scolaire est de loin la meilleure.

Concernant l'admission à l'école, le facteur qui exerce l'influence la plus marquée est le revenu de la famille, avec la situation très en retrait des enfants issus des familles les plus pauvres. Ainsi, d'après les données de MICS 2000, le taux d'accès est de l'ordre de 55 % pour les enfants des familles appartenant au quintile le plus pauvre (elles sont situées en zone rurale), contre 90 % pour les enfants des autres familles, et ce, indépendamment de leur zone d'habitat.

Au niveau structurel, les analyses effectuées au niveau du RESEN indiquent que la répartition des ressources publiques en éducation n'est pas égalitaire dans le système éducatif togolais ; des différenciations sociales notables existent, avec notamment la situation très défavorable des individus appartenant au groupe des 20 % les plus pauvres et de ceux de la région des Savanes.

Concernant la rétention au cours primaire, on observe que le taux d'accès en 6^{ème} année (ou taux d'achèvement du cycle primaire) a évolué de manière significative au cours des dernières années. En effet, de 1998 à 2003, ce taux est passé de 47% à 58%, soit un gain de 11 points en 5 ans. Toutefois, dans la perspective d'une scolarisation primaire pour tous en 2015, ce taux est encore très faible, signifiant que les efforts à accomplir sont très importants.

La qualité

L'enseignement primaire au Togo souffre d'un déficit notoire de qualité. Ce déficit provient de l'état des infrastructures, du manque de formation professionnelle des enseignants, de l'insuffisance de manuels scolaires et de matériels didactiques, et a donc une incidence sur la rétention des élèves et leurs capacités à assimiler et à maîtriser les contenus des enseignements qui leur sont dispensés.

L'état des infrastructures : en 2003-2004, 39% des salles de classe sont en matériaux provisoires, ce chiffre variant fortement entre les régions (de 6% à Lomé à 57% dans les Plateaux) d'une part et les ordres d'enseignement d'autre part.

Cette situation dans la Région des Plateaux s'explique notamment par le fait que la plupart (98%) des EDIL ne sont pas construites. La région maritime souffre également d'une insuffisance d'infrastructures adéquates (45% en matériaux provisoires). Par ailleurs, un tiers seulement (32%) des établissements dispose d'eau potable, 15% sont clôturés et 10% ont de l'électricité.

L'encadrement des élèves et la disponibilité des manuels scolaires : au niveau national, l'encadrement des élèves paraît satisfaisant (le ratio élèves/maître est de 35), mais de grandes disparités existent entre les régions (41 dans les Savanes, 34 dans la Centrale et dans Lomé-Golfe) et entre les ordres d'enseignement (45 dans le privé catholique, 38 dans le public, 26 dans le privé laïc).

Si le ratio élèves par manuel de lecture paraît relativement satisfaisant (1,2 c'est-à-dire 12 élèves pour 10 livres de lecture), celui de calcul est très insuffisant (18 élèves pour 10 livres). De plus, ce ratio varie fortement selon les cours : il est respectivement de 7 et de 5 élèves par livre de calcul au CP1 et au CP2 contre 1 élève par livre de calcul au CM2.

Le personnel enseignant : le niveau académique des enseignants est acceptable (81% ont le niveau requis : BEPC, BAC II) mais du fait de la suspension de la formation initiale, peu ont subi une formation professionnelle (27%). De plus, on assiste à une démultiplication de leur statut : ainsi, distingue-t-on d'une part les fonctionnaires (ou titulaires), les auxiliaires (agents de l'Etat rétribués à 90% du salaire des fonctionnaires) et les volontaires qui sont rétribués la plupart du temps en nature. Les enseignants volontaires* et les auxiliaires sans qualification

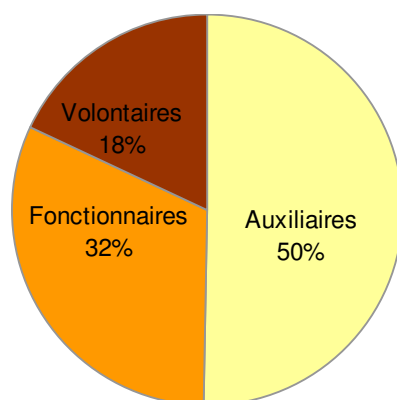
-
- Enseignants volontaires (EV) : sont les enseignants sans qualification professionnelle recrutés et payés par les associations des parents d'élèves (APE). Ils sont parfois payés sur le budget de l'établissement.
 - Enseignants auxiliaires : l'application du décret N°096-004/PR du 09 janvier 1996 a permis le recrutement d'une catégorie d'enseignants appelés enseignants auxiliaires

professionnelle adéquate représentent 68% du personnel enseignant dans le public (Tableau III-2 et graphique III.4).

Tableau III-2 : Distribution du personnel enseignant et non enseignant par niveau d'enseignement, statut d'établissement et source de financement, (1999-2000)

	Payés par l'Etat	Ressources propres	Total
Etablissements	23 832	10 684	34 516
Primaire	15 965	8 386	24 351
Public			
Enseignants	13 260	1 207	14 467
Instituteurs	2 605	-	2 605
Instituteurs adjoints	3 412	-	3 412
Auxiliaires /Moniteurs, IA stagiaires	7 243	-	7 243
Temporaires	-	1 207	1 207
Privé			
Enseignants	2 431	5 681	8 112
EDIL			
Enseignants	274	1 498	1 772
Instituteurs	24	7	31
Instituteurs adjoints	61	287	348
Auxiliaires /temporaires	189	1 204	1 393
Secondaire 1^{er} cycle	3 922	1 781	5 703
Public	3 845	-	3 845
Enseignants	3 133	-	3 133
Fonctionnaires	1 954	-	1 954
Auxiliaires/temporaires	1 179	-	1 179
Non-Enseignants	712	-	712
Direction	401	-	401
Autres	311	-	311
Privé	77	1 781	1 858
Enseignants	77	1 472	1 549
Non-Enseignants	-	309	309
Secondaire 2^{ème} cycle	1 391	517	1 908
Public	1 345	-	1 345
Enseignants	1 017	23	1 040
Fonctionnaires	277	-	277
Auxiliaires/temporaires	740	23	763
Non-Enseignants	301	-	301
Direction	70	-	70
Autres	231	-	231
Privé	73	494	567
Enseignants	73	412	485
Non-Enseignants	-	82	82
Normal			
Public	89	-	89
Enseignants	22	-	22
Non-Enseignants	67	-	67
Technique			
Public	960	-	960
Enseignants	669	-	669
Non-Enseignants	291	-	291
Supérieur			
Public	1 505	-	1 505
Enseignants	401	-	401
Non-Enseignants	1 104	-	1 104
Administration Publique	2 535	-	2 535
MENR	2 368	-	2 368
Centrale	735	-	735
Décentralisées	1 633	-	1 633
Directions Régionales	106	-	106
Inspections 1 ^{er} degré	848	-	848
Inspections 2 ^{ème} degré	343	-	343
Inspections 3 ^{ème} degré	301	-	301
Orientation scolaire et professionnelle	35	-	35
METFPA	112	-	112
Enseignement Supérieur	55	-	55
Ensemble	26 367	10 684	37 051

Graphique III.4 : Répartition des enseignants par statut dans le primaire public en 2003-2004

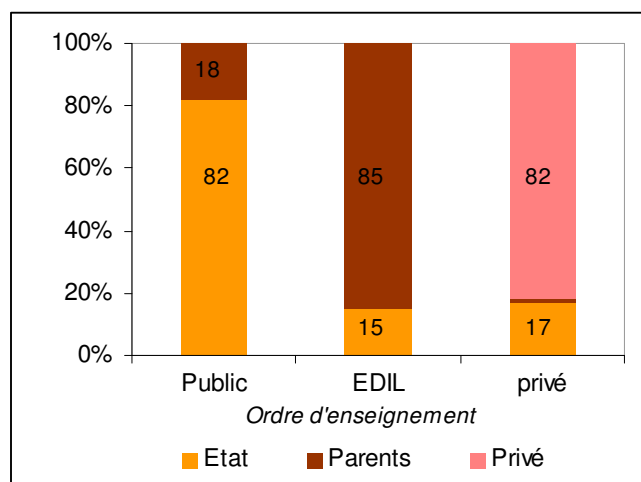


Source : MEPS / DPPE

Ces volontaires qui sont sous payés du fait qu'ils sont à la charge des parents d'élèves sans moyens financiers importants, représentent le tiers du personnel enseignant du primaire et se retrouvent aussi bien dans les établissements publics que dans les établissements privés confessionnels et surtout dans les EDIL (graphique III-4). Cette "volontarisation" du corps enseignant est d'autant plus inquiétante qu'elle est défavorable à la qualité. Par ailleurs, on observe que, bien que les EDIL répondent aux besoins non couverts par l'Etat, elles sont relativement moins subventionnées (15% des enseignants pris en charge par l'Etat) que les écoles privées confessionnelles (17% des enseignants pris en charge par l'Etat).

Malgré ce déficit en formation initiale des enseignants, on déplore la suspension des activités de formation depuis 1999 dans les écoles normales d'instituteurs de Kara et de Notsè. Le fait que ces deux centres ne soient plus fonctionnels contribue à aggraver la mauvaise qualité de l'éducation.

Graphique III.5 : Distribution des enseignants selon leur mode de paiement dans le primaire

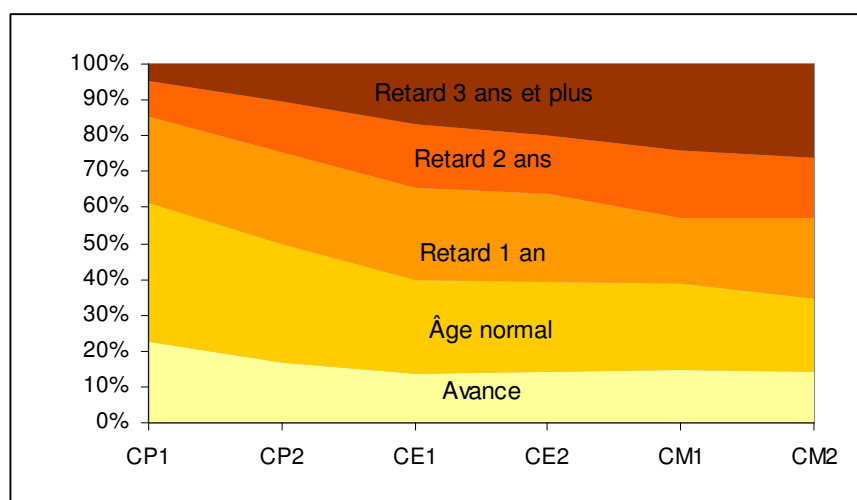


Source : Tableau de bord de l'éducation au Togo : les indicateurs 2003-2004

L'efficacité interne et les performances du système : toutes les contraintes ci-dessus énoncées influent sur la rétention des élèves et les performances du système. Ainsi le taux de redoublement, quoiqu'en baisse, reste à un niveau élevé (24 % pour l'ensemble des niveaux,

mais 29% au CP1). Du fait de ces redoublements massifs, les retards scolaires s'accroissent à mesure que l'on monte en niveau (cf. graphique III-6). Le taux de survie jusqu'à l'obtention du Certificat de fin d'Etudes du Premier Degré (CEPD) est de 59 %.

Graphique III.6 : Retard scolaire des élèves du primaire



Source : Tableau de bord de l'éducation au Togo : les indicateurs 2003-2004

Les programmes d'enseignement sont vétustes. La dernière révision des curricula remonte à plus de dix ans. Par ailleurs, d'après les résultats d'une enquête menée en 2000, dans le cadre du Projet FAC Education financé par la coopération française, sur les acquis des élèves, les scores moyens tant en français qu'en mathématiques sont jugés faibles. En effet, de façon globale, on observe que seulement 35,7 % du programme est acquis dans le domaine du français, et 39 % dans celui des mathématiques. Des scores plus faibles encore sont enregistrés sur des aspects que les pédagogues jugent particulièrement importants, comme la production écrite en français (score moyen de 26 %) ou la résolution de problèmes en mathématiques (score moyen de 29 %).

La gestion

Le déficit relevé plus haut concernant la qualité au niveau des infrastructures, de l'encadrement des élèves et de la disponibilité des manuels scolaires, se perpétue dans la répartition inter-établissements des ressources enseignantes (seulement 50 % des affectations sont statistiquement justifiées). Les enseignants les mieux formés sont concentrés à Lomé (57% des fonctionnaires), les autres régions devant se contenter des auxiliaires et surtout des volontaires (63 % des enseignants des Savanes sont des volontaires ou des auxiliaires). Sur le plan pédagogique, le personnel d'encadrement (conseillers pédagogiques, inspecteurs) en nombre insuffisant travaille dans des conditions difficiles. Tout ceci relève, entre autres, de la forte variabilité dans la distribution des moyens (ressources financières, matérielles et humaines) entre les directions, comme noté dans l'audit du dispositif de pilotage.

Toutefois la modernisation du ministère des enseignements primaire et secondaire amorcée ces derniers moments constitue une approche de solution à ces dysfonctionnements. En effet, les inspections, échelons hiérarchiques de proximité, assurent leur vocation pédagogique d'encadrement, de formation et de suivi des enseignants. Elles sont capables, si les compétences de leurs cadres sont renforcées et si les moyens sont suffisamment mis à leur disposition, de traiter avec efficacité les tâches administratives et pédagogiques qui leur sont dévolues. La fusion des inspections du préscolaire et du primaire va permettre une

optimisation des ressources humaines et un pilotage cohérent des enseignements préscolaire et primaire.

Les directions régionales de l'éducation, disposant de compétences de gestion accrues, clairement définies, non redondantes avec les autres échelons, assurent un pilotage revigoré de réseau d'établissements, des flux d'élèves et des ressources humaines. Les directions centrales, organisées en complémentarité, revitalisées et confortées dans leurs fonctions décisionnelles, couvrent l'ensemble du secteur.

Financement

Le financement du secteur éducatif, comme souligné plus haut (II-5), provient de différentes sources dont la plus importante est l'Etat. Les tableaux III-3 et III-4 présentent les prévisions budgétaires relatives, entre autres, à l'enseignement primaire de 1999 à 2002. On remarque que le budget alloué à l'enseignement primaire a connu une légère croissance de 1999 à 2002.

Il ressort de ces tableaux que les prévisions budgétaires sont en majeure partie consacrées au salaire du personnel et dans une moindre mesure à l'entretien, au matériel, aux subventions et aux transferts. Aucune dépense en capital n'a été prévue sur la période. En effet depuis la cessation du projet d'appui à la gestion de l'éducation (PAGED) en 2000, l'Etat n'a pu construire des bâtiments scolaires que par le biais du projet BID et du 7^{ème} FED. D'autres salles de classe construites dans les établissements publics ces dernières années sont l'œuvre des parents d'élèves, des personnes privées, des ONG ou des associations. Cette situation explique l'essor du secteur privé qui revient cher aux parents d'élèves dans les zones urbaines et des EDIL qui pèsent également sur les parents d'élèves dans les zones rurales.

Le tableau III-2, indique que 71% du personnel sont payés par l'Etat tandis que les 29 % sont payés par les usagers (Parents d'élèves). Il renseigne également sur les différents statuts des personnels enseignants. Les tableaux III-3 et III-4 indiquent que la formation, les manuels scolaires, les matériels didactiques et les constructions scolaires sont laissés pour compte. Il est donné de conclure que tout ce qui participe à la qualité, aux meilleurs apprentissages est compromis à cause des difficultés budgétaires.

Tableau III .3 : Tableau comparatif des prévisions budgétaires du secteur éducation- gestion 1999- -2001

(En milliards de FCFA)

RUBRIQUE	Enseignement primaire			Premier cycle secondaire			Deuxième cycle secondaire			Technique			Supérieur			Administration/Autres						Total Secteur		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	MENR			METFPA			1999	2000	2001
PERSONNEL	13,98	15,14	15,17	6,39	6,65	7,07	2,40	2,50	2,73	1,23	1,22	1,15	-	-	-	1,10	0,93	0,85	0,13	0,13	0,12	25,23	26,57	27,09
dont Paged	4,40	5,20	5,37	1,34	1,91	2,02	0,90	1,38	1,39	0,66	0,67	0,61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,30	9,16	9,39
ENTRETIEN ET MATERIEL	0,66	0,41	0,39	0,29	0,18	0,17	0,21	0,14	0,12	0,68	0,47	0,49	-	-	-	1,17	0,75	0,66	0,06	0,05	0,07	3,07	2,00	1,90
dont matériel et fournitures pédagogiques	0,60	0,37	0,15	0,23	0,14	0,09	0,15	0,10	0,05	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,94	0,37	0,34
SUBVENTIONS ET TRRANSFERTS	1,60	1,60	1,60	0,19	0,19	0,19	0,11	0,11	0,11	0,37	0,20	0,15	8,22	7,00	6,06	0,02	0,01	0,01	-	-	-	10,51	9,11	8,12
dont enseignants confessionnels	1,50	1,50	1,50	0,19	0,19	0,19	0,11	0,11	0,11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,80	1,80	1,80
bourses	0,10	0,10	0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,53	3,33	2,93	-	-	-	-	-	-	3,63	3,43	3,03
UB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,50	3,60	3,10	-	-	-	-	-	-	4,50	3,60	3,10
TOTAL	16,24	17,15	17,16	6,87	7,02	7,43	2,72	2,75	2,96	2,28	1,89	1,79	8,22	7,00	6,16	2,29	1,69	1,52	0,19	0,18	0,19	38,81	37,68	37,11

Tableau comparatif Budget Secteur 1999-2001

DAF 11/01/2005

Tableau III-4 : Tableau comparatif des prévisions budgétaires du secteur éducation gestion 2000 - 2002
(En milliards de FCFA)

RUBRIQUE	Enseignement primaire			Premier cycle secondaire			Deuxième cycle secondaire			Technique			Supérieur			Administration/Autres						Total Secteur		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	MENR			METFPA			2000	2001	2002
PERSONNEL	15,14	15,17	15,09	6,65	7,07	6,25	2,50	2,73	2,42	1,22	1,15	1,12	-	-	-	0,93	0,85	0,75	0,13	0,12	0,11	26,57	27,09	25,74
dont pagés	5,20	5,37	5,58	1,91	2,02	1,87	1,38	1,39	1,24	0,67	0,61	0,51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,16	9,39	9,20
ENTRETIEN ET MATERIEL	0,41	0,39	0,43	0,18	0,17	0,22	0,14	0,12	0,17	0,47	0,49	0,51	-	-	-	0,75	0,66	0,72	0,05	0,07	0,05	2,00	1,90	2,10
dont matériel et fournitures pédagogiques	0,37	0,15	0,19	0,14	0,09	0,13	0,10	0,05	0,09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,61	0,29	0,41
SUBVENTIONS ET TRRANSFERTS	1,60	1,60	2,10	0,19	0,19	0,19	0,11	0,11	0,11	0,20	0,15	0,15	7,00	6,06	6,25	0,01	0,01	0,04	-	-	-	9,11	8,12	8,84
dont enseignants confessionnels	1,50	1,50	2,10	0,19	0,19	0,19	0,11	0,11	0,11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,80	1,80	2,40
bourses	0,10	0,10	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,33	2,93	3,03	-	-	-	-	-	-	3,43	3,03	3,03
UB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,60	3,10	3,20	-	-	-	-	-	-	3,60	3,10	3,20
TOTAL	17,15	17,16	17,62	7,02	7,43	6,66	2,75	2,96	2,70	1,89	1,79	1,78	7,00	6,06	6,25	1,69	1,52	1,51	0,18	0,19	0,16	37,68	37,11	36,68

Tableau comparatif Budget Secteur 2000-2002 KEK/DAF 11/01/200

3.2.3 Enseignement secondaire général

L'enseignement secondaire général comporte deux cycles : le premier cycle (encore appelé enseignement du deuxième degré) va de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} et le second cycle (enseignement du troisième degré) de la classe de seconde à la classe de terminale. Les fins de cycle sont sanctionnées respectivement par le brevet d'étude du premier cycle (BEPC) et le baccalauréat deuxième partie (BAC II). A la fin des études primaires, l'entrée à l'enseignement secondaire général est uniquement subordonnée à l'obtention du certificat de fin d'études du premier degré (CEPD).

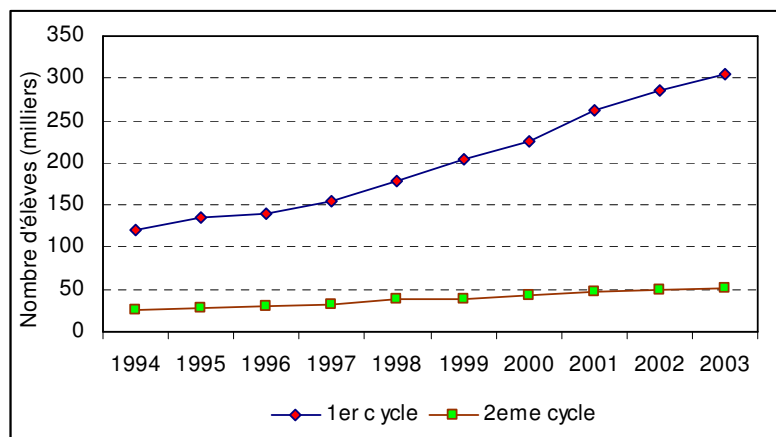
L'accès

L'évolution des effectifs du premier cycle du secondaire a été constante tout au long de la dernière décennie. Entre les années scolaires 1990-91 et 2001-2002, les effectifs de ce niveau ont plus que doublé (multipliés par 2,7), passant de 98 331 à 262 274 élèves. Ceci manifeste un taux de croissance annuel moyen des effectifs à ce niveau d'enseignement de 9,8 %.

Si on considère les effectifs d'élèves dans le second cycle du secondaire, on constate également une progression soutenue depuis la fin des années 1980. Entre les années académiques 1994-1995 et 2003-2004, les effectifs d'élèves à ce niveau sont passés de 24 832 à 51 687 (doublement des effectifs), soit un taux moyen de croissance annuel de 8,5 %.

Dans les deux cycles du secondaire, la dynamique de croissance des effectifs scolarisés est donc très forte. Il est utile de souligner que cette croissance ne se ralentit pas puisque le taux moyen annuel sur les cinq dernières années est de 12,7 % dans le premier cycle du secondaire et 9,3 % dans le second. Le graphique III.7, visualise l'évolution des effectifs d'élèves dans les premier et second cycles du secondaire de l'enseignement général togolais.

Graphique III.7 : Evolution de l'effectif des élèves du secondaire, 1994 – 2003



Source : MEPS/DPPE

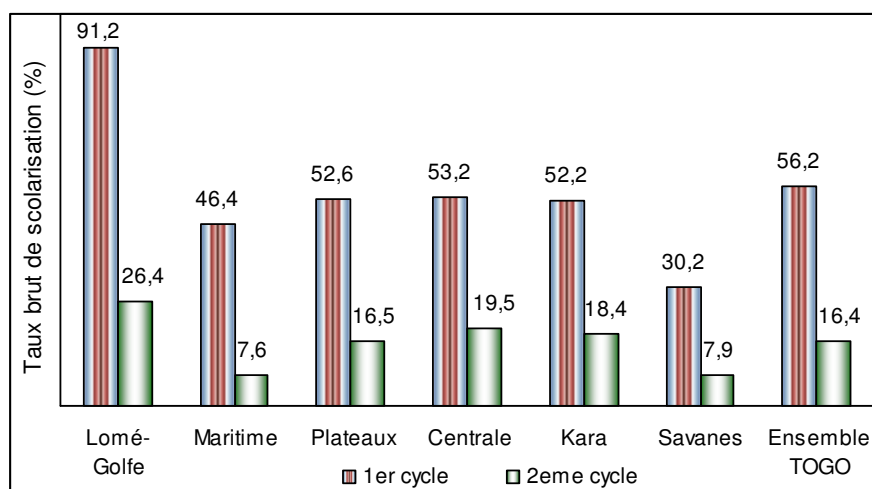
Suivant le phénomène observé dans le primaire, le secteur public joue un rôle important pour accueillir la croissance des effectifs, même si au cours des années récentes le privé semble prendre une part accrue dans la scolarisation. En 2003-2004, le privé scolarisait ainsi respectivement 22 et 20 % des effectifs dans les premier et second cycles, contre seulement 9 et 15 % cinq années auparavant.

Au niveau du premier cycle, le taux de scolarisation est passé de 30 % en 1990 à près de 52 % en 2003, soit une augmentation de 22 points sur la période. Pour le second cycle du secondaire général, le taux de scolarisation est passé de 9 % en 1990 à 16 % en 2003, soit une augmentation de 7 points sur la période. Il y a donc eu indéniablement une amélioration notable de la couverture au cours de la dernière décennie.

A ce niveau, les garçons sont plus scolarisés que les filles, ces dernières commençant à abandonner massivement dès la fin du cycle primaire, et creusant ainsi l'écart entre les sexes. Au premier cycle, le taux brut de scolarisation est de 66% pour les garçons et de 45% pour les filles, soit un indice de parité de 0,68.

Des disparités importantes existent entre les régions et elles s'amplifient au fur et à mesure que l'on monte en niveau. En 2003-2004, la région de la capitale à elle seule concentre 32% de l'ensemble des effectifs des deux cycles contre seulement 18% de la population. Ceci montre une fois encore que la zone de la capitale détient les taux de scolarisation les plus élevés alors que la région des Savanes a les taux de scolarisation les plus bas. (cf. graphique III.8 ci-dessous).

Graphique III.8 : Taux brut de scolarisation du secondaire général par région, 2003-2004.



Source : MEPS/DPPE

La qualité

Cette amélioration notable de la couverture du système se fait dans des conditions difficiles, peu favorables à la qualité. Ainsi, on note une insuffisance d'infrastructures mises en évidence par le ratio élèves/salle de 70 dans le premier cycle public. Le déficit en personnel enseignant par ailleurs professionnellement peu qualifié (du fait de la cessation de la formation initiale à l'Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé) se remarque dans toutes les disciplines. D'après les données de 2003-2004, le personnel disponible au niveau des établissements ne permet de couvrir que 35% des besoins globaux des lycées publics. Certaines disciplines, notamment les disciplines spécialisées (dessins, musique,..) sont sacrifiées.

Les conditions d'apprentissage des élèves sont toujours difficiles du fait de l'insuffisance de dotation en manuels scolaires (ratio d'au moins 2 élèves pour 1 manuel dans chaque discipline) et de la surcharge des salles de classe. Les programmes d'enseignement ne sont pas adaptés car n'ayant pas été révisés depuis 1985.

L'absence de formation initiale, l'insuffisance de formation continue des enseignants et surtout l'inadaptation des programmes justifieraient les mauvaises performances du système

au niveau du secondaire. L'analyse d'une cohorte fictive montre que le premier cycle a la plus faible rétention, avec seulement 45 élèves sortant en fin de la classe de 3^{ème} nantis du brevet d'études du premier cycle (BEPC) pour 100 élèves au départ de la classe de 6^{ème}. A l'examen du baccalauréat, le pourcentage de réussite dépasse rarement 50%.

A ce niveau également, les défaillances dans la gestion favorise le développement anarchique des établissements privés et communautaires sans aucun respect des normes réglementaires fixés par le ministère.

La Gestion

Avec l'amorce de la modernisation du ministère et la rénovation de l'administration de l'éducation intervenue en 2004 au MEPS, les inspections d'enseignement des 1^{er} et 2^{ème} cycles du secondaire sont fusionnées. Cette fusion va, sans nul doute, permettre d'optimiser les ressources humaines et de piloter de façon cohérente les enseignements des 1^{er} et 2^{ème} cycles du secondaire. Echelons hiérarchiques de proximité, elles assurent leurs missions d'encadrement pédagogique, de formation administrative et pédagogique et de suivi des enseignants. Au niveau régional, les Directions régionales de l'éducation, investies de leurs missions accrues clairement définies assurent un pilotage raffermi du réseau d'établissements, des flux d'élèves et des ressources humaines. Au niveau central, les directions centrales, organisées en complémentarité, revitalisées et renforcées dans leurs fonctions décisionnelles, gèrent l'ensemble du secteur.

Le financement

Les tableaux III-3 et III-4 tout en précisant les priorités de l'Etat durant cette période de difficultés budgétaires, indiquent les prévisions budgétaires concernant l'enseignement secondaire général (1^{er} et 2^{ème} cycles) de 1999 à 2002. Il est donné de noter que les budgets alloués au 1^{er} et 2^{ème} cycles du secondaire général ont connu une légère croissance de 1999 à 2001 et une baisse en 2002. Il est donné de remarquer aussi que ces budgets ne prennent pas en compte les dépenses en capital c'est-à-dire les constructions et les équipements de laboratoires etc. Le manque de constructions pour absorber la demande de scolarisation sans cesse croissante occasionne l'émergence du secteur privé qui revient cher aux parents d'élèves. De plus l'insuffisance d'équipement hypothèque la qualité de l'éducation. Les fonds alloués à ce sous-secteur servent à assurer en majeure partie le salaire du personnel (enseignant et non enseignant cf. tableau III-2), et dans une moindre mesure, l'entretien, le matériel, les subventions et les transferts. Le tableau III-2 montre aussi que 1781 enseignants et 494 enseignants respectivement des 1^{er} et 2^{ème} cycles du secondaire sont payés par les parents d'élèves, tandis que l'Etat paie le salaire de 77 enseignants des 1^{er} et 2^{ème} cycles du secondaire dans le privé. La formation des enseignants, les manuels scolaires, les constructions des bâtiments scolaires, la construction des laboratoires et leurs fournitures sont laissés pour compte. Cela participe au déficit de la qualité de l'enseignement.

3.2.4 Enseignement Secondaire technique et formation professionnelle

L'accès

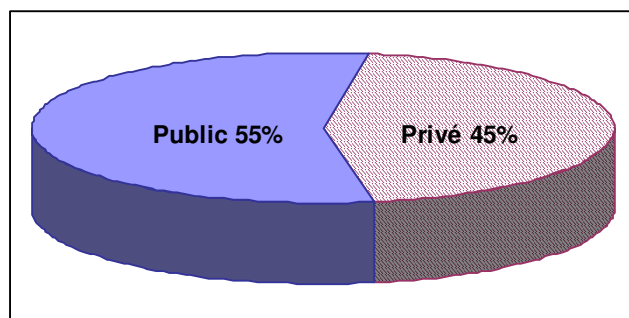
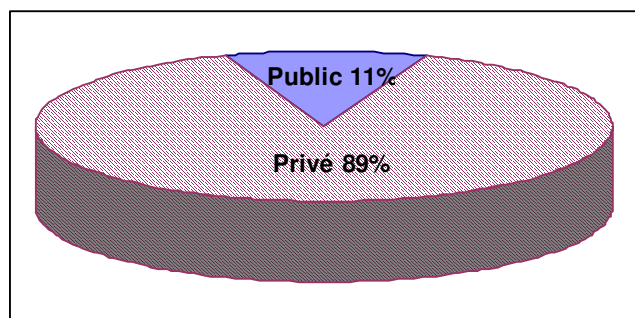
L'analyse de l'offre des services de formation initiale permet de noter que cette dernière, en ce qui concerne le public, est très limitée et se résume à une dizaine d'établissements parmi lesquels seulement deux lycées techniques (Lomé et Sokodé) et que dans la majorité des cas, ces établissements n'offrent des formations que dans des filières industrielles. Jusqu'en 1999 les filières du tertiaire se trouvaient être l'apanage du seul lycée technique de Lomé à part le Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) de Kara où ces filières viennent de voir le jour. Au niveau du privé

où l'offre est essentiellement axée sur les filières du tertiaire, on enregistre 86 établissements. Il ressort de ces données que l'Etat n'assure que 11% des établissements d'accueil de l'ETFP en ce qui concerne la formation initiale classique, représentée par le graphique suivant.

Graphique III.9 : Offre d'enseignement technique par ordre en 2003

a : Nombre d'établissements

b : Nombre d'élèves



Source : METFP/DERP

Source : METFP/DERP

Cette carence dans l'offre publique de l'ETFP est un facteur limitant l'accès et est compensée par l'offre privée dont l'importance va grandissant (29% en 1994-1995, 45% en 2003-2004). L'analyse des statistiques du sous-secteur entre les années 1990-1991 et 2003-2004 montre une augmentation des effectifs de 8 198 à 19 838 dans la formation initiale classique. Cet effectif est très insignifiant par rapport à la population de la classe d'âge concernée et aussi par rapport à l'ensemble des effectifs du secondaire qui, de leur côté, ont augmenté de 125 351 à 375 385. Dans ces conditions, l'enseignement technique classique initial représentait 6,5% en 1990-1991 et 6 % en 2003-2004 de l'enseignement secondaire général en terme de couverture (le public couvrant 5,4% et 2,8% respectivement en 1994-1995 et 2003-2004). Cette tendance montre l'importance de l'essoufflement de l'Etat dans l'offre du service public de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, surtout si l'on sait que toute la formation professionnelle initiale connue sous le vocable de l'apprentissage relève essentiellement du privé.

Comme dans l'enseignement général, le nombre de filles dans l'enseignement technique classique est faible par rapport à celui des garçons et ces dernières se trouvent quasi exclusivement au niveau des filières du tertiaire.

L'accès à la formation professionnelle initiale (apprentissage) ne pose pas de problèmes particuliers. Celle-ci est assurée par les privés dans des ateliers et autres unités de production. En l'absence de données fiables, on peut, avancer que les effectifs sont très importants tant du côté des jeunes filles que des garçons, les premières se retrouvant généralement dans les métiers de couture et de coiffure et les seconds dans la mécanique, la menuiserie et la construction. Cette absence de données statistiques présuppose déjà la difficulté inhérente à la gestion de ce volet de l'ETFP.

En matière de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle, la mise en application effective de la loi portant création du fonds national d'apprentissage, de la formation et du perfectionnement professionnel (FNAFPP) a créé un engouement tant au niveau des Cabinets de prestation de services de formation continue qu'au niveau des opérateurs économiques. C'est dans ce sens que des stages d'adaptation à la vie professionnelle ont été initiés par le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Suite à cette initiative des opérateurs économiques ne considèrent plus la

formation continue comme une « perte de temps » ou comme un exercice non rentable mais plutôt comme un investissement, et l'inscrivent comme priorité de développement dans les objectifs de leurs sociétés.

On remarque une émergence des centres de formation en informatique (entretien et maintenance) dont le nombre officiellement enregistré est de 55.

La qualité

La non-disponibilité des statistiques exhaustives de l'enseignement technique et de la formation professionnelle rend difficile une analyse d'appréciation de sa qualité interne pour le suivi et l'évaluation des cohortes. Les données disponibles ne permettent qu'une appréciation de la formation en fin de cycle. Le tableau suivant donne une idée sur l'évolution des résultats des différents examens de contrôle de fin de formation.

Tableau III.5: Pourcentages d'admis aux différents examens de l'ETFP de 1996 à 2000

		1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2002-03
CAP	Industrie	69,2	69,4	87,8	84,4	89,0	89,5
	Commerce	20,0	32,8	20,7	15,4	25,7	-
	Art & artisanat	66,7	76,9	92,3	88,9	94,4	85,0
BEP commerce		13,9	19,6	40,0	31,4	10,2	10,9
Probatoire		31,0	31,3	50,1	43,2	39,8	34,9
Moyenne		40,2	46,0	58,2	52,6	51,8	55,1

Source : METFP/DERP

L'analyse des pourcentages d'admis aux examens de fin de formation suscite deux remarques principales :

- le faible rendement du sous-secteur en général ;
- les très faibles taux d'admission aux examens dans les séries du tertiaire par rapport aux séries industrielles ;

et l'on peut conclure à un gaspillage énorme des ressources.

Les mesures doivent être prises pour limiter au strict minimum les taux de redoublements dans le secteur classique (Collèges et Lycées d'enseignement technique et professionnel) en vue de réduire les coûts de la formation.

Les causes réelles de cette inefficacité interne sont diverses et, ici aussi, l'absence de données statistiques ne permet pas d'approfondir l'analyse. Mais il a été souligné plus haut au niveau de l'analyse de l'accès qu'avec 11 établissements, l'enseignement public couvrait 55,2% des effectifs en 2003-2004 contre 44,8% par les 86 établissements privés, ce qui pose le problème d'occupation des salles de classe (nombre d'élèves par salle de classe, la qualité des infrastructures et une fois encore le taux d'encadrement des formés).

Au niveau de l'apprentissage, il est à déplorer l'absence de programmes de formation dûment définis pour toutes les filières. La plupart du temps, les patrons des ateliers ne sont pas qualifiés pour l'encadrement et la formation qui se fait le plus souvent exclusivement par simple observation. La certification de cet apprentissage, à laquelle le ministère n'est que très peu associé, ne touche qu'une frange limitée des apprentis car ne s'y présentent que ceux qui ont un minimum d'instruction alors que dans leur majorité, ils sont des non-scolarisés ou n'ont pas achevé le cycle primaire.

Sur le plan externe, force est de constater que les sortants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sont aujourd'hui confrontés, comme ceux de l'enseignement général, au problème de chômage soit parce qu'ils ont des difficultés pour intégrer le marché, soit parce qu'ils n'arrivent pas ou ne sont pas en mesure de prendre des initiatives privées. Cette situation résulte en partie de la gestion même du système à beaucoup d'égards.

En effet, si le problème d'intégration au marché du travail ne se pose pas aux apprentis, il est crucial pour les sortants du système classique de formation. Ceci est dû aux programmes de formation professionnelle qui, en réalité, ne sont que des listes de matières à enseigner ou une adaptation plus ou moins réussie de programmes déjà dépassés d'autres pays et qui ne répondent en rien aux réalités socio-économiques du pays.

La gestion

D'une façon générale, c'est le METFP qui coordonne toutes les actions de formation, quel que soit le département initiateur (selon les dispositions des textes de sa création) et qui assure la tutelle ou la cotutelle des unités d'ETFP régulièrement agréées. La tendance a même été pour un recensement des ateliers du secteur informel dans la perspective de rendre opérationnelle l'option de la professionnalisation et de la formation duale. Cette tendance a été éteinte suite à une reconfiguration gouvernementale qui a séparé le volet Artisanal du METFP. De ce fait l'engagement de coopération établi avec le secteur de l'artisanat pour le suivi et l'évaluation de l'apprentissage, s'est évanoui.

Dans la recherche de l'efficacité et de l'efficience dans la gestion de la formation, le département de l'ETFP a procédé, en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux, à une analyse approfondie qui a révélé plusieurs contraintes dont :

- le manque de définition claire des mandats de l'enseignement technique d'une part et de la formation professionnelle d'autre part,
- la préparation des élèves à l'enseignement supérieur a pris le pas sur la formation à un métier, donc à un emploi sur le marché du travail,
- la prépondérance des filières du tertiaire sur les filières industrielles,
- l'insuffisance d'encadrement des formateurs,
- le manque de formation pédagogique initiale des formateurs,
- l'insuffisance de perfectionnement professionnel et/ou pédagogique des formateurs et artisans,
- le faible rendement interne du système (redoublement et abandon important dans les filières du tertiaire)
- l'inexistence d'une politique de promotion des ressources humaines (plan de carrière),
- le coût extrêmement élevé de la formation du fait du faible rendement interne du système,
- la faible contribution de l'Etat au financement du système (moins de 1 % du budget général),
- le manque de coordination et de synergie entre les structures de formation professionnelle des autres départements ministériels et celles du METFP
- l'inadéquation persistante entre la formation et l'emploi,
- la faiblesse ou le manque de relations avec les secteurs de production.

Les programmes de réorganisation élaborés en réponse à ces insuffisances du système devraient permettre au département de mener à bien sa mission. Aussi, en vue de rendre opérationnelle l'option de la professionnalisation de la formation et d'améliorer les relations avec les secteurs de production de même qu'avec les opérateurs de la formation, des dispositions réglementaires ont été prises. Ainsi, ont été instaurés :

- le conseil supérieur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle qui est chargé, au plan national, d'éclairer et de valider les choix du département en matière d'enseignement technique et de la formation professionnelle,
- le conseil régional de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, répondant au niveau régional du conseil supérieur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle,
- le comité consultatif de gestion qui, au plan local, est chargé d'aider la direction de l'établissement ou du centre de formation dans la gestion quotidienne des ressources mises à sa disposition ou en provenance des productions réalisées dans le cadre des travaux utiles,
- l'observatoire de l'emploi pour la formation chargé de la collecte et de la mise en relation des données dans la perspective d'une adéquation de la formation et de l'emploi.

Afin d'encourager et de promouvoir l'inscription des jeunes filles dans l'ETFP et plus particulièrement dans les filières industrielles, il a été instauré au sein des établissements et centres publics la « cellule genre et formation professionnelle ». En appui à cette réorganisation, le fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP), constitué sur la base d'un impôt de 1 % sur les salaires appelé "taxe pour la formation professionnelle" a été rendu opérationnel. Il permet de :

- mobiliser les ressources internes et externes nécessaires à l'accomplissement du programme d'actions prioritaires du département,
- mener des études et des opérations pilotes, de financer les initiatives de formation innovantes.

Un programme de stage d'adaptation à la vie professionnelle (SAVP) a été initié pour favoriser l'insertion dans la vie active des jeunes sans emploi issus du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle avec l'appui financier du FNAFPP. Mais ce programme ne connaît pas le succès escompté pour cause de réticence des entreprises à accepter les stagiaires (seulement 21% des demandes de stage ont pu être satisfaites en 2000).

Le financement

Le financement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est assuré par des sources diverses dont :

- la subvention de l'Etat (le budget général et les financements autonomes),
- la taxe de l'apprentissage par le biais du FNAFPP,
- les ressources privées (les frais divers pris en charge par les intéressés – postulants ou famille),
- les assistances bilatérales, multilatérales et les ONG.

Les tableaux III-3 et III-4 indiquent la part des prévisions budgétaires affectées au sous secteur sur la période 1999-2002. Il est donné de remarquer que les budgets alloués au sous secteur sont décroissants de 1999 à 2002 et prennent essentiellement en compte le personnel (enseignants et non enseignants cf. tableau III-2), l'entretien et le matériel, des subventions et des transferts qui sont regardés comme des priorités par rapport aux difficultés budgétaires auxquelles le pays est confronté depuis les années 90 jusqu'alors. Cette insuffisance de financement ne facilite pas la gestion des activités surtout au niveau des établissements et centres de formation. La faiblesse de la contribution financière de l'Etat ne permet pas la mise en œuvre de programmes de formation en conformité avec les options fondamentales du département. De ce fait, la formation professionnelle proprement dite reste essentiellement

livresque (théorique). Les postes de travail en nombre insuffisant ou obsolètes et la non disponibilité de matières d'œuvre ne sont pas de nature à permettre une formation de qualité. Par ailleurs, la demande de scolarisation très forte ces dernières années dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle non couverte par le secteur public, est absorbée par le secteur privé qui prend de l'ampleur et qui revient plus cher aux parents d'élèves.

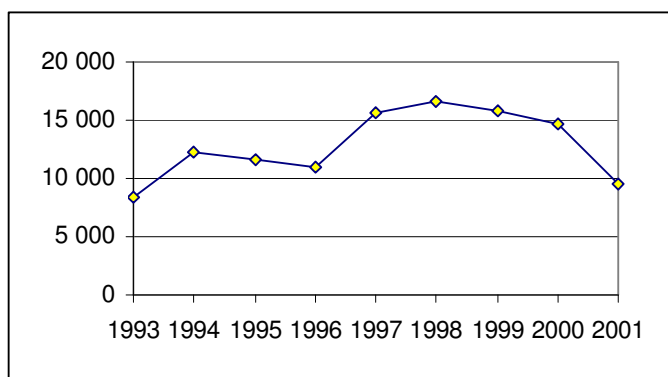
3.2.5 Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur au Togo est composé de deux universités publiques (l'université de Lomé ouverte depuis 1970 et celle de Kara ouverte en l'an 2003), de l'école normale supérieure d'Atakpamé (ENS) de grandes écoles, des centres de formation et des instituts privés confessionnels et laïcs. L'université de Lomé forme la majeure partie des cadres nationaux (médecins, scientifiques, juristes, économistes, etc.), l'ENS forme les professeurs de collège d'enseignement général tandis que les instituts privés assurent essentiellement des formations en brevet de technicien supérieur (BTS) de type tertiaire.

L'accès

En dépit de l'importance de plus en plus grande de l'offre d'enseignement supérieur privé, les statistiques disponibles sur les étudiants ne concernent que la seule université publique de Lomé. Ainsi, entre 1993-1994 et 1998-1999, le nombre d'étudiants togolais est passé de 8 438 à 16 674, soit à peu près un doublement des effectifs sur une période de 5 années. Cet accroissement représente un taux annuel moyen de croissance des effectifs de l'ordre de 14 %. Toutefois, cette augmentation a été suivie en 2001 d'une chute brutale des effectifs du fait du développement au cours de ces dernières années des institutions privées et surtout de la hausse des droits d'inscription à l'université (cf. graphique ci-après). Malgré cette chute, le ratio nombre d'étudiants pour 100 000 habitants reste à un niveau élevé : en 1999-2000, il était de 353.

Graphique III.10: Evolution de l'effectif des étudiants



Source : UL/DAARS

La répartition de ces effectifs entre les différentes facultés et écoles est très inégale. Ainsi, en 1999-2000, on relevait que 51% des étudiants sont inscrits en langues et sciences humaines, 33% en sciences économiques et droit tandis que seulement 16% des effectifs sont inscrits en sciences et technologies.

La qualité

L'université de Lomé souffre d'un certain nombre de manques qui influent gravement sur la qualité de l'éducation.

Les infrastructures : elles sont en nombre insuffisant et dans un état de délabrement avancé (salles de cours vétustes et mal éclairées, mauvais état des tables bancs, etc.). Ces infrastructures construites pour la plupart dans les années 80, et qui, durant les 10 dernières années n'ont connu aucun travail de remise en état, ont commencé à faire leur toilette depuis la rentrée universitaire 2004-2005. Dans les facultés, les amphithéâtres accueillent le double, voire le triple, de leur capacité réelle d'absorption.

La seule bibliothèque qui existe à l'université de Lomé pour les étudiants est très pauvre en ressources documentaires qui, elles-mêmes, sont désuètes. Les laboratoires sont mal et sous équipés. Les services sociaux (transport, logements, restauration, soins) sont suspendus ou insuffisants.

Les enseignants : ils sont généralement d'un bon niveau académique (la plupart étant formés ou ayant complété leur cursus dans les grandes universités d'Europe ou d'Amérique). Mais le manque d'une perspective de carrière (pas de statut clairement défini, pas de programme de formation continue) et surtout d'un soutien réel à leurs travaux de recherches, décourage et démotive la plupart d'entre eux.

Les programmes d'enseignement actuels sont visiblement obsolètes par rapport aux réalités liées à la mondialisation et aux besoins du marché. Le matériel pédagogique pour les enseignants est inexistant.

La gestion

Il n'y a pas de suivi des programmes et des examens. Chaque enseignant est laissé à lui-même. Cela laisse la porte ouverte à des abus dont les étudiants et le système sont, au bout du compte, les perdants.

Le Financement

Les Universités de Lomé et de Kara ont un budget autonome alimenté essentiellement par les fonds de l'Etat, auxquels viennent s'ajouter dans une moindre mesure les droits d'inscription des étudiants. Les écoles supérieures privées sont alimentées en matière de ressources financières par les fonds propres de leurs fondateurs, par les frais de formation des étudiants et parfois par les subventions de l'Etat.

3.3. Education non formelle

S'il est vrai que la pérennisation du sous-développement s'explique par une combinaison de plusieurs facteurs, l'illettrisme est certainement celui qui, plus que tous les autres, constitue le véritable obstacle auquel achoppe tout effort concourant à sortir le Tiers-Monde du gouffre socio-économique dans lequel il se trouve enfermé. Au Togo comme ailleurs, les insuffisances du système éducatif moderne empêchent aujourd'hui encore un grand nombre de citoyens d'accéder à l'instruction, et encore moins à une qualification professionnelle. Pour pallier ces insuffisances et renforcer ainsi les actions d'éducation, des programmes d'alphabétisation des adultes ont été mis en place avant même l'accession du pays à la souveraineté internationale.

En effet, aux efforts des organisations religieuses, véritables pionnières dans le domaine, viendront s'ajouter les actions des structures techniques de l'administration nationale, des associations et des ONG, qui en prendront plus tard la relève.

3.3.1 La situation de l'éducation non formelle

Lorsqu'en 1970 l'Etat s'est engagé dans les actions d'alphabétisation, la population adulte togolaise comptait 83% environ d'analphabètes. En 1999 date de la dernière actualisation des statistiques en la matière, ce taux, bien que toujours relativement élevé, est retombé à 47% avec 62% chez les femmes et 31% chez les hommes. L'écart entre le taux d'analphabétisme de la femme et de l'homme est de 31 points en 1999. Comme pour l'éducation formelle, la situation au niveau national occulte des disparités importantes au niveau des régions. Bien que les statistiques ne soient pas disponibles, il est facile de déduire au vu de l'incidence de la pauvreté dans chaque région, que la région des Savanes est la plus en retard sur toutes les autres et que des actions énergiques devraient y être menées.

Ainsi, la situation de l'alphabétisation des adultes s'est améliorée globalement au cours des décennies passées, mais elle demeure à un niveau relativement faible (58%) pour influencer véritablement sur le développement. D'autre part, la situation des femmes reste trop éloignée de celle des hommes, l'écart devant absolument être résorbé.

3.3.2 Les réalisations essentielles de l'Etat

Avant 1990, les programmes mis en œuvre par l'Etat ont permis l'ouverture de 1530 centres d'alphabétisation avec le soutien technique et financier des partenaires au développement que sont l'UNESCO, la NORAD, l'AGFUND et le PNUD ; 50 416 personnes y ont été alphabétisées selon les statistiques disponibles ; 272 bibliothèques rurales ont été ouvertes et 177 équipées. Il est à relever que certaines associations et ONG avaient déjà commencé par s'illustrer dans le domaine.

Au lendemain de la déclaration de Jomtien sur l'Education Pour Tous, le Togo organisa en 1992 les Etats Généraux de l'Education. L'objectif assigné en matière d'alphabétisation des adultes pour faire reculer de façon significative l'analphabétisme dans le pays consistait à créer et faire fonctionner chaque année 729 centres d'alphabétisation dans lesquels devraient être formées 14 567 personnes. Ces réalisations permettraient de réduire de 5% le taux d'analphabétisme tous les 5 ans. Mais en raison des restrictions budgétaires, seulement 948 centres ont été ouverts depuis 1990 et 24 807 personnes alphabétisées.

3.3.3 Les autres partenaires des programmes d'éducation non formelle

Les efforts de l'Etat par l'entremise de la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DAEA) sont appuyés par les actions des structures para étatiques (Société togolaise de coton – SOTOCO) et des confessions religieuses, de nombreuses associations et ONG (AHUEFA, CONGAT-ICB, FAMME, etc.). Ces partenaires s'investissent essentiellement dans le domaine de l'enseignement par l'ouverture des centres d'alphabétisation et la formation de vagues successives de néo-alphabètes.

3.4. La scolarisation et la scolarité des jeunes filles

A la fin du XVIII^e siècle, les objectifs de justice sociale et d'égalité avaient été posés et fixés dans la proclamation de l'indépendance américaine comme dans les actes constitutifs promulgués lors de la révolution française. Presqu'un siècle plus tard, Jules Ferry, en reprenant les mêmes objectifs, promeut l'instruction gratuite et œuvre pour que les filles reçoivent le même enseignement que les garçons. En effet, dans un discours prononcé le 10 avril 1870 sur l'inégalité d'éducation, il dit ce qui suit : « Le devoir de notre siècle est de faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui viennent de la naissance : l'inégalité

d'éducation ... Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits, non l'égalité théorique mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même de l'essence de la démocratie... »

Toujours poursuivis de nos jours, ces objectifs de justice sociale et d'égalité ont été également posés et fixés dans la Réforme de l'Enseignement de 1975, repris dans les déclarations de politique sectorielle de l'éducation et de la formation de 1993 et de 1998 au moyen de trois objectifs prioritaires ci-après :

- rendre l'école démocratique en offrant des chances égales d'accès à l'école à tous les enfants sans distinction de sexe, de religion et de région ;
- améliorer la qualité de l'éducation et de la formation ;
- adapter le système éducatif à l'environnement socio-économique.

La présente section a pour intérêt l'analyse de la situation de la fille par rapport à ces objectifs, dans le domaine de l'accès à l'éducation et de la scolarisation ; du maintien dans le système et de la réussite à tous les niveaux d'enseignement.

3.4.1 L'accès

Au niveau préscolaire

D'après les données de la direction de la prospective, de la planification de l'éducation et de l'évaluation (DPPE), en 2003, ce type d'enseignement ne couvre que 3% environ de la population d'âge 2-5 ans, et les filles représentent 50,5% de l'ensemble des élèves. Le problème de la parité filles/garçons ne se pose donc pas à ce niveau.

Au niveau primaire

L'enseignement primaire est le plus répandu au Togo et les effectifs sont en nette progression. D'après les données de la DPPE, les effectifs du primaire ont augmenté d'une façon globale au cours de la dernière décennie avec un accroissement annuel moyen de 4,5%. Le taux brut d'admission (TBA) au CP1 est passé de 80% en 1994 à 92% en 2001 (cf. tableau III.6). Le taux brut de scolarisation est quant à lui supérieur ou proche de l'unité depuis 1995 (cf. tableau III.7).

• L'admission

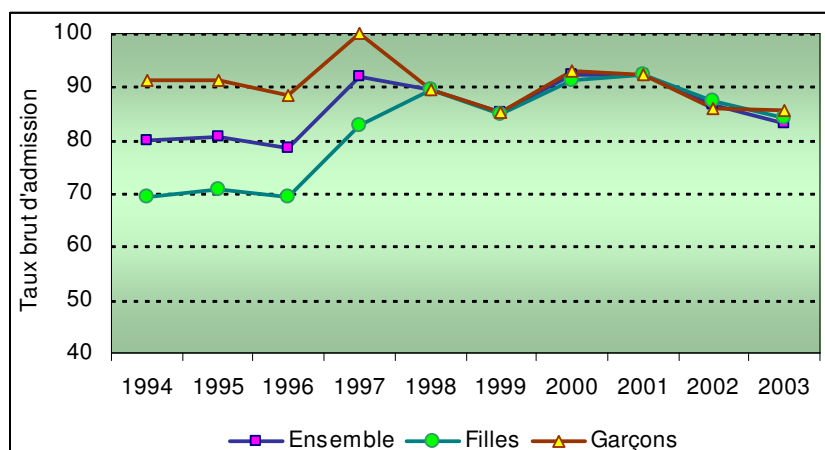
La situation des filles s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années, comme le montrent les données du tableau III.6 ci-dessous. Mais leur accès à l'école n'est pas encore universalisé. Le taux brut d'admission (TBA) au CP1 est passé de 69% en 1994 à 92% en 2001, réduisant totalement l'écart d'accès entre les sexes à ce niveau (graphique III.10).

Tableau III.6: Evolution du taux brut d'admission (TBA) au CP1 et indice de parité,1994-2003

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux brut d'admission	79,9	80,7	78,6	92,0	89,3	85,1	92,2	92,2	86,6	83,0
<i>Filles</i>	69,2	70,7	69,2	82,7	89,3	85,0	91,2	92,3	87,4	84,2
Garçons	91,1	91,3	88,3	101,8	89,4	85,2	93,1	92,1	85,9	85,5
Indice Filles/Garçons	0,76	0,77	0,78	0,81	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Source : MEPS/DPPE

Graphique III.10 : Evolution du taux brut d'admission (TBA) au CP1, 1994-2003



Source : MEPS/DPPE

Quant au taux net d'admission, il n'est que de 37,9% en 2003-2004 pour les filles (contre 37,3% pour les garçons), une faiblesse que ne pourrait justifier à elle seule une entrée précoce ou tardive des filles et qui est la preuve qu'une partie très importante de ces dernières reste privée de leur droit d'accès à l'éducation.

- **La scolarisation**

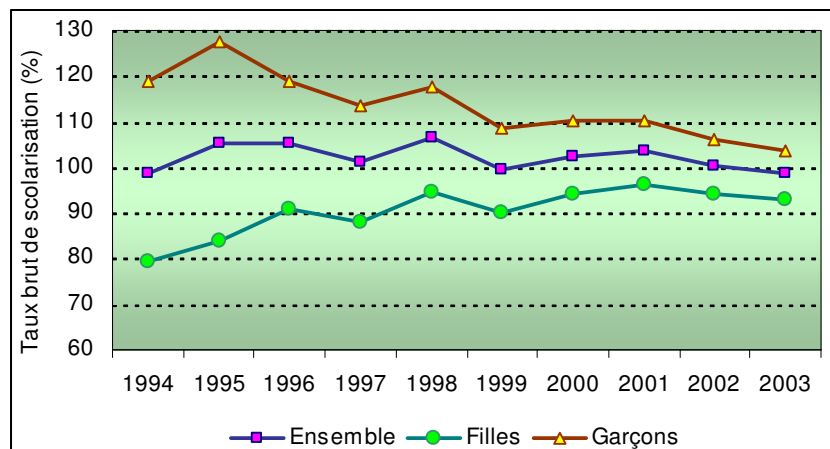
D'une façon globale, les filles restent moins scolarisées que les garçons. Mais l'écart entre les deux sexes se réduit progressivement, comme le montrent le tableau III.7 et le graphique III.11 qui lui est associé, et au regard de l'indice de parité qui est passé de 0,638 en 1991 à 0,873 en 2001. Ceci atteste qu'un effort reste à faire pour atteindre la parité de la scolarisation à ce niveau d'enseignement.

Tableau III.7 : Evolution du taux brut de scolarisation (TBS) au primaire et indice de parité, 1993-2003

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux brut de scol.	90,2	98,8	105,5	105,4	101,2	106,6	99,7	102,5	103,6	100,4	98,6
<i>Filles</i>	70,6	79,2	84,0	90,7	88,1	94,7	90,1	94,1	96,3	94,0	93,1
<i>Garçons</i>	110,7	118,8	127,6	119,1	113,6	117,7	108,7	110,4	110,3	106,3	103,7
Indice Filles/Garçons	0,64	0,67	0,66	0,76	0,78	0,80	0,83	0,85	0,87	0,88	0,90

Source : MEPS/DPPE

Graphique III.11 : Evolution du taux brut de scolarisation (TBS) au primaire, 1994-2003



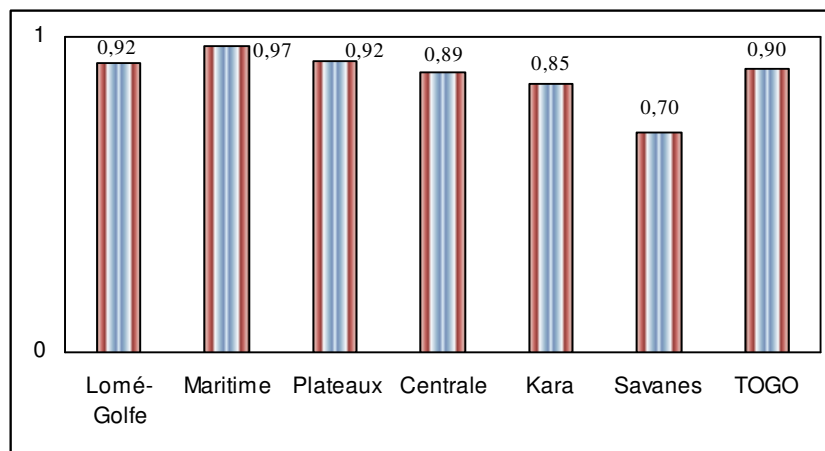
Source : MEPS/DPPE

- **Les disparités entre zones et régions :**

A l'intérieur des zones et des régions, il existe des disparités plus ou moins importantes. En 2003, le TBS pour les filles de la région des Savanes est de 63% alors qu'il est de 114% pour leurs homologues de Lomé. L'indice de parité du TBS, qui équivaut à 0,92 dans la capitale, est de 0,70 dans les Savanes (cf. graphique III.12). Ceci, en clair, signifie que les filles de la région de la capitale ont une fois et demie plus de chance d'être scolarisées que celles de la région des Savanes.

A l'intérieur de certaines régions favorisées, des préfectures entières se trouvent nettement défavorisées. C'est le cas par exemple des préfectures de Dankpen et Kéran dans la région de la Kara et de la préfecture de Vo dans la région Maritime, où la proportion de filles au sein des élèves est assez faible.

Graphique III.12 : Indice de parité TBSf/TBSg au primaire par région en 2003 – 2004.



Source : MEPS/DPPE

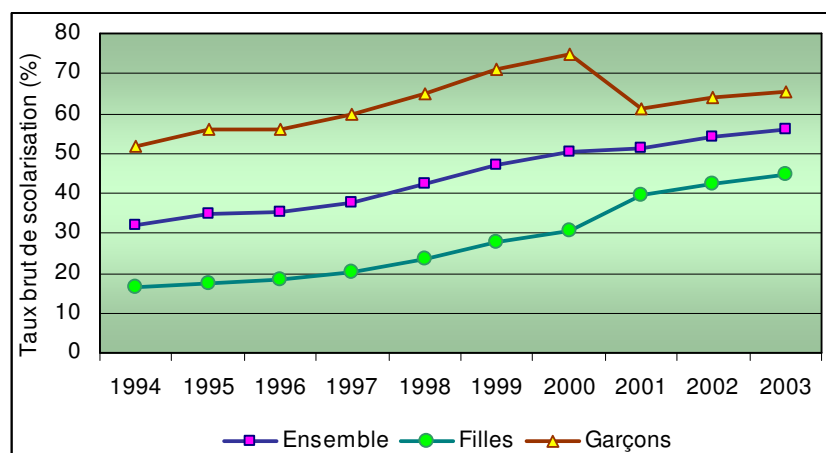
Les disparités sont encore plus importantes selon le statut socio-économique du ménage auquel l'élève appartient. En effet, d'après les données de l'enquête MICS (Enquête à indicateurs multiples) réalisée en 2000, le taux de scolarisation s'élève graduellement des ménages pauvres vers les ménages riches. Ainsi, dans les ménages pauvres, ce taux, qui s'élève respectivement à 58% chez les garçons et à 37% chez les filles, passe dans les ménages riches à 88% pour les garçons et à 78% pour les filles. Les ratios pauvres/riches s'établissent donc à 0,55 pour les garçons et à 0,47 pour les filles. Cela veut dire que les filles des ménages pauvres ont 53% moins de chance que leurs sœurs des ménages plus aisés d'être scolarisées. Alors que pour les garçons, cette disparité n'est que de 45% en faveur des ménages les plus nantis.

Au niveau du secondaire

Les premier et second cycles du secondaire sont nettement moins développés que le primaire et les filles y sont moins représentées. En 2003-2004, elles représentaient respectivement le tiers (34%) et le cinquième (21%) de l'ensemble des élèves des deux cycles, ce qui, rapporté à la population scolarisable donne pour les filles des taux bruts de scolarisation respectifs de 44,8% et de 7,8%. Il apparaît donc clairement qu'à ces deux niveaux, des efforts substantiels doivent être faits en leur faveur.

Comme au primaire, la situation a évolué favorablement pour les filles au cours de la dernière décennie. En effet, de 16,3% au premier cycle et de 2,9% au second cycle en 1994, le taux brut de scolarisation des filles a rapidement crû pour atteindre respectivement 44,8% et 7,8% en 2003 (cf. graphique III.13). Il a donc plus que doublé, mais l'écart entre les garçons et les filles reste encore très élevé : il est de 21 points au 1^{er} cycle et de 17 points au 2^{ème} cycle du secondaire.

Graphique III.13 : Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire premier cycle, (deuxième degré) 1994-2003

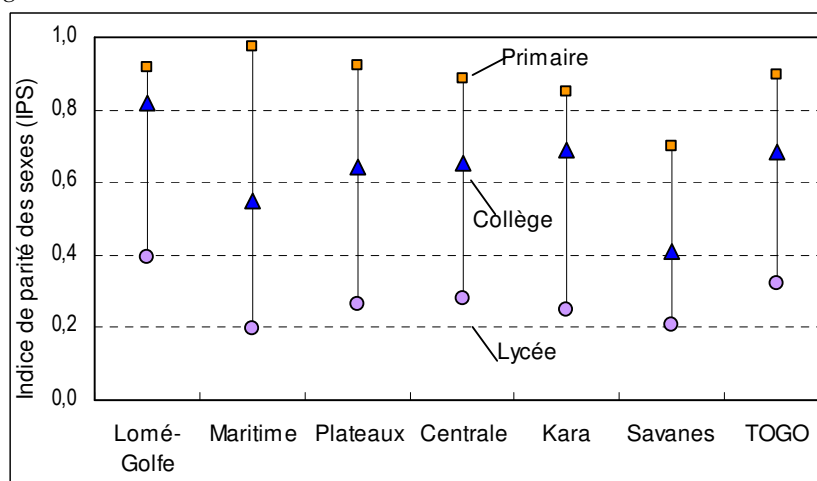


Source : MEPS/DPPE

Au secondaire en général, les filles sont moins représentées qu'au primaire et le déséquilibre de genre est plus important entre les régions. Au premier cycle, l'indice de parité au niveau national est de 0,68 (graphique III.14) et le rapport indice le plus fort – Lomé – sur indice le plus faible – Savanes – est de 2,5, ce qui signifie qu'à ce niveau les filles ont deux fois et demie plus de chances d'être scolarisées à Lomé que dans la région des Savanes. Au second

cycle, l'indice est plus faible encore (0,29) ce qui signifie que les disparités de genre y sont encore plus importantes, et le rapport fort/faible est égal à 2.

Graphique III.14 : Comparaison des indices de parité TBSf/TBSg par niveau et région en 2003



Source : Annuaire national des statistiques scolaires, 2003-2004

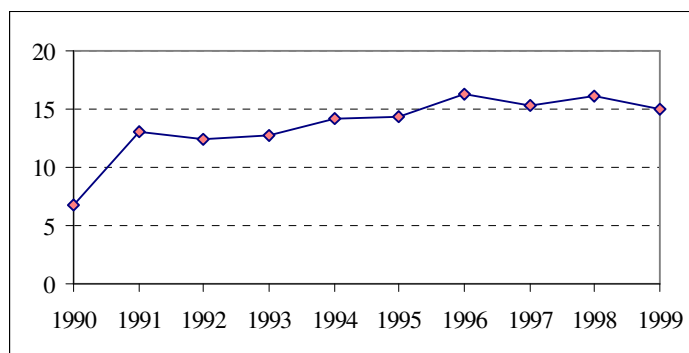
Aux disparités interrégionales s'ajoutent les disparités intrarégionales. Dans certaines préfectures telles que Kpendjal (dans les savanes), Dankpen, Kéran (dans la Kara), Tchamba (dans la Centrale), Est-Mono, Moyen-Mono (dans les Plateaux) et Vo (dans la Maritime), les filles ne sont représentées que très faiblement : 7% des élèves du premier cycle dans le Kpendjal par exemple.

De l'analyse de la situation, il ressort que la jeune fille reste sous-scolarisée par rapport au jeune garçon et son niveau d'accès à l'école reste très faible. Mais il faut noter que l'écart entre les filles et les garçons au niveau de l'accès et de la scolarisation se réduit progressivement.

Au niveau du supérieur

La faiblesse de la représentation des filles se trouve encore plus accentuée au niveau de l'enseignement supérieur, comme l'indique le graphique III.15 ci-dessous.

Graphique III.15 : Evolution du pourcentage d'étudiantes, 1990-1999



Source : UL/DAARS

Les données indiquent une sous-représentation plus prononcée des filles dans la population estudiantine. En effet, sur toute la période observée (1990-1991 à 2003-2004), le pourcentage des filles a légèrement augmenté, mais il n'atteint que 17% de l'effectif global des étudiants. Soit un rapport d'une étudiante pour cinq étudiants.

Au regard de la période considérée, on peut penser que les filles ont été plus affectées que les garçons dans leur scolarité par les troubles socio-politiques qui ont marqué les premières années de la décennie 1990-2000. Cependant, leur sous-représentation est un phénomène non conjoncturel mais plutôt structurel, dont les causes sont plus générales et plus profondes.

On remarque également une répartition inégale des filles suivant les établissements et les filières. Du point de vue quantitatif, elles préfèrent les filières juridiques, littéraires, médicales et paramédicales, ainsi que les filières courtes du tertiaire, en particulier le secrétariat, au détriment des filières scientifiques et technologiques.

3.4.2 Le maintien dans le système et la réussite scolaire

Les problèmes de maintien dans le système et de la réussite scolaire sont liés à deux facteurs fondamentaux : les difficultés d'accès aggravées par le niveau élevé de déperdition (taux de redoublement et d'abandon). Ces difficultés affectent plus durement les filles qui supportent moins que les garçons de redoubler et qui donc n'hésitent pas à abandonner.

Le tableau III.8 ci-après, et le graphique III.16 qui lui est associé, proposent le profil de scolarisation des garçons et des filles, pour l'ensemble du territoire national, entre l'entrée en primaire (classe de CP1) et le début du second cycle secondaire (classe de 2nde). Le tableau donne également la valeur des taux de transition effectifs entre cycles consécutifs.

Les données du tableau III.8 montrent que globalement les filles sont en retard sur les garçons cumulativement sur l'ensemble des indicateurs pris en compte dans l'analyse. Les filles ont des chances moindres d'avoir accès à l'école (taux d'accès au CP1 respectivement de 89 et 74 % pour les garçons et les filles), sachant qu'une fois entrées en primaire, elles ont moins de chances de rester scolarisées jusqu'en dernière année du cycle (taux de rétention en primaire respectivement de 82 et 71 % pour les garçons et les filles).

Tableau III.8 : Profil de scolarisation [CP1-classe de 2nde] par sexe pour l'ensemble du Togo (année 2000)

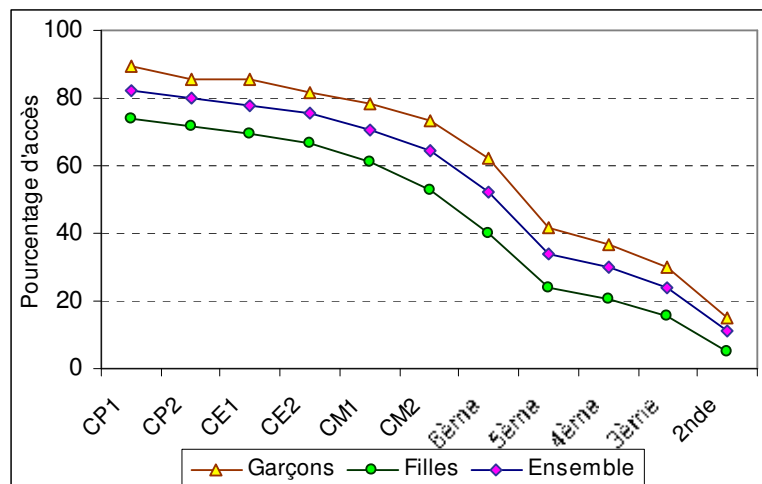
		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	% Trans.	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	% Trans	2 nd e
Garçons	Taux d'accès (%)	89,4	85,3	85,6	81,4	78,5	73,5	-	62,2	41,8	36,9	30,0	-	15,0
	Taux de rétention (%)	100	95,4	95,7	91,1	87,8	82,2	84,6	100	67,3	59,3	48,3	50,1	100
Filles	Taux d'accès (%)	74,1	71,6	69,5	66,6	61,3	52,9	-	40,0	24,1	20,8	15,7	-	5,0
	Taux de rétention (%)	100	96,6	93,8	89,9	82,7	71,3	75,5	100	60,3	52,1	39,3	32,0	100
Ensemble	Taux d'accès (%)	82,2	80,0	77,8	75,6	70,4	64,6	-	52,5	34,1	29,8	23,7	-	10,9
	Taux de rétention (%)	100	97,3	94,6	92,0	85,6	77,0	81,2	100	64,9	56,8	45,2	45,7	100

Source : *Rapport d'état du système éducatif national*, mars 2002

La conséquence d'un accès moins fréquent et d'une moindre rétention est que si 73,5 % des garçons du pays atteignent au moins la classe de CM2, ce n'est le cas que pour 52,9 % des filles. On se souvient que l'atteinte de cette classe est importante pour que l'alphabétisation

soit durablement acquise chez ces jeunes au cours de leur vie d'adulte ; pour près de la moitié des jeunes filles du pays (un quart environ des garçons), cet objectif minimal de scolarisation n'est donc pas atteint.

Graphique III.16 : Profil de scolarisation par sexe



Source : Rapport d'état du système éducatif national, mars 2002

Suite aux études primaires, on trouve de nouveau que les chances des filles de transiter vers les études secondaires sont moindres que celles des garçons (taux de transition effectif entre le CM2 et la 6^{ème} respectivement de 85 et 76 % pour les garçons et les filles). Ceci montre que si 62 % des garçons du pays ont accès au secondaire, ce n'est le cas que pour 40 % des filles. De nouveau, en cours de premier cycle secondaire, où la rétention des élèves est en général basse, on peut observer qu'elle l'est encore davantage pour les filles (taux de rétention de 39 %) que pour les garçons (48 %). Enfin, sur une base d'accès à la classe de 3^{ème} très différenciée entre filles et garçons (respectivement 16 et 30 %), on observe que les chances de transiter vers le second cycle secondaire (classe de 2^{nde}) sont de nouveau sensiblement plus faibles pour les filles (taux de transition de 32 %) que pour les garçons (50 %). A la fin de ce parcours, les garçons du pays se révèlent avoir trois fois plus de chances d'accéder au second cycle secondaire que n'en ont les filles (respectivement 15 et 5 %).

3.4.3 Les problèmes qui freinent la scolarisation de la jeune fille

La sous scolarisation des filles est liée à un certain nombre de problèmes qui sont de trois ordres :

- problèmes d'ordre socio-culturel
- problèmes d'ordre socio-économique
- problèmes liés au fonctionnement du système éducatif.

Les problèmes d'ordre socio-culturel

- image dévalorisée de la fille dans le milieu ;
- intériorisation précoce par les filles elles-mêmes d'un sentiment d'infériorité par rapport aux garçons, manque de confiance en leurs propres capacités ;
- persistance de pratiques traditionnelles de dots, de mariages précoces et/ou forcés ;

- placement des filles (filles domestiques) ;
- absence de promotion de modèles féminins valorisés et valorisants en milieu rural.

Les problèmes d'ordre socio-économique

- pouvoir d'achat très précaire des familles ;
- rôle actif des filles dans les tâches domestiques et de production ;
- doute des parents quant aux gains sur l'investissement scolaire des filles.
- travail précoce des filles

Les problèmes liés au fonctionnement du système éducatif

- insuffisance des infrastructures notamment le problème de mixité des infrastructures sanitaires ;
- comportement suspect de certains enseignants vis-à-vis des filles pubères ;
- absence de modèles de référence féminins pour les filles (peu de femmes enseignantes sont recrutées et également très peu sont nommées à des postes de responsabilité) ;
- éloignement des écoles des lieux de résidence (surtout en milieu rural).
- travaux domestiques (recherche de l'eau, de bois, aller moudre la farine, aller au marché, travaux champêtres) absorbant le temps d'étude aux jeunes filles.
- stéréotypes sexistes et pratiques discriminatoires inhérents au système éducatif à l'endroit des jeunes filles.

Ces nombreux problèmes, qui sont essentiellement d'ordre structurel et qui transcendent parfois le cadre strict de l'éducation, nécessitent un vigoureux plan d'action qui embrasse toutes les dimensions et tous les niveaux du système éducatif.

3.5. Sida et éducation

Le Togo malheureusement n'échappe pas à la pandémie du VIH/SIDA. Avec une séroprévalence de 5,98% (source : ONU-SIDA 2000 –rapport par pays), il est l'un des pays les plus touchés de la sous-région ouest africaine. Cette pandémie affecte directement le système éducatif en touchant les enseignants et les élèves, réduisant ainsi l'offre ou la demande d'éducation. Elle touche aussi les parents d'élèves, rendant bon nombre d'enfants orphelins incapables de se prendre en charge.

3.5.1 La situation en milieu scolaire

De 1995 à 1999, 84 enseignants malades de SIDA ont été enregistrés au cours des consultations de routine. Pour l'année 1999 seulement, on a dénombré 36 enseignants séropositifs. Au 24 mai 2000, le nombre total d'enseignants vivant avec le VIH (malades et séropositifs) est de 134. Toujours à la même date, sur 1 090 élèves et étudiants dépistés volontaires, 31 sont séropositifs, soit un pourcentage de 2,8 %. Ces chiffres, sans doute sous-estimés, indiquent que le Sida est une réalité au sein du système éducatif togolais.(source : Lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire MEN-R Togo)

En l'absence de statistiques propres au secteur éducatif en matière de SIDA, des modèles de simulation ont été développés en se basant sur les estimations de l'ONUSIDA. Parmi ceux-ci, figure le modèle démographique mis au point, dans le cadre de l'Initiative Ed-SIDA, pour

examiner l'offre et la demande de l'éducation dans les différents pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Guinée, Niger, Nigeria, Sénégal et Togo).

Présentation du modèle

L'objectif du modèle est d'aider les planificateurs de l'éducation à prendre en compte l'impact du VIH/SIDA dans l'élaboration des plans et des programmes éducatifs en matière d'offre (en termes d'enseignants à recruter) et de demande d'éducation (en terme de population scolarisable), au cours de la décennie 2000-2010.

Le modèle utilise les données épidémiologiques spécifiques pour chaque pays et les caractéristiques particulières du système éducatif local. Il est bâti sur deux scénarii : le scénario élevé (aucune action n'est entreprise pour endiguer l'avancée de la pandémie) et le scénario bas (des mesures appropriées pour bloquer son expansion). Chacun des scénarii porte sur trois cas qui sont fonction de l'incidence de la pandémie au sein du corps enseignant.

Cas a : l'incidence relative à l'infection au VIH/SIDA parmi les enseignants est supposée être la même que celle relative à l'infection au VIH/SIDA parmi les femmes enceintes ;

Cas b : l'incidence relative à l'infection au VIH/SIDA parmi les enseignants est supposée être le double de celle relative à l'infection au VIH/SIDA parmi les femmes enceintes ;

Cas c : l'incidence relative à l'infection au VIH/SIDA parmi les enseignants est supposée être la moitié de celle relative à l'infection au VIH/SIDA parmi les femmes enceintes.

A partir du risque relatif à l'infection au VIH/SIDA chez les enseignants par rapport à la prévalence parmi les femmes enceintes, du ratio élèves-maître, (considéré égal à 50) et d'autres données démographiques provenant de la Division de Population des Nations-Unies (notamment les projections d'effectifs scolarisables), on a pu déterminer le nombre d'enseignants à recruter (en tenant compte ou non du SIDA) pour répondre aux objectifs de l'« Education Pour Tous ».(source : Lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire MEN-R Togo).

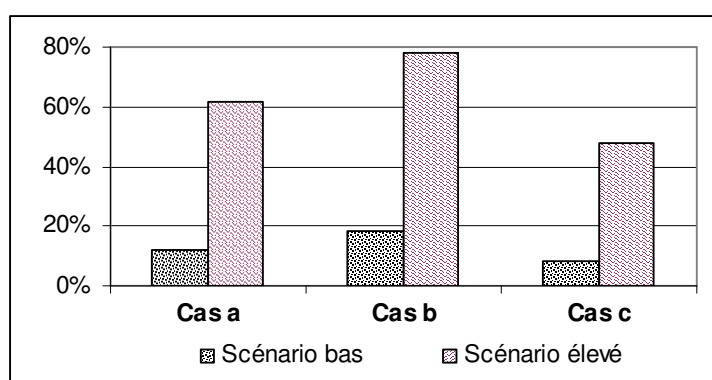
Application du modèle au contexte togolais

Le tableau III.9 ci-après et le graphique III.17 qui lui est associé donnent une idée de l'incidence du VIH/SIDA sur le système éducatif togolais à partir des deux scénarii précédemment décrits.

Tableau III.9 : Incidence du VIH SIDA sur le système éducatif togolais

		Avec SIDA	Sans SIDA	Recrutement supplémentaire	
				Nombre	%
Scénario bas	Cas a	3 027	2 700	327	12 %
	Cas b	3 197	2 700	497	18 %
	Cas c	2 914	2 700	214	8 %
Scénario élevé	Cas a	4 338	2 700	1 638	62%
	Cas b	4 765	2 700	2 065	78%
	Cas c	3 957	2 700	1 257	48%

Graphique III.17 : Recrutement annuel supplémentaire d'enseignants dû au VIH-SIDA



Pour le cas du Togo, les données obtenues par l'application des deux scénarii révèlent que le nombre d'enseignants vivant avec le VIH ira augmentant, et par conséquent le nombre de décès d'enseignants aussi, entraînant indubitablement dans leur croissance le nombre d'enseignants à recruter.

Ainsi, la menace du VIH/SIDA sur le système éducatif togolais est réelle. Elle est d'autant plus grande que dans le cas du scénario élevé (c'est-à-dire si rien n'est fait pour limiter l'impact de la pandémie), le pourcentage d'enseignants supplémentaires à recruter chaque année pour atteindre l'objectif de l' « Education Pour Tous » se situe entre 48 % et 78 %. Dans le cas le plus optimiste (scénario bas), même si des actions efficaces et énergiques sont entreprises pour limiter l'impact du VIH/SIDA, le système éducatif togolais aura besoin chaque année de 8 à 18 % d'enseignants supplémentaires.

Dans les deux cas de figure, le VIH/SIDA menace sérieusement le système éducatif togolais. Il est plus que urgent de tenir compte de son impact sur l'offre et la demande d'éducation pour atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous.

3.5.2 Les actions de prévention

- Les actions de prévention générale Face aux effets néfastes qu'engendre la maladie du SIDA, le Gouvernement a entrepris des actions de sensibilisation de toutes les couches socioprofessionnelles. Ces actions de sensibilisation, centrées sur une

démarche participative, sont initiées par le ministère de la santé suivant des stratégies définies dans trois plans :

- le plan à moyen terme I (PMTI) couvrant la période 1988-1995 ;
- le plan à moyen terme II (PMTII) couvrant la période 1995-1998 ;
- le plan à moyen terme III (PMTIII) qui a couvert la période 1998-2000.

En plus de ces plans, chaque secteur est chargé, en étroite collaboration avec le programme national de lutte contre le SIDA (PNLS), d'élaborer des plans d'action, d'en assurer l'exécution et le suivi. Le financement des activités est assuré par l'Etat togolais appuyé par des partenaires au développement.

- Les actions de prévention en milieu scolaire : Les actions de prévention ont été réalisées à travers un vaste programme de sensibilisation de deux projets : le projet Education en Matière d'Environnement, de Population et Santé de la Reproduction pour le Développement Humain Durable (EPD/SR) et le Programme d'Education Contre le VIH/SIDA à l'Ecole (PECSE).
- Le programme de sensibilisation Ce programme qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes sur les IST/VIH/SIDA a été exécuté par le personnel chargé de l'IEC-Santé des ministères de la santé et de l'éducation nationale, en collaboration avec le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS).
- Education en Matière d'Environnement, de Population et Santé de la Reproduction pour le Développement Humain Durable (EPD/SR) Le programme EPD/SR a été élaboré en 1985 avec le concours technique de l'UNESCO et l'appui financier du UNFPA, dans le but d'apporter une réponse éducative aux problèmes de délinquance juvénile, de recrudescence des grossesses précoces, des avortements, des MST en milieu scolaire et de forte croissance démographique. Sa mise en oeuvre a été confiée au Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS).
- Le Programme d'Education contre le VIH/SIDA à l'Ecole Le Programme d'Education Contre le VIH/SIDA à l'Ecole (PECSE) est un ensemble de modules curriculaires dont les contenus sont intégrés aux matières comme le Français, l'Histoire géographie, l'Hygiène, l'Education Civique et Morale, la Biologie, l'Education Scientifique et l'Initiation à la Vie Pratique (EDUSCIVIP) qui sont enseignées à l'école primaire, au collège et au lycée. Il a été élaboré en 1998 par une équipe de cadres des ministères chargés de l'éducation et de la formation et du Ministère de la Santé.

L'objectif poursuivi est de mettre à la disposition des enseignants un programme détaillé d'enseignement des IST/VIH/SIDA. Ce programme continue d'être dispensé aux élèves dans les établissements.

En dehors des interventions des ministères chargés de l'éducation et de la formation, il existe des ONG et Associations nationales et internationales qui luttent contre les IST/VIH/SIDA en milieu scolaire. Leurs actions consistent, pour l'essentiel, en des activités de sensibilisation à travers des causeries-débats, des pairs éducateurs, des projections de films, des sketches, des poèmes, l'organisation de soirées théâtrales, distribution des préservatifs et l'enseignement à leur usage.

3.6. Education pour une vie meilleure

L'éducation aujourd'hui dépasse le cadre de l'enseignement classique. Les médias, moyens par excellence de communication, servent l'éducation. Ils atteignent à la fois un public important et ciblent plusieurs domaines. Si l'éducation formelle est cloisonnée, les messages à des fins éducatives diffusés sur les médias touchent les personnes de tous âges et en tous lieux.

Dans cette section, il sera question de l'état des lieux de l'utilisation des médias à des fins éducatives. Les points spécifiques suivants seront abordés : la presse écrite, la presse audio et audiovisuelle, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et enfin les autres canaux de communication.

3.6.1 Education par les médias

La presse, de par son rôle traditionnel qui est d'informer et de distraire, participe à la formation des populations

- La presse écrite : On distingue la presse d'Etat et la presse privée. Leurs articles couvrent divers domaines et traitent de façon pratique les problèmes abordés, et ont pour finalité de donner aux lecteurs des informations d'ordre culturel, de sensibiliser sur un certain nombre de faits et réalités de leur environnement, et de leur faire acquérir des connaissances en vue d'un changement de comportement pour une vie meilleure. Généralement, la plupart des journaux consacrent des colonnes et des pages à des articles ayant trait aux droits et devoirs du citoyen, à l'économie, à la santé, à la société, à l'éducation, à l'art culinaire, aux conseils pratiques et à la bonne expression

Par ailleurs, les ONG et certains corps de métiers de l'enseignement technique et professionnel publient des informations à l'intention de leurs membres, de la communauté de base, de l'administration et des bailleurs de fonds. On note ainsi la publication de quelques presses rurales en langues locales destinées à un public spécifique.

Divers articles éducatifs sont publiés aussi bien par les journaux d'Etat que privés. Bien que leur contenu porte sur des thèmes et sujets variés, ceux-ci méritent d'être renforcés et élargis aux préoccupations relatives à un véritable développement humain.

- La radio : Des émissions éducatives relatives à divers domaines sont réalisées en français et en langues locales et des plages horaires spécifiques leur sont réservées sur les chaînes des radios d'Etat (Lomé, Kara) et sur celles de la plupart des radios privées implantées dans les grandes agglomérations urbaines. En outre, ces différentes chaînes organisent des jeux concours et animent des émissions en direct sous forme de débats et de forums téléphoniques qui suscitent souvent une forte participation des auditeurs.

De façon générale, diverses émissions à caractère éducatif sont produites et diffusées au niveau des radios d'Etat et privées. A l'exception des radios d'Etat qui couvrent tout le territoire national, les radios privées sont pour la plupart des radios locales. Les radios rurales participent à l'information, à la sensibilisation et à la formation des communautés rurales.

Les émissions dans tous les cas, méritent d'être renforcées dans la perspective d'une véritable éducation de la population en vue d'une vie meilleure.

- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : la télévision
La télévision nationale (TVT) diffuse plusieurs émissions éducatives en français qui sont des productions nationales et étrangères. Les émissions éducatives en langues

nationales sont pour le moment intégrées aux reportages de proximité, diffusées de temps en temps au cours du journal en kabyè et en éwé. Le Togo connaît actuellement un développement de chaînes privées de télévision qui sont toutes locales et ne couvrent que Lomé et ses environs, à l'exception de Delta Santé qui est installée à Aného et de TV2 implantée à Lomé. Somme toute, l'accès à ce canal d'information est actuellement très faible, une grande partie de la population n'a pas de poste téléviseur et beaucoup de localités surtout rurales manquent d'électricité.

3.6.2 *Education pour une vie meilleure par les autres canaux de communication et d'éducation formelle et non formelle*

Le rôle déterminant de la culture en tant que facteur d'éducation et d'épanouissement de l'individu et de la formation de la conscience collective n'est plus à démontrer.

- Au niveau familial et communautaire Les valeurs culturelles sont communiquées ou transmises à diverses occasions et de diverses manières. Il existe une multitude de canaux d'éducation par la culture ; pour diverses raisons surtout sociales la plupart de ces pratiques traditionnelles ne sont plus mises en œuvre surtout chez les jeunes.
- Au niveau de la politique culturelle de l'Etat Au niveau national, la politique culturelle de l'Etat est mise en œuvre par des structures techniques spécialisées qui sont appuyées par des partenaires au développement et des organisations non gouvernementales (ONG) préoccupés par la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel, matériel et immatériel. Toutefois, on note depuis quelques années, un ralentissement des activités des structures d'Etat devant œuvrer au soutien, au développement et à la promotion de la culture, des arts et de l'artisanat.

Leur redynamisation et/ou leur renforcement paraissent nécessaires en vue d'un véritable développement culturel et de la valorisation des compétences au sein des populations tant au niveau local, national que mondial.

- Accès des populations à la lecture et promotion du livre La Direction du Livre, La Bibliothèque Nationale, les partenaires au développement et les confessions religieuses mènent diverses actions dans le domaine du livre et de l'édition. Le projet "Appui au Développement de la Lecture Publique au Togo" qui doit réaliser 10 bibliothèques de lecture publique dans les communes et chefs-lieux de préfecture et le Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) s'intéressant prioritairement aux zones rurales, apporte son appui aux bibliothèques de lecture publique créées par l'Etat et les bibliothèques locales et dispose de 10 centres.

Les centres culturels français, américain, allemand et islamique mettent en place des bibliothèques pour enfants et adultes et organisent périodiquement des jeux et concours, des expositions, des conférences-débats, des ateliers d'écriture. Des maisons d'édition installées à Lomé et des imprimeries publiques et privées assurent l'édition des livres. Mais elles doivent être renforcées et appuyées.

En ce qui concerne la diffusion, les structures sont limitées aux chefs-lieux de préfecture et quelques grandes agglomérations. Les activités des structures d'Etat en matière d'accès à la population à la lecture et à la promotion du livre sont en ralentissement.

- La politique de l'Etat en matière d'implantation de musées et de monuments Dans ce domaine, des musées sont implantés dans les chefs-lieux de région sauf à Atakpamé ; et plusieurs sites touristiques, culturels et d'architecture traditionnelle ont été

aménagés dans la plupart des régions du pays. Ces sites sont peu connus ou peu visités par les nationaux des autres régions.

Les actions dans le domaine de la culture sont réduites et l'intérêt qu'elles suscitent est très faible. Or, le développement de ce secteur pourrait indéniablement être une source de revenus tant pour les populations des localités d'implantation que pour les gestionnaires qu'ils soient étatiques ou autres.

3.6.3 *Education pour la culture de la paix, la démocratie et des droits de l'homme*

Au Togo, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme se fait à travers l'éducation civique et morale (ECM) qui est une matière parfaitement intégrée aux curricula depuis 1997, en application des recommandations de la Deuxième Session africaine de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix (Lomé, 1989). Cette extension était destinée à permettre au sein du citoyen togolais l'éclosion, le développement et la pérennisation d'une culture de la paix, condition incontournable du développement humain durable.

Le contenu

L'éducation en vue de moduler un citoyen épanoui, utile et responsable passe par :

- L'éducation environnementale dont le premier manuel destiné aux classes du premier cycle secondaire (6^{ème} – 3^{ème}) a été expérimenté en 1993.
- L'éducation à la vie sanitaire qui fait l'objet d'un enseignement spécifique expérimental au niveau du premier cycle du secondaire. L'accent est mis ici sur les attitudes et les comportements des élèves dans un environnement caractérisé par l'ignorance, l'irresponsabilité et l'inconséquence.
- La pratique de la citoyenneté, un programme de l'Unesco sur la paix, les droits de l'homme, la démocratie et la tolérance que le Togo expérimente aux côtés de six autres pays de la sous-région ouest africaine. Les mots d'ordre de ce programme inauguré en août 2000 sont « Non Violence et Paix ».

Les moyens d'action

Au plan politique : l'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme repose sur une volonté renouvelée et redynamisée au plus haut sommet de l'Etat. Cette volonté s'est vue confortée par l'intervention des partenaires (Unesco, Union Européenne, Etats Unis) en vue de promouvoir, par l'éducation et la formation civique, une culture de la paix pour une société de plus en plus démocratique.

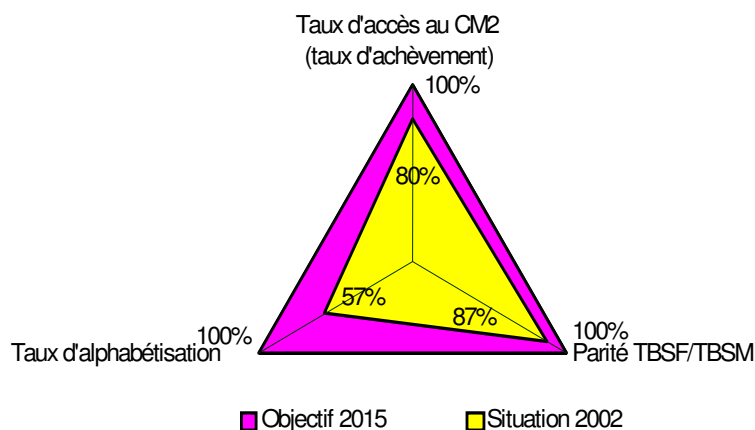
Au plan institutionnel : l'école togolaise par les soins du ministère des enseignements primaire et secondaire œuvre aux côtés des autres institutions éducatives (médias, familles, ONG, églises) et avec le concours de celles-ci pour l'enracinement d'une culture des droits humains au Togo. Au niveau des écoles, le public s'illustre mieux que le privé, le privé confessionnel mieux que le privé laïc.

Au plan pédagogique : l'ECM dispose d'un programme officiel mais les manuels en la matière sont insuffisants. Par ailleurs, les enseignants ont besoin d'une formation dans le domaine.

IV. PRIORITES ET OBJECTIFS DU SECTEUR

Le diagnostic du système éducatif togolais révèle que celui-ci, bien qu'ayant connu au cours des dernières années des améliorations quantitatives remarquables, souffre d'un déficit notoire de qualité. De plus, il subsiste en son sein des disparités défavorables à l'équité : disparités d'accès et de scolarisation entre les régions et entre les zones urbaines et rurales, disparités de maintien dans le système entre les filles et les garçons. Aussi, le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les principaux objectifs de l'EPT est-il encore long, comme le montre le graphique (IV.18) ci-après qui résume la situation pour trois principaux indicateurs :

Graphique IV.18 : Niveau d'atteinte des objectifs EPT et différentiel à combler



Source : Tableau de bord de l'éducation au Togo : les indicateurs 2001-2002

Pour atteindre ces objectifs d'ici 2015, 6 priorités ont été définies pour le secteur :

- (i). Améliorer l'équité, l'accès et le maintien des enfants dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment les filles, les enfants en difficulté, vulnérables et défavorisés ; et l'acquisition réelle des compétences ;
- (ii). Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation, l'efficacité interne et les conditions d'accueil à tous les niveaux ;
- (iii). Améliorer la pertinence des contenus et les adapter aux besoins nationaux et internationaux des apprenants et au programme national de développement ;
- (iv). Améliorer la gestion du système ;
- (v). Promouvoir l'éducation à la culture de la paix, à la protection de l'environnement, à la démocratie, et à la citoyenneté à tous les niveaux de l'éducation.
- (vi). Promouvoir l'éducation sanitaire en accordant une forte priorité à la lutte contre les IST/VIH/SIDA.

Ainsi, sans perdre de vue les objectifs quantitatifs d'universalisation de l'enseignement de base à l'horizon 2015, les objectifs du secteur au cours des années à venir seront essentiellement tournés vers une amélioration qualitative et quantitative du système de l'éducation et de la formation.

4.1. L'enseignement préscolaire

Il s'agit à ce niveau d'élargir l'accès à l'éducation préscolaire, de manière à porter le taux de pré scolarisation de 3 % actuellement à 14% en 2015. La stratégie globale consistera à développer au sein de chaque région des pôles d'excellence, des écoles d'éducation préscolaires et des Centre d'Eveil et de Promotion de la Petite Enfance de qualité.

L'amélioration quantitative et qualitative devra passer par la réhabilitation des infrastructures existantes, la construction de nouvelles salles de classe complémentaires, la formation des formateurs, le recrutement et la formation des éducatrices et éducateurs, l'élaboration d'une politique nationale de protection et d'éducation de la petite enfance (programmes communs d'éducation), le renforcement des structures de gestion et création d'un mécanisme de coordination avec les Ministères de la Santé, des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et de la Protection de la Petite Enfance.

4.2. L'enseignement primaire

Le diagnostic de ce niveau d'enseignement a révélé :

- ❑ un accès insuffisant , y compris les handicapés de tout genre.
- ❑ un recul persistant et progressif du service public dû à l'expansion non maîtrisée des écoles privées et d'initiative locale ;
- ❑ une mauvaise répartition du personnel enseignant ;
- ❑ une rétention faible ;
- ❑ des disparités de scolarisation en défaveur des ruraux, des filles et des populations les plus pauvres
- ❑ peu de relation entre le volume des ressources disponibles par élève dans un établissement et les performances des élèves ;

Ainsi, la revitalisation de l'enseignement primaire devrait passer par :

- ❑ le renforcement des capacités d'accueil du système de manière à généraliser l'accès à l'école et la scolarisation primaire complète. Ainsi, le taux net d'admission au CP1, qui est de 38% actuellement, sera porté à 100%. Il en est de même du taux net de scolarisation pour lequel l'objectif est d'atteindre 100%.
- ❑ la refondation des curricula intégrant l'approche par compétence et la dotation en nouveaux manuels scolaires et en matériels didactiques : des programmes de dotation en manuels scolaires seront élaborés pour permettre à tous les élèves de disposer d'un livre dans chaque discipline. Une réflexion sera menée pour déterminer le moyen le moins coûteux pour mettre à la disposition de chaque établissement le matériel didactique nécessaire (mallette pédagogique, compendium, etc.).
- ❑ le renforcement de la capacité de gestion du pouvoir public de sorte à lui permettre de mieux contrôler le système. L'Etat, qui n'a actuellement que 59% des effectifs du primaire contre 76% en 1990 devra progressivement reconquérir le terrain laissé à l'enseignement privé et aux EDIL. Ainsi, à l'horizon 2015, la part de l'enseignement privé sera ramenée à un niveau raisonnable (10% des effectifs) et des dispositifs appropriés seront adoptés pour les EDIL.
- ❑ une répartition plus rationnelle du personnel enseignant qui par ailleurs devra être mieux formé et régulièrement recyclé. Des innovations pédagogiques seront

introduites et des programmes de formation initiale et continue mis sur pied. Ces réorganisations permettront une meilleure utilisation du personnel enseignant dans les établissements, de manière à traduire le niveau de compétence des enseignants en niveau d'acquisition réelle pour les élèves. Par ailleurs, le statut des enseignants sera révisé et leurs conditions de travail améliorées.

- une régulation du flux des élèves, pour limiter les abandons précoces empêchant l'achèvement du cycle de l'enseignement de base. Le redoublement sera réduit de manière à porter le taux actuel de 24% à 10% en 2015. Le résultat attendu est que chaque enfant ayant commencé le cycle puisse le terminer, sans ou avec un minimum de redoublement.
- la résorption des disparités inter et intra régionales, entre les sexes et entre les milieux ruraux et urbains. Un accent particulier sera mis sur les régions à faible taux de scolarisation, notamment celle des Savanes, et sur les préfectures telles que Dankpen, Keran, Vo où la scolarisation des filles a du mal à prendre de l'envol. Des campagnes de sensibilisation à l'endroit des familles seront menées et le pourcentage des enseignantes sera porté de 13% à 40%. Pour ce faire, la collaboration avec les organismes et les ONG intervenant dans le domaine sera renforcée.

4.3. L'enseignement secondaire général

Des mesures permettant un plus large accès à l'enseignement secondaire (notamment le premier cycle) seront prises étant entendu qu'un niveau minimum de la classe de 4^{ème} est requis pour une alphabétisation irréversible (cf. le RESEN). Ainsi, le taux brut de scolarisation de 51% à ce niveau, devra progressivement être porté à 100%, et celui du second cycle de 16% à 50%. Les régions de faible couverture du secondaire (comme les Savanes) bénéficieront d'une attention particulière.

Comme au niveau du primaire, un accent particulier sera mis sur la situation des enseignants, notamment sur leur formation initiale et continue et l'uniformisation de leur statut. Des plans de recrutement seront mis sur pied de sorte à atteindre un ratio élèves par enseignant de 50 (contre 70 actuellement). Un accent particulier sera mis sur la formation des enseignants dans les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre « SVT »). Il en sera de même pour les disciplines spécialisées (musique, dessin, art plastique sport, langues nationales et agriculture) qui seront réintégrées comme matières obligatoires. Des enseignants seront formés dans ces divers domaines.

Le diagnostic ayant montré que le premier cycle du secondaire est l'enseignement dont le taux de rétention est le plus faible, des mesures appropriées seront prises en vue d'un plus grand maintien des élèves (taux de redoublement de 10% au collège, diminution du taux d'abandon). Ces mesures passeront d'abord par une refondation des curricula en vue d'une meilleure adaptation des programmes aux réalités de la vie. Les nouveaux programmes élaborés selon l'approche par compétence (APC) prendront en compte les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et intégreront les nouvelles données socio-économiques et politiques notamment l'éducation à la citoyenneté, l'éducation environnementale, la prévention des conflits, la culture de la paix, l'éducation à la démocratie, aux droits de l'homme et en matière de santé et des IST/VIH/SIDA. Les établissements seront dotés de matériels didactiques en nombre suffisant (ratio d'un livre par élève dans chaque discipline), de laboratoires bien équipés et d'infrastructures sportives. Des établissements pilotes judicieusement choisis seront érigés en pôles d'excellence dans chaque préfecture en vue de rendre l'éducation plus attrayante pour les élèves.

4.4. L'enseignement technique et la formation professionnelle

En concertation avec tous les partenaires, le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle doit être développé. L'apprentissage et la formation professionnelle doivent permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur intégration dans la vie active.

Dans cette perspective, les principales orientations de cette politique concernent :

- (i). le renforcement des structures existantes et la création de filières mieux adaptées aux besoins du marché de travail, des apprenants et au programme national de développement ;
- (ii). la confection des référentiels d'emploi ;
- (iii). la mise en place de formations (classique, modulaire...) à partir des référentiels d'emploi.
- (iv). la formation initiale et le perfectionnement des maîtres artisans, des moniteurs des professeurs et des formateurs ;
- (v). la mise à disposition des programmes et des matériels didactiques plus adaptés ;
- (vi). assistance aux ateliers et centres d'apprentissage et de formation professionnelle.

4.5. L'alphabétisation et l'éducation intégratrice

L'objectif général visé est de créer un environnement permettant aux adultes analphabètes particulièrement les femmes et aux jeunes déscolarisés et non scolarisés en particulier les filles d'avoir accès à une éducation leur permettant de mieux s'intégrer dans leur milieu et d'initier des activités génératrices de revenus. Il s'agit de faire reculer l'analphabétisme par l'intensification des activités d'apprentissage et de préparation aux métiers, la finalité étant de faire passer le taux d'alphabétisation qui est actuellement de 58% à 80% en 2015, en mettant plus d'accent sur les communautés rurales et sur les femmes en particulier.

Bien que 212 bibliothèques soient déjà ouvertes et que 177 soient équipées, l'ouverture d'au moins un centre d'alphabétisation dans chaque village du Togo et la création de bibliothèques complémentaires dans chaque chef lieu de canton s'avère indispensable pour faire reculer l'analphabétisme chez les femmes particulièrement et influencer significativement sur le développement. L'implication des partenaires nationaux (ONG, société civile) et internationaux (ONG, bailleurs de fonds) sera accrue et les programmes d'alphabétisation traditionnelle seront progressivement remplacés par une alphabétisation fonctionnelle plus dynamique et efficiente.

Un cachet particulier sera fait pour l'éducation spécialisée qui demeure, malgré l'augmentation du nombre des handicapés et des enfants de la rue, une activité des initiatives privées (ONG, confessions religieuses). L'objectif visé est la promotion de la scolarisation des enfants handicapés mentaux et de la rue. Il s'agit de créer des écoles intégratrices, à raison d'une école dans chaque chef lieu de région, en mobilisant aussi bien les parents et les partenaires au développement que les organisations caritatives pour le financement de ces types d'écoles.

4.6. L'éducation pour une vie meilleure

L'objectif général visé est l'acquisition accrue, par les individus et les familles, grâce au concours de tous les canaux d'éducation – y compris les médias, les NTIC, les autres formes

de communication traditionnelles et l'action sociale – des connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure pour un développement humain durable.

Cela va consister en :

- ❑ l'appui à la production, à la publication et à la diffusion régulière sur les médias d'articles en français et en langues locales sur l'éducation pour une vie meilleure. Des jeux concours, des sketches, des pièces théâtrales, des projections de films peuvent être organisés sur différents thèmes.
- ❑ la publication d'un bulletin d'information sur l'EPT-Togo ;
- ❑ l'appui à la mise en place de radios communautaires dans les grandes localités ;
- ❑ l'appui à l'équipement informatique et à la mise en place de points d'accès à l'Internet dans les établissements (lycées, collèges, écoles) et la formation des élèves et des enseignants à l'utilisation de ces outils ;
- ❑ l'appui à la mise en place et/ou à l'équipement des bibliothèques scolaires et publiques et des bibliothèques des centres d'apprentissage et de formation professionnelle.
- ❑ l'appui à la création et à l'animation de clubs de lecture dans les établissements scolaires, les bibliothèques publiques et dans les centres communautaires des zones rurales et urbaines.
- ❑ l'appui à la mise en place, à l'équipement et/ou à la revalorisation des centres culturels dans les zones rurales et urbaines.
- ❑ l'appui à la création et à l'animation de clubs artistiques et culturels dans les établissements scolaires, dans les centres communautaires et dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle.
- ❑ l'appui à l'organisation d'activités touristiques et de vacances utiles ;
- ❑ l'appui à l'organisation au niveau préfectoral, communal et cantonal, d'ateliers d'initiation et de formation aux activités génératrices de revenus (agriculture, élevage, art scénique, artisanat , enseignement ménager...) au profit des scolaires et non scolaires.

4.7. Sida et éducation

Les effets tragiques de la pandémie du SIDA sur le système éducatif appellent à des actions énergiques en vue de son éradication ou du moins de la réduction de ses effets. D'importants programmes de sensibilisation seront développés pour faire prendre conscience aux jeunes des dangers que représentent pour eux le SIDA ou les IST en général. Ces programmes seront centrés essentiellement sur :

- ❑ l'encouragement et le soutien des jeunes à différer les rapports sexuels ;
- ❑ l'acceptation de la réalité du VIH/SIDA et la prise de conscience du risque ;
- ❑ la promotion et la distribution des préservatifs avec mise en garde que les risques encourus ne sont pas nuls et tenir compte de l'aspect éthique ;
- ❑ la systématisation de l'enseignement sur le VIH/SIDA dans tous les degrés d'enseignement ;
- ❑ émissions radiophoniques sur le VIH/SIDA animées par des agents de santé spécialistes en la matière. A cet effet, il faudra doter les établissements de postes récepteurs ;

- l'amélioration de la condition de la femme sous ses aspects sociaux, économiques et juridiques surtout en ce qui concerne :
 - le statut de la femme
 - la dot de libération des apprenties
 - les enfants (surtout les jeunes filles) placés et jouant le rôle de domestiques
- l'encouragement à connaître son statut sérologique
- l'éducation en général et en particulier le soutien aux filles pour de longues études.

V- STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

Après avoir défini les priorités permettant d'atteindre les objectifs fixés pour le secteur dans le contexte actuel, caractérisé par une insuffisance de ressources tant humaines, matérielles que financières, les actions de développement du secteur seront centrées sur les sept axes ci-après : (i) l'amélioration de l'accès et de l'équité ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et de la pertinence des apprentissages ; (iii) la décentralisation ou la déconcentration renforcée ; (iv) la gestion transparente et efficace ; (v) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles ; (vi) la diversification de l'offre d'éducation et la mobilisation des ressources ; (vii) le renforcement des partenariats.

5.1. Amélioration de l'accès et de l'équité

Le Gouvernement entend maîtriser le développement du réseau éducatif et de formation par la rationalisation de la carte scolaire dans le sens des priorités retenues. L'objectif final est de parvenir, dans un cadre concerté, à établir les besoins réels en matière de scolarisation et de formation et à mener des actions en fonction des potentialités économiques du pays. L'accroissement de l'accès à l'éducation à toutes les différentes couches de la population implique les actions suivantes :

5.1.1 Rationalisation de l'offre d'éducation

Il s'agit de mettre en place un cadre institutionnel qui régit la carte scolaire aux niveaux central et déconcentré. Ces mesures concerneront d'une part, la configuration du réseau scolaire existant et, d'autre part, l'ajustement du dispositif scolaire en fonction des besoins d'éducation, des normes et critères d'implantation, d'extension et de fermeture des structures d'éducation et de formation. Il est envisagé la réhabilitation et l'extension des infrastructures existantes ainsi que la construction et l'équipement de nouveaux bâtiments destinés à l'enseignement et à la formation. La réalisation des structures s'accompagnera de la construction de bibliothèques, de sanitaires, de bureaux et magasins de stockage de fournitures et matériels destinés à l'administration de l'établissement. Des espaces verts et des aires de jeux et loisirs seront aménagés dans l'enceinte des établissements, afin d'offrir un cadre adéquat de travail.

La demande d'éducation ne pouvant être entièrement satisfaite à brève échéance, il convient de maintenir le système de vacations multiples dans le fonctionnement des établissements d'enseignement en milieu urbain où les effectifs sont pléthoriques. En milieu rural où les effectifs scolaires sont généralement faibles et les enseignants en nombre insuffisant, la pratique des classes multigrades actuellement en vigueur sera encouragée. L'élargissement de l'accès passera aussi par (i) la création des cantines scolaires en faveur des enfants des zones rurales ou des zones à déficit alimentaire, (ii) le développement d'activités génératrices de revenus et (iii) la création de garderies et l'aménagement de points d'eau au profit des élèves. Pour mettre un terme à la prolifération anarchique des ouvertures et extension des établissements privés l'Etat prendra des mesures pour (i) faire observer avec rigueur les procédures d'ouverture et d'extension en vigueur ; (ii) procéder à un contrôle strict des agréments d'ouverture et d'extension en vue de démasquer et de sanctionner conformément à la loi tous ceux qui créent sans autorisation des établissements privés.

Par ailleurs l'Etat apportera son soutien au développement du secteur à travers :

- des dispositions d'exonération ou de réduction des taxes et des impôts sur diverses acquisitions (supports pédagogiques, papiers, matériels didactiques et équipements scolaires) ;
- un appui à la conception et à la production au niveau local de matériels didactiques de supports pédagogiques

5.1.2 Réduction des disparités

Il s'agit de donner davantage d'accès à l'éducation aux enfants des deux sexes issus de toutes les régions et de différents milieux. L'accent sera mis sur la scolarisation des filles, l'alphabétisation fonctionnelle destinée aux femmes, aux jeunes déscolarisés et non scolarisés. Les comités, à mettre en place pour la promotion de l'accès à l'éducation, utiliseront les canaux modernes et traditionnels de communication en direction des lettrés et des analphabètes (radio, télévision, vidéo scope, affiches, théâtres). L'intensification des actions d'alphabétisation sera un facteur déterminant pour atteindre ce but. Pour corriger les disparités tant décriées dans le RESEN, l'Etat doit créer des écoles dans les zones à faibles taux de scolarisation, d'une part, et appuyer le développement des écoles communautaires, d'autre part.

5.1.3 Développement des écoles communautaires

Pour le développement des écoles communautaires, l'Etat s'engagera : i) à participer à la prise en charge des salaires des maîtres communautaires sous forme de subvention à accorder aux populations à travers les Associations des parents d'élèves et des COGERES constitués en fédération, ii) à mettre en place un mécanisme d'allocation régulière de cette subvention et iii) à définir un cadre contractuel pour le recrutement, l'utilisation et la rémunération des enseignants au niveau régional.

D'ici 2015, le Gouvernement togolais doit tout mettre en œuvre pour que l'ensemble de ces écoles communautaires (EDIL) soient prises en compte et intégrées dans les écoles publiques.

5.1.4 Promotion des langues nationales dans les premiers niveaux d'enseignement

Conformément aux dispositions de la Constitution, le Gouvernement s'engage à traduire dans les faits l'option du bilinguisme en rendant obligatoire l'enseignement des deux langues nationales dans tous les établissements scolaires du pays. Quant à la promotion des langues locales, il sera assuré un enseignement dans la langue principale de la zone au cours de la maternelle et durant les deux premiers niveaux de l'enseignement primaire.

5.1.5 Création de filières courtes

Face aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des jeunes en situation de déperdition scolaire, le Gouvernement, dans ses efforts de restructuration de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, envisage de créer et diversifier les filières de formation de courtes durées, répondant aux exigences du marché de l'emploi aux niveaux local, régional et national.

5.2. Amélioration de la qualité des enseignements et la pertinence des apprentissages

Le renforcement des compétences du personnel, la réactualisation et l'adaptation des contenus et stratégies d'enseignement et de formation ainsi que le développement des manuels et matériels didactiques adaptés aux nouveaux curricula, constituent, entre autres, les principales actions à mener pour améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages. De façon opérationnelle, les actions suivantes seront engagées :

5.2.1 Renforcement des compétences des enseignants.

Cette action suppose le renforcement du dispositif de formation initiale et continue des enseignants qui devrait se traduire par l'augmentation de l'offre et par le relèvement du niveau de formation dans les écoles normales d'instituteurs et autres institutions spécialisées. Un accent particulier sera mis sur le recrutement et la formation des enseignants surtout dans le domaine scientifique. Dans cet esprit, l'enseignement à distance, le télé-enseignement et l'Internet seront utilisés dans la formation continue des enseignants. Une étude sur

l'introduction de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement sera menée à tous les niveaux du système.

5.2.2 Rénovation des programmes d'enseignement et de formation

Le Gouvernement entend rénover les programmes et méthodes d'enseignement et de formation pour les adapter aux besoins nationaux et internationaux des apprenants. Dans cette perspective, un ou deux services centraux issus de la réorganisation des structures centrales du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, seront chargés desdits programmes et méthodes d'enseignement et de formation. Le développement de ces programmes se fera en fonction des cycles et niveaux d'éducation et de formation. Un accent particulier sera mis sur les développements cognitifs, les aspects sociaux et autres à acquérir sur la base des apprentissages pratiques. Une place de choix sera réservée aux savoirs scientifiques et la pédagogie active sera privilégiée. Les programmes de formation des enseignants et des personnels d'encadrement s'inspireront des nouveaux curricula d'enseignement et de formation ainsi finalisés conformément à l'approche par compétence, recommandée par la CONFEMEN.

5.2.3 Elaboration d'une nouvelle politique éditoriale

L'application des nouveaux programmes d'enseignement et de formation selon l'approche par compétence (APC) nécessitera des outils pédagogiques appropriés. Dans cette perspective, il sera procédé à la production locale des manuels scolaires et matériels didactiques. Toutefois, le processus de finalisation des curricula généralement long induirait l'acquisition dans un premier temps, sur le marché local et/ou international, des manuels scolaires et matériels didactiques jugés compatibles avec les contenus des nouveaux programmes. Ainsi, chaque élève du primaire serait doté d'un jeu de manuels composé d'un livre de lecture, d'un livre de calcul et d'un livre de sciences. Chaque école disposerait des mallettes pédagogiques à usage collectif dont le nombre dépendra du nombre d'enseignants et des cours opérationnels. Il faut noter que ces nouvelles dispositions concernent les écoles des secteurs public et communautaire. Par ailleurs, il serait mené au cours de la décennie une étude consacrée à la définition d'une politique nationale de conception, d'élaboration et de production des manuels scolaires et matériels didactiques.

5.2.4 Evaluation des apprentissages

L'une des structures issue de la réorganisation du ministère des enseignements primaire et secondaire sera chargée de l'évaluation et du suivi de la formation. Elle réalisera, entre autres, de différentes études et des textes (psychomoteurs, cognitifs, socio-affectifs...) dont les résultats seront régulièrement publiés et mis à la disposition des principaux acteurs du système éducatif.

5.3. Décentralisation ou déconcentration renforcée

La gestion fortement centralisée du système éducatif s'est révélée inadaptée. En raison de cette gestion inadaptée, six directions régionales de l'éducation ont été créées. Le Gouvernement entend ainsi transférer aux collectivités locales, les pouvoirs d'assumer le développement de l'éducation à la base. Pour une gestion plus performante, des dispositions ont été prises en vue de renforcer la dévolution du pouvoir de décision du centre au niveau local, autour des directions régionales de l'éducation, des inspections, des établissements scolaires avec leur projet propre dans une perspective d'autonomisation et de responsabilisation plus accrues. Par ailleurs des organes de concertation à caractère consultatif (conseils régionaux, préfectoraux, communaux, cantonaux et CVD) dont le rôle sera d'arrêter des orientations dans le domaine de l'éducation et de formation, seront mis en place au sein

des structures déconcentrées. Des mesures seront prises pour permettre aux ministères à charge des finances et de la fonction publique de conférer aux ministères de l'Éducation et de la Formation la charge des crédits et des postes budgétaires prévus par la loi des finances. L'instauration du partenariat déjà entamée depuis quelques années, devra être formalisée à travers des textes organiques spécifiques régissant les mécanismes de coopération entre l'administration et les partenaires socio-éducatifs à savoir les APE, les syndicats des enseignants et les promoteurs de l'enseignement privé.

5.4. Gestion transparente et efficace

Le Gouvernement s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer une gestion transparente et efficace des ressources allouées. A cet effet, des audits seront effectués concernant la gestion des différents projets mis en place. Il est important de souligner que l'amélioration des rendements scolaires passe aussi par une gestion rigoureuse des établissements scolaires. Aussi des dispositions devront-elles être prises pour la responsabilisation aux différents niveaux hiérarchiques des cadres compétents et dévoués avec obligation de résultats. La gestion transparente et efficace des ressources allouées au secteur sera un critère d'évaluation à ériger en principe de travail et en critères d'appréciation aux postes de responsabilité. En tout état de cause l'efficacité et la transparence de la gestion seront mesurées à travers l'étendue réelle des actions éducatives au niveau du terrain. Pour ce faire, les capacités institutionnelles des structures centrales et déconcentrées ainsi que les mécanismes de coordination et de suivi du secteur seront renforcés à tous les niveaux..

5.5. Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles

Les faiblesses relevées dans le domaine de la planification, de l'organisation et de la gestion de l'éducation seront corrigées par des mesures de renforcement des capacités institutionnelles d'administration, de planification, de gestion et de pilotage du système tant au niveau central qu'au niveau déconcentré.

5.5.1 Renforcement des capacités institutionnelles

Dans le cadre de la modernisation et de la rénovation des structures du MEPS en cours, la mise en application de l'arrêté N° 075/MEPS du 15 octobre 2004 permettra le redéploiement de personnel, l'amélioration des capacités d'organisation, de planification, de gestion, d'administration et d'évaluation. Il s'agit, entre autre, à tous les niveaux de : i) développer des systèmes de collecte et de traitement des données statistiques scolaires ; ii) renforcer le système d'information relatif à la gestion des ressources humaines ; iii) mettre en place des outils performants de gestion et de répartition des ressources (humaines, matérielles et financières) ; iv) faciliter une circulation effective et efficace de l'information et de la documentation ; v) instaurer un mécanisme de communication et de plaidoyer ; vi) mettre en place un système d'évaluation des apprenants, des enseignants, des personnels d'encadrement et administratifs.

5.5.2 Renforcement des capacités opérationnelles

Il s'agit d'accroître les capacités opérationnelles d'administration, d'inspection et de supervision des enseignements. La systématisation de l'évaluation et du contrôle pédagogique et administratif contribueront à la redynamisation des structures d'encadrement et à l'exigence de la qualité de prestations des apprenants et des enseignants.

5.6 Diversification de l'offre d'éducation et la mobilisation des ressources

Le Gouvernement entend saisir toutes les opportunités qui s'offriront à lui pour faire le plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux en vue de la mobilisation des

fonds dans le cadre du financement de l'EPT. La mobilisation des ressources de l'éducation et de la formation et la diversification de l'offre d'éducation appellent à une redéfinition des responsabilités dans le développement de l'éducation. C'est pourquoi, tout en réaffirmant le rôle primordial de l'Etat, le Gouvernement cherchera à :

- encourager la participation des populations à la construction et au fonctionnement des écoles à travers les Associations des Parents d'Elèves (APE) et les Comités de Gestion des Ressources Scolaires (COGERES) ;
- soutenir le secteur privé par des mesures incitatives appropriées pour rendre plus efficiente sa participation au développement de l'éducation ;
- développer un cadre de politique pour renforcer la coopération entre Ministère, Associations, ONG, Société civile etc. impliquées dans l'éducation afin de mieux coordonner leurs contributions ;
- faire un plaidoyer auprès des partenaires au développement pour mobiliser les ressources au financement de l'éducation et de la formation ;
- mobiliser la Communauté nationale en particulier les opérateurs économiques pour le financement de la formation et de la recherche au travers des partenariats instaurés entre les Universités togolaises et les sociétés économiques et industrielles de la place ;
- impliquer les partenaires décisionnels à la mise en place d'un minimum d'infrastructures pour la mise en œuvre et la gestion de la décentralisation à différents niveaux.

5.7 Renforcement des partenariats

La diversité des interventions, loin d'être un handicap, devra constituer un atout. Fort du principe de libéralisation et du souci de créer un environnement incitatif, un partenariat large, efficace et mieux organisé sera développé, de façon à ce que les ressources de toute nature disponibles chez les divers acteurs et partenaires puissent être investies sans entrave dans le secteur éducatif. La participation multiforme de tous sera toujours recherchée et privilégiée dans le développement des projets, à travers de vastes programmes de mobilisation sociale. Dans ce contexte, le plan d'action national EPT doit constituer le bréviaire pour chaque intervenant dans le secteur de l'éducation et de la formation.

VI. PLAN STRATEGIQUE 2005 - 2015

AXE 1 AMELIORATION DE L'ACCES ET DE L'EQUITE

Objectif .Global : Accroître l'accès à l'éducation et l'équité dans la mise en place des structures d'éducation et de formation.

<u>Objectifs spécifiques</u>	<u>Résultats attendus</u>	<u>Lignes d'action (ce qu'il faut faire)</u>
<p>O. S.1 : Augmenter le taux d'accès et de maintien des élèves des deux sexes.</p> <p>O. S.2 : Renforcer et mettre en œuvre la politique nationale en faveur des jeunes filles.</p> <p>O. S.3 : Réaliser l'équité genre</p> <p>O. S. 4 : Réduire le taux d'analphabétisme chez les jeunes déscolarisés et non scolarisés et les adultes</p> <p>O. S.5 : Accroître et améliorer les infrastructures, les équipements et matériels didactiques</p>	<p>R 1.1 : Le taux d'accès à l'éducation et à la formation des élèves des deux sexes est relevé ;</p> <p>R. 1.2 : Le taux de maintien des élèves des deux sexes est relevé.</p> <p>R. 2 : La politique nationale en faveur des jeunes filles est renforcée et mise en œuvre</p> <p>R. 3 : L'équité genre est réalisé.</p> <p>R. 4.1 : Le taux d'analphabétisation est réduit chez les adultes et les jeunes ;</p> <p>R. 4.2 : Le taux d'illettrisme est réduit chez les jeunes de 15 à 24 ans.</p> <p>R.5 : Les infrastructures, les équipements et matériels didactiques sont accrus et améliorés</p>	<p>- Etablissement aux niveaux central et déconcentré de la carte scolaire.</p> <p>-Renforcement du système d'information et de gestion des statistiques de l'éducation.</p> <p>- Définition des objectifs à atteindre par région en ce qui concerne les taux de scolarisation, de promotion et les ratios.</p> <p>-Réalisation des campagnes d'information et de sensibilisation en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de protection et d'éducation de la petite enfance ; • de scolarisation de tous les enfants en particulier les jeunes filles, y compris ceux souffrant de différents handicaps ; • d'alphabétisation des jeunes déscolarisés et non scolarisés et • des adultes. <p>- Réhabilitation et extension des infrastructures existantes.</p> <p>- Construction de nouveaux bâtiments scolaires et des centres d'alphabétisation et leur équipement en manuels scolaires, en documents pédagogiques et matériels didactiques.</p> <p>-Satisfaction des besoins des EDIL pendant qu'elles existent encore sur le terrain</p> <p>-Respect rigoureux des conditions de création et de fonctionnement des établissements privés laïcs et confessionnels de l'enseignement général conformément à l'arrêté n° 042/MEPS du 20 août 2004.</p> <p>- Prise des mesures suivie de leur exécution en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une garantie de l'accès à l'éducation à tous les enfants des deux sexes issus de toutes les régions et de différents milieux y compris les handicapés ;

<u>Objectifs spécifiques</u>	<u>Résultats attendus</u>	<u>Lignes d'action (ce qu'il faut faire)</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • d'une lutte contre les disparités d'accès entre les enfants des deux sexes, entre les régions et au sein des régions, entre les zones urbaines et rurales ; • d'un accroissement du taux de maintien des enfants des deux sexes à l'école. <p>- Promotion de l'usage des langues locales dans les écoles maternelles et celui des langues nationales (EWE et KABYE) dans l'enseignement primaire en vue d'accroître l'accès et de renforcer le maintien.</p> <p>- Création et ouverture des écoles dans les zones où le besoin se fait sentir.</p> <p>- Promotion d'un partenariat large et solide pour faire face aux énormes besoins éducatifs.</p> <p>N.B. Tout ce qui précède doit être exécuté dans l'esprit de réaliser la scolarisation primaire universelle.</p>

AXE 2 : AMELIORATION DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA PERTINENCE DES APPRENTISSAGES

Objectif Général 1 : Améliorer l’encadrement de la scolarisation et de l’alphabétisation des adultes et des jeunes.

<u>Objectifs spécifiques</u>	<u>Résultats attendus</u>	<u>Lignes d’action (ce qu’il faut faire)</u>
O. S.1.1 : Prendre des mesures administratives et réglementaires pour assurer un meilleur encadrement des enseignements	R. 1.1 : Les dispositions administratives et réglementaires sont prises en vue d’assurer un meilleur encadrement des enseignements	-Clôture des écoles ou des espaces scolaires -Aménagement des espaces verts ou plantation d’arbres au sein des écoles -Installation des points d’eau, des aires de jeux et de loisirs et construction des latrines.
O. S.1.2 : Améliorer l’environnement scolaire.	R. 1.2 : L’environnement scolaire est amélioré.	-Dotation des établissements de boîtes à pharmacie, de bibliothèques, de salles de lecture et des tableaux d’information ou d’affichage. -Création des cantines scolaires si nécessaire
O. S.1.3 : Renforcer l’efficacité interne du système	R.1.3 : L’efficacité interne des enseignements et des centres d’alphabétisation est renforcée	-Recrutement et formation initiale et continue des enseignants. -Formation des enseignants existants sur le terrain notamment les enseignants auxiliaires, volontaires et contractuels du secteur public et des EDIL.
O. S.1.4 : Assurer un meilleur taux d’encadrement des enseignements	R. 1.4: Un meilleur taux d’encadrement est assuré	-Nécessité de faire former les enseignants du secteur privé par leurs employeurs. -Recours si nécessaire à des institutions de formation professionnelle privées pour assurer la formation des enseignants du public.
O. S.1.5 : Améliorer la qualification professionnelle des enseignants.	R.1.5 : La qualification professionnelle des enseignants est améliorée.	Renforcement institutionnel des Ecoles normales des éducatrices, et éducateurs, des instituteurs et prof. CEG et autres institutions spécialisées. -Reprise de la politique d’appui (subvention) aux écoles privées laïques.
O. S.1.6: Impliquer davantage les structures universitaires dans la formation des formateurs, la recherche et la production des manuels.	R.1.6 : Les structures universitaires sont davantage impliquées dans la formation des formateurs, la recherche et la production des manuels.	-Recrutement et formation du personnel d’encadrement pédagogique (conseillers pédagogiques et inspecteurs du préscolaire, du primaire et du secondaire). -Formation des chefs d’établissement du préscolaire au secondaire en management et en gestion financière. -Harmonisation des statuts des diverses catégories d’enseignants animant l’action d’éducation.

<u>Objectifs spécifiques</u>	<u>Résultats attendus</u>	<u>Lignes d'action (ce qu'il faut faire)</u>
		<ul style="list-style-type: none"> -Fixation des critères, normes et règles d'allocation des ressources aux établissements scolaires y compris les EDIL pour leur assurer le salaire des enseignants communautaires sous forme de subvention à court terme. -Généralisation du système de gestion emploi-poste-personnel dans le secteur public en vue d'assurer un meilleur encadrement des apprenants. -Amélioration de la gestion pédagogique au niveau de l'école. -Amélioration du fonctionnement des DRE et des Directions Centrales (DC) -Amélioration de la gestion administrative aux niveaux régional et central -Répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre toutes les structures centrales et déconcentrées. -Renforcement des capacités de pilotage des acteurs à tous les niveaux en vue d'assurer la performance des structures aux niveaux déconcentré et central. -Dotation des nouvelles structures des textes organiques.

Objectif général 2 : Adapter le contenu des enseignements aux réalités socio-économiques nationales, régionales et mondiales.

<u>Objectifs spécifiques</u>	<u>Résultats attendus</u>	<u>Lignes d'action (ce qu'il faut faire)</u>
<p>OS.2.1 : Adapter les curricula aux contextes socio-économiques national, régional et mondial.</p> <p>OS.2 Développer chez les apprenants des aptitudes artistiques et culturelles.</p> <p>OS 2.3 Développer chez les apprenants des aptitudes relatives aux nouvelles exigences de la mondialisation.</p> <p>OS.2.4 Elaborer des curricula en valorisant l'image des jeunes filles et des femmes (l'équité genre)</p> <p>OS 2.5 : Evaluer les acquis scolaires des élèves à la fin de chaque phase.</p>	<p>R2.1 Les curricula sont adaptés aux contextes socio-économiques : national, régional et mondial.</p> <p>R 2.2 Des aptitudes artistiques et culturelles sont développées chez les apprenants.</p> <p>R.2.3 Des aptitudes relatives aux exigences de la mondialisation sont développées chez les apprenants.</p> <p>R 2.4. Des curricula valorisant l'image des filles et des femmes sont élaborés et opérationnels.</p> <p>R 2.5. Les acquis scolaires sont évalués à la fin de chaque phase.</p>	<p>-Prise et application de mesures administratives, réglementaires pour observer dans le domaine de l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; • la convention relative aux droits de l'enfant ; • la protection des enfants contre le harcèlement sexuel, le travail forcé, le trafic d'enfants et les sévices corporels et moraux des enfants etc <p>-Emission et réalisation des projets d'école par les établissements.</p> <p>-Réécriture des curricula en prenant en compte non seulement les développements cognitifs mais également les aspects sociaux et les nouveaux défis tels que le rôle de l'éducation vis-à-vis du développement durable, de la paix et de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme, des NTIC, du VIH/SIDA.</p> <p>-Orientation du contenu sur les « quatre piliers de l'éducation du rapport Jacques DELORS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à connaître • Apprendre à faire • Apprendre à être • Apprendre à vivre ensemble. <p>-Réintroduction dans les programmes d'enseignement les arts plastiques, la musique, les activités culturelles, le tissage, le vernissage, la cordonnerie, la sculpture etc.</p> <p>-Initiation et /ou dynamisation des activités théâtrales, sportives à tous les niveaux. Contribution à assurer une préparation aux métiers</p> <p>-Elimination de la discrimination entre garçons et filles au niveau des activités scolaires et des responsabilités.</p> <p>-Extirpation des manuels scolaires les images sexistes.</p>

<u>Objectifs spécifiques</u>	<u>Résultats attendus</u>	<u>Lignes d'action (ce qu'il faut faire)</u>
		<ul style="list-style-type: none"> -Promotion des activités de recherche et d'expérimentation orientées vers l'apprentissage par l'action. -Exploration des pratiques porteuses et d'innovations sur le terrain et production de connaissance pertinentes dans le contexte national ou africain. -Large diffusion de connaissances à travers des publications (bulletin du MEPS par exemple) et d'autres média (innovations ou expériences porteuses dans le domaine de l'amélioration de la qualité) -Organisation des rencontres pour encourager le dialogue politique en faveur des reformes et développement du consensus entre les acteurs afin de mettre en œuvre les actions concertées. -Encouragement de la production et diffusion de documents pédagogiques par les enseignants en particulier. -Réhabilitation et développement de l'imprimerie de la DIFOP afin qu'elle devienne une maison d'édition du MEPS. -Pourvoiement des établissements scolaires en manuels et documents didactiques conformes aux nouveaux curricula. -Implication des Associations de Parents d'Elèves (APE). -Exigence de transformer les ressources financières allouées aux écoles en acquis scolaires (les apprentissages). -Evaluation des acquis scolaires nécessaires pour des rémédiations, des réajustements indispensables si nécessaire. -Prise de dispositions financières sur le plan national, bilatéral et multilatéral.

VII- LE DISPOSITIF D'EXECUTION

Le dispositif d'exécution est relatif :

- au pilotage
- à la mise en œuvre
- au suivi et à l'évaluation

Ce dispositif sera mis en place aux niveaux :

- central
- régional
- local

- Au niveau Central (national)

1- Comité de Pilotage (structure de décision)

Il sera chargé de :

- diriger la mise en œuvre du PAN EPT
- orienter les activités
- examiner les problèmes/difficultés et proposer les solutions.
- impulser la prise de décision

2- Coordination EPT (Structure technique)

Elle sera chargée de :

- assurer le secrétariat technique de l'EPT
- planifier, organiser et mettre en œuvre le PAN EPT
- participer à la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles
- rédiger les différents rapports et en faire part au comité de pilotage.

Il faudra que cette structure dispose des ressources humaines nécessaires, pour jouer efficacement son rôle.

3- Comité de Suivi (Structure de suivi et d'évaluation)

Ce comité devra :

- travailler avec la coordination
- suivre et évaluer les activités
- élaborer les rapports.
- préparer et soumettre au Comité de pilotage les activités des différents programmes

- Au niveau régional

Toutes les structures au niveau national se reflèteront au niveau régional à travers une antenne.

- Au niveau local (préfecture)

Le PAN EPT aura des points focaux au niveau de chaque préfecture.

La composition et les modalités de fonctionnement de ces différentes structures seront définies par arrêté du MEPS.

Le calendrier de fonctionnement de toutes ces structures sera défini de façon interne.

VIII Plan d'Action Opérationnel 2005 – 2006 (détaillé)

Protection et Education de la Petite Enfance

Phase I – Années 2005-2006

Objectif Général n°1 – Accroître le taux d'accès aux structures d'accueil et d'encadrement de la petite enfance de 3% à 6%

Objectif spécifique n°1.1 – Augmenter le taux d'accès

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement des infrastructures d'accueil		Construction de 1223 Jardins d'Enfants et	1223 Jardins d'Enfants construits et	Nombre de JE construits	MEPS/DPPE MPASPF	23.551.858.900	*2.372.060.530	21.179.798.370	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF - UNESCO - BORNEFONDEN AIDE ET ACTION - UNFPA - PLAN TOGO - ONG - Banque Mondiale WAO/AFRIQUE - Municipalités - Communautés - AFD
		réhabilitation de 369 Jardins d'Enfants existants dans les 5 régions	369 Jardins d'Enfants réhabilités	- Nombre de JE Réhabilités	MEPS/DPPE MPASPF	1.107.000.000	110 700 000	996.300.000	
Aménagement de Centre d'Eveil et de la Protection de la Petite Enfance CEPE)		Aménager des infrastructures pour 50 CEPE dans 50 villages	Des infrastructures pour 50 CEPE dans 50 villages sont aménagées	Nombre de CEPE aménagés	MEPS/DPPE MPASPF	16.000.000	1.600.000	14.400.000	
Construction de cantines		Construction de 1.642 Cantines dans les zones enclavées	1.642 Cantines construites	Nombre de cantines construites	MEPS/DPPE MPASPF	256.328.000	* 46.224.800	210.103.200	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement des institutions d'encadrement et de formation des éducateurs et éducatrices d'enfants		Relocalisation et construction de l' ENEJE de Kpalimé	ENEJE de Kpalimé relocalisée et construite	ENEJE opérationnelle	MEPS/MEFP	700.000.000	70 000 000	630.000.000	
		Construction d'une ENEJE dans la région septentrionale	ENEJE construite	Immeuble disponible	MEPS/MEFP	700.000.000	70 000 000	630.000.000	
Appui à la Coordination Nationale EPT.					Coordination Nationale EPT	51 730 000	5 173 000	46 557 000	
Total						26 382 916 900	2.675.758.330	23.707.158.570	

* Disponible =2.372.060.530 dont 16.874.640 (UNICEF)

* Disponible = 46.224.800 dont 20.592.000 (UNICEF)

Objectif spécifique n°1.2 – Renforcer l'équipement, les matériels didactiques et informatiques.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Equipped des JE et CEPE en mobiliers		Fabrication de 131.360 petites tables, 131.360 petites chaises et 6.568 bureaux, 6.568 tableaux chevalets, 1642 étagères et 1642 portemanteaux	1592 JE et 50 CEPE équipés en mobiliers	Nombre de centres d'accueil équipés en mobilier	MEPS/DPPE MPASPF	208.502.300	20 850 230	187.652.070	- UNICEF - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - UNFPA - PLAN TOGO - ONG - Banque Mondiale - BICE - AFD - WAO/AFRIQUE
Elaboration et impression de manuels pédagogiques du préscolaire		Elaboration et impression de manuels pédagogiques	Manuels pédagogiques élaborés et imprimés	Manuels pédagogiques disponibles	MEPS/DPPE/IEP	200.000.000	20 000 000	180.000.000	Idem
Equipped des cantines		Equipped des 1642 cantines dans les zones défavorisées	Cantines équipées	Liste effective des équipements des cantines	MEPS/DPPE/IEP	20.000.000	2 000 000	18.000.000	Idem
Total						428.502.300	42.850.230	385.652.070	

Objectif Général n°2 – Améliorer les conditions d’encadrement de la petite enfance

Objectif spécifique n°2.1 – *Prendre des dispositions administratives et réglementaires pour la protection et l’éveil de la petite enfance.*

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Définition d’une politique nationale de protection et d’éveil de la petite enfance	Déclaration de Politique Educative Relance du plaidoyer auprès des décideurs et des communautés pour accroître les capacités d’accueil et d’encadrement de la Petite Enfance	Elaboration d’une politique nationale en matière de protection et d’éveil de la petite enfance	Document de politique nationale d’éducation de protection et d’éveil de la petite enfance élaboré	Document de politique nationale d’éducation de protection et d’éveil de la petite enfance élaboré disponible	MEPS/DPPE MPASPF	1.000.000	100.000	900.000	- UNICEF - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - UNFPA - PLAN TOGO - ONG - Banque Mondiale - BICE - COOPERATION JAPONAISE - WAO/AFRIQUE
Total						1.000.000	100.000	900.000	

Objectif spécifique n°2.2 – Renforcer l'efficacité interne de l'éducation préscolaire.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Equiper des JE et CEPE en matériels pédagogiques		Dotation ou renforcement des 1.592 JE et des 50 CEPE en matériels pédagogiques (kits de jeux, figurines, etc.)	1592 JE et 50 CEPE équipés en matériels pédagogiques	Nombre de JE et de CEPE équipés en matériels pédagogiques	MEPS/DPPE MPASPF	335.125.000	33 512 500	301.612.500	- UNICEF, UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - UNFPA, - PLAN TOGO, Banque Mondiale, COOPERATION JAPONAISE - WAO/AFRIQUE
Renforcement de la gestion participative à tous les niveaux		-Suivi des enfants par les parents d'élèves -Maintien du triangle éducateurs- enfants- parents	- Enfants suivis par les parents -Triangle éducateurs- enfants- parents maintenu	Nombre de familles effectivement impliquées	Directeurs, Enseignants, parents communauté (CVD)				
		Instauration d'une évaluation continue et régulière des enfants	Evaluation continue et régulière des enfants instaurée	Nombre d'évaluations continues effectuées	Directeurs, Enseignants, parents communauté (CVD)				
		Promotion de la pédagogie active et participative	La pédagogie active et participative promue	Nombre d'enseignants pratiquant cette pédagogie	MEPS				
Renforcement des capacités des parents en matière de développement intégré de l'enfant dans les zones de convergence : Maritime, Kara et Savanes		Consolidation de la prise de conscience et des connaissances des parents sur l'éveil, la survie et la protection de la Petite Enfance (0-3) ans	La prise de conscience et des connaissances des parents sur l'éveil, la survie et la protection de la Petite Enfance (0-3) ans consolidée	Nombres de parents ciblés	DEP/UNICEF DRE/IEP	35.000.000	*12.626.000	22.374.000	UNICEF

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Soutien à la petite enfance des familles pauvres		Appui matériel et financier aux enfants de familles pauvres des JE et des CEPE dans les 30 préfectures	Enfants de familles pauvres des JE et des CEPE dans les 30 préfectures appuyés matériellement et financièrement	Nombre d'enfants assistés	MEPS/DPPE MPASPF	300.000.000	*47 595 877	252 404 123	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF - UNESCO - BORNEFONDEN AIDE ET ACTION - UNFPA - PLAN TOGO - ONG - Banque Mondiale - WAO/Afrique - BICE
Allocation de micro crédits aux mères d'enfants démunies et / ou engagées dans le processus d'alphabétisation		Allocation de micro finances aux femmes des collectivités concernées et alphabétisées	Femmes des collectivités concernées et alphabétisées assistées en micro finances en des AGR	Nombre de femmes assistées	MEPS/DPPE MPASPF	300.000.000	30.000.000	270.000.000	
Encadrement de la Petite Enfance dans les zones de convergence : Maritime, Kara et Savanes	Soutien à l'éducation de la Petite Enfance dans 8 préfectures	Appui aux initiatives communautaires dans 95 villages	Initiatives communautaires relatives à la Petite Enfance appuyées dans 95 villages	Nombre de villages bénéficiaires	DEP/UNICEF/ DRE/IEP	55.600.000	*19 600 000	36 000 000	
Total						1 025 725 000	143 334 377	882 390 623	

* 12 626 000 dont 9 126 000 (UNICEF)

* 47 595 877 dont 17 595 877 (UNICEF)

*19 600 000 dont 14 040 000 (UNICEF)

Objectif spécifique n°2.3 – Assurer un meilleur taux d'encadrement des enfants

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Formation des membres des Comités de Développement Villageois (CVD) et des Comités des Parents d'Elèves (CPE) à la Gestion des CEPE		Formation de 100 membres de CVD et de CPE	100 membres de CVD et des CPE formés	Nombre de membres formés	MEPS/DPPE MPASPF	6.000.000	600 000	5 400 000	- UNICEF - UNESCO - ONG - FAC - APSET - Banque Mondiale - Plan Togo
Formation et recyclage en pédagogie du préscolaire.		Formation et recyclage de 7.960 éducatrices de JE et formation de 200 animatrices de CEPE	7.960 éducatrices et 200 animatrices de CEPE formées	Nombre d'éducatrices de JE et 'animatrices de CEPE formées	MEPS/DPPE MPASPF	4.488.000.000	448 800 000	4 039 200 000	- UNFPA - AIDE ET ACTION BORNEFONDEN - BICE
Formation en matière de santé et nutrition pour les JE et les CEPE		Formation de 3.184 mamans cantines en matière de santé et nutrition pour les JE et 100 pour les CEPE	3.184 mamans cantines formées 100 mamans cantines pour les CEPE formées	Nombre de mamans cantines formées pour les JE et pour CEPE	MEPS/DPPE MPASPF	49.260.000	4 926 000	44 334 000	
Sensibilisation des populations et des partenaires en développement pour		Organisation de campagnes de sensibilisation : - d'IEC en faveur de la petite enfance ;	Populations et partenaires sensibilisés.	Rapports de Campagnes de sensibilisation et nombre de séminaires/ateliers effectués	MEPS/DPPE MPASPF				- UNICEF - UNESCO - ONG - FAC - APSET - Banque Mondiale

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement de la petite enfance		- sur des soins affectifs et nutritionnels de la petite enfance ; - et ateliers de travail avec les partenaires en développement				11.800.000	1 180 000	10 620 000	- BICE - Plan Togo - UNFPA AIDE ET ACTION BORNEFONDEN
Total						4.555.060.000	455.506.000	4.099.554.000	

Objectif Général n°3 – Adapter le contenu de l'éducation préscolaire aux réalités sociales et économiques nationales et mondiales

Objectif spécifique n°3.1 – Adapter les curricula aux contextes socio-économiques national, régional et mondial

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adaptation des curricula et manuels aux contextes national, régional et mondial		Révision/Elaboration des curricula selon les besoins et selon l'approche par compétences pour le Préscolaire	Curricula révisés/élaborés selon l'approche par compétence	Curricula disponibles	MEPS/ MPASPF/MESR/ DIFOP/INSE	150.000.000	15 000 000	135 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF - UNESCO - ONG - FAC - APSET - Banque Mondiale - Plan Togo - UNFPA - AIDE ET ACTION - BORNEFONDEN - BICE
		Révision et élaboration de manuels didactiques	Manuels didactiques révisés ou élaborés	Manuels révisés, disponibles et exploités		150.000.000	15 000 000	135 000 000	
		Réimpression des manuels révisés ou élaborés	Manuels réimprimés	Manuels disponibles et exploités		120.000.000	12 000 000	108 000 000	
Total						420 000 000	42 000 000	378 000 000	

Objectif spécifique n°3.2 – Développer chez les enfants, des aptitudes artistiques et culturelles.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adaptation des programmes de formation aux contextes local, régional et national		Elaboration des programmes d'enseignements artistiques et culturels	Programmes d'enseignement artistique et culturel élaborés	Programmes d'enseignement artistique et culturel disponibles	MEPS/MESR/DPPE/DEPP	20.000.000	2 000 000	18 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF - UNESCO - BORNEFONDEN AIDE ET ACTION - UNFPA - PLAN TOGO - ONG - Banque Mondiale
		Consolidation des enseignements liés aux activités manuelles, culturelles et sportives	Enseignement liés aux activités manuelles, culturelles et sportives consolidées	Mise en œuvre effective des programmes d'activités manuelles, culturelles et sportives	MEPS/DEPP/MJS/MCTL	10.000.000	1.000.000	9 000 000	
		Elaboration de manuels de langues nationales/locales pour JE	Manuels de langues nationales/locales pour JE élaborés	Manuels disponibles	MEPS/DIFOP	10.000.000	1.000.000	9 000 000	
		Impression des manuels de langues nationales/locales	Manuels imprimés en nombre suffisant	Manuels disponibles	MEPS/DPPE/DIFOP	450.000.000	45 000 000	405 000 000	
		Mise en œuvre de l'enseignement de langues nationales/locales	Enseignement effectif des langues nationales/locales	Enfants pratiquant les langues nationales/locales	MEPS/DEP	10.000.000	1 000 000	9 000 000	
		Formation des éducatrices à la culture artistique et à l'enseignement des langues nationales/locales	Educatrices formées	Nombre d'éducatrices formées	MEPS/MC/MJS/MCTL	1.250.000.000	125 000 000	1 125 000 000	
Total						1 750 000 000	175 000 000	1 575 000 000	

Objectif spécifique n°3.3 – Développer, chez les enfants des aptitudes relatives aux valeurs humaines.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Introduction de matières nouvelles aux programmes		Elaboration/Intégration des curricula relatifs : - à la culture de la paix, - aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	Curricula intégrant la culture de la paix, les NTIC élaborés	Curricula disponibles	MEPS/MESR	10.000.000	1.000.000	9.000.000	- UNICEF - UNESCO - ONG - FAC - APSET - Banque Mondiale - Plan Togo - UNFPA - AIDE ET ACTION - BORNE FONDEN - BICE - WAO - AFRIQUE
		Elaboration de matériels didactiques et pédagogiques appropriés	Manuels didactiques appropriés élaborés	Manuels didactiques disponibles	MEPS/MESR	12.000.000	1 200 000	10.800.000	
		Impression de manuels didactiques et pédagogiques	Manuels didactiques et pédagogiques imprimés	Manuels didactiques et pédagogiques disponibles	MEPS/MESR	450.000.000	45 000 000	405.000.000	
		Renforcement de l'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement.	L'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement renforcé	Nombre de JE où cet enseignement est fait	MEPS/MESR /MCFC	300.000.000	30 000 000	270.000.000	
		Initiation de 10 000 éducatrices à l'informatique	10 000 éducatrices initiées	Nombre d'éducatrices initiées	MEPS/DIFOP	500 000 000	50.000.000	450 000 000	
		Initiation des enfants à l'informatique	enfants initiés	Effectif d'enfants initiés	MEPS/DIFOP	500.000.000	50 000 000	450.000.000	
Total						1 772 000 000	177 200 000	1 594 800 000	
TOTAL Général						36.335.204.200	3.711.748.937	32.623.455.263	

Universalisation de l'enseignement primaire

Phase I – Années 2005-2006

Objectif Général n°1 – Accroître l'accès et le maintien dans l'enseignement primaire de 80 % a 83 %

Objectif spécifique n°1.1 – Augmenter le taux net de scolarisation

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité des enfants normaux et handicapés.		Entretien et Réhabilitation de salles de classes sur toute l'étendue du territoire	5000 salles de classes réhabilitées	- Nombre de salles de classes réhabilitées	MEPS/DPPE	8.975.000.000	897 500 000	8.077.500.000	<ul style="list-style-type: none"> - BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE - AFD - COOP JAPON - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - PLAN TOGO - AUTRES ONG
		Construction de salles de classes dans les régions des Savanes, de la Kara et Centrale	3.500 salles de classes construites	Nombre de salles de classes construites	MEPS/DPPE	25.130.000 000	2 513 000 000	22.617.000.000	
Renforcement des institutions de formation des maîtres		Réhabilitation et extension des ENI de Kara et de Notsé	Infrastructures disponibles et opérationnelles	Nombre d'infrastructures réhabilitées	MEPS/DPPE	500.000.000	50 000 000	450.000.000	
Renforcement des infrastructures d'encadrement		Réhabilitation des inspections	10 inspections réhabilitées	Nombre d'inspections réhabilitées	MEPS/DPPE	70.000.000	7 000 000	63.000.000	
		Création et construction d'inspections	20 Inspections créées et construites	Nombre d'inspections créées	MEPS/DPPE/ DRE/ DEPP	800.000.000	80 000 000	720.000.000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Relocalisation de la direction de l'enseignement et de 10 inspections	Direction et 10 inspections relogées et rendues opérationnelles	Affectation de nouveaux locaux adaptés	MEPS/DPPE	300.000.000	30 000 000	270.000.000	
Total						35.775.000.000	3.577.500.000	32.197.500.000	

Objectif spécifique n°1.2 – Renforcer l'équipement et les matériels des écoles et institutions de formation.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Dotation des écoles de matériels didactiques et pédagogiques		Dotation de 8 500 écoles en matériels pédagogiques	8.500 Ecoles dotées de matériels pédagogiques et didactiques	Matériels didactiques et pédagogiques disponibles dans les écoles		17.000.000.000	1 700 000 000	15.300.000.000	<ul style="list-style-type: none"> - BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE - AFD - COOP JAPON - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - PLAN TOGO - AUTRES ONG
		Electrifier et doter 500 écoles en micro-ordinateurs	500 écoles électrifiées dotées de micro-ordinateurs	Micro-ordinateurs installés et opérationnels	MEPS/DPPE	170.000.000.000	17.000.000.000.	153.000.000.000	
Equipped des écoles en mobiliers		Fabrication de tables bancs pour les salles de classes réhabilitées et construites	8.500 salles de classes équipées en tables bancs 170.000 tables bancs fabriquées	Nombre de salles de classes équipées Nombre de tables bancs fabriquées	MEPS/DPPE	3.740.000.000	374 000 000	3.366.000.000	
		Fabrication de chaises et bureaux	17.000 chaises de bureaux fabriqués	Nombre de bureaux et chaises fabriqués	MEPS/DPPE	382.500.000	38 250 000	344.250.000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement des institutions de formation en matériels pédagogiques, laboratoires, logistiques et matériels roulants		Equipement et renforcement de 3 institutions de formation en matériels pédagogiques, laboratoires, logistiques et matériels roulants	3 Institutions de formation équipées	Nombre d'institutions de formation équipées	MEPS/DPPE/MESR ENI, INSE, DIFOP,	500.000.000	50 000 000	450.000.000	
Equipement des institutions de formation en mobiliers		Equipement et renforcement de 3 institutions de formation en tables et chaises et autres mobiliers de bureaux	3 Institutions de formation équipées de 2.000 tables, 2.000 chaises et autres mobiliers de bureaux	Nombre d'institutions de formation équipées	MEPS/DPPE/MESR ENI, INSE, DIFOP,	29.000.000	2 900 000	26.100.000	
Renforcement et équipement des Inspections et la Direction d'enseignement		Equipement de 30 Inspections et de la Direction en matériels roulants et autres logistiques	30 Inspections et Direction équipées en matériels roulants et autres logistiques	Liste des équipements fournis	MEPS/DPPE	620.000.000	62 000 000	558.000.000	
Total						192 271 500 000	19 227 150 000	173 044 350 000	

Objectif Général n°2 – Améliorer l’encadrement de l’enseignement primaire

Objectif spécifique n°2.1 – Assurer un meilleur taux d’encadrement des élèves.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Reprise des activités de formation initiale et de recyclage du personnel enseignant		Recrutement et Formation (en 2 ans) des enseignants	2.000 enseignants formés.	Nombre d’enseignants formés	MEPS/DPPE/ MESR DEPD/DRE ENI, INSE, DIFOP,	4.185.600.000	418 560 000	3.767.040.000	<ul style="list-style-type: none"> - BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE - AFD - COOP JAPON - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - PLAN TOGO - AUTRES ONG
		Recyclage des enseignants (en 1 an)	4.000 enseignants recyclés	Nombre d’enseignants recyclés		2.790.400.000	279 040 000	2.511.360.000	
Recrutement et formation du personnel d’encadrement		Recrutement et formation de 20 inspecteurs, de 24 professeurs d’ENI et de 50 conseillers pédagogiques	20 inspecteurs 24 professeurs d’ENI et 50 conseillers pédagogiques formés	Nombre d’inspecteurs, de professeurs d’ENI et de conseillers pédagogiques formés	MEPS/DPPE /MESR ENI, INSE, DIFOP,	750.500.000	75 050 000	675.450.000	
Affectation rationnelle des enseignants selon les postes		Application effective des textes réglementaires	Textes réglementaires effectivement appliqués	Nombre de textes appliqués	MEPS/DEPD				
Création de services de médecine scolaire dans les 5 autres régions d’éducation		création de postes de médecins scolaires	services de médecine scolaire dans les 5 autres régions d’éducation créés et pourvus de médecins	Nombre de services de médecine scolaire dans les 5 autres régions d’éducation créés et pourvus de médecins	MEPS/MS/ MFPE	210.400.000	21 040 000	189.360.000	
Total						7 936 900 000	793 690 000	7 143 210 000	

Objectif spécifique n°2.2 – Renforcer l'efficacité interne d'enseignement primaire.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Dotation et renouvellement du matériel didactique : livres de lecture, de calcul et de sciences		Mise à la disposition (location) de chaque élève : - 1 livre de lecture, - 1 livre de calcul, - 1 livre de sciences	3 livres mis à la disposition de chaque élève	Nombre d'élèves disposant de trois livres chacun	MEPS/DPPE/ DEPP	2.108.086.440	210 808 644	1.897.277.796	- BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE - AFD - COOP JAPON - UNESCO - - FASPAREL - SYNDICATS - UNFPA BORNEFONDEN
Revalorisation du statut du personnel enseignant		Intégration de tous les auxiliaires à la Fonction Publique	10.000 Enseignants auxiliaires intégrés	Tous les enseignants auxiliaires intégrés	MEPS/MFPTE/ MEFP				- AIDE ET ACTION - PLAN TOGO - AUTRES ONG
		Allocation de primes d'encouragement et de performance aux enseignants et directeurs d'école	Enseignants et directeurs effectivement primés	Nombre d'enseignants et de directeurs primés	MEPS/MFPTE/ MEFP	25.000.000	2 500 000	22.500.000	
Réduction du redoublement		Distribution de prix aux meilleurs élèves en fin d'année : -Excursion -fournitures scolaires – livres, etc.	Meilleurs élèves primés Excursions réalisées Fournitures scolaires fournies.	Nombre d'élèves redoublants par salle de classe	MEPS/DEPP/ DRE/IEPD	1.000.000.000	100 000 000	900.000.000	
Incitation des élèves à la lecture		Création de bibliothèques scolaires	Bibliothèques créées	Taux de fréquentation par les élèves Nombres de bibliothèques	MEPS/DPPE/ DEPP/DRE	8.500.000.000	850 000 000	7.650.000.000	
Renforcement de la capacité de gestion participative à tous les niveaux		Suivi des élèves par les parents en dehors des écoles	Elèves suivis par les parents en dehors de l'école.	Nombre de familles effectivement impliquées	Directeurs, Enseignants, parents communauté (CVD)				

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Maintien du triangle Ecole/Elèves/Parents	Triangle Ecole/Elève/Parents maintenu		Directeurs, Enseignants, parents communauté (CVD)				
		Instauration d'une évaluation continue et régulière des élèves	Evaluation continue et régulière instaurée		MEPS/DEPP /DEX-C				
		Promotion de la pédagogie active et participative	Pédagogie active et participative promue.	Nombre d'enseignants pratiquant cette pédagogie	MEPS/DEPP				
Total						11 633 086 440	1 163 308 644	10 469 777 796	

Objectif Général n°3 – Adapter le contenu de l'enseignement primaire aux réalités sociales et économiques

Objectif spécifique n°3.1 – Adapter les curricula aux contextes socio-économiques national, régional et mondial

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adaptation des curricula aux contextes national, régional et mondial		Evaluation des acquis scolaires	Acquis scolaires évalués	Nombre d'élèves évalués	MEPS	43 648 500	4 364 850	39 283 650	- UNESCO - UNFPA - BANQUE MONDIALE
		Révision/Elaboration des curricula selon les besoins et selon l'approche par compétences	Curricula révisés/élaborés	Curricula disponibles	MEPS/MAS/MESR/DIFOP/INSE/DEPP	15.000.000	1.500.000	13.500.000	
Total						58.648.500	5.864.850	52.783.650	

Objectif spécifique n°3.2 – Développer chez les élèves, des aptitudes artistiques et culturelles.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adaptation des programmes de formation aux contextes local, régional et national		Elaboration des programmes d'enseignements artistique et culturel	Programmes élaborés	Programmes d'enseignement disponibles	MEPS/MESR/DPPE/DEPP	80.000.000	8 000 .000.	72.000.000	<ul style="list-style-type: none"> - BM, BID, BAD - UE, AFD - COOP JAPON - UNESCO -BORNE FONDEN - ONGs - FASPAREL - SYNDICATS - UNFPA
		Consolidation des enseignements liés aux activités manuelles, culturelles et sportives	Enseignements liés aux activités manuelles, culturelles et sportives consolidés	Nombre d'établissements dans lesquels ces enseignements sont dispensés	MEPS/DEPP				
		Révision des manuels de langues nationales	Manuels révisés	Manuels disponibles	MEPS/DIFOP	10.000.000	1.000.000	9.000.000	
		Impression des manuels de langues nationales	Manuels imprimés en 300.000 exemplaires	Manuels disponibles	MEPS/DPPE /DIFOP	450.000.000	45.000 000	405.000.000	
		Mise en œuvre de l'enseignement de langues nationales	Langues nationales enseignées	Elèves pratiquant les langues nationales	MEPS/DEPP				

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Formation de 17 778 enseignants à la culture artistique et à l'enseignement des langues nationales	17.778 Enseignants formés	Nombre d'enseignants formés	MEPS/MC/MJS/DIFOP/DEPP	3.250.000.000	325 000 000	2.925.000.000	
Total						3 790 000 000	379 000 000	3 411 000 000	

Objectif spécifique n°3.3 – Développer, chez les élèves des aptitudes relatives aux valeurs humaines.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Introduction de matières nouvelles aux programmes		Elaboration/Intégration des curricula relatifs : - à la culture de la paix, - aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	Curricula relatifs : - à la culture de la paix, - aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sont élaborés	Curricula disponibles	MEPS/MESR/DIFOP/DEPP	10.000.000	1.000.000	9.000.000	- BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE -AFD -UNFPA - COOP JAPON -UNESCO - FASPAREL - SYNDICATS BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION PLAN TOGO AUTRES ONG
		Elaboration de manuels didactiques et pédagogiques appropriés	Manuels didactiques et pédagogiques élaborés	Manuels didactiques disponibles	MEPS/MESR/DIFOP/DEPP	15.000.000	1.500.000	13.500.000	
		Impression de manuels didactiques et pédagogiques	Manuels imprimés en 300.000 exemplaires	Manuels disponibles	MEPS/MESR/DIFOP/DEPD	1.450.000.000	145 000 000	1.305.000.000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Renforcement de l'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement.	L'enseignement lié à - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement renforcé.	Nombre d'écoles où cet enseignement est renforcé	MEPS/MESR/DEPP /DPPE	300.000.000	30 000 000	270.000.000	
		Initiation de 10 000 enseignants à l'informatique	10.000 enseignants initiés	Nombre d'enseignants initiés	MEPS/DIFOP/DEPP/DRE/IEPD	500.000.000	50 000 000	450.000.000	
		Initiation des élèves à l'outil informatique	Des élèves sont initiés à l'outil informatique	Nombre d'élèves initiés	MEPS/DIFOP/DEPP/DRE/IEPD	1.386.000.000	138 600 000	1.247.400.000	
Total						3 661 000 000	366 100 000	3 294 900 000	
Total Général						255.126.134.940	25.512.613.494	229.613.521.446	

Scolarisation et Scolarité de la jeune fille

Phase I – Années 2005 - 2006

OBJECTIF GLOBAL : ACCROITRE LE TAUX D'ACCES ET DE MAINTIEN DES FILLES A 5% CHAQUE ANNEE A TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Objectif Général n°1 – définir une politique nationale en faveur de la scolarité et de la scolarisation des filles

Objectif spécifique n°1.1 – *Elaborer une politique nationale en faveur des filles.*

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Elaboration d'une politique nationale en faveur de la scolarité et de la scolarisation des filles		Définition d'une politique nationale en faveur des filles	Une politique nationale en faveur des filles définie	Document de déclaration de politique, textes réglementaires	MEPS/MESR/	15.000.000	1.500.000	13.500.000	UNICEF FAWE PLAN TOGO WILDAF AIF AHUEFA La Colombe CARE TOGO USAID Autres ONG
Elaboration des lois protégeant les enfants et particulièrement les filles		Elaboration des lois protégeant les enfants et particulièrement les filles	Des lois protégeant les enfants et particulièrement les filles élaborées	Lois protégeant les enfants et particulièrement les filles élaborées et appliquées	PM/ PARLEMENT	1.700.000	170.000	1.530.000	
Création des divisions chargées de la promotion de la scolarisation des filles au sein des directions d'enseignement			Des divisions chargées de la promotion de la scolarisation des filles au sein des directions d'enseignement créées	Nombre de divisions créées	MEPS	25.000.000	2 500 000	22.500.000	
Total						41.700.000	4.170.000	37.530.000	

Objectif spécifique n°1.2 – Organiser un cadre de partenariat en faveur de la scolarisation et de la scolarité des filles

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Sensibilisation des populations des partenaires au développement oeuvrant en faveur de l'éducation et de la promotion des filles		Mise en place d'un cadre de partenariat et de concertation	cadre de partenariat et de concertation mis en place	Document officiel instituant le cadre et les modalités de fonctionnement	MEPS MESR Les ONG Les partenaires	Forfait 700.000	70 000	630 000	USAID UNICEF FAWE PLAN TOGO WILDAF AIF AHUEFA La Colombe CARE TOGO Autres ONG
		Elaboration d'un programme national de sensibilisation des populations, des ONG et des partenaires en développement	Programme national de sensibilisation des populations, des ONG et des partenaires en développement élaboré	Programme national élaboré disponible		Forfait 700.000	70 000	630 000	
		Mise en œuvre du programme national de sensibilisation des filles	programme national de sensibilisation des filles mis en œuvre	nombre supplémentaire de filles scolarisées		Forfait 4.200.000	420 000	3 780 000	
Total						5 600 000	560 000	5 040 000	

Objectif Général n°2 – améliorer les conditions de scolarisation et de formation professionnelle des filles

Objectif spécifique n°2.1 – Augmenter le taux d'accès et de maintien des filles

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Maintien du coût actuel de l'inscription des filles à l'école (discrimination positive)	Mise en application de l'arrêté interministériel n° 207/MENR /MEF du 15/12/99	Poursuite de la mise en application de l'arrêté interministériel n° 207/MENR /MEF du 15/12/99	l'arrêté interministériel n° 207/MENR /MEF du 15/12/99 mis en application	Nombre supplémentaire de filles inscrites	MEPS/METFP	PM			USAID UNICEF UNESCO FAWE PLAN TOGO WILDAF AIF FASPAREL AHUEFA La Colombe CARE TOGO Autres ONG
Socialisation/intégration des filles alphabétisées dans les établissements scolaires		Mise en œuvre des curricula relatifs à la culture de la paix, à la non violence et à l'équité de genre	Les curricula relatifs à la culture de la paix, à la non violence et à l'équité de genre mis en oeuvre	Effectif supplémentaire de filles scolarisées	MEPS/METFP INSTITUTIONS DE FORMATION et CENTRES D'APPRENTIS SAGE	PM			
Promotion de la participation effective des filles à la vie des clubs scolaires		Création des clubs dans les établissements scolaires	Clubs créés dans les établissements scolaires	Nombre de clubs créés	MEPS/ METPF	PM			
		Prise en charge du fonctionnement des clubs	Fonctionnement des clubs pris en charge	Fonctionnement assuré	MEPS/ METPF	747.450.000	74 745 000	672 705 000	
		Dotation des clubs en documentation diversifiée	Clubs dotés en documentation diversifiée	Documentation diversifiée disponible	MEPS/ METPF	747.450.000	74 745 000	672 705 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Suivi des clubs des jeunes		Suivi/supervision de clubs des jeunes	Clubs des jeunes suivis et supervisés	Nombre de clubs fonctionnels	MEPS/METPF	Forfait 500.000	50 000	450 000	ONG UNICEF PLAN TOGO CARE TOGO USAID
Création de foyers pour les filles en situation difficile		Prise en charge des filles en difficultés sociales et économiques	Des filles en difficultés sociales et économiques prises en charge	Nombre de foyers créés fonctionnels nombre de filles prises en charge	MEPS/METPF/MAS PF	800.000.000	80 000 000	720 000 000	
Total						2 295 400 000	229 540 000	2 065 860 000	

Objectif spécifique n°2.2 – Améliorer le taux de rendement scolaire des filles

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Mise en place d'un fonds de soutien à la scolarisation des filles		Assistance financière et matérielle aux filles des zones déshéritées et aux orphelines	Les filles des zones déshéritées et les orphelines assistées matériellement et financièrement	Nombre de filles scolarisées plus élevé	MEPS/METPF/MAS PF	122.000.000	12 200 000	109 800 000	UNICEF UNESCO FAWE PLAN TOGO WILDAF AIF CARE TOGO USAID Autres ONG
		Attribution des bourses aux filles méritantes dès l'enseignement secondaire	Les filles méritantes dès l'enseignement secondaire sont boursières	Nombre de bourses attribuées aux filles méritantes	MEPS/METPF/MAS PF	502.000.000	50 200 000	451 800 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Culture de l'Excellence chez les filles		Instauration de prix de mérite spéciaux pour les filles	Prix de mérite spéciaux pour les filles instaurés	Nombre de prix instaurés	MEPS/ METPF/ MASPF	34.000.000	3 400 000	30 600 000	USAID UNICEF UNESCO AIF
Fourniture de manuels scolaires essentiels		Dons ou location à moindre coût des manuels scolaires aux filles	Manuels donnés ou loués à moindre coût aux filles	Nombre de filles ayant reçu effectivement les manuels	MEPS/ METPF/ MASPF	208.750.400	20 875 040	187 875 360	PLAN TOGO UNFPA CARE TOGO
Total						866 750 400	86 675 040	780 075 360	

Objectif spécifique n°2.3 – Renforcer l'encadrement des filles scolarisées

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Promotion d'une politique favorable à une meilleure-représentation de la femme dans le corps enseignant et aux postes d'encadrement et de responsabilité		Elaboration d'un texte définissant des mesures favorables à la promotion de la femme dans le système éducatif	Texte définissant des mesures favorables à la promotion de la femme dans le système éducatif élaboré	Texte disponible	MEPS/METFP	PM			UNICEF PLAN TOGO CARE TOGO AIDE ET ACTION AFD USAID ONG d'éducation

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Amélioration de l'encadrement de filles		Recrutement et formation des enseignantes.	Enseignants recrutés et formés	Nombre d'enseignants recrutés et formés	MEPS/METFP	240.000.000	24 000 000	216 000 000	USAID UNICEF PLAN TOGO AIDE ET ACTION AFD CARE TOGO ONG d'éducation
		Recrutement et formation des conseillères pédagogiques et inspectrices	Inspectrices, conseillères et conseillers pédagogiques recrutés et formés	Nombre d'inspectrices, conseillères et conseillers pédagogiques recrutés et formés	MEPS/METFP	28.900.000	2 890 000	26 010 000	
		Nomination des femmes aux postes d'encadrement et de responsabilité	Des femmes aux postes d'encadrement et de responsabilité nommées	Nombre de femmes nommées	MEPS/METFP	44.000.000	4 400 000	39 600 000	
Total						312 900 000	31 290 000	281 610 000	

Objectif spécifique n°2.4 – Renforcer l'équipement des structures scolaires et de formation

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Equipement des clubs, des infirmeries et des foyers		Equipement des clubs, foyers et infirmeries en mobilier	Clubs, foyers et infirmeries équipés en mobilier	Nombre de mobilier disponible dans les foyers, clubs et infirmeries	MEPS/ METFP/ MS	Forfait 200.000.000	20 000 000	180 000 000	PLAN TOGO UNFPA UNICEF ATBEF CARE ONG PSI USAID
		Dotation des clubs et foyers de matériels didactique (IEC) et informatique	Clubs et foyers dotés de matériels didactique (IEC) et informatique	Nombre de clubs et foyers dotés	MEPS/ METFP /MS	Forfait 200.000.000	20 000 000	180 000 000	
Equipement sanitaire des toilettes des établissements		Dotation des toilettes de sanitaire approprié pour filles	Les établissements scolaires sont dotés de sanitaires appropriés aux filles	Nombre de sanitaires appropriés disponibles	MEPS/ METFP /MS	850.000.000	85 000 000	765 000 000	
Approvisionnement en produits pharmaceutiques des infirmeries		Approvisionnement des infirmeries de produits pharmaceutiques appropriés	Produits pharmaceutiques appropriés approvisionnés	Nombre d'infirmeries scolaires approvisionnées en produits pharmaceutiques appropriés	MEPS/ METFP/MS	85.000.000	8 500 000	76 500 000	
Total						1 335 000 000	133 500 000	1 201 500 000	

Objectif Général n°3 – adapter le contenu de l’enseignement en valorisant l’équité de genre

Objectif spécifique n°3.1 – Elaborer les curricula en valorisant l’image des filles et des femme

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adaptation des programmes et manuels d’enseignement en valorisant l’équité de genre		Révision/Elaboration des curricula en fonction de l’équité de genre	Curricula en fonction de l’équité de genre révisés/ élaborés	Curricula en fonction de l’équité de genre disponibles	MESR/MEPS/METFP	7.500.000	750 000	6 750 000	USAID AIF UNFPA UNESCO UNICEF CARE TOGO PLAN TOGO AHUEFA ATBEF FAWE Autres ONG
		Révision/Elaboration des manuels /supports didactiques	Manuels et supports didactiques révisés ou élaborés	Nombre de manuels /supports didactiques disponibles	MESR/MEPS/METFP	7.500.000	750 000	6 750 000	
		Impression des curricula Impression des manuels et supports didactiques	Curricula imprimés manuels et supports didactiques imprimés	Nombre de curricula disponibles Nombre de manuels et supports didactiques disponibles	MESR/MEPS/METFP	250.000.000	25 000 000	225 000 000	
		Mise en œuvre des curricula valorisant l’image des filles/ femmes	Curricula valorisant l’image des filles/ femmes mis en oeuvre	Nombre de curricula valorisant l’image des filles/femmes appliqués	MESR/MEPS/METFP	PM			
Total						265 000 000	26 500 000	238 500 000	

Objectif spécifique n°3.2 – Sensibiliser les jeunes (filles et garçons) et la communauté aux exigences des valeurs humaines

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Sensibilisation/communication pour le changement des comportements des communautés en faveur de la scolarisation des filles		Sensibilisation des communautés en faveur de la scolarisation des filles	Des communautés sont sensibilisées en faveur de la scolarisation des filles	Nombre supplémentaire de filles scolarisées	MEPS/METFP /MPASPF	Forfait 10.000.000	1 000 000	9 000 000	UNICEF PLAN TOGO PEACE CORPS FASPAREL AHUEFA La Colombe USAID GF2D CARE TOGO BICE
Sensibilisation des jeunes (filles et garçons) les enseignants et les communautés contre le harcèlement, la violence et les sévices faits aux filles		Réalisation des causeries et débats dans les établissements, places publiques et foyers	Causeries et débats dans les établissements places publiques et foyers réalisés	Réduction des abus et violences envers les filles	MEPS/METFP	Forfait 10.000.000	1 000 000	9 000 000	
		Emissions de radios et télévisions	Emissions faites par les radios et télévisions	Nombre d'émissions radiodiffusées et télévisées	MEPS/METFP MCFC	18.650.000	1 865 000	16 785 000	
Sensibilisation des filles et des communautés sur les dangers des mariages précoces, et les avortements		Causeries et émissions de radios et télévisions	Causeries et émissions de radios et télévisions effectuées	Nombre de causeries et émissions de radiodiffusées et télévisées	MESR/MEPS/METFP	31.200.000	3 120 000	28 080 000	
Total						69 850 000	6 985 000	62 865 000	

Objectif spécifique n°3.3– Renforcer la sensibilisation des filles et des garçons en milieu scolaire sur les IST / VIH/ SIDA

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Redynamisation des clubs EPD/SR, anti – SIDA existants dans les établissements scolaires		Redynamisation des clubs EPD/ SR, anti-SIDA	Clubs EPD/ SR, anti-SIDA redynamisés	Nombre de clubs EPD/ SR, anti-SIDA opérationnels	MESR/MEPS/ METFP/MS MCFC	15.300.000	1 530 000	13 770 000	UNFPA PSI CARE PNUD AIDE ET ACTION ATBEF BICE AHUEFA USAID PLAN TOGO
		Prise en charge du fonctionnement des clubs EPD/SR anti-SIDA	Fonctionnement des clubs EPD/SR anti-SIDA pris en charge	Nombre de clubs EPD/SR anti-SIDA fonctionnels	MESR/MEPS/ METFP	6.800.000	680 000	6 120 000	
Intégration d'une cellule médicale (infirmerie) dans les établissements		Suivi médical des jeunes élèves	Les jeunes élèves suivis médicalement	Nombre de jeunes élèves suivis	MESR/MEPS/ METFP/MS	4.760.000	476 000	4 284 000	
Total						26 860 000	2 686 000	24 174 000	
Total Général						5.219.060.400	521.906.040	4.697.154.360	

Education non formelle

Phase I – Années 2005-2006

Objectif Général n°1 – Réduire le taux d’analphabétisme de 46.8% a 39% chez les adultes et les jeunes déscolarisés.

Objectif spécifique n°1.1 – Réorganiser et renforcer le cadre institutionnel de réalisation des programmes d’alphabétisation.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adoption d'un nouveau cadre institutionnel basé sur l'approche participative de tous les partenaires et à tous les niveaux		Elaboration d'une nouvelle politique nationale en matière d'éducation non formelles (adultes, jeunes déscolarisés exclus sociaux)	Une nouvelle politique en matière d'éducation non formelle élaborée et adoptée	Une nouvelle politique en matière d'éducation non formelle élaborée et adoptée disponible	MPASPF / DAEA	5.000.000	500 000	4 500 000	- SOTOCO - UNESCO - UNICEF - PNUD - FAO - USAID - ADEA
		Mise en place d'un réseau des ONG intervenant dans l'alphabétisation	Un réseau des ONG intervenant dans l'alphabétisation mis en place	Un réseau des ONG intervenant dans l'alphabétisation fonctionnelle	DAEA/ MPASPF MEPS ONG	3.138.850	313 885	2 824 965	-La Colombe BICE AHUEFA AIDE ET ACTION - Collectivités locales
		Actualisation et mise en œuvre du système de suivi et évaluation des activités	Système de suivi et évaluation actualisé	Système de suivi et d'évaluation disponible	MPASPF	12.120.250	1 212 025	10 908 225	- Communautés de base
Total						20 259 100	2 025 910	18 233 190	

Objectif spécifique n°1.2 – Augmenter le taux des néo-alphabètes.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité des apprenants normaux et handicapés		Entretien et réhabilitation de 200 centres d'alphabétisation sur toute l'étendue du territoire	200 centres d'accueil entretenus réhabilités	Nombre de centres d'accueil entretenus et réhabilités	MPASPF	340.000.000	34 000 000	306 000 000	- SOTOCO - UNESCO - UNICEF - PNUD - FAO - ADEA - USAID - AHUEFA - BICE - Collectivités locales Communautés de base
		Création de 6 centres d'orientation et d'insertion professionnelle pour les exclus sociaux dans les grandes agglomérations	6 centres d'orientation et d'insertion professionnelle pour les exclus sociaux dans les grandes agglomérations créés	Nombre de centres créés	ONGS	26.250.000	2 625 000	23 625 000	
		Création de 600 nouveaux centres d'accueil	600 nouveaux centres d'accueil créés	Nombre de centres créés	MPASPF	2.700.000.000.	270 000 000	2 430 000 000	
		Renforcement des unités régionales d'alphabétisation	Unités régionales d'alphabétisation renforcées	Nombre d'unités régionales créées	MPASPF	525.140.000	52 514 000	472 626 000	
		Création de 6 radios rurales	6 radios créées	Nombre de Radios rurales créées	MPASPF Direction des radios rurales	126.101.908	12 610 190	113 491 718	
Total						3 717 491 908	371 749 190	3 345 742 718	

Objectif spécifique n°1.3 – Renforcer l'équipement des centres d'alphabétisation

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Dotation en équipement des centres d'alphabétisation, d'orientation et réinsertion professionnelle		Acquisition de mobilier, de matériel informatique et bureautique pour l'équipement des centres réhabilités et entretenus	Le mobilier et le matériel informatique et bureautique pour les centres réhabilités et entretenus acquis	Nombre de mobilier et de matériel informatique et bureautique disponible	MPASPF	902.000.000	90 200 000	811 800 000	<ul style="list-style-type: none"> - SOTOCO - UNESCO - UNICEF - PNUD - FAO - ADEA - ONG - Collectivités locales - Communautés de base
		Equipped centres construits en mobilier, en matériel informatique et bureautique	Centres construits équipés en mobilier et en matériel informatique et bureautique	Nombre de mobilier et de matériel informatique et bureautique disponible	MPASPF	170.951.000	17 095 100	153 855 900	
		Equipped centres d'orientation et de réinsertion professionnelle en mobilier, en matériel informatique et bureautique	Centres d'orientation et de réinsertion professionnelle équipés en mobilier, en matériel informatique et bureautique	Nombre de mobilier et de matériel informatique et bureautique disponible	ONG	27.000.000	2 700 000	24 300 000	
		Equipped 6 rural radios created	6 Rural radios equipped	Number of rural radios equipped	MPASPF	830.160.000	83 016 000	747 144 000	
	Equipped all centres with motor vehicles	Centres equipped with liaison vehicles	Number of vehicles acquired	MPASPF/ONG	108.600.000	10 860 000	97 740 000		
Total						2 038 711 000	203 871 100	1 834 839 900	

Objectif Général n°2 – Améliorer les conditions d’encadrement de l’alphabétisation des adultes et des jeunes déscolarisés.

Objectif spécifique n° 2.1 – Assurer un meilleur taux d’encadrement

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Formation et recyclage des animateurs des centres d’alphabétisation des adultes et enseignants spécialisés des centres d’orientation et d’insertion professionnelle		Recrutement et formation de 1.800 animateurs dont 800 femmes au moins	1.800 animateurs recrutés et formés	Nombre d’animateurs recrutés et formés	MPASPF	316.970.100	31 697 010	285 273 090	<ul style="list-style-type: none"> - SOTOCO - UNESCO - UNICEF - PNUD - FAO - ADEA - ONG - Collectivités locales - Communautés de base
		Recrutement et formation de personnel enseignant et de tutoring	Personnel enseignant et de tutoring recrutés et formés	Nombre d’enseignants et de personnes de tutoring recrutés et formés	MPASPF / ONG	28.320.000	2 832 000	25 488 000	
		Recyclage de 600 animateurs en matière de Droit de l’homme	600 animateurs recyclés en Droit de l’homme	Nombre d’animateurs recyclés	MPASPF	19.991.400	1 999 140	17 992 260	
		Recrutement et formation des 18 animateurs de radios rurales dont 8 femmes	18 animateurs de radios rurales recrutés et formés	Nombre d’animateurs recrutés et formés	MCFC/ MPASPF /ME/ONG				
		Initiation des 2400 animateurs à l’outil informatique	2.400 animateurs initiés à l’informatique	Nombre d’animateurs initiés	MPASPF / CYBER CAFE	18.420.000	1 842 000	16 578 000	
Total						383 701 500	38 370 150	345 331 350	

Objectif spécifique n°2.2 – Renforcer l'efficacité interne des centres d'alphabétisation.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Dotation et renouvellement des manuels didactiques		Mise à la disposition de chaque adulte inscrit des 2 livrets de lecture et de calcul	Chaque apprenant doté des 2 livrets de lecture et de calcul	Nombre d'adultes possédant les 2 livrets	MPASPF	224.640.000	22 464 000	202 176 000	<ul style="list-style-type: none"> - SOTOCO - UNESCO - UNICEF - PNUD - FAO - ADEA - ONG - Collectivités locales - Communautés de base
		Distribution de prix et voyages pour les meilleurs apprenants	Prix distribués et voyages effectués	Nombre de meilleurs d'apprenants primés et nombre de voyages effectués	MPASPF	57.550.000	5 755 000	51 795 000	
		Organisation d'un concours littéraire triennal dans les langues d'alphabétisation	Concours organisé	Nombre de concours organisés tous les ans	MPASPF	253.220.000	25 322 000	227 898 000	
		Célébration de la Journée Internationale de l'Alphabétisation	Journée Internationale de l'Alphabétisation célébrée	Nombre de journées célébrées	MPASPF /UNESCO/ONG	6.055.500	605 550	5 449 950	
Création de centres de documentation		Création et animation des centres de documentation pour l'alphabétisation	Centres créés et animés	Nombre de centres créés et animés	MPASPF /ONG	85.404.000	8 540 400	76 863 600	
Total						626 869 500	62 686 950	564 182 550	

Objectif Général n°3 –favoriser un enseignement basé sur les besoins et intérêts des apprenants

Objectif spécifique n°3.1 - Adapter le contenu de l'enseignement aux besoins fonctionnels des apprenants

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Refondation des programmes d'enseignement en tenant compte des besoins et intérêts des apprenants		Révision/Elaboration du curricula en fonction des besoins et selon l'approche par les compétences	Curricula en fonction des besoins et selon l'approche par les compétences élaborés	Curricula disponibles	MPASPF	7.779.200	777 920	7 001 280	- SOTOCO - UNESCO - UNICEF - PNUD - FAO - ADEA - ONG - Collectivités locales - Communautés
		Révision/Elaboration des manuels (livrets) didactiques dans les langues nationales	Manuels (livrets) didactiques révisés ou élaborés	Manuels (livrets) didactiques disponibles	MPASPF	16.646.850	1 664 685	14 982 165	
		Elaboration de curricula propres aux jeunes déscolarisés (exclus sociaux)	Curricula élaborés	Curricula disponibles	MPASPF / ONG	9.300.500	930 050	8 370 450	
		Impression de 80.000 manuels (livrets)	80.000 manuels (livrets) imprimés	Chaque apprenant dispose d'un kit de livrets	MPASPF	36.450.000	3 645 000	32 805 000	
		Mise en œuvre des curricula d'alphabetisation	des curricula d'alphabetisation mis en oeuvre	Nombre de centres ou ces curricula sont mis en oeuvre	MPASPF	451.771.200	45 177 120	406 594 080	
		Mise en œuvre des curricula pour les jeunes déscolarisés (exclus sociaux)	Curricula pour les jeunes déscolarisés mis en oeuvre	Nombre de centres ou ces curricula sont mis en oeuvre	MPASPF / ONG	2.574.600	257 460	2 317 140	
Total						524 522 350	52 452 235	472 070 115	

Objectif spécifique n°3.2 - Développer chez les apprenants les valeurs humaines

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Introduction de nouveaux domaines aux curricula d'alphabétisation		Traduction dans les langues d'alphabétisation des curricula relatifs : - à la culture de la paix - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement	Curricula traduits dans les langues d'alphabétisation	Curricula disponibles	MPASPF	13.438.050	1 343 805	12 094 245	- UNICEF - UNESCO BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - UNFPA - PLAN TOGO - ONG - Banque Mondiale
		Intégration des enseignements relatifs aux nouveaux domaines dans les manuels (livrets) d'alphabétisation	Des enseignements relatifs aux nouveaux domaines dans les manuels (livrets) d'alphabétisation intégrés	Manuels (livrets) disponibles	MPASPF	7.451.070	745 107	6 705 963	
		Initiation des apprenants à l'outil informatique (TIC)	Apprenants initiés	Nombre d'apprenants initiés	MPASPF	12.300.000.000	1 230 000 000	11 070 000 000	
Total						12 320 889 120	1 232 088 912	11 088 800 208	
Total Général						19.632.444.478	1.963.244.447	17.669.200.031	

Enseignement secondaire général premier cycle

Phase I – Années 2005-2006

Objectif Général n°1 –accroître l'accès et le maintien dans l'enseignement secondaire de 51,5% à 55,5 %

Objectif spécifique n°1.1 –Augmenter le taux d'accès et de maintien.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité des enfants normaux et handicapés		Entretien et Réhabilitation des 600 salles de classes existantes.	600 salles entretenues et réhabilitées	-Nombre de salles réhabilitées et entretenues	MEPS/DPPE	1.077.000 000	107 700 000	969 300 000	- BID - UNESCO - BAD - Banque Mondiale -UE -Coopération Française -Ambassade des USA -Les ONG d'éducation
		Construction de 340 nouvelles salles de classes (60 élèves par salle)	340 nouvelles salles de classes construites	Nombre de salles construites	MEPS/DPPE	2.441.200.000	244 120 000	2 197 080 000	
Renforcement des infrastructures d'encadrement		Création de 4 inspections de l'enseignement secondaire.	4 inspections créées	Nombre d'inspections créées	MEPS/DPPE	168.000.000	16 800 000	151 200 000	
		Relocalisation des directions et des inspections de l'enseignement secondaire	Directions et inspections relogées	Nombre de directions et inspections relogées	MEPS/DPPE	Forfait 120.000.000	12.000 000	108 000 000	
Total						3 806 200 000	380 620 000	3 425 580 000	

Objectif spécifique n°1.2 – Renforcer l'équipement et le matériel pédagogique et didactique

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Equipement des établissements en matériels didactiques et pédagogiques		Equipement de 235 établissements (940 salles) en matériels pédagogiques et didactiques	235 établissements mieux équipés en matériels pédagogiques didactiques et informatiques	Nombre de matériels didactiques et pédagogiques disponibles dans les écoles	MEPS/DPPE	470.000.000	47.000 000	423.000 000	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF - UNESCO - UNFPA - BANQUE MONDIALE - COOPERATION FRANCAISE - Ambassade des USA - Les ONG d'éducation
		Dotation des établissements de micro-ordinateurs	Des établissements dotés en micro-ordinateurs	Nombre de micro-ordinateurs installés	MEPS/DPPE/DRE/DESIO	940.000.000	94.000 000	846.000.000	
Equipement des établissements en mobiliers		Fabrication de bancs pour les salles de cours réhabilitées et construites	940 salles de cours équipées en mobilier (30 table-bancs / salle)	Nombre de salles de classes équipées	MEPS/DPPE	620.400.000	62 040 000	558 360 000	
Renforcement et équipement des Inspections et Directions		Equipement des Inspections et des Directions en matériels roulants et autres logistiques	Inspections et Directions équipées	Nombre de directions et d'inspections équipées	MEPS/DPPE	21.054.000	2 105 400	18 948 600	
Total						2 051 454 000	205 145 400	1 846 308 600	

Objectif Général n°2 – Améliorer les conditions d’encadrement de l’enseignement secondaire

Objectif spécifique n°2.1 – Assurer un meilleur taux d’encadrement des élèves.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Reprise des activités de formation et de recyclage du personnel enseignant		Recrutement et Formation initiale (en 3 ans) de 595 enseignants	595 enseignants recrutés et formés	Nombre d’enseignants recrutés et formés	MEPS/DHR / ENS	1.383.375.000	138 337 500	1 245 037 500	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF - UNESCO - UNFPA - BANQUE MONDIALE -COOPERATION FRANCAISE -Ambassade des USA -Les ONG d’éducation
		Recyclage (en 1 an) de 1050 enseignants	1050 enseignants recyclés	Nombre d’enseignants recyclés		461.125.000	46 112 500	415 012 500	
Recrutement et formation du personnel d’encadrement		Recrutement et formation de 12 inspecteurs	12 inspecteurs recrutés et formés	Nombre d’inspecteurs du secondaire formés	MEPS/DRH/INSE/ DIFOP/ ENS	18.600.000	1 860 000	16 740 000	
Affectation rationnelle des enseignants selon les postes		Application effective des textes réglementaires	Textes réglementés	Occupation rationnelle des postes	MEPS/DESIO				
Total						1 863 100 000	186 310 000	1 676 790 000	

Objectif spécifique n°2.2 – Renforcer l'efficacité interne d'enseignement secondaire.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Dotation et renouvellement du matériel didactique : livres de français, de math et de sc. phys, de SVT, d'anglais		Mise à la disposition (location) de 282.644 élèves et par élève : - 1 livre de français, - 1 livre de math, - 1 livre de sc. Phys - 1 livre de SVT - 1 livre d'anglais	150.000 Manuels didactiques disponibles en quantité suffisante	Chaque élève dispose des 5 livres nécessaires	MEPS/DPPE	7.500.000.000	750 000 000	6 750 000 000	- UNICEF - UNESCO - UNFPA - BANQUE MONDIALE -COOPERATION FRANCAISE -Ambassade des USA -Les ONG d'éducation
Revalorisation du statut du personnel enseignant		Intégration progressive des auxiliaires à la Fonction Publique	Enseignants auxiliaires intégrés	Nombre d'enseignants auxiliaires intégrés	MEPS/MEFP/ MFPE	74.472.000	7 447 200	67 024 800	
		Allocation de prime aux enseignants et directeurs des écoles ayant obtenu les meilleurs résultats en fin d'année scolaire	Primes accordées aux plus méritants	Nombre d'enseignants bénéficiaires de primes	MEPS/MEFP/ MFPE	6.688.000	668 800	6 019 200	
		Allocation de prime de bibliothèque et d'éloignement aux enseignants	Primes allouées	Nombre d'enseignants primés	MEPS/MEFP	57.975.000	5 797 500	52 177 500	
Réduction du taux de redoublement		Distribution de prix aux meilleurs élèves en fin d'année : -Excursion - Fournitures scolaires - Livres, etc.	Prix octroyés aux meilleurs élèves	Nombre d'élèves primés	MEPS/DESIO	Forfait 1.500.000.000	150 000 000	1 350 000 000	
Incitation des élèves à la lecture et au travail scolaire		Création de bibliothèques scolaires	Bibliothèques scolaires créées	Nombre de bibliothèques scolaires créées		Forfait 1.500.000.000	150 000 000	1 350 000 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de la capacité de gestion participative à tous les niveaux		Suivi des élèves par les parents en dehors des écoles	Elèves suivis en dehors de l'école par les parents	Nombre d'élèves suivis	Directeurs, enseignants, parents, communauté CVD				
		Maintien du triangle Maître/Elèves/Parents	Triangle maître/élèves/parents maintenu	Nombre de réunions					
		Instauration d'une évaluation continue et régulière des élèves	Evaluation continue et régulière instaurée	Nombre d'évaluations	MEPS/DESIO/DRE	Forfait 500.000.000	50 000 000	450 000 000	
		Promotion de la pédagogie active et participative	Participation active des élèves aux activités éducatives	Nombre d'élèves motivés	MEPS/DESIO/DRE				
Reprise du recrutement et de la formation des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle		Recrutement et formation de 30 conseillers d'orientation scolaire et professionnelle	30 conseillers d'orientation scolaire et professionnelle recrutés et formés	Nombre de conseillers d'orientation scolaire et professionnelle recrutés et formés	MEPS/MESR/DESIO/INSE/DIFOP	51.000.000	5 100 000	45 900 000	
Création de postes en orientation scolaire et professionnelle (OSP)		Création de 20 postes d'OSP	20 postes d'OSP créés	Nombre de postes créés	MEPS DEPP	24.000.000	3.400.000	30.600.000	
Total						11.224.135.000	1.122.413.500	10.101.721.500	

Objectif Général n°3 – Adapter le contenu de l’enseignement secondaire aux réalités sociales et économiques nationales et mondiales

Objectif spécifique n°3.1 – Adapter les curricula aux contextes socio-économiques national, régional et mondial

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adaptation des curricula aux contextes national, régional et mondial		Révision/Elaboration des curricula selon les besoins et selon l’approche par compétences	Curricula selon les besoins et selon l’approche par compétences révisés/élaborés	Nombre de Curricula révisés /élaborés disponibles	MEPS/DESIO DIFOP/INSE	7.500.000	750.000	6.750.000	- MPASPF - MESR - UNESCO Banque Mondiale Les syndicats les ONG d’éducation
Total						7.500.000	750.000	6.750.000	

Objectif spécifique n°3.2 – Développer chez les élèves, des aptitudes artistiques, culturelles et sportives.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Conception des programmes de formation adaptés aux contextes local, régional et national		Elaboration des programmes d’enseignements artistique culturel, agricole et sportif	Programmes d’enseignements artistique culturel, agricole et sportif élaborés	Nombre de programmes élaborés disponibles	MEPS/INSE/ DESIO/DIFOP	Forfait 50.000.000	5 000 000	45 000 000	- UNICEF - UNESCO - UNFPA - ONG - Banque Mondiale - UE - MCTL Syndicats et ONG d’éducation
		Elaboration de manuels didactiques adapter à l’enseignement des arts, de la culture et du sport	Manuels didactiques adapter à l’enseignement des arts, de la culture et du sport élaborés	Manuels didactiques disponibles	MEPS/MESR/ INSE/DPPE /DESIO/DIFOP	Forfait 50.000.000	5 000 000	45 000 000	
		Impression de 900 000 manuels didactiques	900.000 manuels didactiques imprimés	Nombre de manuels didactiques disponibles	MEPS/DPPE/ DIFOP	1.500.000.000	150 000 000	1 350 000 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Formation de 1842 enseignants en matière d'enseignement de la culture, des arts et des langues nationales (2 enseignants par établissement)	1842 enseignants en matière d'enseignement de la culture, des arts et des langues nationales formés	Nombre d'enseignants formés	MEPS/MJS/DIFOP/INJS/DESIO	138.150.000	13 815 000	124 335 000	
		Mise en œuvre des programmes d'enseignement liés aux activités artistiques, culturelles, agricoles et sportives	Programmes d'enseignement mis en oeuvre	Nombre d'établissements où ces programmes sont mis en oeuvre	MEPS/DESIO/DPPE/INSE				
		Révision des manuels de langues nationales	Manuels des langues nationales révisés	Nombre de manuels de langues nationales révisés disponibles	MEPS/DIFOP/INSE	Forfait 10.000.000	Forfait 1.000.000	9 000 000	
		Remise en œuvre de l'enseignement de langues nationales	Enseignement des langues nationales mis en oeuvre	Nombre d'établissements où sont enseignées les langues nationales	MEPS/DRE/DESIO				
Total						1 748 150 000	174 815 000	1 573 335 000	

Objectif spécifique n°3.3 – Développer, chez les élèves des aptitudes relatives aux valeurs humaines.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Introduction de matières nouvelles aux programmes		Elaboration/Intégration des curricula relatifs : - à la culture de la paix, de citoyenneté, - aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	curricula relatifs : - à la culture de la paix, de citoyenneté, - aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) élaborés/intégrés	Curricula disponibles	/MEPS/DIFOP/DESIO	Forfait 20.000.000	2 000 000	18 000 000	- UNICEF - UNESCO - UNFPA - Banque Mondiale - MDHDR - MERF - MV - MCFC - APSET - Ambassade USA - ONG d'éducation
		Elaboration de manuels didactiques et pédagogiques appropriés	manuels didactiques et pédagogiques appropriés élaborés	Manuels didactiques et pédagogiques disponibles	MEPS/DIFOP/DESIO	Forfait 10.000.000	1 000 000	9 000 000	
		Impression de 600.000 manuels didactiques et pédagogiques à 5.000F l'exemplaire	600.000 Manuels imprimés	Nombre de manuels disponibles	MEPS//DIFOP/DPPE	1.500.000.000	150 000 000	1 350 000 000	
		Renforcement de l'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement.	l'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement renforcé.	Nombre d'établissements où cet enseignement est renforcé	MEPS/ DESIO/DRE/				
		Initiation de 184 2 enseignants à l'outil informatique	1842 enseignants initiés	Nombre d'enseignants initiés	MEPS/DIFOP/CIC	138.150.000	13 815 000	124 335 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Total						1 668 150 000	166 815 000	1 501 335 000	
Total Général						22.368.689.000	2.236.868.900	20.131.820.100	

Enseignement secondaire général deuxième cycle

Phase I – Années 2005-2006

Objectif Général n°1 –accroître l'accès et le maintien dans les lycées de 15.9% à 20%

Objectif spécifique n°1.1 –Augmenter le taux d'accès et de maintien

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité des élèves normaux et handicapés		Entretien et Réhabilitation de 150 salles de cours existantes.	150 salles entretenues et réhabilitées	-Nombre de salles réhabilitées et entretenues	MEPS/DPPE	269.250.000	26 925 000	242 325 000	<ul style="list-style-type: none"> - BID - UNESCO - BAD - Banque Mondiale - UE - Ambassade USA - ONG d'éducation - Coopération Français
		Construction de 550 nouvelles salles de cours (40 par salle)	550 salles de cours construites	Nombre de salles construites	MEPS/DPPE	3.949.000.000	394 900 000	3 554 100 000	
Renforcement des infrastructures d'encadrement		Création des inspections de l'enseignement secondaire.	Des inspections créées	Nombre d'inspections créées	MEPS/DPPE	42.000.000	4 200 000	37 800 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Relocalisation des directions et des inspections l'enseignement secondaire	Directions et inspections relogées	Nombre de directions et inspections relogées	MEPS/DPPE	Forfait 120.000.000	12 000 000	108 000 000	
Total						4 380 250 000	438 025 000	3 942 225 000	

Objectif spécifique n°1.2 – Renforcer l'équipement et le matériel pédagogique et didactique

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Equipement des établissements en matériels didactiques et pédagogiques		Equiper 1.487 salles de classes en matériels pédagogiques et didactiques	1.487 salles équipées en matériels pédagogiques didactiques et informatiques	Nombre de salles de classes équipées	MEPS/DPPE	2.974.000.000	297 400 000	2 676 600 000	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF - UNESCO - UNFPA - ONG - BANQUE MONDIALE - COOPERATION FRANCAISE - UE -Ambassade USA
		Dotation des établissements de micro-ordinateurs	Etablissements dotés de micro-ordinateurs	Nombre d'établissements dotés de micro-ordinateurs	MEPS/DPPE/DRE	1.487.000.000	148.700.000	1.338.300.000	
Equipement des établissements en mobiliers		Equipement de 1487 salles en mobilier	1.487 salles de cours équipées en mobilier	Nombre de salles de classes équipées	MEPS/DPPE	1.159.860.000	115 986 000	1 043 874 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement et équipement des Inspections et Directions		Equiperment des Inspections et des directions en matériels roulants et autres logistiques	Inspections et directions équipées en matériels roulants	Nombre d'inspections et de directions équipées	MEPS/DPPE	Forfait 115.500.000	11 550 000	103 950 000	
Total						5 736 360 000	573 636 000	5 162 724 000	

Objectif Général n°2 – Améliorer les conditions d’encadrement de l’enseignement secondaire

Objectif spécifique n°2.1 – Assurer un meilleur taux d’encadrement des élèves.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Reprise des activités de formation et de recyclage du personnel enseignant		Recrutement et formation de 520 enseignants	520 enseignants recrutés et formés	Nombre d’enseignants recrutés et formés	MEPS/DRH/MESR, INSE, DIFOP, ENS	1.209.000.000	120 900 000	1 088 100 000	- UNICEF - UNESCO - UNFPA - ONG - Banque Mondiale
		Recyclage de 200 enseignants	200 enseignants recyclés	Nombre d’enseignants recyclés		155.000.000	15 500 000	139 500 000	
Recrutement et formation du personnel d’encadrement		Formation des enseignants en approche par compétence	2.233 enseignants formés aux méthodes d’évaluation efficace et judicieuse	Nombre d’enseignants formés	MEPS/DRH/MESR, INSE, DIFOP, ENS	203.203.000	20 320 300	182 882 700	
		Recrutement et formation de 5 inspecteurs	5 inspecteurs recrutés et formés	Nombre d’inspecteurs du secondaire formés	MEPS/DPPE/MESR, INSE, DIFOP, ENS	17.000.000	1 700 000	15 300 000	
Affectation rationnelle des enseignants selon les postes		Application effective des textes réglementaires	Textes réglementaires appliqués	Occupation rationnelle des postes	MEPS/DETD				
Total						1 584 203 000	158 420 300	1 425 782 700	

Objectif spécifique n°2.2 – Renforcer l'efficacité interne de l'enseignement secondaire.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Dotation et renouvellement du matériel didactique : livres de philo français, math, sc. phys, SVT, d'anglais et autres		Mise à la disposition (location) de 60.000 élèves et par élève : - 1 livre de philo (Terminale) - 1 livre de français, - 1 livre de math, - 1 livre de sc. Phys - 1 livre de SVT - 1 livre d'anglais et autres	360.000 Manuels didactiques alloués à 60.000 élèves	Nombre de manuels alloués	MEPS/DPPE	3.000.000.000	300 000 000	2 700 000 000	- UNICEF - UNESCO - UNFPA - ONG - Banque Mondiale FASPAREL, Ambassade des USA, SYNDICATS, MINISTERES
Revalorisation du statut du personnel enseignant		Intégration progressive des auxiliaires à la Fonction Publique	Enseignants auxiliaires intégrés	Nombre d'enseignants auxiliaires intégrés	MEPS/MEFP/MFPE	97.188.000	9 718 800	87 469 200	
		Allocation de prime aux enseignants et directeurs des écoles ayant obtenu les meilleurs résultats en fin d'année scolaire	Primes accordées aux enseignants les plus méritants	Nombre de directeurs et d'enseignants primés	MEPS/MEFP/MFPE	1.250.000	125 000	1 125 000	
Réduction du taux de redoublement		Distribution de prix aux meilleurs élèves en fin d'année : -Excursion - Fournitures scolaires - Livres, etc.	Prix et fournitures scolaires octroyés aux meilleurs élèves	Nombre d'élèves primés	MEPS/DESIO	Forfait 1.000.000.000	100 000 000	900 000 000	
Incitation des élèves à la lecture et au travail scolaire		Renforcement ou réhabilitation des bibliothèques scolaires	Bibliothèques scolaires réhabilitées ou renforcées	Nombre de bibliothèques scolaires réhabilitées ou renforcées		Forfait 500.000.000	50 000 000	450 000 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de la capacité de gestion participative à tous les niveaux		Suivi des élèves par les parents en dehors des écoles	Elèves suivis par les parents en dehors de l'école	Nombre de réunions de parents d'élèves	Directeurs, enseignants, parents, communauté (CVD)				
		Maintien du triangle Maître/Elèves/Parents	Triangle Maître/Elèves/Parents maintenu	Nombre de réunions de parents d'élèves					
		Instauration d'une évaluation continue régulière des élèves	évaluation continue régulière des élèves instaurée	Nombre d'évaluations	MEPS/DESIO/DRE	Forfait 500.000.000	50 000 000	450 000 000	
		Promotion de la pédagogie active et participative	La pédagogie active et participative promue	Nombre d'enseignants pratiquant cette pédagogie	MEPS/DESIO/DRE				
Reprise du recrutement et de la formation des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle		Recrutement et formation de 30 conseillers d'orientation scolaire et professionnelle	30 conseillers d'orientation scolaires et professionnels recrutés et formés	Nombre de conseillers d'orientation recrutés et formés	MEPS/MESR/DESIO/INSE/DIFOP	51.000.000	5 100 000	45 900 000	
Création de poste en Orientation Scolaire et Professionnelle O.S.P.		Création de 30 postes d'O.S.P.	30 Postes d'O.S.P. créés	Nombre de postes créés disponibles	MEPS/DESIO	34.000.000	3 400 000	30 600 000	
Total						5 183 438 000	518 343 800	4 665 094 200	

Objectif Général n°3 – Adapter le contenu de l’enseignement secondaire aux réalités sociales et économiques nationales et mondiales

Objectif spécifique n°3.1 – Adapter les curricula aux contextes socio-économiques national, régional et mondial

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adaptation des curricula aux contextes national, régional et mondial		Révision/Elaboration des curricula selon les besoins et selon l’approche par compétences	Des curricula selon les besoins et selon l’approche par compétences révisés ou élaborés	Nombre de curricula selon les besoins et selon l’approche par compétences révisés ou élaborés disponibles	MEPS/ DETD/DIFOP/INSE	7.500.000	750 000	6 750 000	MPASPF MESR UNESCO BM Ambassade des USA, ONG de l’éducation
Total						7 500 000	750 000	6 750 000	

Objectif spécifique n°3.2 – Développer chez les élèves, des aptitudes artistiques, culturelles et sportives.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Conception des programmes de formation adaptés aux contextes local, régional et national		Elaboration des programmes d'enseignement artistique, culturel et sportif	Programmes d'enseignement artistique, culturel et sportif élaborés	Nombre de programmes d'enseignement élaborés disponibles	MEPS/DESIO/INSE	Forfait 50.000.000	5 000 000	45 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF - UNESCO - UNFPA - ONG - Banque Mondiale - MESR - MJS - MCTL - MEFP - METFP - Ambassade des USA
		Elaboration de manuels didactiques adaptés à l'enseignement des arts, de la culture et du sport	Manuels didactiques élaborés	Nombre de manuels didactiques disponibles	MEPS/DESIO/INSE/DPPE	Forfait 50.000.000	5 000 000	45 000 000	
		Impression de 180.000 manuels didactiques	180.000 manuels scolaires imprimés	Nombre de manuels scolaires imprimés, disponibles	MEPS/DPPE	300.000.000	30 000 000	270 000 000	
		Formation ou recyclage (en 5 journées) de 500 enseignants dans l'enseignement de la culture, des arts et du sport	500 enseignants formés ou recyclés	Nombre d'enseignants formés ou recyclés	MEPS/MJS/MC/INSE/DIFOP/INJS	37.500.000	3 750 000	33 750 000	
Introduction des langues nationales dans les lycées		Mise en œuvre des programmes d'enseignement liés aux activités artistiques, culturelles et sportives	Des programmes d'enseignement liés aux activités artistiques, culturelles et sportives mis en œuvre	Nombre de programmes mis en œuvre	MEPS/DESIO				

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Elaboration des programmes d'enseignements des langues nationales	Programmes d'enseignement des langues nationales élaborées.	Nombre de programmes d'enseignement disponibles	MEPS/MESR/INSE/DPPE/DESIO	10.000.000	1 000 000	9 000 000	
		Elaboration de manuels didactiques adaptés à l'enseignement des langues nationales	Manuels didactiques élaborés	Nombre de manuels didactiques disponibles	MEPS/MESR/INSE/DPPE/DESIO				
		Impression de 60.000 manuels didactiques	60.000 manuels didactiques imprimés	Nombre de manuels didactiques disponibles	MEPS/DPPE/MEFP	300.000.000	30 000 000	270 000 000	
		Recrutement et formation de 250 enseignants en langues nationales	250 enseignants en langue nationales recrutés et formés	Nombre d'enseignants recrutés et formés	MEPS/MFPTE/MEFP/DRH/DESIO/DIFOP	18.000.000	1 800 000	16 200 000	
Total						765 500 000	76 550 000	688 950 000	

Objectif spécifique n°3.3 – Développer, chez les élèves des aptitudes relatives aux valeurs humaines.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Introduction de matières nouvelles aux programmes		Elaboration/Intégration des curricula relatifs : - à la culture de la paix, de citoyenneté, - aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	Curricula relatifs : - à la culture de la paix, de citoyenneté, - aux NTIC élaborés	Nombre de curricula disponibles	MEPS/ INSE /DIFOP/ MC/DESIO/CIC	Forfait 20.000.000	2 000 000	18 000 000	- UNICEF - UNESCO - UNFPA - ONG d'éducation - Banque Mondiale -MESR -MDHDR -MERF -MCFC -Ambassade des USA
		Elaboration de manuels didactiques et pédagogiques appropriés	Manuels didactiques et pédagogiques appropriés élaborés	Nombre de manuels disponibles	MESR/MEPS/ INSE /DIFOP/ MC/DESIO/CIC	Forfait 10.000.000	1 000 000	9 000 000	
		Impression de 120.000 manuels didactiques et pédagogiques	120 000 Manuels imprimés	Nombre de manuels disponibles	MEPS//DIFOP/ DPPE	300.000.000	30 000 000	270 000 000	
		Renforcement de l'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement.	L'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la culture de la paix.	Nombre d'établissements où se dispense cet enseignement renforcé	MEPS/ MCFC/ DRE/				
		Initiation de 500 enseignants à l'outil informatique (1 enseignant pour 120 élèves)	500 enseignants initiés à l'outil informatique	Nombre d'enseignants initiés	MEPS/DIFOP/ CIC	37.500.000	3 750 000	33 750 000	
Total						367 500 000	36 750 000	330 750 000	
Total Général						18.024.751.000	1.802.475.100	16.222.275.900	

Education et Monde du Travail : Enseignement technique et formation professionnelle

Phase I – Années 2005-2006

Objectif Général n°1 – accroître les effectifs de l'accès et du maintien dans les établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle de 8.500 à 12.000

Objectif spécifique n°1.1 – Augmenter les effectifs d'accès et de maintien

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité des élèves normaux et handicapés		Entretien et réhabilitation de 2.012 salles de cours existantes.	2.012 salles entretenues et réhabilitées	Nombre de salles réhabilitées et entretenues	METFP/DERP/DAC	703.600.000	70 360 000	633 240 000	<ul style="list-style-type: none"> - BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE - AFD - COOP JAPON - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - PLAN TOGO - AUTRES ONG - COOP. FRANCAISE
		Construction de 40 nouvelles salles de cours (40 apprenants par salle)	40 salles de cours construites	Nombre de salles construites	METFP/DERP/DAC	32.000.000	3 200 000	28 800 000	
Renforcement des infrastructures d'encadrement		Création de 5 inspections régionales de l'enseignement technique.	5 inspections régionales créées	Nombre d'inspections régionales créées	METFP/DERP/DAC	200.000.000	20 000 000	180 000 000	
Total						935 600 000	93 560 000	842 040 000	

Objectif spécifique n°1.2 – Recenser les ateliers et centres informels d'apprentissage et les apprenants

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Identification des ateliers et centres informels d'apprentissage sur l'étendue du territoire		Réalisation des enquêtes sectorielles	Enquêtes sectorielles réalisées	Nombre d'enquêtes sectorielles disponibles	METFP/FNAFPP/DETFP	83.170.500	8 317 050	74 853 450	
		Elaboration de fichiers statistiques	Fichiers statistiques élaborés	Nombre de fichiers statistiques disponibles	METFP/FNAFPP/DETFP	2.000.000	200 000	1 800 000	
Total						85 170 500	8 517 050	76 653 450	

Objectif spécifique n°1.3 – Renforcer l'équipement et le matériel pédagogique et didactique

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Equipement de établissements d'enseignement technique en matériels didactiques et pédagogiques		Dotation ou renforcement de 252 salles et de 60 ateliers d'enseignement technique en matériels pédagogiques et didactiques	252 salles et 60 ateliers équipés en matériels pédagogiques et didactiques	Nombre de salles et d'ateliers dotés de matériels didactiques et pédagogiques	METFP/DERP/DAC	124.235.340	12 423 534	111 811 806	<ul style="list-style-type: none"> - BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE - AFD - COOP JAPON - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - PLAN TOGO - AUTRES ONG - COOP. FRANCAISE -Ambassade des USA -Coop. Italienne -Coop. Allemande
		Dotation des cellules genre et formation professionnelle de moyens matériels et financiers de travail adéquat	cellules genre de formation professionnelle dotées de moyens matériels et financiers adéquats	Nombre de cellules genre dotées de moyens matériels et financiers adéquats	METFP/MPASPF/DERP/DETFP	17.500.000	1 750 000	15 750 000	
Equipement des établissements en mobiliers		Equipement de 252 salles de cours et de 60 ateliers en mobilier	252 salles de cours et 60 ateliers équipés en mobilier	Nombre de salles de cours et d'ateliers équipés en mobiliers	METFP/DERP/DAC	211.200.000	21 120 000	190 080 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement des établissements d'enseignement technique en matériels spécifiques de laboratoires, d'ateliers et de logistiques		Dotation et renforcement des établissements d'enseignement technique en matériel spécifique de laboratoire, d'atelier et de logistique	Etablissements d'enseignement technique équipés	Nombre d'établissements d'enseignement technique équipés	METFP/DERP/DAC	85.000.000	8 500 000	76 500 000	
Renforcement et équipement des Inspections régionales et de la Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle		Equipement des Inspections régionales et de la Direction en matériels roulants et autres logistiques	Inspections régionales et Direction équipées	Nombre d'inspections et de directions équipées	METFP/DERP/DAC/DETFP	100.500.000	10 050 000	90 450 000	
Total						538.435.340	53.843.534	484.591.806	

Objectif spécifique n°1.4 – Renforcer l'équipement et l'outillage des ateliers et centres de formation informels

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Consolidation des équipements des ateliers et centres de formation informels répondant aux lois et règlements de l'apprentissage		Equiper des ateliers et centres informels	Ateliers et centres de formation informels équipés	Nombre de d'ateliers et de centres équipés	METFP/FNAFP P/DETFP	100.000.000	10 000 000	90 000 000	- BID, - BAD, BM - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - ONG d'éducation -UE Ambassade des USA Coop. Française, Italienne et Allemande
		Acquisition de matières d'œuvre et de l'outillage approprié	Matières d'œuvre et outillage approprié acquis	Nombre de matières d'œuvre et d'outillage appropriés	METFP/FNAFP P/DETFP	200.000.000	20 000 000	180 000 000	
Total						300 000 000	30 000 000	270 000 000	

Objectif Général n°2 – Améliorer les conditions d’encadrement de l’enseignement technique et de la formation professionnelle

Objectif spécifique n°2.1 – Assurer un meilleur taux d’encadrement des apprenants.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Reprise des activités de formation et de recyclage du personnel enseignant des établissements d’enseignement technique		Recrutement et Formation pédagogique de 97 enseignants	97 enseignants recrutés et formés	Nombre d’enseignants recrutés et formés	METFP/DERP /INSE/DETFP	12.547.000	1 254 700	11 292 300	<ul style="list-style-type: none"> - BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE - AFD - COOP JAPON - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - PLAN TOGO - AUTRES ONG - COOP. FRANCAISE
		Recyclage de 2.502 enseignants selon les spécialités	2.502 enseignants recyclés	Nombre d’enseignants recyclés		245.880.000	24 588 000	221 292 000	
Recrutement et formation du personnel d’encadrement des établissements d’enseignement technique		Formation de tous les enseignants aux méthodes d’évaluation efficace (pédagogie par compétence)	Enseignants formés aux méthodes d’évaluation efficace	Nombre d’enseignants formés	METFP/DERP /INSE/DETFP	245.880.000	24 588 000	221 292 000	
		Recrutement et formation de 20 inspecteurs et 17 conseillers d’apprentissage	20 inspecteurs et 17 conseillers recrutés et formés	Nombre d’inspecteurs et de conseillers formés	METFP/DERP /INSE	524.000.000	52 400 000	471 600 000	
Affectation rationnelle des enseignants selon les postes disponibles et les spécialités		Application effective des textes réglementaires	Textes appliqués	Occupation rationnelle des postes	METFP/DERP /DRH				
Total						1 028 307 000	102 830 700	925 476 300	

Objectif spécifique n°2.2 – Renforcer l'efficacité interne de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Dotation et renouvellement de manuels didactiques : livres essentiels par élève		Mise à la disposition (location) de 12.000 apprenants et par apprenants : 5 livres indispensables	60.000 Manuels didactiques mis à la disposition de 12.000 apprenants	Nombre de manuels disponibles au niveau de chaque apprenant	METFP/DERP /DETFP	450.000.000	45 000 000	405 000 000	- BANQUE MONDIALE - BID - BAD - UE - AFD - COOP JAPON - UNESCO BORNEFOND EN
Motivation du personnel enseignant		Allocation de prime aux enseignants des établissements en milieux difficiles	Primes accordées aux enseignants en milieux difficiles d'accès	Nombre d'enseignants bénéficiaires de primes	METFP/DERP /DAC/DETFP	21.600.000	2 160 000	19 440 000	- UNESCO BORNEFOND EN
		Allocation de prime aux enseignants et directeurs des établissements d'enseignement technique ayant obtenu les meilleurs résultats en fin d'année scolaire	Primes aux enseignants et aux directeurs efficaces	Nombre d'enseignants et de directeurs primés	METFP/DERP /DAC /DETFP	14.000.000	1 400 000	12 600 000	- AIDE ET ACTION - PLAN TOGO - AUTRES ONG - COOP. FRANCAISE
Réduction du taux de redoublement		Distribution de prix aux meilleurs apprenants en fin d'année : -Excursion - Fournitures scolaires (outillage) - Livres, etc.	Meilleurs apprenants primés	Nombre d'élèves primés	METFP/DERP /.DETFP	7.000.000	700 000	6 300 000	FASPAREL, ONG, SYNDICATS, MINISTERES
Incitation des apprenants à la fabrication / création des outils / des objets utiles dans les ateliers		Incitation des apprenants à la fabrication / création des outils / des objets utiles dans les ateliers	Les apprenants incités à la fabrication / création des outils / des objets utiles dans les ateliers	Nombre d'apprenants fabriquant ou créant des outils, des objets utiles dans les ateliers	METFP/DERP /DAC	80.000.000	8 000 000	72 000 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de la capacité de gestion de la capacité participative à tous les niveaux		Suivi des apprenants par les parents en dehors des écoles	Les apprenants suivis par les parents	Nombre de parents en contact avec la direction de l'établissement au sujet de leurs enfants	METFP/ DETFP	1.952.000	195 200	1 756 800	
		Maintien du triangle Enseignants/Apprenants/Parents	du triangle Enseignants/Apprenants/Parents maintenu	Nombre de concertations	Directions établissements CPE/APE				
		Instauration d'une évaluation continue et régulière des apprenants	Une évaluation continue et régulière des apprenants instaurée	Nombre d'évaluations continues et régulières	METFP/..DAC /DETFP/ Inspection régionale/Etablissement	2.552.000	255 200	2 296 800	
		Promotion de la pédagogie active et participative	la pédagogie active et participative promue	Nombre d'enseignants pratiquant cette pédagogie	METFP/ DETFP	60.198.000	6 019 800	54 178 200	
Création en partenariat avec le patronat des postes d'emploi temporaire pour les stagiaires dans les entreprises		Création de postes d'emploi temporaire.	Postes d'emploi temporaires créés pour stagiaires	Nombre de postes disponibles	METFP/DERP /DAC LE PATRONNAT /DETFP	720.000.000	72 000 000	648 000 000	
Promotion d'une politique d'auto financement des établissements d'enseignement technique		Ventes d'objets fabriqués par les apprenants et prestation de service.	Objets fabriqués par les apprenants vendus et prestation de services assurée	Nombre d'objets fabriqués et vendus et de prestations de service assurées	METFP/ DETFP	22.000.000	2 200 000	19 800 000	
Total						1 379 302 000	137 930 200	1 241 371.800	

Objectif spécifique n°2.3– Renforcer la formation sur le système « DUAL » dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Sensibilisation des maîtres artisans et des apprentis sur le système « dual »		Organisation des causeries débats dans les ateliers et centres d'apprentissage sur le système « dual »	Causeries et débats organisés dans les centres et ateliers	Nombre de causeries et débats organisés dans les ateliers et centres	METFP/FNAFPP/DETFP	7.995.000	799 500	7 195 500	<ul style="list-style-type: none"> - BID - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - BAD - PLAN TOGO - ONG - Banque e Mondiale - UE
		Formation de 20 conseillers d'apprentissage et de 7.000 maîtres artisans sur le système « dual »	20 Conseillers d'apprentissage et 7.000 maîtres artisans formés	Nombre de conseillers et maîtres artisans formés		153.325.000	15 332 500	137 992 500	
		Inscription des apprentis à la formation du système « dual »	Apprentis inscrits au système « dual »	Nombre d'apprentis inscrits	METFP/FNAFPP/ETFP	11.000.000	1 100 000	9 900 000	
Incitation des maîtres artisans à l'application du système « dual »		Organisation des foires artisanales	Foires artisanales organisées	Nombre de foires artisanales organisées	METFP/FNAFPP/DETFP	25.000.000	2 500 000	22 500 000	
		Attribution de prix aux meilleurs artisans lors des foires artisanales	Prix attribués aux meilleurs artisans	Nombre d'artisans primés	METFP/FNAFPP	7.500.000	750 000	6 750 000	
Total						204 820 000	20 482 000	184 338 000	

Objectif Général n°3 – Adapter le contenu de l’enseignement technique et de la formation professionnelle aux réalités sociales et économiques nationales et mondiales

Objectif spécifique n°3.1 – Adapter les curricula aux contextes du marché de l’emploi national, régional et mondial

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Adaptation des curricula aux contextes des marchés de l’emploi national, régional et mondial		Révision/Elaboration des curricula selon les référentiels d’emploi et selon l’approche par compétences	Curricula selon les référentiels d’emploi et selon l’approche par compétences révisés/élaborés	Nombre de curricula disponibles	METFP /DERP/INSE/ DETFP	28.552..500	2 855 250	25 697 250	
		Ouverture de nouvelles filières de formation professionnelle et motivation des jeunes filles pour les filières industrielles	nouvelles filières de formation professionnelle et motivation des jeunes filles pour les filières industrielles couvertes	Nombre de nouvelles filières de formation disponibles pour tous les secteurs d’activités	METFP /DERP /DETFP	59.150.000	5 915 000	53 235 000	
Total						87 702 500	8 770 250	78 932 250	

Objectif spécifique n°3.2 --- *Elaborer des curricula selon le système « dual » pour les ateliers et centres de formation informels*

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Refondation des curricula des ateliers et centres de formation informels selon le système « dual »		Elaboration des curricula selon le système « dual » et l'approche par compétences	Curricula élaborés	Nombre de curricula disponibles	METFP/FNA FPP/DETFP	15.272.000	1 527 200	13 744 800	<ul style="list-style-type: none"> - BID - UNESCO - BORNEFONDEN - AIDE ET ACTION - BAD - PLAN TOGO - ONG - Banque Mondiale - UE
Expérimentation du système « dual » dans des ateliers et centres ciblés		Expérimentation du système « dual » dans des ateliers et centres ciblés	Le système dual expérimenté dans des ateliers et centres ciblés	Nombre d'ateliers et de centres où le système dual est expérimenté	METFP/FNA FPP/DETFP	90.000.000	9 000 000	81 000 000	
		Mise en œuvre des curricula dans les ateliers et centres choisis	Curricula mis en œuvre dans les centres et ateliers choisis	Nombre de centres et d'ateliers où les curricula sont mis en œuvre	METFP/FNA FPP	330.000.000	33 000 000	297 000 000	
Total						435 272 000	43 527 200	391 744 800	

Objectif spécifique n°3.3 – Développer, chez les apprenants des aptitudes relatives aux valeurs humaines

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Introduction de matières nouvelles aux programmes		Elaboration et Intégration des curricula relatifs : - à la culture de la paix, de la citoyenneté, - aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	curricula relatifs : - à la culture de la paix, de la citoyenneté et aux NTIC élaborés	Nombre de curricula élaborés disponibles	METFP/DERP/INSE/DETFP	38.493.000	3 849 300	34 643 700	- UNICEF - UNESCO - BORNEFONDE N - AIDE ET ACTION - UNFPA - PLAN TOGO - ONG - Banque Mondiale - COOP. FRANÇAISE
		Elaboration de 36.000 manuels didactiques et pédagogiques appropriés	36.000 Manuels didactiques et pédagogiques appropriés élaborés	Nombre de manuels didactiques pédagogiques disponibles	METFP/DERP/DAC	270.000.000	27 000 000	243 000 000	
		Impression de 36.000 manuels didactiques et pédagogiques	36.000 Manuels didactiques et pédagogiques imprimés	Nombre de manuels disponibles	METFP/DERP/DAC	162.000.000	16 200 000	145 800 000	
		Renforcement de l'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la démocratie, - à la protection de l'environnement.	l'enseignement lié : - à l'éducation civique - aux droits de l'homme, - à la culture de la paix renforcé	Nombre d'établissement scolaire où cet enseignement renforcé se pratique	METFP/DERP/DETFP	PM			

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Initiation de 2.500 enseignants à l'outil informatique	2.500 enseignants initiés à l'	Nombre d'enseignants initiés	METFP/.DETFP /DAC	557.500.000	55 750 000	501 750 000	
Total						1 027 993 000	102 799 300	925 193 700	
Total Général						6.022.602.340	602.260.234	5.420.342.106	

Sida et Education

Phase I – Années 2005 – 2006

OBJECTIF GLOBAL REDUIRE A MOINS DE 25% LE TAUX DE TRANSMISSION DU VIH/SIDA CHEZ LES JEUNES DE 10 A 25 ANS

Objectif Général n°1 –définir une politique nationale d'éducation en matière d'environnement de population et de santé de la reproduction pour le développement

Objectif spécifique n°1.1 –Elaborer une politique nationale en EPD/ SR.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Elaboration d'une politique nationale d'Education en matière « d'Environnement, de Population de Santé de la Reproduction pour le développement » (EPD/SR)*		Définition d'une politique nationale en EPD/SR	Une politique nationale en EPD/SR définie	Politique nationale en EPD/SR disponible	MEPS/MESR/ METFP/MS/ MCFC	10 000 000	1 000 000	9 000 000	UNFPA UNESCO PLAN TOGO AIF
Total						10 000 000	1 000 000	9 000 000	

*EPD/SR : englobe les enseignements sur les IST/VIH/SIDA

Objectif spécifique n°1.2 Organiser un cadre de partenariat.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Information et sensibilisation des leaders, des ONG et des partenaires en développement		Sensibilisation des leaders, des ONG et des partenaires en développement	des leaders, des ONG et des partenaires en développement sensibilisés sur les dangers des IST/VIH/SIDA	Nombre de séances de sensibilisation et rapport sur ces séances de sensibilisations	MEPS/METFP /MESR/ Les ONG Les Partenaires Ministère de la Santé	7 000 000	700 000	6 300 000	PLAN TOGO UNICEF UNFPA ONGs SIDA
		Mise en place d'un cadre de partenariat et de concertation	Un cadre de partenariat et de concertation mis en place	Document officiel instituant le cadre et les modalités de fonctionnement		<u>PM</u>			
Total						7 000 000	700 000	6 300 000	

Objectif Général n°2 – systématiser l’enseignement de l’EPD/SR à tous les niveaux du système éducatif

Objectif spécifique n°2.1 – Réorganiser ou renforcer l’enseignement des curricula de l’EPD / SR à tous les niveaux.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d’exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Actualisation/ élaboration des curricula EPD/SR	Curricula CP	Actualisation/Elaboration des curricula et guides de formation en EPD/SR	Curricula et guides de formation en EPD/SR actualisés / élaborés	Nombre de curricula et guides de formation en EPD/SR disponibles	MEPS/MS/ METFP/MESR /EPD/SR/ INSE	15 700 000	1 570 000	14 130 000	UNFPA PLAN TOGO UNICEF PSI ONGs SIDA AIF
		Intégration des curricula EPD/SR dans les manuels scolaires	Curricula EPD/SR intégrés dans les manuels scolaires	Nombre de manuels scolaires disponibles intégrant les curricula EPD/SR	MEPS/MS/ METFP/MESR /EPD/SR/ INSE	410 466 000	41 046 600	369 419 400	
		Elaboration des guides des formateurs	Guides des formateurs élaborés	Nombre de guides des formateurs élaborés et disponibles	MEPS/MS/ METFP/MESR /EPD/SR/ INSE	15 700 000	1 570 000	14 130 000	
		Impression des manuels (curricula EPD/SR, guides)	Manuels imprimés	Nombre de manuels disponibles	MEPS/MS/ METFP/MESR /EPD/SR/ INSE/DIFOP	27.000.000	2 700 000	24 300 000	
Formation des formateurs par région		Formation décentralisée des formateurs (Inspecteurs, Conseillers, Enseignants)	Formation décentralisée des formateurs réalisée	Nombre de formation décentralisées réalisées	MEPS/MS/ METFP/MESR /EPD/SR/ INSE/DIFOP	13.050.000	1 305 000	11 745 000	
Total						481 916 000	48 191 600	433 724 400	

Objectif spécifique n°2.2 – Mettre en œuvre de l'enseignement des curricula de l'EPD / SR à tous les niveaux.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Expérimentation		Elaboration du plan et du suivi de l'expérimentation	Plan de suivi et d'expérimentation élaboré	Plan disponible	MEPS/ MESR/METFP /DIFOP /INSE/EPD/SR	1 600 000	160 000	1 440 000	UNFPA PLAN TOGO UNICEF PSI ONGs SIDA
		Choix des établissements pilotes	Établissements pilotes choisis	Nombre d'établissements choisis	MEPS/ MESR/METFP/ DIFOP /INSE/EPD/SR	PM			
		Mise en œuvre de l'expérimentation	Expérimentation mise en œuvre	Nombre d'établissement pilotes accueillant l'expérimentation	MEPS/ MESR/METFP/ DIFOP /INSE/EPD/SR	303 278 500	30 327 850	272 950 650	
		Évaluation de l'expérimentation et réajustement	L'expérimentation évaluée	Rapports d'évaluation disponibles	MEPS/ MESR/METFP/ DIFOP /INSE/EPD/SR	40 900 000	4 090 000	36 810 000	
Généralisation		Généralisation de l'enseignement de l'EPD/SR	EPD/SR généralisé	Nombre d'établissements couverts	MEPS/ MESR/METFP /DIFOP /INSE/ EPD/SR	1 000 000	100 000	900 000	
Total						346 778 500	34 677 850	312 100 650	

Objectif spécifique n°2.3 – Renforcer la sensibilisation des jeunes de 10 à 25 ans en milieu scolaire et universitaire

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Redynamisation et installation des clubs EPD/SR anti- SIDA dans les établissements scolaires et universitaires		Redynamisation de 30 des anciens clubs anti-SIDA	30 Anciens clubs anti-SIDA redynamisés	Nombre d'anciens clubs anti-SIDA redynamisés	MEPS/ MESR/METFP/ DIFOP /INSE/ EPD/SR:ONG	10 800 000	1 080 000	9 720 000	UNFPA PLAN TOGO UNICEF PSI ONGs SIDA FAWE
		Choix des établissements	Etablissements choisis	Nombre d'établissements choisis	MEPS/ MESR/ METFP/DIFOP /INSE/ EPD/SR	PM			
		Création de 30 nouveaux clubs anti-SIDA	30 nouveaux clubs anti-SIDA créés	Nombre de nouveaux clubs anti-SIDA créés	MEPS/DIFOP /INSE/EPD/SR	650 000	65 000	585 000	
		Formation des superviseurs régionaux, des pairs éducateurs et des enseignants des matières d'accueil de l'EPD/SR	Les superviseurs régionaux, les pairs éducateurs et les enseignants des matières d'accueil de l'EPD/SR formés	Nombre de superviseurs régionaux, de pairs éducateurs et d'enseignants d'accueil de l'EPD/SR formés	MEPS/DIFOP /INSE/EPD/SR	29 500 000	2 950 000	26 550 000	
		Prise en charge du fonctionnement des clubs EPD/SR anti-SIDA	Le fonctionnement des clubs EPD/SR anti-SIDA pris en charge	Nombre de clubs EPD/SR anti-SIDA pris en charge	MEPS/DIFOP /INSE/EPD/SR	12 000 000	1 200 000	10 800 000	

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Suivi des clubs EPD/SR anti-SIDA		Suivi/supervision de clubs EPD/SR anti-SIDA	Clubs EPD/SR anti-SIDA suivis et supervisés	Rapports de suivi et de supervision disponibles	MEPS/ MESR/METFP/ DIFOP /INSE/EPD/SR	10 000 000	1 000 000	9 000 000	UNFPA PLAN TOGO UNICEF PSI ONGs SIDA FAWE PNUD
Sensibilisation (radios, télévisions par affiches et gadgets)		Emissions radiophoniques sur les IST/VIH/SIDA Préparation de spots et de contrats avec les radios, au moins 96 émissions radio	96 Emissions radiophoniques et spots réalisés	Nombre d'émission d'émissions radiophoniques et de spots réalisés	MEPS/ MESR/METFP/ DIFOP /INSE/EPD/SR MCFC/MS/MEFP	6 400 000	640 000	5 760 000	
		Réalisation de 48 Emissions télévisées sur les IST/VIH/SIDA	48 Emissions sur les IST/VIH/SIDA télévisées réalisées	Nombre d'émissions télévisées réalisées et diffusées		24 000 000	2 400 000	21 600 000	
		Fabrication et distribution d'affiches, de dépliants et de gadgets	Des affiches, des dépliants et des gadgets fabriqués et distribués	Nombre d'affiches, de dépliants et de gadgets fabriqués et distribués	MEPS/ MESR/METFP/ DPPE/ EPD/SR	30 000 000	3 000 000	27 000 000	
Total						123 350 000	12 335 000	111 015 000	

Objectif Général n°3 – renforcer l'équipement des établissements scolaires et universitaires et des clubs EPD/SR anti-sida

Objectif spécifique n°3.1 – Renforcer l'équipement des établissements et des clubs EPD /SR anti-SIDA

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Renforcement de l'équipement audio visuels des établissements et clubs EPD/SR anti-SIDA		Dotation des établissements et clubs EPD/SR anti-SIDA de matériels audio visuels	Des établissements et clubs EPD/SR anti-SIDA dotés de matériels audio visuels	Nombre d'établissement et clubs EPD/SR anti-SIDA dotés de matériels audio visuels	MEPS/ MESR/METFP/ DPPE/ EPD/SR/MS/ MEFP	40 000 000	4 000 000	36 000 000	UNFPA PLAN TOGO UNICEF PSI ONGs SIDA UNESCO
		Mettre à disposition les fonds pour la maintenance des matériels	Les fonds sont mis à dispositions	Nombre de matériels entretenus	MEPS/ MESR/METFP/ DPPE/EPD/SR	4 800 000	480 000	4 320 000	
Total						44 800 000	4 480 000	40 320 000	
Total Général						1.013.844.500	101.384.450	912.460.050	

Education pour une vie meilleure

Phase I – Années 2005 – 2006

Objectif Général n°1 –définir une politique nationale d'éducation des populations par les médias, la culture et le sport pour une vie meilleure

Objectif spécifique n°1.1 –Elaborer une politique nationale d'éducation par les médias, la culture et le sport.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Elaboration d'une politique nationale d'éducation par les médias, la culture et le sport		Définition d'une politique nationale en matière d'éducation par les médias, la culture et le sport	Une politique nationale en matière de l'éducation par les médias, la culture et le sport définie	Document de politique, nationale en matière d'éducation par les médias, la culture et le sport disponible	Observatoire d'Education de Base de l'Espace CEDEAO TOGO (OEB / CEDEAO - TOGO), composé par un Comité interministériel et autres institutions	838.580.450	83 858 045	754 722 405	UNESCO PNUD AIF UE Coopération française
Total						838 580 450	83 858 045	754 722 405	

Objectif spécifique n°1.2 Organiser un cadre de concertation et de travail en matière d'éducation par les médias la culture, et le sport.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Atelier d'Information, de sensibilisation des responsables des médias, des partenaires au développement et des populations		Sensibilisation des populations, des partenaires, des responsables des médias d'Etat et privés, de la culture et du sport	Les populations, les partenaires, les responsables des médias d'Etat et privés, de la culture et du sport sensibilisés	Nombre d'ateliers de sensibilisation, d'information, d'émissions radiodiffusées et télévisées	Comité interministériel MCFC/HAAC MEPS/MESR MEFP Institutions des radios, presses et télévisions d'Etat et privées ; Les chefs traditionnels et les ONG/OSC (Structure de Coordination EPT)	4 908 500	490 850	4 417 650	UNESCO AIF Coopération française
		Définition d'un cadre de partenariat et de concertation	Un cadre de partenariat et de concertation défini	Document officiel instituant le cadre et les modalités de fonctionnement					
Total						19 428 050	1 942 805	17 485 245	

Objectif spécifique n°1.3 *Elaborer des programmes d'éducation par les médias, la culture et le sport pour une vie meilleure*

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Elaboration de programmes d'activités pour une vie meilleure		Elaboration de programmes d'activités culturelles et sportives à médiatiser	Programmes d'activités culturelles et sportives à médiatiser élaborés	Programmes d'activités culturelles et sportives disponibles	Comité interministériel : MCFC/MC/MJS/ MTAL/MEPS MESRMEFP Institutions des radios, presses et télévisions d'Etat et privées et les ONG/OSC	17 625 700	1 762 570	15 863 130	UNESCO AIF Coopération française Autres coopérations
Total						17 625 700	1 762 570	15 863 130	

Objectif Général n°2 mettre en œuvre la politique nationale d'éducation des populations par les médias

Objectif spécifique n°2.1 – Eduquer les populations par la presse écrite, les encarts, les affiches et les gadgets

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Information des diverses couches de la population en diverses langues par la presse écrite	Articles éducatifs sur quelques thèmes dans les presses d'Etat et privées.	Production et diffusion régulières en français et en langues d'alphabétisation d'articles, d'encarts, d'affiches et de gadgets comportant des messages relatifs à l'éducation pour une vie meilleure en français et en langues d'alphabétisation produits et diffusés régulièrement	Des articles, des encarts, des affiches et des gadgets comportant des messages relatifs à l'éducation pour une vie meilleure en français et en langues d'alphabétisation produits et diffusés régulièrement	Nombre d'articles, d'encarts, d'affiches et de gadgets produits et distribués.	Comité interministériel : MCFC/MC /MJS/MCTL/ MEPS/MESR Partenaire en développement Agences du Système des Nations-Unies Institutions de presses d'Etat et privées et les ONG	103 638 800	10 363 880	93 274 920	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations
		Publication d'un bulletin d'information EPT	Un bulletin d'information EPT produit et diffusé régulièrement	Nombre de bulletins produits et diffusés Nombre de lecteurs	Structure nationale de coordination EPT	148 800 000	14 880 000	133 920 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Organisation de jeux et concours annuels en français et en langues d'alphabétisation de productions littéraires, d'affiches sur des thèmes relatifs à l'éducation pour une meilleure vie	Jeux et concours annuels en français et en langues d'alphabétisation de productions littéraires, d'affiches sur des thèmes relatifs à l'éducation pour une meilleure vie organisés	Nombre de jeux et concours organisés	Comité interministériel : MCFC/ MC/MJS MTAL/MEPS MESR MCITDZF Institutions de presses d'Etat et privées et les ONG	84 000 000	8 400 000	75 600 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations Opérateurs économiques
Total						336 438 800	33 643 880	302 794 920	

Objectif spécifique n 2.2 – Eduquer les populations par la radio.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Information des diverses couches de la population en diverses langues par la radio	Emissions éducatives sur quelques thèmes sur les chaînes de radio d'Etat et privées	Production et diffusion régulières en français et en langues d'alphabétisation d'émissions et de bulletins d'information radiophoniques relatives à l'éducation pour une vie meilleure	Des émissions et des bulletins d'information radiophoniques relatives à l'éducation pour une vie meilleure en français et en langues d'alphabétisation produits et diffusés régulièrement des spots, De	Nombre d'émissions d'information radiophoniques relatives à l'éducation pour une vie meilleure en français et en langues d'alphabétisation produits et diffusés régulièrement	Comité interministériel : MC/MJS MTAL/MEPS MESR Institutions des radios d'Etat et Privées et les ONGs	81 600 000	8 160 000	73 440 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
	Sketchs éducatifs sur les chaînes de radio d'Etat	Réalisation et diffusion régulière en français et en langues d'alphabétisation des spots, de sketches radiophoniques relatives à l'éducation pour une vie meilleure de la population	sketchs radiophoniques relatives à l'éducation pour une vie meilleure de la population réalisés et diffusés régulièrement en français et en langues d'alphabétisation	Nombre de spots de sketches radiophoniques réalisés et diffusés en français et en langues d'alphabétisation	Comité interministériel MC/MJS MCTL/MEPS MESR Institutions des radios d'Etat et Privées et les ONG	307 200 000	30 720 000	276 480 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations
		Equiperment en postes radio des places publiques (centres communautaires) et espaces de loisirs des localités rurales et urbaines	Places publiques (centres communautaires) et espaces de loisirs des localités rurales et urbaines équipés de postes radios	Nombre de Places publiques (centres communautaires) et espaces de loisirs des localités rurales et urbaines équipés de postes radios	Comité interministériel : MCFC/ MC/MJS MCTL/MEPS MESR Institutions des radios d'Etat et Privées et les ONG	27 100 000	2 710 000	24 390 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations
		Organisation de jeux et concours radiophoniques annuels en français et en langues d'alphabétisation sur des thèmes relatifs à l'éducation pour une meilleure vie	Jeux et concours radiophoniques annuels en français et en langues d'alphabétisation sur des thèmes relatifs à l'éducation pour une meilleure vie organisés	Nombre de jeux et concours organisés et taux de participation des populations	Comité interministériel : MCFC/ MC/MJS MCTL/MEPS MESR Institutions des radios d'Etat et Privées et les ONG	84 000 000	8 400 000	75 600 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations
Total						499 900 000	49 990 000	449 910 000	

Objectif spécifique n 2.3 – Eduquer les populations par la télévision.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Information des diverses couches de la population en diverses langues par la télévision	Emissions éducatives sur quelques thèmes sur les chaînes de télévision d'Etat et privées	Production et diffusion régulières en français et en langues d'alphabétisation d'émissions et de bulletins d'information télévisuels relatifs à l'éducation pour une vie meilleure	Des émissions et des bulletins d'information télévisuels relatifs à l'éducation pour une vie meilleure en français et en langues d'alphabétisation produits et diffusés régulièrement	Nombre d'émissions et de bulletins d'information télévisuels relatifs à l'éducation pour une vie meilleure en français et en langues d'alphabétisation produits et diffusés régulièrement	Comité interministériel : MCFC/ MC/MJS MCTL/MEPS MESR Institutions des télévisions d'Etat et Privées et les ONG	240 000 000	24 000 000	216 000 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations
	Sketchs éducatifs sur les chaînes de télévision d'Etat et sur quelques chaînes privées	Réalisation et diffusion régulières en français et en langues d'alphabétisation des spots, de sketchs télévisuels relatives à l'éducation pour une vie meilleure de la population	des spots, des sketchs télévisuels relatifs à l'éducation pour une vie meilleure en français et en langues d'alphabétisation réalisés et diffusés régulièrement	Nombre de spots, des sketchs télévisuels relatifs à l'éducation pour une vie meilleure réalisés et diffusés régulièrement	Comité interministériel : MCFC/ MC/MJS MTAL/MEPS MESR Institutions des télévisions d'Etat et Privées et les ONG	1 056 000 000	105 600 000	950 400 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations
		Equiper en postes de télévision des centres communautaires des localités rurales et urbaines	Des centres communautaires, des localités rurales et urbaines équipés de postes de télévision	Nombre de centres communautaires, des localités rurales et urbaines équipés de postes de télévision	Comité interministériel : MCFC/ MC/MJS MCTL/MEPS MESR Institutions des télévisions d'Etat et Privées et les ONG	130 080 000	13 008 000	117 072 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Réalisation et diffusion régulière de reportages et films vidéo en français et en langues d'alphabétisation sur des expériences nationales réussies en matière d'éducation pour une vie meilleure	Des reportages et des films vidéo en français et en langues d'alphabétisation sur des expériences nationales réussies en matière d'éducation pour une vie meilleure réalisés et diffusés	Nombre de reportages et films vidéo réalisés ou acquis et diffusés	Comité interministériel : MCFC/ MC/MJS MCTL/MEPS MESR Institutions des télévisions d'Etat et Privées et les ONG	250 400 000	25 040 000	225 360 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations
		Organisation de jeux et concours télévisuels annuels en français et en langues d'alphabétisation sur des thèmes relatifs à l'éducation pour une meilleure vie	Jeux et concours télévisuels annuels en français et en langues d'alphabétisation sur des thèmes relatifs à l'éducation pour une meilleure vie organisés	Nombre de jeux et concours organisés	Comité interministériel : MCFC/ MCFC MC/MJS MCTL/MEPS MESR Institutions des télévisions d'Etat et Privées et les ONG	84 000 000	8 400 000	75 600 000	UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations Opérateurs économiques
Total						1 760 480 000	176 048 000	1 584 432 000	

Objectif spécifique n°2.4 – Eduquer les populations par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. (NTIC)

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Information des diverses couches de la population à travers les NTIC	Projet Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) de AIF	Création de centres publics d'accès aux NTIC dans les différents chefs-lieux de préfectures et sous-préfectures	centres publics d'accès aux NTIC dans les différents chefs-lieux de préfectures et sous-préfectures créés	Nombre de centres publics d'accès aux NTIC dans les différents chefs-lieux de préfectures et sous-préfectures créés	Comité interministériel : MCFC /MC METPT / MEPS/MES R/MEFP ONG Fournisseurs d'accès Internet	80 000 000	8 000 000	72 000 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Equipped des centres publics d'accès aux NTIC dans les préfectures et sous-préfectures	Centres publics d'accès aux NTIC dans les préfectures et sous-préfectures équipés	Nombre de Centres publics d'accès aux NTIC dans les préfectures et sous-préfectures équipés	Comité interministériel : MCFC /MC METPT / MEPS MESR MEFP ONG Fournisseurs d'accès Internet	165 200 000	16 520 000	148 680 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Formation des animateurs et encadreurs (3 par chef-lieu de préfecture et sous-préfecture) des centres publics d'accès aux NTIC	Des animateurs et encadreurs (3 par chef-lieu de préfecture et sous-préfecture) des centres publics d'accès aux NTIC formés	102 animateurs / encadreurs formés	Comité interministériel MCFC / MCTL METPT MEPS MESR MEFP ONG Fournisseurs d'accès Internet	18 510 000	1 851 000	16 659 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Animation des centres publics d'accès à Internet dans les préfectures et sous-préfectures	Centres publics d'accès à Internet dans les préfectures et sous-préfectures animés	Nombre de centres publics d'accès à Internet dans les préfectures et sous-préfectures animés	Comité interministériel : MCFC / METPT MCTL/ MEPS MESR MEFP	201 600 000	20 160 000	181 440 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Equiper en matériels informatiques et multi média de la structure nationale de coordination de l'EPT	La structure nationale de coordination de l'EPT dotée en matériels informatiques et multi média	matériels informatiques et multi média disponible à la coordination nationale EPT	MEPS MESR MEFP Structure nationale de coordination de l'EPT	15 100 000	1 510 000	13 590 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Réalisation en faveur de la coordination nationale de l'EPT d'un Site Web	Coordination nationale EPT dotée d'un site Web	Site disponible et accessible	MEPS MESR Structure nationale de coordination de l'EPT	2 720 000	272 000	2 448 000	PNUD UNESCO AIF Coopération française

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
	Réalisations de l'AIF dans quelques lycées Projet expérimental du PNUD dans l'enseignement secondaire à Lomé	Création et équipement de points d'accès à Internet dans les lycées des chef-lieux des régions d'éducation	Les lycées d'enseignement général et technique des chef-lieux des régions d'éducation pourvus de points d'accès à Internet	Nombre de lycées d'enseignement générale et technique pourvus de points d'accès à Internet	Comité inter-ministériel MCFC /MC METPT MEPS MESR METFP MEFP Fournisseurs d'accès Internet Et les ONG	163 800 000	16 380 000	147 420 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Formation des enseignants à l'animation des points d'accès à Internet dans les lycées équipés	Enseignants des lycées dotés de points d'accès formés	Nombre d'enseignants formés	Comité interministériel MEPS MESR METFP	10 495 000	1 049 500	9 445 500	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
Total						657 425 000	65 742 500	591 682 500	

Objectif Général n°3 mettre en œuvre la politique nationale d'éducation des populations par la culture et le sport

Objectif spécifique n°3.1– Eduquer les populations par la Culture et le Sport.

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
Information des diverses couches de la population par des actions et activités culturelles	Projet Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) de AIF Projet Réseau des bibliothèques	Réhabilitation / création de nouveaux Centres Culturels Communautaires et Sportifs (3CS) et au niveau des villes, cantons et villages et réhabilitation de l'existant	Nouveaux Centres Culturels Communautaires et Sportifs (3CS) et au niveau des villes, cantons et villages créés Centres Culturels Communautaires et Sportifs anciens réhabilités	Nombre de nouveaux centres créés et d'anciens centres réhabilités	Comité interministériel MC/MJS/MEFP/MCTL/ ONG	861 000 000	86 100 000	774 900 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
	lecture publique de la Coop. Française Projet Pratique sportive et insertion des jeunes de la Coop. Française	Equipement des nouveaux 3CS et renforcement de l'existant	3 CS nouveaux équipés et anciens renforcés	Nombre de nouveaux équipés et anciens renforcés	Comité interministériel MC/MJSMEFP/MCTL/				
		Formation des membres des CDQ à l'animation et encadrement culturels et sportifs (5 par 3CS) des préfectures et sous-préfectures	Les membres des CDQ à l'animation et encadrement culturels et sportifs (5 par 3CS) des préfectures et sous-préfectures formés	Nombre membres des CDQ à l'animation et encadrement culturels et sportifs (5 par 3CS) des préfectures et sous-préfectures formés	Comité interministériel MC/MJSMEFP/MCTL/	480 000 000	48 000 000	432 000 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
		Formation des animateurs et des agents de promotion culturelle et d'encadreurs sportifs	Des animateurs et des agents de promotion culturelle et d'encadreurs sportifs formés	Nombre d'animateurs et des agents de promotion culturelle et d'encadreurs sportifs formés	Comité interministérielle 1 MC/MJS /MEPS ONG	360 000 000	36 000 000	324 000 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Animation des centres culturels communautaires	3CS centres culturels communautaires animés	Nombre de centres culturels communautaires animés	Comité interministérielle 1 MC/MJS ONG	230 400 000	23 040 000	207 360 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Organisation de tournées de projections de films éducatifs, culturels et de distraction par ciné-bus	Des tournées de projections de films éducatifs, culturels et de distraction par ciné-bus organisées	Nombre de tournées de projections organisées	Comité interministérielle 1 MCFC/ MC/ MJS/ MEFP/ MCTL/ ONG	161 000 000	16 100 000	144 900 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Organisation des activités touristiques et de camps de vacances utiles pour les jeunes et adultes	Des activités touristiques et de camps de vacances utiles pour les jeunes et adultes organisées	Nombre d'activités touristiques et de camps de vacances utiles organisées	Comité interministériel MCTL/ MCFC/ MC/ MJS/ MASPFPE MAEP MCIA ONG	93 726 000	9 372 600	84 353 400	PNUD UNESCO AIF Coopération française Coopération USA Coopération Allemande BIDC/CEDEAO Autres coopérations Opérateurs

Stratégies	Activités		Résultats attendus	Indicateurs	Responsables d'exécution	Coût total (F CFA)	Ressources		Partenariat
	En cours	A réaliser					Disponibles	A rechercher	
									économiques
		Redynamisation, accroissement de fonds et rééquipement du musée de Lomé	Musées redynamisés rééquipés et leurs fonds accrus	Nombre de musées dynamisés et rééquipés	Comité interministériel MC/ MCTL/ MESR MCFC ONG	49 813 000	4 981 300	44 831 700	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Renforcement du personnel du musée de Lomé	Personnel renforcé	Nombre de personnel renforcé	Comité interministériel MC/MEFP MESR	10 800 000	1 080 000	9 720 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
		Organisation de concours annuels de lecture et concours littéraires pour scolaires et non scolaires dotés de prix	Concours annuels littéraires pour scolaires et non scolaires dotés de prix organisés dans les différentes préfectures et sous-préfectures	Nombre de Concours annuels littéraires primés organisés	Comité interministériel MC/ MCFC/ MCIA ONG	15 300 000	1 530 000	13 770 000	PNUD, UNESCO BID, BAD AIF Coopérations Opérateurs économiques
Total						2.862.039.000	286.203.900	2.575.835.100	
Total Général						6.991.917. 000	699.191.700	6.292.725.300	

- 3C : Centre Culturel Communautaire

VIII. Tableaux consolidés

N° d'ord.	Protection et Education de la Petite Enfance	COUT (Montant en cfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Renforcement des infrastructures d'accueil des enfants normaux et handicapés	24 658 858 900	*2 482 760 530	22 176 098 370
2	Aménagement de Centre d'Eveil et de la Protection de la Petite Enfance	16 000 000	1 600 000	14 400 000
3	Construction de Cantine	256 328 000	46 224 800	210 103 200
4	Renforcement des Institutions d'encadrement et formation des éducateurs et éducatrices d'enfants	1 400 000 000	140 000 000	1 260 000 000
5	Appui à la Coordination EPT	51 730 000	5 173 000	46 557 000
6	Equiperment des jardins d'enfants et centre d'éducation de la petite enfance (CEPE) en mobilier	208 502 300	20 850 230	187 652 070
7	Elaboration et impression des manuels pédagogiques préscolaires	200 000 000	20 000 000	180 000 000
8	Equiperment des cantines	20 000 000	2 000 000	18 000 000
9	Définition d'une politique nationale de protection et d'éducation de la petite enfance	1 000 000	100 000	900 000
10	Equiperment des jardins d'enfants et CEPE en matériel pédagogique	335 125 000	33 512 500	301 612 500
11	Renforcement de la gestion participative à tous les niveaux			
12	Renforcement des capacités des parents en matière de développement intégré de l'enfant dans les zones de convergence (Maritime – Kara- Savanes)	35 000 000	***12 626 000	22 374 000
13	Soutien à la petite enfance des familles pauvres	300 000 000	****47 595 877	252 404 123
14	Allocation de micro crédits aux mères d'enfants démunies et /ou engagées dans le processus d'alphabetisation	300 000 000	30 000 000	270 000 000
15	Encadrement de la petite enfance dans les zones de convergence (Maritime –Kara – Savanes)	55 600 000	*****19 600 000	36 000 000
16	Formation des membres des CVD-CPE à la gestion des CEPE	6 000 000	600 000	5 400 000
17	Formation et recyclage en pédagogie du préscolaire	4 488 000 000	448 800 000	4 039 200 000
18	Formation en matière de santé et nutrition pour les jardins d'enfants et les CEPE	49 260 000	4 926 000	44 334 000
19	Sensibilisation des populations et des partenaires en développement pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement de la petite enfance	11 800 000	1 180 000	10 620 000
20	Adaptation des curricula et manuels aux contextes national, régional et mondial	420 000 000	42 000 000	378 000 000
21	Adaptation des programmes de formation aux contextes local, régional et national	1 750 000 000	175 000 000	1 575 000 000
22	Introduction des matières nouvelles aux programmes	1 772 000 000	177 200 000	1 594 800 000
	Total	36 335 204 200	3 711 748 937	32 623 455 263

* 2.482.760.530 dont 16.874.640 de l'UNICEF

** 46.224.800 dont 20.592.000 de l'UNICEF

*** 12.626.000 dont 9.126.000 de l'UNICEF

**** 47.595.877 dont 17.595.877 de l'UNICEF

***** 19.600.000 dont 14.040.000 de l'UNICEF

N°ord.	Universalisation de l'enseignement primaire	COUTS (Montant en cfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité des enfants normaux et handicapés	34 105 000 000	3 410 500 000	30 694 500 000
2	Renforcement des institutions de formation des maîtres	500 000 000	50 000 000	450 000 000
3	Renforcement des infrastructures d'encadrement	1 170 000 000	117 000 000	1 053 000 000
4	Dotation des écoles de matériels didactiques et pédagogiques	187 000 000 000	18 700 000 000	168 300 000 000
5	Equiperment des écoles en mobiliers	4 122 500 000	412 250 000	3 710 250 000
6	Renforcement des institutions de formation en matériels pédagogiques laboratoires, logistiques et matériels roulants	500 000 000	50 000 000	450 000 000
7	Equiperment des institutions de formation en mobiliers	29 000 000	2 900 000	26 100 000
8	Renforcement et équipement des inspections et de la direction d'enseignement	620 000 000	62 000 000	558 000 000
9	Reprise des activités de formation initiale et de recyclage du personnel enseignant	6 976 000 000	697 600 000	6 278 400 000
10	Recrutement et formation du personnel d'encadrement	750 500 000	75 050 000	675 500 000
11	Affectation rationnelle des enseignants selon les postes			
12	Création de services de médecine scolaire dans les 5 autres régions d'éducation	210 400 000	21 040 000	189 360 000
13	Dotation et renouvellement de matériel didactique : livres de lecture, de calcul et de Sciences	2 108 086 440	210 808 644	1 897 277 796
14	Revalorisation du statut du personnel enseignant	25 000 000	2 500 000	22 500 000
15	Réduction du redoublement	1 000 000 000	100 000 000	900 000 000
16	Incitation des élèves à la lecture	2 500 000 000	850 000 000	7 650 000 000
17	Renforcement de la capacité de gestion participative à tous les niveaux			
18	Adaptation des curricula aux contextes national, régional et mondial	58 648 500	5 864 850	52 783 650
19	Adaptation des programmes de formation aux contextes local, régional et national	3 790 000 000	379 000 000	3 411 000 000
20	Introduction de matières nouvelles aux programmes	3 661 000 000	366 100 000	3 294 900 000
Total		255 126 134 940	25 512 613 494	229 613 521 446

N°ord.	Scolarisation et Scolarité de la jeune fille	COUTS (Montant en cfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Elaboration d'une politique nationale en faveur de la scolarité et de la scolarisation des jeunes filles	15 000 000	1 500 000	13 500 000
2	Elaboration des lois protégeant les enfants et particulièrement les filles	1 700 000	170 000	1 530 000
3	Création d'une Direction nationale de la scolarisation et de la promotion des filles	25 000 000	2 500 000	22 500 000
4	Sensibilisation des populations, des partenaires au développement oeuvrant en faveur de l'éducation et de la promotion des filles	5 600 000	560 000	5 040 000
5	Maintient du coût actuel de l'inscription des filles à l'école			
6	Socialisation/intégration des filles dans les établissements scolaires			
7	Promotion de la participation effective des filles à la vie des clubs scolaires	1 494 900 000	149 490 000	1 345 410 000
8	Suivi des clubs de jeunes	500 000	50 000	450 000
9	Création de foyers pour les filles en situation difficile	800 000 000	80 000 000	720 000 000
10	Mise en place d'un fonds de soutien à la scolarisation des filles	624 000 000	62 400 000	561 600 000
11	Culture de l'excellence chez les filles	34 000 000	3 400 000	30 600 000
12	Fourniture de manuels scolaires essentiels	208 750 400	20 875 040	187 875 360
13	Promotion d'une politique favorable à une meilleure représentation de la femme dans le corps enseignant et aux postes d'encadrement et de responsabilité.			
14	Amélioration de l'encadrement des filles	312 900 000	31 290 000	281 610 000
15	Equipeement des clubs, des infirmeries et des foyers	400 000 000	40 000 000	360 000 000
16	Equipeement sanitaire des toilettes des établissements	850 000 000	85 000 000	765 000 000
17	Approvisionnement en produits pharmaceutiques des infirmeries	85 000 000	8 500 000	76 500 000
18	Adaptation des programmes et manuels d'enseignement en valorisant l'équité de genre	265 000000	26 500 000	238 500 000

19	Sensibilisation/communication pour le changement de comportements des communautés en faveur de la scolarisation des filles.	10 000 000	1 000 000	9 000 000
20	Sensibilisation des jeunes, des enseignants et des communautés contre le harcèlement, la violence et les sévices faits aux filles	28 650 000	2 865 000	25 785 000
21	Sensibilisation des filles et des communautés sur les dangers des mariages précoces et les avortements	31 200 000	3 120 000	28 080 000
22	Redynamisation des clubs EPD/SR, anti-Sida existants dans les établissements scolaires	22 100 000	2 210 000	9 890 000
23	Intégration d'une cellule médicale dans les établissements.	4 760 000	476 000	4 284 000
Total		5 219 060 400	521 906 040	4 697 154 360

N°ord.	Enseignement Secondaire Général Premier Cycle	COUTS (Montant en cfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité des élèves normaux et handicapés	3 518 200 000	351 820 000	3 166 380 000
2	Renforcement des infrastructures d'encadrement	288 000 000	28 800 000	259 200 000
3	Equiperment des établissements en matériels didactiques et pédagogiques	1 410 000 000	141 000 000	1 269 000 000
4	Equipements des établissements en mobiliers	620 400 000	62 040 000	558 360 000
5	Renforcement et équipement des inspection et direction	21 054 000	2 105 400	18 948 600
6	Reprise des activités de formation et de recyclage du personnel enseignant	1 844 500 000	184 450 000	1 660 050 000
7	Recrutement et formation du personnel d'encadrement	18 600 000	1 860 000	16 740 000
8	Affectation rationnelle des enseignants selon les postes			
9	Dotation et renouvellement du matériel didactique	7 500 000 000	750 000 000	6 750 000 000
10	Revalorisation du statut du personnel enseignant	139 135 000	13 913 500	125 221 500
11	Réduction du taux de redoublement	1 500 000 000	150 000 000	1 350 000 000
12	Incitation des élèves à la lecture et au travail scolaire	1 500 000 000	150 000 000	1 350 000 000
13	Renforcement de la capacité de gestion participative à tous les niveaux	500 000 000	50 000 000	450 000 000
14	Reprise du recrutement et de la formation des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle	51 000 000	5 100 000	45 900 000
15	Création de poste en orientation scolaire et professionnelle	34 000 000	3 400 000	30 600 000
16	Adaptation des curricula aux contextes national, régional et mondial	7.500.000	750.000	6.750.000
17	Conception des programmes de formation adaptés aux contextes local, régional et national	1 748 150 000	174 815 000	1 573 335 000
18	Introduction de matières nouvelles aux programmes	1 668 150 000	166 815 000	1 501 335 000
Total		22 368 689 000	2 236 868 900	20 131 820 100

N°ord.	Enseignement secondaire général deuxième cycle	COUTS (montant en cfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité	4 218 250 000	421 825 000	3 796 425 000
2	Renforcement des infrastructures d'encadrement	162 000 000	16 200 000	145 800 000
3	Equipement des établissements en matériels didactiques et pédagogiques	4 461 000 000	446 100 000	4 014 900 000
4	Equipement des établissements en mobiliers	1 159 860 000	115 986 000	1 043 874 000
5	Renforcement et équipement des inspections et directions	115 500 000	11 550 000	103 950 000
6	Reprise des activités de formation et de recyclage du personnel enseignant	1 364 000 000	136 400 000	1 227 600 000
7	Recrutement et formation du personnel d'encadrement	220 203 000	22 020 300	198 182 700
8	Affectation rationnelle des enseignants selon les postes			
9	Dotation et renouvellement du matériel didactique	3 000 000 000	300 000 000	2 700 000 000
10	Revalorisation du statut du personnel enseignant	98 438 000	9 843 800	88 594 200
11	Réduction du taux de redoublement	1 000 000 000	100 000 000	900 000 000
12	Incitation des élèves à la lecture et au travail scolaire	500 000 000	50 000 000	450 000 000
13	Renforcement de la capacité de gestion participative à tous les niveaux	500 000 000	50 000 000	450 000 000
14	Reprise du recrutement et de la formation de conseillers d'orientation et professionnelle	51 000 000	5 100 000	45 900 000
15	Création de postes en orientation scolaire et professionnelle	34 000 000	3 400 000	30 600 000
16	Adaptation des curricula aux contextes national, régional et mondial	7 500 000	750 000	6 750 000
17	Conception des programmes de formation adaptés au contexte local régional et national	437 500 000	43 750 000	393 750 000
18	Introduction des langues nationales dans les lycées	328 000 000	32 800 000	295 200 000
19	Introduction de matières nouvelles aux programmes.	367 500 000	36 750 000	330 750 000
Total		18 024 751 000	1 802 475 100	16 222 275 900

N°ord.	Education non formelle	COUTS (Montant en cfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Adoption d'un nouveau cadre institutionnel basé sur l'approche participative de tous les partenaires et à tous les niveaux	20 259 100	2 025 910	18 233 190
2	Renforcement de la couverture nationale en infrastructures d'accueil de qualité pour apprenants normaux et handicapés	3 717 491 908	371 749 190	3 345 742 718
3	Dotation en équipement des centres d'alphabétisation, d'orientation et de réinsertion professionnelle	2 038 711 000	203 871 100	1 834 839 900
4	Formation et recyclage des animateurs des centres d'alphabétisation des adultes et des enseignants spécialisés des centres d'orientation et d'insertion professionnelle	383 701 500	38 370 150	345 331 350
5	Dotation et renouvellement des manuels didactiques	224 640 000	22 464 000	202 176 000
6	Réduction du taux d'abandon	316 825 500	31 682 550	285 142 950
7	Création de centres de documentation	85 404 000	8 540 400	76 863 600
8	Refondation des programmes d'enseignement en tenant compte des besoins et des intérêts des apprenants	524 522 350	52 452 235	472 070 115
9	Introduction de nouveaux domaines aux curricula d'alphabétisation	12 320 889 120	1 232 088 912	11 088 800 208
Total		19 632 444 478	1 963 244 447	17 669 200 031

N°ord	Education et Monde du Travail : Enseignement Technique et Formation Professionnelle	Coût (montant en Fcfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Renforcement de la couverture nationale en infrastructures de qualité (y compris handicapés)	735 600 000	73 560.000	662 040 000
2	Renforcement des infrastructures d'encadrement	200 000 000	20.000.000	180 000 000
3	Identification des ateliers et centres informels d'apprentissage sur l'étendus du territoire	85 170 500	8.517.050	76 653 450
4	Equipement de s établissements d'enseignement technique en matériels didactiques et pédagogiques	141 735 340	14.173.534	127 561 806
5	Equipement des établissements en mobiliers	211 200 000	21.120.000	190 080 000
6	Renforcement des établissements d'enseignement technique en matériels spécifiques de laboratoires, d'ateliers et de logistiques	85 000 000	8.500.000	76 500 000
7	Renforcement et équipement des inspections régionales et de la Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	100 500 000	10.050.000	90 450 000
8	Consolidation des équipements des ateliers et centres de formation informels répondant aux lois et règlements de l'apprentissage	300 000 000	30.000.000	270 000 000
9	Reprise des activités de formation et de recyclage du personnel enseignant des établissements d'enseignement technique	258 427 000	25.842.700	232 584 300
10	Recrutement et formation du personnel d'encadrement des établissements d'enseignement technique	769 880 000	76.988.000	692 892 000
11	Affectation rationnelle des enseignants selon les postes disponibles et les spécialités			
12	Dotation et renouvellement de manuels didactiques : livres essentiels par élève	450 000 000	45.000.000	405 000 000
13	Motivation du personnel enseignant	35 600 000	3.560.000	32 040 000
14	Réduction du taux de redoublement	7 000 000	700.000.	6 300 000
15	Incitation des apprenants à la fabrication /création des outils/des objets utiles dans les ateliers	80 000 000	8.000.000	72 000 000
16	Renforcement de la capacité de gestion participative à tous les niveaux	64 702 000	6.470.200	58 231 800
17	Création en partenariat avec le patronat des postes d'emploi temporaire pour les stagiaires dans les entreprises	720 000 000	72.000.000	648 000 000
18	Promotion d'une politique d'auto financement des établissements d'enseignement technique	22 000 000	2.200.000	19 800 000
19	Sensibilisation des maîtres artisans et des apprentis sur le système « dual »	172 320 000	17.232.000	155 088 000
20	Incitation des maîtres artisans à l'application du système dual	32 500 000	3 250 000	29 250 000
21	Adaptation des curricula aux contextes du marché de l'emploi national, régional et mondial	87 702 500	8 770 250	78 932 250
22	Refondation des curricula des ateliers et centres de formation informels selon le système « dual »	15 272 000	1 527 200	13 744 800
23	Expérimentation du système « dual » dans les ateliers et centres ciblés	420 000 000	42 000 000	378 000 000
24	Introduction de matières nouvelles aux programmes	1.027.993.000	102 799 300	925 193 700
Total		6 022 602 340	602 260 234	5 420 342 106

N°ord.	Sida et Education	COUTS (montant en cfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Elaboration d'une politique nationale d'éducation en matière « d'environnement, de population, de santé de la reproduction pour le développement (EPD/SR »	10 000 000	1 000 000	9 000 000
2	Information et sensibilisation des leaders, des ONG et des partenaires en développement	7 000 000	700 000	6 300 000
3	Actualisation/élaboration des curricula EPD/SR	468 860 000	46 886 600	421 979 400
4	Formation des formateurs par région	13 050 000	1 305 000	11 745 000
5	Expérimentation	345 778 500	34 577 850	311 200 650
6	Généralisation	1 000 000	100 000	900 000
7	Redynamisation et installation des clubs EPD/SR anti-Sida dans les établissements scolaires et universitaires	52 950 000	5 295 000	47 655 000
8	Suivi des clubs EPD/SR, anti-Sida	10 000 000	1 000 000	9 000 000
9	Sensibilisation (radio, TV, affiches, gadgets)	60 400 000	6 040 000	54 360 000
10	Renforcement de l'équipement de l'audio visuel des établissements et clubs EPD/SR, anti-Sida	44 800 000	4 480 000	40 320 000
Total		1 013 844 500	101 384 450	912 460 050

N°ord.	Education pour une Vie Meilleure	COUTS (montant en cfa)	Ressources	
			Disponibles	A rechercher
1	Elaboration d'une politique nationale d'éducation par les média, la culture et le sport	838 580 450	83 858 045	754 722 405
2	Atelier d'information, de sensibilisation des responsables des média, des partenaires au développement et des populations.	19 428 050	1 942 805	17 485 245
3	Elaboration de programmes d'activités pour une vie meilleure	17 625 700	1 762 570	15 863 130
4	Information des diverses couches de la population en diverses langues par la presse écrite	336 438 800	33 643 880	302 794 920
5	Information des diverses couches de la population en diverses langues par la radio	499 900 000	49 990 000	449 910 000
6	Information des diverses couches de la population en diverses langues par la radio	1 760 480 000	176 048 000	1 584 432 000
7	Information des diverses couches de la population à travers les NTIC	657 425 000	65 742 500	591 682 500
8	Information des diverses couches de la population par des actions et activités culturelles.	2 862 039 000	286 203 900	2 575 835 100
Total		6 991 917 000	699 191 700	6 292 725 300

TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS

N° d'ordre	RUBRIQUES	COUT TOTAL (CFA)	RESSOURCES	
			DISPONIBLES	A RECHERCHER
1	Protection et Education de la Petite Enfance	36 335 204 200	3 711 748 937	32 623 455 263
2	Universalisation de l'Enseignement Primaire	255 126 134 940	25 512 613 494	229 613 521 446
3	Scolarisation et scolarité de la Jeune Fille	5 219 060 400	521 906 040	4 697 154 360
4	Education non formelle	19 632 444 478	1 963 244 447	17 669 200 031
5	Enseignement Secondaire Général Premier Cycle	22 368 689 000	2 236 868 900	20 131 820 100
6	Enseignement Secondaire Général Deuxième Cycle	18 024 751 000	1 802 475 100	16 222 275 900
7	Enseignement Technique et Formation Professionnelle	6 022 602 340	602 260 234	5 420 342 106
8	Sida et Education	1 013 844 500	101 384 450	912 460 050
9	Education pour une Vie Meilleure	6 991 917 000	699 191 700	6 292 725 300
	TOTAL	370 734 647 856	37 151 693 302	333 582 954 556

Note relative à l'élaboration du budget global du PAN opérationnel 2005-2006

Le budget total relatif à chaque sous secteur est élaboré soit sur la base des coûts unitaires par le nombre d'actions prévues, soit par l'addition des coûts de différentes activités.

Chaque sous secteur comporte 03 colonnes relatives au budget : colonne coût total (F CFA), colonne ressources disponibles et enfin colonne ressources à rechercher.

De cette façon :

- le montant total à assurer par l'Etat se chiffre à trois cent soixante dix milliards sept cent trente quatre millions six cent quarante sept mille huit cent cinquante six (370.734.647.856) F.CFA.
- le montant du budget acquis c'est-à-dire la contrepartie togolaise (10%) plus le coût disponible des programmes des partenaires techniques et financiers en cours d'exécution s'élève à trente sept milliards cent cinquante- un millions six cent quatre-vingt treize mille trois cent deux (37.151.693.302)F CFA et enfin
- le montant à rechercher est : trois cent trente trois milliards cinq cent quatre vingt deux millions neuf cent cinquante quatre mille cinq cent cinquante six (333.582.954.556) F.CFA.

Conclusion

Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants adolescents et adultes tels que définis dans le cadre d'action de Dakar ne saurait se réduire à l'enseignement des fondamentaux. Une vision plus large s'impose pour atteindre la scolarisation primaire universelle d'ici 2015. Dans ce sens le PAN EPT Togo prend en compte aussi bien les options, orientations et objectifs définis au plan national, les six objectifs de l'EPT que les « quatre piliers de l'éducation du XXIème siècle ». Il expose les différentes situations auxquelles le système éducatif togolais est confronté. Il s'agit des problèmes d'ordre gestionnel, qualitatif et quantitatif qui s'inscrivent dans une conjoncture économique nationale très difficile. La pandémie du VIH/SIDA devenant préoccupante en milieu scolaire, n'est pas passée sous silence et requiert une attention particulière pour protéger les éducateurs et les apprenants. Par ailleurs, si aucune action énergique n'est entreprise pour limiter l'impact de la pandémie, le pourcentage d'enseignants supplémentaires à recruter par an pour réaliser l'objectif de l'EPT se situera entre 48% et 78% dans le pire des cas ou entre 8% et 18% dans le cas le plus optimiste. Le système éducatif togolais n'est pas caractérisé que par des faiblesses ; il a aussi des atouts dont les plus remarquables sont, entre autres, la mobilisation des initiatives communautaires et les ressources humaines. Au sein des ressources humaines, il s'avère nécessaire la revalorisation du statut du personnel enseignant. Toutefois, sur le plan de la mobilisation, l'atteinte des objectifs de l'éducation de base pour tous, risque d'être compromise si rien n'est entrepris pour assurer un large consensus au plan national. Aussi, un plaidoyer doit-il être engagé en vue de vulgariser le PAN EPT pour l'adhésion de tous, de manière que l'éducation de base de qualité pour tous, soit une entreprise collective. Le PAN EPT véhicule un souhait : celui à la fois d'une éducation pour tous et d'une éducation réformée, adaptée aux réalités nationales, sous régionales et mondiales. Le PAN EPT devra donc conduire à une pratique prudente, novatrice et réaliste qui s'appuiera sur un dialogue permanent concernant les priorités de l'éducation à différents niveaux (depuis la base jusqu'au sommet.) Des mesures plus incitatives devront être prises pour renforcer la mobilisation, l'adhésion des communautés autour de l'éducation, étant donné que celle-ci est l'axe fédérateur indubitable du processus de promotion économique et sociale des communautés. Dans cette perspective, la réalisation de l'objectif de l'éducation primaire universelle fixé à l'horizon 2015, nécessite le renforcement du partenariat et de la coopération internationale.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Projet de Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DISRP) juin 2004.
- 2- Rapport sur le Développement humain durable au Togo 1999 : Femme Pauvreté, Environnement. PNUD
- 3- Plan cadre d'Assistance des Nations Unies au Togo (2002-2006) – janvier 2001 PNUD
- 4- Conférence de l'Afrique Subsaharienne sur l'Education pour Tous : « Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux », 06-10 décembre 1999, Johannesburg, Afrique du Sud.
- 5- Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) Togo 2002
- 6- Présentation sur le Canevas EPT : - B. SOSSOU (BREDA UNESCO – DAKAR.)
- 7- CADRE D'ACTION DE DAKAR L'EDUCATION POUR TOUS : Tenir nos engagements collectifs – Forum sur l'EPT ; Dakar – Sénégal 26-28 avril 2000.
- 8- Principes directeurs de préparation de plans d'action nationaux (Document – UNESCO).
- 9- Rapport Bilan National Education pour Tous à l'an 2000 SP/CSEN – Coordination Nationale EPT Togo.
- 10- Plan d'Action National EPT 1991 – Togo
- 11- Rapport du Séminaire de Bethania 12-16 Août 1991 – MENRS-SPCSEN
- 12- Permettre aux enseignants d'apprendre aux autres. EFA Dakar – Avril 2000
- 13- Apprentissage et enseignement à l'école de la lutte contre le SIDA ,ONUSIDA , octobre 1997.
- 14- ONUSIDA 2000 : Rapport par pays.
- 15- Lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire MENR-Togo
- 16- Intégration de la prévention de l'infection à VIH et des MST en milieu scolaire : note d'information : ONUSIDA, Août 1997
- 17- Eduquer un peuple : améliorer ses chances, augmenter ses choix.. UNESCO – Mars 1995
- 18- L'approche participative relance l'éducation des adultes en Tanzanie – 6-10 décembre 1999, Johannesburg, Afrique du Sud.
- 19- Bilan commun de Pays – septembre 2000 PNUD
- 20- Femmes et Enfants du Togo 1998 UNICEF-Togo

- 21- Enquête Démographique de Santé (EDST) 1998 Togo
- 22- Rendre l'enseignement primaire universel et gratuit.
Forum mondial sur l'Education, Dakar – Sénégal, 26-28 avril 2000.
- 23- Technologies pour l'éducation de base : luxe ou nécessité.
Forum mondial sur l'Education, Dakar-Sénégal 26-28 avril 2000.
- 24- Définir le contenu de l'éducation de base pour répondre aux besoins et aux valeurs de la société. Dakar-Sénégal 26-28 avril 2000.
- 25- Surmonter les obstacles à l'éducation de la jeune fille. - Dakar-Sénégal 26-28 avril 2000.
- 26- Pour l'amélioration de la Santé génésique de la population, particulièrement pour les jeunes, grâce à une éducation de base, Dakar-Sénégal 26-28 avril 2000.
- 27- Intégrer les exclus : améliorer l'accès et la qualité de l'éducation, Dakar-Sénégal 26-28 avril 2000.
- 28- Rapport de l'ONUSIDA sur l'Epidémie de SIDA (décembre 2002).
- 29- Les directives sur les différents indicateurs de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation des adultes.
- 24- Rapport final de l'Atelier Régional « Jeunes face au marché du travail »
Cotonou – Bénin, 22 au 26 avril 1996
- 25- Etude de faisabilité pour l'adaptation de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle aux besoins des milieux socio-économiques
Guy Saint-Aubin - Prof. Université de Montréal - Québec Août 1996
- 26- Rapport final des travaux du séminaire sur la restructuration de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle – Août 1992
- 27- Politique nationale du secteur de l'éducation et de la formation – 23 décembre 1998
- 28- Document relatif à l' « Education à la carrière » de Franck Dotsè – Professeur au Collège Protestant : Spécialiste de la notion « Education à la Carrière ».
- 29- Les observations africaines de l'emploi et de la formation : Réalités et perspectives.
André Rosanvallon – IREPD Université Pierre Mandès de Grenoble
Thomas Honedete – Université Nationale du Bénin – septembre 1995
- 30- Forum sur l'éducation, la formation et la recherche. Document n°4 : Les acteurs du système d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. –Janvier 1998.
- 31 Rapport final : Consultation régionale sur la formation professionnelle des jeunes déscolarisés
Lomé du 28 au 31 mai 1996.
- 32- Réforme de l'Enseignement au Togo de 1975.

- 33- Les problèmes Démographiques – FNUAP 2001
- 34- Rapport annuel 2000-2001 – UE
- 35- Annuaire statistiques scolaires 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004
- 36- Alphabétisation des Adultes et Education non formelle
- 37- Constats en Matière d'Alphabétisation des Adultes et Education non Formelle
- 38- Lettre d'information n°2, avril-juin 2002 : Promouvoir la scolarisation des filles
- 39- L'alphabétisation dans le Monde aujourd'hui – quelle réalité derrière les chiffres.
- 40- Rapport sur l'état de l'Education en Afrique – 1995 BM
- 41- Lettre d'Information 2 : Education et crise économique – janvier-mars 2003
- a. juillet-septembre 2002 –L'éducation – situation d'urgence.
 - b. de l'importance des compétences – octobre – décembre 2002
 - c. Rapport Bilan de la Campagne agricole 2001 – 2002 – Alphabétisation fonctionnelle, par ABOFLAN, Chef Division SOTOCO – avril 2002
 - d. Elaboration du Plan d'Action National Education Pour Tous 2002-2015 – Travaux des Groupes spécifiques.
- 42- Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux (Extrait document UNESCO) ;
- 43- Programme d'Education en matière d'environnement et de population pour le développement humain (Enseignement du Deuxième Degré) – Direction Nationale du projet EPD/MENR – Juillet 1997, Lomé Togo.
- 44- Programmes et société : Etude de cas de Radio Lomé réalisée par Mme AWISOBA Adjowa Magbedé.
- 45- Suivi des objectifs du millénaire pour le développement au Togo : Premier rapport. octobre 2003, PNUD
- 46- Statistiques Sanitaires du Togo, Année 2002.
- 47- Tableau de bord de l'éducation au Togo : les indicateurs 2001-2002, 2002-2003

ANNEXES

Annexe 1 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS TRAVAUX DU PAN/EPT

Liste des participants a l'élaboration du PAN-EPT

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Adresse
1	Mme GBENYON Ayélégan	Assistante au programme UNFPA
2	M. MAGBENGA B. Simon	Economiste national au PNUD
3	Mme CRISTOFOLI Vigdis	Administrateur programme éducation - UNICEF - TOGO
4	Mme NICHOLS Paulette	Coordonnatrice - UNICEF -Togo
5	M. PERANTONI Jacques	Chef projet FSP – APSET
6	M. SEEBOLD Eric	Conseiller technique – Chef du projet FSP – APSET
7	Mme ACHILLEAS Sophie	Assistante technique Projet FSP – APSET
8	Mme SOWU Y. Doris	UNICEF
9	Mme AYITE Essi	Plan Togo
10	M. ADJOKE Essossinam	Plan Togo
11	M. KOUDJO Bienvenue	Bureau régional de l'agence de la francophonie pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO)
12	Mme KASSAH-TRAORE Zouréhatou	Chargée d'études au ministère du développement et de l'aménagement du territoire
13	M. ZEKPA Otou Matié	Chef de la division des études macro-économiques et conjoncturelles au ministère du développement et de l'aménagement du territoire
14	M. AMAGLI Foli Alodé	Radio CARRE - JEUNES
15	M. KPODO John	Délégué de l'ONG WAO-Afrique
16	M. BAGNABANA K. B. Yao	Secrétaire permanent du conseil national des enseignements préscolaire, primaire et secondaire Coordonnateur national de l'éducation pour tous
17	M. KPEGLO Kouami Mayi-Mava	Directeur de cabinet par intérim – ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
18	M. LARE Sambiani	Secrétaire général de la commission nationale pour l'UNESCO
19	M. APEMAGNON Kokouvi	Administrateur Civil Secrétariat permanent du conseil national des enseignements préscolaire, primaire et secondaire adjoint au coordonnateur national de l'éducation pour tous
20	M. AWADE Essobozou	Conseiller technique auprès du premier ministre chargé du secteur éducation
21	M. KUDAYA Akoly Nayah	Conseiller technique du ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
22	M. DAMANGUE Yendoumame	Inspecteur des enseignements préscolaire et primaire Secrétariat permanent du conseil national des enseignements préscolaire, primaire et secondaire.
23	M. WOZUFIA Komi David	Attaché d'administration chef de la division évaluation Secrétariat permanent du conseil national des enseignements préscolaire et primaire

24	M. LOMDO Bouwissiwe	Directeur général de la prospective, de la planification de l'éducation et de l'évaluation.
25	M. NUAKEY Yao	Spécialiste d'évaluation et Curricula à l'INSE Université de Lomé
26	M. CISSE Alilou	Spécialiste de didactique à l'INSE Université de Lomé
27	M. KOUDOSSOU Sépénou	Inspecteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
28	M. MESSAN Kodjo Joachim	Professeur à l'institut national des sciences de l'éducation INSE - Université de Lomé
29	M. TCHAM B. Koffi	Directeur de cabinet au ministère de la population, des affaires sociales et de la promotion féminine
30	M. APEDOH K. Edzodzinam	Inspecteur des enseignements préscolaire et primaire Directeur des enseignements préscolaire et primaire
31	M. ATABA Abalounorou	Inspecteur de l'enseignement secondaire Directeur des examens et concours
32	M. ASSIAH Kpam'Nlé	Inspecteur de l'enseignement secondaire Inspecteur général de l'éducation
33	M. TETOU Kossi Ahmadou	Directeur de l'enseignement secondaire, de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle (DESIO)
34	M. TAGONE Nako	Directeur de la formation permanente, de l'action et de la recherche pédagogique (DIFOP)
35	M. KUDJOH Ayayi	Directeur des ressources humaines – MEPS
36	M. SEGNIAGBETO Koffi	Statisticien à la direction de la prospective, de la planification de l'éducation et de l'évaluation
37	M. GBOGBOTCHI Avidi	Statisticien à la direction régionale de l'éducation –région des plateaux
38	M. MENSAH Kossi Kanazogo	Démographe expert national à la direction de la planification de la population au ministère du plan.
39	M. AMEGADJIE Silete	Administrateur scolaire et universitaire Attaché de direction à la direction générale de l'enseignement supérieur (DIGES)
40	Mme AMADOU Adjo Epse ODOU	Inspectrice des enseignements préscolaire et primaire Inspectrice des jardins d'enfants de la région maritime Lomé - commune et Golfe
41	M. KUMAPLEY A. Kossi	Responsable du RESAFAD
42	M. ASSAH Franck Ayawo	Journaliste - union des journalistes indépendants du Togo (UJIT)
43	M. BATOSSA Boukari	Direction générale de la culture
44	M. HOURGNAMBA B. Wendana	Administrateur Civil Journaliste, Togo Presse
45	M. COULIBALY M.	Directeur de la bibliothèque nationale et des archives
46	M. TCHAGAFFO Sabi	Conservateur Direction de la bibliothèque nationale et des archives
47	Dr. BAWÉ Kossi Naraféi	Ministère de la Santé
48	M. DAKOU K. Manoadzougé	Inspecteur de trésor Direction de l'administration et des finances / MEPS
49	M. KPADENOU Serge	Journaliste, Radio Carré-Jeunes
50	M. SONGHAI Ednam	Association togolaise pour le bien-être familial A.T.B.E.F.
51	M. SAVI de TOVE William Kossi	Fonctionnaire des Nations Unies à la retraite chambre du commerce

52	Mme GBIKPI Adoko	Chargée d'études à la direction de l'évaluation, de la recherche et de la prospection - METFP
53	M. QUASHIE Dédali	Chargé du suivi de l'éducation au ministère du développement et de l'aménagement du territoire.
54	M. LAWSON Laté Déla	Conseiller pédagogique à la retraite
55	M. KLOUVI Kokou	Chargé d'études à la direction de l'évaluation, de la recherche et de la prospection - METFP
56	M. LAKTE Awé-Tshaki	Professeur, chargé des programmes et de la formation du deuxième degré
57	M. AFANTCHAO-BIAKOU Yao	Secrétaire général du réseau éducation pour tous REPTO
58	M. AMEGAN Kodjo	Chef division du financement de l'éducation – Direction générale de la prospective, de la planification de l'éducation et de l'évaluation.
59	M. KOUGBLENOU Edoh	Administrateur scolaire et universitaire Chef de la division administration du personnel / MEPS
60	M. LAMBONI	Chef de la division des programmes de l'enseignement secondaire – direction de l'enseignement secondaire, de l'information et de l'orientation scolaire.
61	M. AMELIFO Edotom Prosper	Ministère de la jeunesse et des sports
62	M. SABA Kéyobé	Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
63	M. TODJALLA M'Bao	Directeur national de l'alphabétisation des adultes à la retraite
64	M. ADJOH Kadévi Koffi Adjéwoda	Secrétaire au secrétariat permanent du conseil national des enseignements préscolaire, primaire et secondaire
65	M. GABA Dovi Adadé Dodji	Direction de l'enseignement catholique
66	M. DWEGGAH Philippe	FETO/FAWE - AHUEFA
67	M. YODO Kodjo Philippe	Administrateur Civil Chef division alphabétisation des adultes Direction nationale de l'alphabétisation des adultes.
68	M. SENOVOU Pierre	Union nationale des syndicats indépendants du Togo
69	M. GUIDI Komlan	Conseiller pédagogique Coordonnateur national de l'éducation de base des filles Coopération UNICEF - Togo
70	M. GNON-KONDE Abdourhamane	Directeur de la formation permanente, de l'action et de la recherche pédagogique à la retraite
71	Mme DOSSOU Sémého	Directrice par intérim du projet EPD/SR
72	M. LAWSON Boèvi	Attaché d'administration scolaire et universitaire – chargé d'études à la direction des ressources humaines – DRH/MEPS
73	Mme MENSAH-LAWSON Nadou	Enseignante à l'INSE – Université de Lomé Directrice de l'Institut National de la Recherche Scientifique INRS
74	M AZAGLO Dovi Gilbert	Directeur Régional Education – Lomé Commune et Golfe
75	M. DOUTI Lamboni	Instituteur Chargé des statistiques à la Direction des Enseignements Préscolaire et Primaire
76	M. KOUGBLENOU Akoété	Secrétaire Général Adjoint à la Commission Nationale pour l'UNESCO
77	M. KADJA Palakimwé	Inspecteur des Enseignements Préscolaire et Primaire Lomé Université
78	M. EKOUWONOU U. Zétudu	Chef Division Documentation et Textes Organiques

		Secrétariat Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire, Primaire et Secondaire.
79	M. AMOUSSOU-KPETO Komlan	Chef Division Statistique à la Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'Evaluation
80	M. KOKOU Komlan Séglah	Secrétaire Principal – Direction des Examens et Concours
81	Mme. AWAGA-KPADENOU Essi	Chef Division Carte Scolaire à la Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'Evaluation
82	Mme ALLAHARE Caroline	Inspectrice des Enseignements Préscolaire et Primaire – Région Maritime
83	M. SOKPOR Komivi	Directeur du Développement Social
84	Mme SAMA Tinka	Conseillère Pédagogique des Enseignements Préscolaire et Primaire
85	Mme ALI Bossa	Direction Régionale du Développement Social
86	Mme WOLOU Amavi Epse ADJIBABA	Conseillère Pédagogique des Enseignements Préscolaire et Primaire
87	Mme KPODAR Kokoè Fantonyawo	Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)
88	M. MEDEKE Panapessé	Chef de la Division des Constructions et Equipements Scolaires - DPPE
89	M. BADJISSI Atsouvi	Administrateur Scolaire et Universitaire Chef division Prospective, Planification de l'Education et Evaluation
90	M. TSEGAN Kokou Agbessi	Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'Evaluation
91	M. AMEGNIGAN K. Mawulolo	Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'Evaluation
92	M. EKLOU Abotsi	Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'Evaluation
93	M. KPOKANU Kuaku	Direction des Etablissements de Soins Ministère de la Santé.

Liste des participants :
à l'atelier de finalisation et de validation du PAN-EPT

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Adresse
1	M. BOUBACAR CAMARA	Expert en Education – Bureau Inter Pays UNESCO –ACCRA GHANA
2	Mme CRISTOFOLI Vigdis	Administrateur programme éducation - UNICEF - TOGO
3	Mme NICHOLS Paulette	Coordonnatrice –UNICEF-TOGO
4	Mme SOWU Y. Doris	UNICEF
5	M. ADJOKE Essossinam	Plan Togo
6	Mme KPODAR Kokoé	Bureau international pour enfants catholiques (BICE)
7	M. BEREI Tcha	Aide et Action KARA
8	M. KPODO K. John	WAO-Afrique
9	M. AHIKONU Kossi Jacob	Union des ONG du Togo – UONGTO
10	M AFANTCHAO-BIAKOU Yao	Secrétaire général du réseau éducation pour tous - REPTO
11	Mme KOSSIVI Appo Sika	Fédération des syndicats de l'éducation nationale -FESEN
12	M. DWEGGAH Philippe	FETO/FAWE - AHUEFA
13	M. AMAGLI Foli Alodé	ONG CARRE –JEUNES
14	M. FOLIKOE Adamah Joseph	FASPAREL - TOGO
15	M. KPADENOU Komlavi Serge	RADIO CARRE JEUNES
16	M. ASSAH Franck Ayawo	Union des journalistes indépendants du Togo (UJIT)
17	M. TSOLENYANU Akouété	Union des fondateurs d'écoles privées laïques du Togo UFEPLAT
18	M. TCHENDO Tchalim	Union générale des syndicats libres (UGSL)
19	M. KUMAPLEY Kossi	RESAFAD-Togo
20	M. CISSE S. Alilou	Spécialiste de didactique à l' INSE – Université de Lomé
21	M. ARITIBA Adjil Sardji	Directeur de l'école normale supérieure - Atakpamé
22	M. TCHAM K. Badjow	Enseignant FLESH / HISTOIRE - Université de Lomé
23	Mme LAWSON-MENSAH Nadou	Enseignante à l' INSE - Université de Lomé Directrice de l'institut national de recherche scientifique
24	Mme ODOU B. Adjo	Inspectrice des enseignements préscolaire et primaire chargée de la région Maritime Lomé-Commune et Golfe
25	Mme AFANOU Angélique Afiwa	Directrice ENEJE – Kpalimé
26	M. BAGNABANA K. B. Yao	Secrétaire Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire, Primaire et Secondaire Coordonnateur National de l'Education Pour Tous

27	M. DZODZOBU Mensah	IREDD – Plateaux Atakpamé
28	M. DJOKOTO Y. Selom	Elève au CEG Notsè Ville I
29	Mme. SAMAH Tinka	Educatrice des jardins d'enfants Projet EPD
30	M. SOKPOR Komivi Dodzi	Directeur général du développement social MASFPE - Lomé
31	Mme ATSOU Kokoé Soké	Inspectrice des enseignements préscolaire et primaire
32	Mme AOUISSA Tina	Inspectrice des enseignements préscolaire et primaire Directrice régionale de l'éducation – région centrale
33	M. WOZUFIA Komi Mensa	Attaché d'Administration Chef de la division évaluation Secrétariat Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire et Primaire
34	M. APEDOH Kossi	Inspecteur des Enseignements Préscolaire et Primaire Directeur des Enseignements Préscolaire et Primaire
35	M. AMOUSSOU-KPETO Komlan	Chef Division Statistiques Scolaires Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'Evaluation
36	M. DOUTI Lamboni	Instituteur, Chargé des Statistiques Direction des Enseignements Préscolaire et Primaire
37	M. LAWSON Laté Déla	Conseiller Pédagogique Direction des Enseignements Préscolaire et Primaire
38	M. KOUGBLENOU Akoété	Secrétaire Général Adjoint Commission Nationale Togolaise pour l'UNESCO
39	Mme AWAGA-KPADENOU Essi	Chef Division Cartes Scolaires – Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'Evaluation
40	M. BILABINA Sim Essodina	Directeur Ecole Normale des Instituteurs - Kara
41	M. GADZI S. Jean	Notable représentant du Chef Canton Notsè
42	M. KADJA K. Palakimwé	Inspecteur des Enseignements Préscolaire et Primaire Lomé Université
43	M. AMESSIAMENU Komlan	Inspecteur de l'Enseignement Secondaire Directeur Ecole Normale des Instituteurs – Notsè
44	M. DAMANGUE Yendoumame	Inspecteur des Enseignements Préscolaire et Primaire Secrétariat Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire, Primaire et Secondaire
45	M..AFANGBEDJI Kokou	Inspecteur des Enseignements Préscolaire et Primaire Lomé Université
46	M. COULIBALEY Maloulah	Directeur de la Bibliothèque Nationale et des Archives
47	M. TCHAGAFFO Sabi	Conservateur – Direction de la Bibliothèque Nationale et des Archives
48	M. BATOSSA Boukari	Attaché d'Administration – Direction Générale de la Culture
49	Mme ATITSO Akossua	Direction de l'Enseignement Protestant
50	M. ALEGBEH Tophia	Inspecteur Enseignement Secondaire – Bassar
51	M. AHOLOU Kokou Adjéwoda	Projet EPD/SR
52	M. KUDAYA Akoly Nayah	Conseiller technique du ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
53	M. KPEGLO Kouami Mayi-Mava	Directeur de cabinet par intérim – ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

54	M. DADZIE Yao Agbessi	Inspecteur des Enseignements Préscolaire et Primaire Sotouboua Sud
55	M. KPOKANU Kuaku Sussuali	Direction des Etablissements de Soins – Ministère de la Santé
56	M. KOUA M'tassa Dibateman	Inspecteur de l'Enseignement Secondaire , Chef Inspection Régionale – Enseignement Secondaire - Dapaong
57	M. KOUDO K. Doamékpo	Député à l'Assemblée Nationale
58	M. ASSOGBA Komla	Régent d'Adimé
59	M. DAKOU K. M. Manoadzogé	Inspecteur de Trésor – Direction de l'Administration et des Finances /MEPS
60	M. DOUTI Sanwogou	Inspecteur de l'Enseignement Secondaire IREDD – Maritime Tsévié
61	M. DJOBO A. Malayika	Projet EPD/SR
62	M. GADESSEH Théodore	Directeur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
63	M. KONTRÉ Walawi	Inspecteur Régional de l'Enseignement Secondaire IREDD - Sokodé
64	M. DJOKO Kodjovi	Société Civile - Notsè
65	M. KLOUVI Kokou	Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
66	M. QUASHIE Délali	Direction Générale du Plan et de l'Aménagement du Territoire
67	M. SABA Kéyobé	Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
68	M. SAVI de TOVE W. K.	Fonctionnaire des Nations Unies à la retraite Chambre du Commerce
69	M. ATABA Abalounorou	Inspecteur de l'Enseignement Secondaire Directeur des Examens et Concours
70	M. TETOU Kossi Ahmadou	Directeur de l'Enseignement Secondaire, de l'Information et de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (DESIO)
71	M. LAKTE Awé-Tshaki	Personne Ressource
72	M. ALASSANE Taïrou	Inspecteur de l'Enseignement Secondaire Directeur Régional de l'Education - KARA
73	M. KOUGBLENOU Edoh	Direction des Ressources Humaines / MEPS
74	M. GBOGBOTCHI Avidi	Statisticien à la Direction Régionale de l'Education –Région des Plateaux
75	M. AMEGADJIE Silété	Direction des Examens et Concours
76	M. TODJALLA M'Bao	Directeur Alphabétisation à la retraite
77	M. KPETIRE Yawo	Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire KERAN
78	M. PERE Talaki	Inspection de l'Enseignement Secondaire
79	M. KOMBATE Djatilengue	Direction de l'Alphabétisation
80	M. COAMI Akakpo Coffi	Administrateur Scolaire et Universitaire Directeur Régional de l'Education / Plateaux -Atakpamé
81	M. KOTCHE A. Kokou	Inspection des Enseignements Préscolaire et Primaire - Haho
82	M. Adjé Otèth AYASSOR	Secrétaire Général du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire.

Liste des participants aux travaux d'amélioration du PAN-EPT

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Adresse
1	M. MAGBENGA B. Simon	Economiste National au PNUD
2	Mme CRISTOFOLI Vigdis	Administrateur Programme Education - UNICEF - TOGO
3	M. ADJOKE Essossinam	Plan Togo
4	M. LARE Sambiani	Secrétaire Général de la Commission Nationale pour l'UNESCO
5	M. EKU-NATEY Peace	Bureau International pour Enfants Catholiques (BICE)
6	Dr. KOBENAN Boye Kouamé	Responsable de Programme en Education - Bureau Régional de l'Agence de la Francophonie pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO)
7	M. TAY Komi Désiré	FAWE / AHUEFA
8	M. KPEMISSI-AMANA Eyana	Directeur de Cabinet du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire.
9	M. Adji Otèth AYASSOR	Secrétaire Général du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire.
8	M. BAGNABANA K. B. Yao	Secrétaire Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire, Primaire et Secondaire Coordonnateur National de l'Education Pour Tous
9	M. KOUGBLENOU Akoété	Secrétaire général adjoint à la commission nationale togolaise pour l'UNESCO
10	M. MENSAH Kossi Mihlamgbidi	Attaché de Cabinet au Ministère des Enseignements Préscolaire et Primaire
11	M. APEDOH K. Edzodzinam	Directeur des Enseignements Préscolaire et Primaire/MEPS
12	M. ATABA Abalounorou	Directeur des Examens et Concours / MEPS
13	M. ASSIAH Kpam'Nlé	Inspecteur Général de l'Education
14	M. TETOU Kossi Ahmadou	Directeur de l'Enseignement Secondaire, de l'Information et de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (DESIO)
15	M. TAGONE Nako	Directeur de la Formation Permanente, de l'Action et de la Recherche Pédagogique (DIFOP)
16	M. APEMAGNON Kokouvi	Secrétariat Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire, Primaire et Secondaire Adjoint au Coordonnateur National de l'Education Pour Tous
17	M. SEGNIAGBETO Koffi	Statisticien à la Direction de la Prospective, de la Planification de l'éducation et de l'évaluation
18	M. COAMI Akakpo Coffi	Administrateur Scolaire et Universitaire Directeur Régional de l'Education - Plateaux
19	M. GABA Kpayedo Mawuse	Inspecteur de l'Enseignement Secondaire Directeur Régional de l'Education - Maritime/ Tsévié
20	M. WOZUFIA Komi David	Attaché d'Administration Chef de la division évaluation Secrétariat Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire et Primaire
21	Mme AMADOU Adjo Epse ODOU	Inspectrice des Enseignements Préscolaire et Primaire Chargée de la Région Maritime – Lomé - Commune et Golfe
22	M. EKOUWONOU W. Zétudu	Instituteur - Chef Division Documentation et Textes Organiques au Secrétariat Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire, Primaire et Secondaire.
23	M. ADJOH K. Koffi Adjéwoda	Secrétaire au Secrétariat Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire, Primaire et Secondaire.
24	Mme PALAWIYA Nakaa	Secrétaire au Secrétariat Permanent du Conseil National des Enseignements Préscolaire, Primaire et Secondaire

Annexe 2 : MODELE DE SIMULATION

Pays : TOGO

	Hypothèses	Année de base	Années de projection						
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
Ressources nationales anticipées									
PIB (en millions)		874 900	928 181	984 708	1 044 676	1 108 297	1 175 792	1 247 398	1 403 958
Taux de croissance annuel du PIB (%)	3,0%								
Population totale (en milliers)		4 500	4 682	4 871	5 068	5 272	5 485	5 707	6 178
Accroissement annuel de la population globale	2,0%								
PIB/Tête (Fcfa constants)		194 422	198 253	202 159	206 143	210 205	214 347	218 570	227 268
Ressources internes en % du PIB	16,0%	14,9%	15,1%	15,2%	15,3%	15,5%	15,6%	15,7%	16,0%
Ressources internes (en millions)		130 585	139 784	149 619	160 134	171 374	183 390	196 234	224 633
% Education courantes par rapport aux ressources	27,0%	25,6%	25,8%	25,9%	26,1%	26,3%	26,5%	26,6%	27,0%
Total Ressources pour le secteur (en millions)		33 396	35 998	38 797	41 809	45 049	48 535	52 284	60 651
Besoins de financement public : Dépenses courantes									
Précolaire									
Effectif enfants dans le précolaire public	25 000	4 507	7 069	9 630	12 192	14 754	17 315	19 877	25 000

	Hypothèses	Année de base	Années de projection						
	2015		1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011
Coût unitaire (Fcfa)	17 455	16 300	16 444	16 589	16 733	16 878	17 022	17 166	17 455
Coût total pré-scolaire public (en millions)		74	116	160	204	249	295	341	436
Effectif enfants dans le pré-scolaire privé	10 000	4 925	5 559	6 194	6 828	7 463	8 097	8 731	10 000
Subvention par élève (Fcfa)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût public du préscolaire privé (en millions)		0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses courantes du préscolaire (en millions)		74	116	160	204	249	295	341	436
Premier degré									
Population scolarisable 6-11 ans		792 108	824 109	857 403	892 042	928 081	965 575	1 004 584	1 087 395
Accroissement annuel de la population scolarisable	2,0%								
Taux d'accès au CPI	100%	88,0%	91%	94%	97%	100%	100%	100%	100%
Année cible	2007								
Taux de survie en primaire	100%	78,6%	81%	84%	87%	89%	92%	95%	100%
% de redoublants dans le primaire	10%	27,0%	21%	16%	10%	10%	10%	10%	10%
Année cible	2005								
Taux d'accès en CM2		69%	74%	79%	84%	89%	92%	95%	100%
Taux brut de scolarisation		117%	111%	105%	100%	104%	106%	107%	110%
Elèves du primaire		925 907	918 357	903 257	888 157	966 271	1 019 515	1 075 483	1 196 134
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé		277 855	252 620	225 875	199 885	193 298	178 449	161 347	119 613
% d'élèves dans l'enseignement privé	10,0%	30,0%	27,5%	25,0%	22,5%	20,0%	17,5%	15,0%	10,0%
Nombre d'élèves dans les EDIL		63 874	42 235	20 770	0	0	0	0	0

	Hypothèses	Année de base	Années de projection						
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
% d'élèves dans les EDIL	0,0%	6,9%	4,6%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Année cible EDIL	2005								
Elèves du primaire public		584 178	623 501	656 612	688 272	772 974	841 065	914 136	1 076 521
Nombre d'élèves par enseignant	40,0	44,1	43,6	43,1	42,6	42,1	41,6	41,0	40,0
Nombre d'enseignants payé par l'Etat dans le public		13 260	14 291	15 231	16 160	18 372	20 240	22 276	26 913
Taux annuel de déperdition enseignants fonctionnaires	2,5%								
Effectif enseignants cat1 (fonctionnaires titulaires)		6 017	5 720	5 437	5 169	4 914	4 671	4 441	4 013
Effectif enseignants cat2 (auxiliaires)		7 243	7 515	8 888	10 236	12 855	15 116	17 534	22 900
Effectif enseignants payés sur ressources propres	0	1 207	1 056	905	754	604	453	302	0
Coût enseignant fonctionnaires titulaires en unité PIB/Tête	6,0	6,50	6,4	6,4	6,3	6,3	6,2	6,1	6,0
Coût enseignant auxiliaires en unité PIB/Tête	3,5	3,20	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Année cible	2005								
Coût enseignant en unité PIB/Tête		4,7	4,3	4,3	4,2	4,1	4,0	4,0	3,9
Coût annuel enseignant (Fcfa)		913 287	854 844	861 199	873 271	866 158	866 385	869 004	880 156
Masse salariale des enseignants (en millions Fcfa)		12 110	12 217	13 117	14 112	15 913	17 535	19 358	23 688
Autres dépenses courantes pour le public/Coût enseignant (%)	40,0%	18,8%	21,4%	24,1%	26,7%	29,4%	32,0%	34,7%	40,0%
Autres dépenses courantes (en millions)		2 274	2 618	3 159	3 773	4 677	5 619	6 716	9 475
Total dépenses primaire public (en millions)		14 384	14 835	16 276	17 885	20 590	23 154	26 074	33 163
Cout unitaire (% du PIB par tete)		12,7	12,0	12,3	12,6	12,7	12,8	13,0	13,6

	Hypothèses	Année de base	Années de projection						
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
Subvention pour l'enseignement privé (en millions)		1 506	1 113	995	881	852	786	711	527
Subvention par élève du privé (Fcfa)	4 407	4 407	4 407	4 407	4 407	4 407	4 407	4 407	4 407
Subvention pour les EDIL (en millions)		173	114	56	0	0	0	0	0
Subvention par élève des EDIL (Fcfa)	2 708	2 708	2 708	2 708	2 708	2 708	2 708	2 708	2 708
Total dépenses courantes du primaire (en millions)		16 063	16 063	17 328	18 766	21 442	23 941	26 785	33 690
Deuxième degré									
Taux de transition effectif (CM2-6ème)	65,0%	81,2%	79%	77%	75%	73%	71%	69%	65%
Nouveaux entrants en 6ème (2ème degré)		65 719	71 287	77 109	83 179	89 491	93 238	96 981	104 400
Population 12 ans		117 000	121 727	126 645	131 761	137 084	142 622	148 384	160 616
Population 12 - 15 ans		436 285	453 911	472 249	491 328	511 177	531 829	553 315	598 926
Accroissement annuel de la population scolarisable	2,0%								
Taux de survie dans le 2ème degré	65%	45%	52%	58%	65%	65%	65%	65%	65%
% de redoublant dans le deuxième degré	15%	18%	17%	16%	15%	15%	15%	15%	15%
Année cible (survie et redoublement)	2005								
Taux d'accès en 6ème		56%	59%	61%	63%	65%	65%	65%	65%
Taux d'accès en 3ème		25%	30%	36%	41%	42%	42%	42%	42%
Taux de brut de scolarisation dans le 2ème degré		47%	52%	56%	60%	62%	62%	62%	62%
Effectif total d'élèves dans le 2ème degré		204 088	236 599	264 467	294 274	316 604	329 860	343 100	369 350
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé		35 614	43 520	51 142	59 683	67 200	73 126	79 299	92 338
% d'élèves dans l'enseignement privé	25,0%	17%	18,4%	19,3%	20,3%	21,2%	22,2%	23,1%	25,0%

	Hypothèses	Année de base	Années de projection						
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
Nombre d'élèves dans l'enseignement public		168 474	193 079	213 325	234 591	249 404	256 734	263 801	277 013
Nombre d'élèves par enseignant		53,8	52,2	50,6	49,1	47,5	45,9	44,3	41,2
Nombre de divisions		2 581	3 047	3 471	3 940	4 327	4 607	4 902	5 540
Nombre d'élèves par division	50,0	65,3	63,4	61,5	59,5	57,6	55,7	53,8	50,0
Nombre d'heures hebdomadaire élève		30,0							
Service effectif enseignant	24,7	24,7	24,7	24,7	24,7	24,7	24,7	24,7	24,7
Nombre d'enseignants		3 133	3 699	4 214	4 782	5 253	5 592	5 950	6 725
Coût enseignant en unité PIB/Tête	7,0	7,6	7,5	7,5	7,4	7,3	7,2	7,2	7,0
Coût annuel enseignant (Fcfa)		1 477 609	1 491 855	1 506 088	1 520 303	1 534 494	1 548 654	1 562 775	1 590 878
Coût enseignants (en millions)		4 629	5 518	6 346	7 270	8 060	8 660	9 298	10 699
Autres dépenses courantes/Coût enseignant (%)	60,0%	53,6%	54,4%	55,2%	56,0%	56,8%	57,6%	58,4%	60,0%
Autres dépenses courantes (en millions)		2 481	3 001	3 503	4 071	4 578	4 988	5 430	6 419
Subvention pour le privé (en millions)		382	653	767	895	1 008	1 097	1 189	1 385
Subvention par élève du privé (Fcfa)	15 000	10 726	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Total dépenses courantes dans le 2ème degré (en millions)		7 492	9 172	10 616	12 237	13 646	14 745	15 918	18 503
Troisième degré									
Taux de transition effectif	35%	44,1%	43%	42%	41%	40%	38%	37%	35%
Nouveaux entrants en 2nde (3ème degré)		11 161	13 515	16 044	18 737	19 594	19 825	20 008	20 219
Population 16 ans		99 600	103 624	107 810	112 166	116 697	121 412	126 317	136 729
Population 16 - 18 ans		288 542	300 199	312 327	324 945	338 073	351 731	365 941	396 106
Accroissement annuel de la population scolarisable	2,0%								
Taux de survie au lycée	80%	61%	67%	74%	80%	80%	80%	80%	80%

	Hypothèses	Année de base	Années de projection						
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
% de redoublants dans le 3ème degré	10%	31,0%	24%	17%	10%	10%	10%	10%	10%
Année cible (survie et redoublement)	2005								
Taux d'accès en 2nde		11%	13%	15%	17%	17%	16%	16%	15%
Taux d'accès en Terminale		7%	9%	11%	13%	13%	13%	13%	12%
Taux de brut de scolarisation dans le 3ème degré		14%	14%	15%	17%	17%	16%	16%	15%
Effectif total d'élèves au lycée		39 502	40 621	47 221	53 740	56 195	56 858	57 383	57 988
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé		9 129	9 738	11 726	13 808	14 923	15 588	16 226	17 397
% d'élèves dans l'enseignement privé	30,0%	23%	24,0%	24,8%	25,7%	26,6%	27,4%	28,3%	30,0%
Nombre d'élèves dans l'enseignement public		30 373	30 884	35 495	39 932	41 273	41 270	41 156	40 592
Nombre d'élèves par enseignant		29,9	29,0	28,1	27,2	26,3	25,4	24,5	22,7
Nombre de divisions		569	597	709	826	884	917	950	1 015
Nombre d'élèves par division	40,0	53,4	51,7	50,0	48,4	46,7	45,0	43,3	40,0
Nombre d'heures hebdomadaire élève		30,0							
Service effectif enseignant	17,0	16,8	16,8	16,8	16,9	16,9	16,9	16,9	17,0
Nombre d'enseignants		1 017	1 066	1 264	1 469	1 570	1 626	1 681	1 791
Coût enseignant en unité PIB/Tête	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Coût annuel enseignant (Fcfa)		1 477 609	1 506 724	1 536 412	1 566 685	1 597 555	1 629 034	1 661 132	1 727 239
Coût enseignants (en millions)		1 503	1 606	1 942	2 301	2 508	2 648	2 792	3 093
Autres dépenses courantes/Coût enseignant (%)	80,0%	87%	85,7%	84,9%	84,1%	83,3%	82,4%	81,6%	80,0%
Autres dépenses courantes (en millions)		1 300	1 376	1 648	1 934	2 088	2 183	2 279	2 475
Subvention pour le privé (en millions)		135	195	235	276	298	312	325	348
Subvention par élève du privé (Fcfa)	20 000	14 788	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total dépenses courantes du 2ème		2 938	3 177	3 825	4 512	4 894	5 143	5 396	5 916

	Hypothèses	Année de base		Années de projection					
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
cycle général (en millions)									
Enseignement Technique et professionnel									
Effectif d'élèves du privé		5 534	6 101	6 727	7 416	8 176	9 014	9 938	12 080
Accroissement annuel de l'effectif du privé	5,0%								
Effectif d'élèves du public	20 000	6 829	8 475	10 122	11 768	13 415	15 061	16 707	20 000
Coût par élève (Fcfa)	300 000	296 339	296 797	297 254	297 712	298 170	298 627	299 085	300 000
Total dépenses courantes du technique et professionnel (en millions)		2 024	2 515	3 009	3 504	4 000	4 498	4 997	6 000
Ecoles normales									
Accroissement annuel	4,5%								
Total dépenses courantes enseignement normal		416	454	496	541	591	645	705	840
Enseignement Supérieur									
Etudiants du privé		491	541	597	658	725	800	882	1 072
Accroissement annuel de l'effectif du privé	5,0%								
Etudiants du public	15 000	15 388	15 340	15 291	15 243	15 194	15 146	15 097	15 000
Coût par étudiant du public hors aides sociales (Fcfa)		167 078	184 204	203 085	223 901	246 851	272 153	300 049	364 711
Accroissement annuel du coût par étudiant	5,0%								
Coût hors dépenses sociales (en millions)		2 571	2 826	3 105	3 413	3 751	4 122	4 530	5 471

	Hypothèses	Année de base	Années de projection						
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
Dépenses sociales moyennes par étudiant (Fcfa)		84 481	93 141	102 688	113 213	124 818	137 611	151 716	184 412
Accroissement annuel des dépenses sociales par étudiant	5,0%								
Total dépenses sociales (en millions)		1 300	1 429	1 570	1 726	1 896	2 084	2 290	2 766
Total dépenses hors études à l'étranger (en millions)		3 871	4 254	4 676	5 138	5 647	6 206	6 820	8 237
Coût des études à l'étranger (en millions)		519	572	631	696	767	845	932	1 133
Accroissement annuel du coût des études à l'étranger	5,0%								
Total dépenses courantes du supérieur (en millions)		4 390	4 827	5 306	5 834	6 414	7 051	7 752	9 370
Récapitulatif des dépenses courantes par niveau (en millions de Fcfa)									
Enseignement préscolaire		74	116	160	204	249	295	341	436
Enseignement primaire		16 063	16 063	17 328	18 766	21 442	23 941	26 785	33 690
Enseignement secondaire général		10 430	12 349	14 440	16 748	18 540	19 888	21 314	24 419
Enseignement technique et professionnel		2 024	2 515	3 009	3 504	4 000	4 498	4 997	6 000
Enseignement supérieur		4 390	4 827	5 306	5 834	6 414	7 051	7 752	9 370
Enseignement normal		416	454	496	541	591	645	705	840
Dépenses courantes du secteur		33 396	36 324	40 739	45 597	51 236	56 318	61 895	74 755
Construction de salles de classe									
Besoins pour dépenses en capital dans le primaire									

	Hypothèses	Année de base	Années de projection						
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
Coût par salle (en milliers)	6 500								
Nombre de classes / enseignant	1,00								
Nombre de salles		13 260	14 291	15 231	16 160	18 372	20 240	22 276	26 913
Nouvelles constructions / an			516	470	464	1 106	934	1 018	1 159
Besoins en capital /an (en millions)			3 351	3 055	3 018	7 190	6 070	6 618	7 535
Besoins pour dépenses en capital dans le deuxième degré									
Coût par salle (en milliers)	10 000								
Nombre de divisions / salle	1,00								
Nombre de salles		2 581	3 047	3 471	3 940	4 327	4 607	4 902	5 540
Nouvelles constructions / an			233	212	234	194	140	147	160
Besoins en capital /an (en millions)			2 330	2 121	2 342	1 938	1 399	1 474	1 596
Besoins pour dépenses en capital dans le troisième degré									
Coût par salle (en milliers)	10 000								
Nombre de divisions / salle	1,00								
Nombre de salles		569	597	709	826	884	917	950	1 015
Nouvelles constructions / an			14	56	58	29	16	16	16
Besoins en capital /an (en millions)			141	561	581	291	164	164	163
Récapitulatif									
Besoins et ressources totaux pour le secteur (en millions de Fcfa)									
Dépenses courantes			36 324	40 739	45 597	51 236	56 318	61 895	74 755
Dépenses en capital / an (construction de			5 823	5 736	5 942	9 419	7 633	8 255	9 295

	Hypothèses	Année de base		Années de projection					
	2015	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2015
salles de classe)									
Dépenses totales			42 147	46 474	51 538	60 655	63 951	70 150	84 050
Ressources nationales			35 998	38 797	41 809	45 049	48 535	52 284	60 651
Ecart : Ressources - Dépenses									
(en millions de Fcfa)									
Ecart sur les dépenses courantes		0	- 326	-1 941	-3 788	-6 186	-7 783	-9 611	-14 104
Ecart sur les dépenses en capital / an		-	-5 823	-5 736	-5 942	-9 419	-7 633	-8 255	-9 295
Ecart total		-	-6 149	-7 677	-9 729	-15 605	-15 416	-17 866	-23 399
Données de base (sur fond vert)									
Hypothèses (sur fond jaune)									
Année cible différente de l'année cible globale (sur fond bleu)									

Annexe 3 : RESULTATS AUX EXAMENS

EVOLUTION DES RESULTATS DU CEPD DE 1975 A 2005

ANNEE	PRESENTS	ADMIS	POURC.DE REUS.
1975	34.486	13.862	42,70
1976	39.455	19.132	48,50
1977	43.011	22.312	51,90
1978	43.332	23.017	53,10
1979	50.564	25.619	50,70
1980	55.343	18.340	33,10
1981	63.622	25.888	40,70
1982	58.816	24.082	40,90
1983	55.533	22.430	40,40
1984	53.161	17.490	32,90
1985	48.034	24.619	51,30
1986	44.881	16.530	36,83
1987	50.031	38.030	76
1988	48.363	37.683	77,91
1989	51.728	36.018	68,72
1990	46.697	15.132	32,40
1991	59.343	27.171	45,79
1992	64.463	34.141	52,96
1993	28.448	12.082	42,47
1994	61.867	26.834	43,37
1995	74.629	44.048	59,02
1996	75.557	48.375	63,85
1997	79.858	48.471	60,69
1998	87.032	51.805	59,52
1999	97.119	77.890	80,20
2000	97.032	77.472	79,84
2001	112.758	93.843	83,22
2002	110.525	85.974	71,60
2003	115.994	85.768	73,94
2004	118.074	91.859	78,72
2005	115 446	82 068	71,08

TABLEAU STATISTIQUE DU BEPC DE 1981 A 2005

ANNEE	CANDIDATS	ADMIS	POURCENTAGE	OBSERVATIONS
1981	30.954	4.756	15,36%	
1982	29.512	3.007	10,18%	
1983	27.971	3.455	12,38%	
1984	20.254	3.608	17,81%	
1985	16.400	3.979	24,26%	
1986	17.638	7.871	44,62%	
1987	16.002	5.357	33,47%	
1988	16.189	6.222	38,43%	
1989	17.056	9.302	54,54%	
1990	17.634	8.397	47,62%	
1991	18.145	7.134	39,31%	
1992	20.088	10.792	53,72%	
1993	Session I : 3.625	1.384	38,17%	
	Session II : 5.907	-	-	
1994	25.675	7.694	30,00	
1995	29.746	10.469	36,00	
1996	33.070	14.098	42,63	
1997	31.003	15.452	50,72	
1998	32.930	21.095	65,45	
1999	28.497	17.093	59,98	
2000	36.241	23.311	64,32	
2001	40.425	24.757	61,24	
2002	42.612	21.196	49,74	
2003	57.776	26.597	48,55	
2004	60.468	43.600	72,10	
2005	60 521	27 661	45,70	

RESULTATS GLOBAUX DU BAC II : DE 1997 A 2005

	Bac 1997			Bac 1998			Bac 1999			Bac 2000		
	PRESENTS	ADMIS	%	PRESENTS	ADMIS	%	PRESENTS	ADMIS	%	PRESENTS	ADMIS	%
A4	3.854	808	20,96%	5.000	1.599	32%	6.122	1.307	21,35%	6.482	1.006	15,52%
C	405	181	44,69%	410	139	33,9%0	475	249	52,42%	463	93	20,01%
D	5.323	1.998	37,53%	5.590	1.009	18,05%	5.764	872	15,13%	6.880	1.495	21,73%
E	42	12	28,57%	36	06	16,67%	43	12	27,91%	31	11	35,48%
F1	42	09	21,43%	50	46	92%	19	12	63,70%	52	24	46,15%
F2	28	12	40%	44	21	47,7%3	54	29	53,70%	49	13	26,53%
F3	38	24	63,16%	72	27	37,50%	106	57	53,77%	63	16	25,40%
F4	13	07	53,85%	09	09	100%	24	24	100%	21	20	95,24%
TI/1	24	16	66,67%	29	11	37,93%	19	13	68,42%	37	33	89,20%
G1	272	144	52,95%	243	178	73,25%	214	70	32,71%	532	317	59,59%
G2	1.012	438	43,28%	942	543	57,64%	920	283	30,76%	1.972	1.108	56,19%
G3	-	-	-	-	-	-	43	12	27,91%	106	52	49,06%
TOTAL	10.986	3.640	33,13%	12.425	3.588	28,88%	13.786	2.940	21,33%	16.688	4.188	25,10%

	BAC 2001					BAC 2002					BAC 2003				
	Présents	Admis				Présent Σ	Admis				Présent Σ	Admis			
		Garçons	Filles	Total	%		Garçons	Filles	Total	%		Garçons	Filles	Total	%
A4	8.658	1.236	416	1.652	19,08	8.423	1.725	636	2.361	28,03	8.662	2.819	1.085	3.904	44,05
C	606	185	14	199	32,84	562	279	34	313	55,70	462	206	12	218	47,19
D	8.175	1.476	211	1.687	20,64	8.379	2.132	291	2.423	28,92	8.303	3.011	473	3.484	41,96
E	47	08	-	08	17,02	66	22	-	22	33,33	42	10	-	10	23,80
F1	42	31	-	31	17,81	48	36	01	37	77,08	52	41	-	41	78,85
F2	47	23	01	24	51,06	70	47	02	49	70,00	92	41	02	43	46,74
F3	73	50	-	50	68,49	47	44	01	45	95,74	108	73	-	73	67,59
F4	32	16	01	17	53,13	79	44	01	45	56,96	107	40	01	41	38,32
TI/1	19	09	-	09	47,37	28	20	-	20	71,43	20	11	-	11	55,00
G1	455	49	261	310	68,13	460	72	268	340	73,91	710	101	268	369	51,97
G2	2.394	968	267	1.235	51,59	2.654	960	275	1.235	46,53	2.716	1.133	356	1.489	54,82
G3	173	83	16	99	57,23	221	122	34	156	70,59	222	109	30	139	62,61
TOTAL	20.721	4.134	1.187	5.321	25,68	21.037	5.503	1.543	7.046	33,49	21.496	7.595	2.227	9.822	45,69

	BAC 2004					BAC 2005*				
	Présents	Admis				Présents	Admis			
		Garçons	Filles	Total	%		Garçons	Filles	Total	%
A4	8 084	-	-	2 347	29,03%	10 120			3 272	32,33
C	453	-	-	190	41,94%	531			252	47,46
D	7 681	-	-	2 213	28,81%	8 833			3 944	44,6
E	45	-	-	09	20%	44			14	31,82
F1	57	-	-	21	36,84%	85			27	31,76
F2	133	-	-	59	44,36%	151			54	35,76
F3	108	-	-	60	55,56%	108			50	46,30
F4	182	-	-	120	65,93%	154			86	55,84
G1	945	-	-	552	58,41%	751			458	61
G2	3 186	-	-	1 378	43,25%	3 652			1 930	52,85
G3	319	-	-	181	56,74%	907			461	50,83
TI/1	28	-	-	10	35,71%	34			16	47,05
TOTAL	21 221	-	-	7 140	33,65%	25 370			10 564	41,64

* Les résultats du BAC II 2005 sont provisoires.

Annexe 4 : INDICATEURS DE SUIVI ET EVALUATION

Composante	Indicateur	Données	Traitement
ACCES	1-Taux brut d'inscription au préscolaire	-Effectif global des enfants préscolarisés (N1) -Population de 2 à 5 ans (N2)	N1X100/N2
	2-Taux net de préscolarisation	-Effectif des enfants de 2 à 1è ans (N1) -Population de 2 à 1è ans (N2)	N1X100/N2
	3-Taux brut de préscolarisation des filles	-Effectif global des filles au préscolaire (N1) -Population des filles de 2 à 5 ans (N2)	N1X100/N2
	4-Taux net de préscolarisation des filles	-Effectif global des filles de 2 à 5 ans (N1) -Population des filles de 2 à 5 ans (N2)	N1X100/N2
	5-Taille maximale des classes au préscolaire, enfants préscolarisés	-Effectif total au préscolaire (E) -Nombre total de classes au préscolaire (N)	E/N
	6-Nombre de salles de classe construites relatives aux J.E, CEPE et CPPE.	Nombre de salles construites (N)	
	7-Nombre d'éducatrices et d'éducateurs recrutés	-Nombre d'éducatrices et d'éducateurs recrutés	
	8-Taux brut de scolarisation au primaire	-Effectif global des élèves du primaire (N1) -Population de 6 à 11-12 ans (N2)	N1X100/N2
	9-Taux net de scolarisation au primaire	-Effectif des élèves de 6 à 1è ans (N1) -Population de 6 à 1è ans (N2)	N1X100/N2
	10-Taux brut de scolarisation des filles au primaire	-Effectif global des filles au primaire (N1) -Population des filles de 6 à 11-12 ans (N2)	N1X100/N2
	11-Taux brut d'admission en 1 ^{ère} année	-Effectif des enfants recrutés pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année (N1) -Population des enfants de 6 ans (N2)	N1X100/N2
	12-Taux net d'admission en 1 ^{ère} année	-Effectif des élèves inscrits pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année ayant l'âge de 6 ans (N1) -Population des enfants de 6 ans (N2)	N1X100/N2
	13-Taille maximale des classes au primaire (élèves)	-Effectif total du primaire (E) -Nombre total de classes du primaire (N)	E/N
	14-Taille maximale des classes au secondaire général (élèves).	-Effectif total du secondaire général (E) -Nombre total de classes au secondaire général (N)	E/N
	15-Taille maximale des classes au secondaire technique professionnel (élèves)	-Effectif total des élèves au secondaire technique et professionnel (E) -Nombre total des classes au secondaire technique et professionnel (N)	E/N

Composante	Indicateur	Données	Traitement
	16-Taille maximale des classes au supérieur, (étudiants).	-Effectif total des étudiants au Supérieur (E) -Nombre total des salles au Supérieur (N)	E/N
	17-Pourcentage d'enfants habitant à plus de 3 Km de l'école	-Nombre d'enfants habitant à plus de 3 Km de l'école (N) -Effectif total (E)	NX100/E
	18-Pourcentage d'enfants dans les écoles à cycle complet de 6 niveaux en zone rurale.	-Nombre d'enfants dans les écoles à cycle complet en zone rurale (N) -Effectif total en zone rurale (E)	NX100/E
	19-Pourcentage d'élèves habitant à plus de 3 Km de l'établissement	-Nombre d'élèves habitant à plus de 3 Km de l'établissement (N) -Effectif total (E)	NX100/E
	20-Nombre d'étudiants habitant à plus de 3 Km de l'établissement.	-Nombre d'étudiants habitant à plus de 3 Km de l'établissement (N) -Effectif total (E)	NX100/E
	21-Nombre de salles de classe construites au primaire.	-Nombre de salles de classe construites (N)	
	22-Nombre d'enseignants recrutés au primaire	-Nombre d'enseignants recrutés au primaire (N)	
	23-Nombre de salles de classe construites au secondaire général	-Nombre de salles de classe construites au secondaire général (N)	
	24-Nombre d'enseignants recrutés au secondaire général	-Nombre de professeurs recrutés au secondaire général (N)	
	25-Nombre de salles de classe construites au secondaire technique et professionnel	-Nombre de salles de classe construites au secondaire technique et professionnel (N)	
	26-Nombre de Professeurs recrutés au secondaire technique et professionnel.	-Nombre de professeurs recrutés au secondaire technique et professionnel(N)	
	27-Nombre de salles de classe construites au Supérieur	-Nombre de salles de classe construites au Supérieur (N)	
	28-Nombre de Professeurs recrutés au Supérieur.	-Nombre de professeurs recrutés au Supérieur (N)	

Composante	Indicateur	Données	Traitement
QUALITE	29-Pourcentage de filles parmi les sortants du préscolaire	-Nombre de filles sortant du préscolaire (N1) -Effectif des sortants du préscolaire (N2)	N1X100/N2
	30-Pourcentage de filles parmi les sortants du primaire	-Nombre de filles sortant du primaire (N1) -Effectif des sortants du primaire (N2)	N1X100/N2
	31-Pourcentage de filles sortant du secondaire général	-Nombre de filles sortant du secondaire général (N1) -Effectif des sortants du secondaire général (N2)	N1X100/N2
	32-Pourcentage de filles sortant du secondaire technique et professionnel	-Nombre de filles sortant du secondaire technique et professionnel (N1) -Effectif des sortants du secondaire technique et professionnel (N2)	N1X100/N2
	33-Pourcentage de filles sortant du Supérieur	-Nombre de filles sortant du Supérieur(N1) -Effectif des sortants du Supérieur (N2)	N1X100/N2
	34-Augmentation de notes de maths en 4 ^{ème} année	-Notes de maths en 4 ^{ème} année période de référence -Notes de maths en 4 ^{ème} année période en cours	
	35-Augmentation de notes en français en 4 ^{ème} année	Notes de français en 4 ^{ème} année période de référence -Notes de français en 4 ^{ème} année période en cours	
	36-Pourcentage d'enfants sachant lire à un niveau acceptable en 2 ^{ème} année.	-Nombre d'enfants de la 2 ^{ème} année sachant lire à un niveau acceptable (N1) -Effectif de la 2 ^{ème} année (N2)	N1X100/N2
	37-Taux de redoublement au primaire	-Nombre de redoublants au primaire (N1) -Nombre total d'inscrits au primaire (N2)	N1X100/N2
	38-Taux de redoublement au secondaire (général et technique)	-Nombre de redoublants au secondaire (N1) -Effectif du secondaire (E)	N1X100/E
	39-Taux d'abandons au primaire	-Nombre d'inscrits ayant abandonné l'école au cours de l'année (N1) -Effectif du primaire (E)	N1X100/E
	40-Taux d'abandons au secondaire (général et technique)	-Nombre d'inscrits ayant abandonné l'école au cours de l'année (N) -Effectif du secondaire (E)	N1X100/E
	41-Ratio manuel/élève	-Nombre de manuels partagés au	

Composante	Indicateur	Données	Traitement
	au primaire	primaire (N) -Effectif du primaire (E)	N1X100/E
	42-Ratio manuel/élève au secondaire (général et technique)	-Nombre de manuels partagés au secondaire (N) -Effectif du secondaire (E)	N1X100/E
	43-Nombre d'enseignants formés dans les ENI	-Nombre d'enseignants formés dans les ENI	
	44-Nombre de Professeurs formés à l'ENS, à la DIFOP et à l'INSE	-Nombre d'enseignants formés à l'ENS, DIFOP et INSE	
	45-Nombre de bibliothèques fonctionnelles au primaire	-Nombre de bibliothèques fonctionnelles au primaire	
	46- Nombre de bibliothèques fonctionnelles au secondaire (général et technique)	-Nombre de bibliothèques fonctionnelles au secondaire général et technique	
	47-Nombre de bibliothèques fonctionnelles au Supérieur	-Nombre de bibliothèques fonctionnelles au Supérieur	
	48-Nombre de cantines construites dans le préscolaire	-Nombre de cantines construites pour les JE, CPPE, CEPE.	
	49-Nombre de mamans cantines formées en matière de santé et nutrition pour les JE et pour les CPPE.	-Nombre de mamans cantines formées pour les JE, CPPE, CEPE.	
	50-Nombre de JE,CEPE et CPPE où sont mis en œuvre les PECM, EPD/SR,PECSE ;	-Nombre de JE, CEPE, CPPE mettant en application les PECM, EPD/SR PECSE	
	51-Nombre d'écoles primaires où sont mis en œuvre les PECM, EPD/SR, PECSE	-Nombre d'écoles primaires où sont enseignés les PECM, EPD/SR PECSE ;	
	52-Nombre d'établissements secondaires (général et technique) où sont dispensés les PECM, EPD/SR,PECSE	-Nombre d'établissements secondaires (général et technique) où sont enseignés les PECM, EPD/SR PECSE ;	
	53-Nombre de facultés, d'écoles et d'instituts où sont dispensés les PECM, EPD/SR,PECSE	-Nombre de facultés, d'écoles, d'instituts où sont dispensés les PECM, EPD/SR PECSE	
	54-Nombre d'écoles où sont enseignées les disciplines spécialisées (dessin, musique, art etc)	-Nombre d'écoles où sont enseignées les disciplines spécialisées.	
	55-Nombre de programmes de développement des sciences et	-Nombre de programmes rénovés	

Composante	Indicateur	Données	Traitement
	de la technologie.		
	56-Elaboration d'une politique nationale en matière de la protection et de l'éducation de la petite enfance.	-Politique nationale d'Eveil, de protection et d'éducation de la petite enfance disponible.	
	57-Nombre de curricula révisés ou élaborés selon l'approche par compétence du préscolaire.	-Nombre de curricula révisés/élaborés.	
	58-Nombre de programmes d'enseignement artistique et culturel du préscolaire	-Nombre de programmes d'enseignement artistique et culturel disponibles.	
	59-Nombre de curricula relatifs à la culture de la paix, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication du préscolaire.	-Nombre de curricula intégrant la culture de la paix, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	
	60-Nombre de matériels didactiques et pédagogiques appropriés du préscolaire.	-Nombre de matériels didactiques, pédagogiques appropriés disponibles.	
	61-Nombre d'éducatrices et d'éducateurs formés	-Nombre d'éducatrices et d'éducateurs formés	
	62-Nombre d'inspecteurs et inspectrices, de conseillers et de conseillères du préscolaire formés.	-Nombre d'inspecteurs, d'inspectrices, de conseillers et de conseillères pédagogiques du préscolaire formés.	
	Les n° 53, 54, 56, 57 et 58 sont transposables au primaire, secondaire général, secondaire technique et Supérieur.		
	Education spéciale 63-Taux de réussite des enfants des besoins spéciaux.		
	64-Formation initiale des maîtres	-Nombre de maîtres formés	
	Alphabétisation 65-Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus.		
	66-Taux d'alphabétisation de la population féminine âgée de 15 ans et plus.		

Composante	Indicateur	Données	Traitement
GESTION	67-Nombre d'initiatives d'amélioration de la qualité et de l'accès mises en œuvre.	-Nombre d'initiatives d'amélioration de la qualité et de l'accès mises en œuvre.	
	68-Pourcentage des administratifs gestionnaires (chefs de service et agents compris) formés aux niveaux central et régional.	-Nombre de Directeurs et agents aux niveaux central et régional formés	
	69-Pourcentage de femmes chefs de service aux niveaux central et régional formées.	-Nombre de femmes chefs de service aux niveaux central et régional formées (M1) -Nombre total des chefs de service aux niveaux central et régional formés (M2)	N1X100/N2
	70-Charge hebdomadaire d'un enseignant à plein temps.	-Charge hebdomadaire d'un enseignant à plein temps	
	71-Part de l'éducation dans le budget de l'Etat.	-Montant du budget de l'éducation (M1) -Montant total du budget de l'Etat (M2)	M1X100/M2
	72-Part de l'enseignement primaire dans le budget de l'éducation.	- Montant du budget de l'enseignement primaire (M1) -Montant total du budget de l'éducation (M2)	M1X100/M2
	73-Part de l'enseignement secondaire dans le budget de l'éducation.	-Montant du budget de l'enseignement secondaire (M1) -Montant total du budget de l'éducation (M2)	
	74-Part de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans le budget de l'éducation.	-Montant du budget de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (M1) -Montant total du budget de l'éducation (M2)	M1X100/M2
	75-Part de l'enseignement supérieur dans le budget de l'éducation.	-Montant du budget de l'enseignement supérieur (M1) -Montant total du budget de l'éducation (M2)	M1X100/M2
	-76-Part du budget de fonctionnement hors salaire géré au niveau local.	-Montant total du budget géré au niveau local (M1) -Montant total du budget (M2)	M1X100/M2

